

African Journal of International Affairs

A bi-annual journal of the Council for the Development of Social Science Research in Africa

Revue africaine des relations internationales

Revue bi-annuelle du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique

Volume 12, Numbers 1 & 2, 2009

Special Issue on

States and Political Transformations in Sub-Saharan-Africa:
Which New Regulation Models?

Numéro spécial sur

Etats et transformations de la politique en Afrique subsaharienne:
Quels nouveaux modes de régulations ?

Guest Editors/Editeurs invités

Tukumbi Lumumba-Kasongo & Patrice Bigombe Logo

CODESRIA would like to express its gratitude to the Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA/SAREC), the International Development Research Centre (IDRC), the Ford Foundation, the MacArthur Foundation, the Carnegie Corporation, the Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD), the Danish Agency for International Development (DANIDA), the French Ministry of Cooperation, the United Nations Development Programme (UNDP), the Netherlands Ministry of Foreign Affairs, the Rockefeller Foundation, FINIDA, the Canadian International Development Agency (CIDA), the Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), TrustAfrica, UN/UNICEF, the African Capacity Building Foundation (ACBF) and the Government of Senegal for supporting its research, training and publication programmes.

Le CODESRIA exprime sa profonde gratitude à la Swedish International Development Corporation Agency (SIDA/SAREC), au Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), à la Ford Foundation, à la Fondation MacArthur, à la Carnegie Corporation, à l'Agence norvégienne de développement et de coopération (NORAD), à l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA), au Ministère Français de la Coopération, au Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), au Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, à la Fondation Rockefeller, à FINIDA, à l'Agence canadienne de développement international (ACDI), à l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), au TrustAfrica, à l'UNICEF, à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) ainsi qu'au Gouvernement du Sénégal pour le soutien apporté aux programmes de recherche, de formation et de publication du Conseil.

African Journal of International Affairs
Revue africaine des relations internationales

A bi-annual journal of the Council for the Development
of Social Science Research in Africa

Revue bi-annuelle du Conseil pour le développement
de la recherche en sciences sociales en Afrique

The *African Journal of International Affairs* is a bi-annual publication of CODESRIA, Dakar, Senegal. It offers a platform for analyses on contemporary issues in African international affairs in relation to global developments as they affect Africa. AJIA welcomes contributions in English and French from both African scholars and scholars everywhere working on Africa.

La *Revue africaine des relations internationales* est une publication bi-annuelle du CODESRIA, Dakar, Sénégal. Elle offre une tribune pour l'analyse des questions contemporaines concernant les relations internationales africaines en rapport avec les événements mondiaux qui affectent l'Afrique. La revue sollicite des contributions en anglais et en français d'universitaires africains et non-africains qui travaillent sur l'Afrique.

All contributions should be sent to/Toutes les contributions doivent être envoyées au

The Editor/Rédacteur en Chef
African Journal of International Affairs/
Revue africaine des relations internationales
CODESRIA, BP 3304, Dakar, 18524 Senegal
Tel.: (221) 33 25.98.22/23
Fax: (221) 33 824.12.89
Email: codesria@codesria.sn

Subscriptions/Abonnements

	Africa/Afrique	Elsewhere/Ailleurs
1. Individuals/Individus	\$15	\$30
2. Institutions	\$20	\$40

ISSN 0850-7902

African Journal of International Affairs
Revue africaine des relations internationales

Volume 12, Number 1 & 2, 2009

Contents / Sommaire

Introduction

Etats et transformations de la politique en Afrique subsaharienne :
quels nouveaux modes de régulations ?

Tukumbi Lumumba-Kasongo & Patrice Bigombe Logo 1

La suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels
au Cameroun : Analyse de la bifurcation de la trajectoire
d'une politique institutionnelle

André Tchoupie 5

Sécurité et ordre politique au Cameroun : entre dynamiques
internes et connexions internationales

Belomo Essono Pélagie Chantal..... 39

Les gouvernements de transition comme sites d'institutionnalisation
de la politique dans les ordres politiques en voie de sortie de crise
en Afrique ?

Yves Paul Mandjem..... 81





Introduction

Etats et transformations du politique en Afrique subsaharienne: quels (nouveaux) modes de régulations ?

Tukumbi Lumumba-Kasongo*
et Patrice Bigombe Logo**

(Re)penser le politique dans la configuration contemporaine des relations internationales en Afrique, c'est aussi poser la question de l'Etat en Afrique face aux changements et aux transformations auxquels le continent fait face. Ces transformations portent sur des phénomènes variés et des événements différents récurrents qui imposent dans les analyses du politique de réconceptualisations et des approches ou des nouvelles façons de voir et de comprendre le domaine politique. Il en est ainsi, entre autres, de la multiplication des crises politiques liées à la conquête ou à la conservation du pouvoir et leurs modes (problématiques) de gestion, aux jeux de perpétuation de la domination politique, à la recrudescence de l'insécurité et à la fructification des activités criminelles, nationales et transfrontalières.

* Professeur de Sciences politiques et des Relations internationales à Wells College; Chercheur à Cornell University; Professeur auxiliaire d'administration publique à Suffolk University; Chercheur Associé à l' Institut d'Ethno-sociologie, Université de Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire. Email: tl25@cornell.edu.

** Enseignant-chercheur au Groupe de recherches administratives, politiques et sociales (GRAPS) de l'Université de Yaoundé II, chercheur permanent à la Fondation Paul Ango Ela pour la géopolitique en Afrique Centrale (FPAE).
Email: patricebigombe@hotmail.com

Depuis les années 1990, et plus spécifiquement la fin de la guerre froide, plusieurs pays africains ont commencé à embrasser la voie des réformes politiques, soit à travers les conférences nationales dites souveraines, soit par le biais des dialogues nationaux patronnés par les Etats, provoquant des mouvements parfois semblables ou comparables à ceux des années des indépendances nominales. Malgré des résistances tantôt violentes, parfois manipulées par des Etats ou des partis politiques au pouvoir, les réformes avaient produit des dynamiques politiques internes différents qui avaient engendré le multipartisme ouvert ou le multipartisme autocratique dépendant de la nature de l'Etat ou de la société civile dans un contexte politique donné. L'équation disproportionnée entre l'intensité de vouloir changer le degré de l'espoir des sociétés au changement et la qualité des moyens dont disposent les forces sociales pour opérationnaliser effectivement le changement politique voulu, contribue davantage aux conflits. Ainsi l'on remarque que, bien que ces mouvements politiques aient créé des Parlements et des Présidents élus par le peuple sous le principe du suffrage universel en Afrique, les résultats des élections ou les processus électoraux aussi produisent beaucoup d'insatisfactions dans les différents secteurs sociaux dans plusieurs pays africains. Pour beaucoup de gens, ces processus portant un caractère de trahison politique contribuent à la « diabolisation » de l'Etat africain.

Il faut souligner cependant que les insatisfactions résultant de la gestion des sociétés politiques font le lit de la violence qui conduit aux crises politiques et à la remise en cause des ordres établis. La mise en place subséquente des institutions de transition aux fortunes diverses pose le problème de la pertinence et de la capacité des modèles de gestion des crises politiques à l'œuvre. En vue de situer la problématique de la gestion dans des mutations politiques et sociales nouvelles et d'analyser ses implications dans la signification du politique, un certain nombre de questions s'avère nécessaire.

Quelles sont les capacités acquises des nouveaux modèles de gouvernance à gérer le nouvel espace politique ? La diversification et la densification des flux migratoires, à l'intérieur ou à l'extérieur du continent, sont-elles l'aboutissement légitime de ces évolutions ? Comment les diasporas qui émergent dans ce contexte reconfigurent-elles le politique et soulèvent-elles, de manière parfois brutale, des questions de sécurité nationale et transfrontalière ? En fait, les obsessions et les logiques sécuritaires qui marquent l'étatisation en Afrique sont progressivement ébranlées par de nouvelles formes de criminalité et invitent à relire le chevauchement entre les dynamiques du dedans et celles du dehors dans la construction des ordres sécuritaires et politiques.

Ce croisement des regards ne se limite pas à qualifier et à apprécier les transformations qu'on observe, mais aussi et surtout à essayer de comprendre comment elles sont produites et les modifications qu'elles génèrent par rapport aux réalités préexistantes. Il permet de développer de nouvelles approches de l'étatisation en Afrique, en essayant d'aller au-delà des représentations classiques, pour saisir les permanences et les recompositions qui parcourent le champ étatique africain. Bien que « démantelé », « incapable », « désintégré », « fragmenté », « criminalisé », « défaillant », l'Etat demeure. Ne faut-il pas voir l'étatisation en Afrique comme une « configuration mouvante », à « polarisation variable », en fonction des conjonctures, oscillant plus ou moins « entre noyau dur et case vide » ? L'entrecroisement du « mondes des sociétés » et le « monde des Etats » ne conduit pas inéluctablement à la disparition de l'Etat ; mais davantage à sa transformation et à sa recomposition. La résilience est aussi une qualité de l'Etat en Afrique. La transition, dans ses dimensions de questionnement, dans la formation des alliances et dans de l'établissement des nouvelles règles politiques, exige de repenser structurellement l'Etat.

L'Etat Africain n'est pas statique. La demande de la démocratie électorale dans sa base ontologique et de la limitation des mandats aux élections présidentielles nécessite la nouvelle conceptualisation de débats sur le nouveau mode de gouvernance dans une économie du marché dysfonctionnel. Dans la démocratie, la dialectique société-état est constamment alimentée et réglementée par les principes de la participation, de l'égalité des voix et de la protection des droits de l'individu, de genre, et ceux de la société collective. Ces travaux font appel à réfléchir sur la nature des relations entre la bonne gouvernance et la qualité de la démocratie qui ont remplacé, dans la littérature des sciences politiques, la question classique du « meilleur état ».





La suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels au Cameroun : analyse de la bifurcation de la trajectoire d'une politique institutionnelle

André Tchoupie*

Résumé

Cette étude procède à la mobilisation des cadres théoriques et méthodologiques de l'analyse des politiques publiques et du néo-institutionnalisme (et plus particulièrement des néo-institutionnalismes historiques et du choix rationnel) pour examiner comment s'est réalisée au Cameroun l'inversion du sens d'évolution d'une politique institutionnelle qui n'a connu aucune mise en œuvre susceptible de révéler ses faiblesses et de justifier la nécessité de sa réadaptation. Elle révèle que la révision constitutionnelle qui a consacré la restauration d'une perpétuelle rééligibilité du président de la République ici a suivi un cheminement marqué par la prégnance des interactions stratégiques entre des acteurs qui se sont trouvés configurés de manière dynamique sur l'arène du jeu autour de la bifurcation de la trajectoire de la politique camerounaise en matière du nombre de mandats présidentiels suivant la désirabilité ou la non désirabilité de cette bifurcation. Et face à cette situation, les autorités étatiques ont mobilisé une diversité de ressources pour faire prévaloir leur perception de la réa-

* Maître des conférences au département de Droit public et Science politique de la faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université de Dschang (Cameroun).
Email: atchoupiee@yahoo.fr

lité. L'étude débouche donc sur la conclusion suivant laquelle loin d'être donné, le maintien ou alors le changement de la trajectoire des institutions mises en place en Afrique pendant la « troisième vague de démocratisation » se trouve au centre des luttes politiques et est largement tributaire du degré de satisfaction que chacune d'elles apporte aux différentes parties prenantes au jeu sociopolitique.

Abstract

This study uses the theoretical and methodological frameworks of the analysis of public policies and neo-institutionalism (in particular historical institutionalisms and rational choice) to investigate the manner in which the reversal of the evolution trend of institutional policy in Cameroon without revealing its weaknesses and justifying the necessity of its re-adaptation. The study demonstrates that the constitutional revision which ushered in the reinstatement of a perpetual re-eligibility of the President of the Republic here in Cameroon has taken a path characterized by the predominance of strategic interactions between stakeholders who are dynamically active in and around the political arena while working for the desired or not desired shift of trajectory of Cameroonian politics. To confront this situation, state authorities have mobilized various resources to ensure the preeminence of their perception of the reality. The study concludes by positing that the issue of keeping or shifting institutions' trajectories, as set in place in Africa during the 'third wave of democratisation', is at the center of political struggles, and determines to a large extent the degree of satisfaction which they bring to different stakeholders in the sociopolitical game.

Introduction

Si le processus de libéralisation politique en cours en Afrique depuis 1990 a suscité la mise en place de nombreuses institutions nécessaires à la pratique de la démocratie pluraliste, plusieurs de ces entités éprouvent de sérieuses difficultés à s'enraciner profondément dans la vie sociopolitique. Car la plupart des dirigeants africains ayant estimé face au problème de la contestation généralisée de leur légitimité que « leur meilleure chance de conserver leur charge consistait à prendre en compte les opinions des autres » (Bratton et Van de Walle 1992:64), ils ont été amenés non seulement à autoriser les forces d'opposition à participer au processus de la mise sur pied d'un nouvel

ordre institutionnel, mais également à accorder d'une main réticente quelques concessions politiques dont certaines seront par la suite remises en cause.

Le Cameroun est loin d'avoir été épargné par cette dynamique. Car quoique la démocratisation du système politique du pays se soit surtout réalisée à travers « une véritable révolution normative » (Kamto 1993:221), les autorités étatiques ont, au début du processus, évité d'entreprendre une réforme constitutionnelle, sans doute parce que celle-ci présentait le risque de déboucher sur la suppression ou sur la modification des dispositions qui leur permettaient d'assurer leur pérennité à la position dominante. Ce sont en effet les forces politiques d'opposition qui, appelées à prendre part à la conférence tripartite qui a regroupé entre le 30 octobre et le 17 novembre 1991 à Yaoundé les représentants des pouvoirs publics, des partis politiques et de la société civile et dont l'ordre du jour n'était au départ limité qu'à l'examen du projet de loi sur les élections législatives et du projet de décret sur l'accès des partis politiques aux médias publics, ont imposé le thème de la réforme de la Constitution (Sindjoun 1996:11). Une Commission spécialement chargée de débattre de ce problème fut ainsi créée. Cette commission mettra à son tour sur pied un Comité technique ayant pour missions principales de préparer les propositions relatives à cette réforme et de procéder à la programmation dans le temps des travaux y afférents (Mbome 1996:3). Et parmi les points ayant fait l'objet des échanges au sein de ce Comité figurait en bonne place la limitation du nombre de mandats présidentiels à deux (Ngayap 1999:170).

Mais soucieux de ne pas s'écarter de la logique de l'ouverture-fermeture qui semble caractériser le processus de libéralisation politique au Cameroun (Bigombe Logo 1996:5) et de garder un contrôle étroit sur la dynamique de la transformation adaptative de l'ordre institutionnel du pays, le Président de la République ne devait respecter ni le calendrier, ni le contenu, ni les modalités de la réforme constitutionnelle proposés par ce Comité.¹ Il s'est plutôt appuyé sur une procédure² qu'il a maîtrisée de bout en bout pour soumettre au parlement en décembre 1995 un projet de loi dont l'article 6 alinéa 2 a été reformulé par les députés pour instituer l'élection du président de la République pour un mandat de sept ans renouvelable une seule fois, ledit projet ayant été voté et promulgué le 18 janvier 1996.

Faisant partie des dispositions sur lesquelles les entrepreneurs politiques camerounais, tout comme d'ailleurs ceux de nombreux autres pays africains, ont le plus porté leur attention et discuté de la façon la plus vive avec toute une série d'arrière-pensées liées aux ambitions de ceux qui se trouvaient à la tête de l'Etat ou de ceux qui rêvaient d'y accéder (Loada 2003:142), cette limitation du nombre de mandats présidentiels n'était appelée à apporter aucune satisfaction durable aux acteurs occupant la position dominante dans le jeu politique, ce qui hypothéquait considérablement son institutionnalisation, tant il est vrai que ce sont les conditions entourant l'émergence des institutions qui expliquent, pour une bonne part, leur effectivité et leur capacité à encadrer le comportement des acteurs (Gazibo 2005:67). Ce n'est donc pas une surprise si en avril 2008, c'est-à-dire près de quatre années avant la fin du deuxième septennat du président en poste, l'on a assisté à sa suppression, le Cameroun ayant suivi en cela la voie tracée par les entités étatiques telles que la Guinée Conakry (qui a révisé sa Constitution en novembre 2001 afin de lever la limitation du nombre de mandats présidentiels), la Tunisie (qui est allée dans le même sens en mai 2002), le Togo (en décembre 2002), le Gabon (en juillet 2003), la Mauritanie (en 2005), le Tchad (en 2005 également) (Wandji K. 2008:91) et le Niger en 2009.

Notre ambition dans cette perspective étant d'analyser le processus de changement de la trajectoire d'une institution qui n'a duré que près de douze années dans l'ordonnement juridique et qui n'a connu aucune implémentation susceptible de révéler ses faiblesses et de justifier la nécessité de sa réadaptation, les principales questions qui sous-tendent nos investigations sont les suivantes : Comment s'est réalisée l'inversion du sens d'évolution de la politique du nombre de mandats présidentiels nouvellement mise sur pied au Cameroun ? Pourquoi le débat autour de la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels a-t-il été particulièrement passionné au Cameroun ? De la réponse à ces questions émerge l'hypothèse suivant laquelle la révision constitutionnelle qui a consacré la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels au Cameroun a suivi un cheminement marqué par la prégnance des interactions stratégiques entre des acteurs qui sont certes issus des horizons sociopolitiques très diversifiés, mais qui se sont trouvés configurés de manière dynamique sur l'arène du jeu autour de cette suppression suivant la désirabilité ou la non désirabilité de la suppression.

Ceci nous amène à centrer l'analyse non seulement sur la trajectoire de la bifurcation de la politique camerounaise en matière du nombre de mandats présidentiels, mais également sur les transactions par lesquelles des acteurs ou des groupes d'acteurs, issus de divers milieux, marquent leur participation dans le processus de cette bifurcation en faisant (ou en essayant de faire) prévaloir leurs idées ou leurs points de vue. Au point de départ de cette démarche se trouve le constat empirique de la marge de liberté des acteurs, de leur capacité à choisir leur conduite en fonction des considérations d'opportunité parmi un éventail plus ou moins large de conduites possibles (Friedberg 1997:25-26). L'action des acteurs pour ou contre la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels est en effet loin d'être neutre et désintéressée. Elle relève dans une large mesure du calcul, c'est-à-dire d'une rationalité instrumentale. Elle est disciplinée par des relations fins/moyens, étant donné qu'il est de plus en plus admis de nos jours qu'il n'existe pas « de pratique absolument désintéressée et que tout agent a toujours un certain intérêt à faire ce qu'il fait y compris dans bien des cas un intérêt au désintéressement » (Accardo 1983:110). C'est donc la satisfaction que la suppression ou alors le maintien de la limitation du nombre de mandats présidentiels procure aux divers acteurs du jeu sociopolitique camerounais qui a dans une large mesure alimenté la passion qui a marqué les débats autour de la réforme institutionnelle.

Ces réalités nous conduisent à privilégier une double grille d'analyse, à savoir, l'analyse des politiques publiques et le néo-institutionnalisme.

L'intérêt accordé à l'analyse des politiques publiques ici réside dans le fait qu'elle offre une précieuse « boîte à outils » permettant d'examiner l'enchaînement des diverses actions et interactions qui ont conduit à la suppression de la disposition constitutionnelle limitant le nombre de mandats présidentiels au Cameroun. Certes, des élaborations variées ont été proposées sur la division des tâches dans le processus d'élaboration ou de réforme d'une politique publique (Thoenig 1985:18). Mais nous nous appuyons surtout sur le schéma analytique suggéré par Charles O. Jones (cité par Thoenig 1985:18), qui appréhende l'action publique comme une série d'activités dont les étapes les plus marquantes sont l'identification et la mise sur agenda du problème à traiter, la formulation des solutions, la prise de décision, la mise en œuvre de cette décision ou son implémentation et la terminaison de l'action. Cependant, c'est surtout sur les phases de la mise sur agenda et de la prise de décision qu'un accent particulier sera mis, étant donné

que l'ambition de cette étude est surtout d'analyser comment a été construit le problème du retour à la non limitation du nombre de mandats présidentiels au Cameroun et comment la décision de ce retour a été prise.

L'analyse des politiques publiques sera dans cette perspective renforcée par le nouvel institutionnalisme, et plus précisément par les néo-institutionnalismes historiques et du choix rationnel. Le néo-institutionnalisme historique contribuera en effet à examiner aussi bien l'influence des choix opérés dans le passé sur la remise en cause de la limitation du nombre de mandats présidentiels que le cheminement ayant conduit à la suppression de cette limitation. Le néo-institutionnalisme du choix rationnel, quant à lui, aidera à faire intervenir les satisfactions procurées aux acteurs par la limitation du nombre de mandats présidentiels dans l'explication des mobilisations autour de sa modification ou de son maintien, tant il est vrai que la permanence d'une institution est étroitement liée à l'attachement que leur vouent les acteurs, notamment parce qu'elle leur confère une satisfaction durable (Muller et Surel 1998:47).

C'est en effet parce que la limitation du nombre de mandats présidentiels au Cameroun apporte une satisfaction à géométrie variable aux différentes parties prenantes au jeu sociopolitique du pays que la construction du problème de sa suppression a été au centre d'un antagonisme qui n'a pas été sans influence sur la matérialisation de cette suppression.

La construction controversée du problème de la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels

« Aucune question ne constitue un problème public a priori, et aucun problème public ne l'est par essence ni automatiquement » (Sheppard 2006:350). Il est plutôt une construction sociale et/ou politique. Toute réforme institutionnelle étant dans ces conditions sujette à une collision de stratégies et d'intentions contradictoires, la construction du problème de la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels au Cameroun est loin d'être univoque. Au contraire, elle s'inscrit dans le cadre des confrontations sociopolitiques par lesquelles des acteurs ou des groupes d'acteurs ne partageant pas la même désirabilité par rapport à cette suppression essaient de faire prévaloir leur point de vue. L'on assiste en effet ici non seulement à une produc-

tion ambivalente des enjeux de la levée de la limitation du nombre de mandats présidentiels, mais également à une forte mobilisation d'une partie du corps social pour la consolidation de cette limitation.

***La production des enjeux de la suppression :
le montage ambivalent du référentiel d'une politique publique***

Analyser la construction des enjeux de l'amendement de la disposition constitutionnelle portant sur la non rééligibilité du Président de la République ici revient dans une large mesure à étudier le procès de production du référentiel de la politique camerounaise en matière du nombre de mandats présidentiels. Le référentiel d'une politique est en effet constitué par l'ensemble de prescriptions qui donnent du sens à un programme d'action publique en définissant des critères de choix et des modes de désignation des objectifs. Il s'agit donc d'un processus cognitif fondant un diagnostic et fournissant une structure de sens permettant entre autres la perception et la représentation du réel en termes de ce qui est désirable ou alors en termes de ce qui est à rejeter (Muller 2006:373). La réforme constitutionnelle consacrant la limitation du nombre de mandats présidentiels au Cameroun est dans cette perspective perçue et représentée comme visant tantôt la restitution des libertés fondamentales des citoyens et la préservation de la stabilité sociopolitique du pays, tantôt l'« éternisation » du Président de la République au pouvoir.

***L'articulation de l'enjeu de la suppression autour de la restitution
des droits des citoyens et de la préservation de la stabilité
sociopolitique du pays***

Toute initiative concernant la bifurcation de la trajectoire d'une institution ne pouvant être introduite qu'à la suite de l'invalidation des façons de faire passées, le changement d'une politique existante ne s'appuie généralement que sur un diagnostic de la situation présente, remettant en cause les options prises dans le passé (Palier et Surel 2005:28). L'article 6 alinéa 2 de la Constitution du 18 janvier 1996 qui dispose que le Président de la République est élu pour un mandat de sept ans renouvelable une seule fois est dans cette perspective perçu par certains acteurs sociopolitiques camerounais comme une disposition liberticide et antidémocratique, étant donné que non seulement, il remet en cause la souveraineté du peuple en lui retirant la possibilité de reporter à la

tête de l'Etat un citoyen qui vient d'achever ses deux mandats présidentiels même si sa côte de popularité se trouve particulièrement élevée, mais également il enlève au chef de l'Etat qui vient d'arriver au terme de ses deux mandats le droit de présenter sa candidature à l'élection présidentielle. L'enjeu de la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels se cristallise dans le sillage de cette vision des choses autour de la correction de ce problème.

L'exposé de motifs du projet de loi n°819/PJL/AN modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972 s'inscrit pratiquement dans cette logique. Car après avoir relevé que « dans son application, la loi fondamentale de 1996 qui a été conçue et adoptée dans un contexte de sortie de crise assez particulier a très tôt dégagé quelques insuffisances », il souligne que le retour à la non limitation du nombre de mandats présidentiels participe tour à tour de l'affirmation et de la préservation de la plénitude de la souveraineté du peuple en matière d'élection du Président de la République, de la restauration de l'égalité en droits et en devoirs des citoyens face à l'éligibilité aux fonctions de Président de la République et du rétablissement de la possibilité de la jouissance par tous les citoyens sans discrimination des droits civils et politiques notamment du droit de participation directe à la gestion des affaires publiques, tout ceci s'inscrivant dans le cadre global de l'assurance de la continuité de la tradition institutionnelle du pays dont aucune des Constitutions successives depuis 1960 ne contenait de dispositions relatives à la limitation du nombre de mandats présidentiels.³

La mise en relief de la nécessité de l'assurance de la continuité de la tradition constitutionnelle du Cameroun marquée par la promotion des libertés fondamentales des citoyens notamment à travers la non limitation du nombre de mandats du Président de la République ici suggère dans une large mesure l'hypothèse de la « dépendance au sentier » (path dependence) chère au néo-institutionnalisme historique. Les choix effectués dans le passé au sujet de la politique du nombre de mandats présidentiels semblent en effet continuer à exercer une influence remarquable sur de nombreux camerounais, surtout sur ceux qui occupent la position dominante dans le jeu politique. Car les différentes clauses constitutionnelles ayant régi le nombre de mandats présidentiels au Cameroun depuis son accession à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960 jusqu'en 1996, à savoir l'article 13 de la Constitution du 4 mars 1960,

l'article 10 de la Constitution du 1^{er} septembre 1961 et l'article 7 de la Constitution du 2 juin 1972 ont toujours préconisé la non limitation de ce nombre. Ceci a créé et entretenu un mouvement cumulatif cristallisant la trajectoire de la politique camerounaise de la rééligibilité du chef de l'Etat, toutes choses renvoyant au concept économique de rendements croissants « increasing returns » transposé dans le champ de la Science Politique par Paul Pierson (1997). L'évolution de la pratique ici s'est en effet constamment réalisée dans un axe déterminé, ce qui a favorisé le développement des accoutumances qui ne sauraient être abandonnées du jour au lendemain.

Mais au-delà de la nécessité de la restauration des libertés fondamentales des citoyens à travers l'assurance de la continuité de la tradition constitutionnelle du Cameroun en matière de la rééligibilité du président de la République, l'enjeu de la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels ici est aussi parfois articulé autour de l'exigence de la sauvegarde de la stabilité sociopolitique du pays. D'après M. Ferdinand Ndinga Ndinga, député et conseiller à la section RDPC (parti au pouvoir) du Dja et Lobo IV par exemple, les Africains qui n'ont pas encore la culture et la maturité politique et démocratique des Occidentaux ne respectent et n'obéissent qu'à un chef qu'ils craignent. Or aujourd'hui, bien que le Président Biya dispose encore de quatre années de pouvoir, des cas de désobéissance remarquables commencent à apparaître autour de lui. C'est ainsi que le fait qu'il ait cautionné l'investiture de M. Cavaye Yeguié Djibril comme candidat unique au poste de Président de l'Assemblée Nationale n'a pas empêché à certains parlementaires de son parti de s'opposer manifestement à cette investiture.⁴ Par ailleurs, l'on a assisté, dans l'entourage même du Président de la République, à l'émergence d'un groupe dénommé « Génération 2011 (G11) » qui a commencé à se battre ouvertement pour prendre le pouvoir après le départ éventuel du président Biya à la fin de son septennat actuel en octobre 2011.

Ceci a favorisé le développement de l'idée selon laquelle ce n'est que l'éventualité pour le Président de la République de se représenter comme candidat à l'élection présidentielle qui peut lui permettre de conserver tous ses pouvoirs et toute son autorité jusqu'à la période précédant la convocation du corps électoral.⁵ La suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels permet dans cette perspective au Chef de l'Etat d'entretenir « un doute dissuasif », étant donné que la possibilité pour lui de briguer un autre mandat à la tête de l'Etat

contribue largement à contenir les ardeurs des acteurs dont l'engagement dans une lutte féroce pour la succession au président en poste peut être néfaste pour la stabilité sociopolitique du pays. Le Président Biya a d'ailleurs dans une large mesure soutenu cette idée dans son message à la nation le 31 décembre 2008 en déclarant que la révision constitutionnelle qui a eu lieu au courant de l'année qui s'achève a permis de lever l'hypothèque qui pesait sur la vie politique du pays en rendant toutes les options possibles.

Les acteurs intéressés ici accordent donc leurs préférences à la non limitation du nombre de mandats présidentiels parce qu'elle tend à réduire l'incertitude dans laquelle le pays risque de sombrer en cas de luttes politiques fratricides prolongées pour le remplacement du Président en poste. L'option pour le retour à une perpétuelle rééligibilité du Président de la République apparaît dans ces conditions comme une démarche calculatrice ou comme un choix rationnel, en ce sens qu'elle tend à procurer une satisfaction durable en remplissant une importante fonction de stabilisation de l'ordre social et politique. L'existence d'une institution est en effet généralement expliquée, selon les néo-institutionnalistes du choix rationnel, par référence à la valeur que prennent ses fonctions aux yeux des acteurs influencés par l'institution (Hall et Taylor 1997:480).

Mais cette réalité n'empêche pas certains acteurs d'articuler l'enjeu de la levée de la limitation du nombre de mandats présidentiels plutôt autour de la pérennisation du Président de la République à la position dominante.

*L'articulation de l'enjeu de la suppression autour de la pérennisation
du Président de la République à la position dominante*

Si depuis la réélection du Président Biya à la tête de l'Etat camerounais en octobre 2004, l'on voit des entrepreneurs politiques de plus en plus nombreux manifester le besoin de l'amendement de la Constitution aux fins de la restauration de la non limitation du nombre de mandats présidentiels. Ce n'est que vers le début du mois de novembre 2007 que l'on assiste à une grande mobilisation de certains militants du parti au pouvoir en faveur de cet amendement. Lors des cérémonies marquant la célébration du 25^e anniversaire de l'accession du président Biya à la magistrature suprême du pays le 6 novembre 2007 par exemple, certaines élites du département de la Lékié ont adressé au chef de l'Etat un « message de soutien et de fidélité » dans lequel elles l'invitent

à initier « une modification de la Constitution du 18 janvier 1996... aux fins de la suppression de la limitation des mandats pour l'exercice des fonctions de Président de la République ». ⁶ Cette action s'inscrivait dans le cadre d'un vaste rituel politique impliquant la plupart des localités du pays et se résumant en termes « d'appel à la modification de la Constitution » : cet appel s'accompagnant le plus souvent de l'invitation du président Biya à présenter sa candidature à l'élection présidentielle de 2011.

L'enjeu de la levée de la limitation du nombre de mandats présidentiels s'articule dans ces conditions non plus autour de la restitution des libertés fondamentales des citoyens et de la préservation de la stabilité sociopolitique du pays, mais plutôt autour de la pérennisation du président en poste à la position dominante. D'ailleurs, dans la motion de soutien adressée au président Biya par certaines élites du département du Koung-khi le 15 décembre 2007, l'on peut aisément lire :

Nous...élites intérieures et extérieures...du département,... considérant la pertinence et le succès de vos actions depuis votre accession à la magistrature suprême le 6 novembre 1982,...réitérons notre appel du 10 novembre 2007 pour la révision des dispositions de l'article 6 alinéa 2 de la Constitution du 18 janvier 1996 portant limitation du nombre de mandats présidentiels, afin de vous permettre d'être notre candidat à l'élection présidentielle de 2011. ⁷

La mobilisation de la technologie politique des motions de soutien et d'appel à la modification de la Constitution afin de permettre au Président Biya d'être éventuellement réélu en 2011 participe du recours à un répertoire non innové d'action, le concept de répertoire d'action renvoyant aux « moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés » (Fillieule et Pechu 1993:100). Les moyens d'action utilisés ici sont en effet ceux auxquels les entrepreneurs politiques ont toujours eu recours depuis la période de l'autoritarisme pour contribuer à la pérennisation du régime en place. Il s'agit précisément des marches, des meetings ou des réunions politiques couronnés généralement par la rédaction et la lecture de « motions de soutien » (Sindjoun 2004:1), de « motions d'encouragement », et même parfois par des « appels à candidature », surtout à la veille des élections présidentielles.

Les motions de soutien et les appels à modification de la Constitution sont cependant loin de constituer les seuls cadres d'articulation de l'enjeu de la suppression de la limitation du nombre de mandats

présidentiels autour de la pérennisation du Président de la République à la position dominante. Cette réalité a en effet été aussi observée dans de nombreux autres sites d'actions ou d'interactions socio-politiques. C'est ainsi par exemple que lors de la tenue de son Comité exécutif extraordinaire du 6 janvier 2008 à Douala, la coordination provinciale du Social Democratic Front (SDF) pour le Littoral a pu souligner que la dynamique de la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels en cours dans le pays constituait une « dérive totalitaire du régime de M. Biya qui veut transformer le Cameroun en une monarchie en y instituant une présidence à vie ».⁸

Ce point de vue est également défendu par M. Mathias Eric Owona Nguini qui, dans un article publié dans le Journal La Nouvelle Expression en décembre 2007, soutient que la scénographie des motions de soutien et des appels à la révision de la Constitution mise en place par le parti au pouvoir participe du travail politique ultraconservateur de pulvérisation constitutionnelle et institutionnelle des chances d'une alternance démocratique à la Présidence figurée comme tête de l'Etat. Pour lui, le spectacle politique conformiste, légitimiste et clientéliste des appels à modification de la Constitution en vue d'un repositionnement du Président Biya comme détenteur viager de la charge gouvernante suprême qu'est le Président de la République vise la restauration politique et institutionnelle de la présidence perpétuelle et personnelle (Pokam 2008:10).

Il convient de relever que l'articulation de l'enjeu de la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels autour de la pérennisation du Président en poste à la position dominante est certes l'œuvre d'une constellation d'acteurs issus d'horizons sociopolitiques très diversifiés. Mais tous ces acteurs sont loin de manifester la même désirabilité vis-à-vis de cette pérennisation. Car, pendant que ceux dont le maintien du Président Biya au sommet de l'Etat tend à préserver les intérêts matériels ou symboliques l'envisagent pour l'exalter, la plupart des acteurs d'opposition le font plutôt pour la dénoncer ou pour la stigmatiser.

Les prises de position des acteurs individuels ou collectifs ici s'inscrivent donc dans une large mesure dans le cadre d'un choix rationnel, avec en toile de fond un calcul stratégique. Comme le dirait Pierre Bourdieu (1987:155), ces points de vue apparaissent comme des vues prises à partir d'un point, c'est-à-dire à partir d'une position donnée dans l'espace social. Ils ne sauraient donc être identiques, d'une

part puisque les points de vue dépendent du point à partir duquel ils sont pris, et d'autre part puisque la vision que chaque agent a de l'espace dépend de sa position dans cet espace. C'est d'ailleurs sur la base de leur position dans le champ sociopolitique que de nombreux acteurs se sont mobilisés pour la consolidation de la politique existante en matière du nombre de mandats présidentiels.

***La mobilisation pour la consolidation de la limitation
du nombre de mandats présidentiels : la prégnance
du recours au répertoire habituel d'action***

Les périodes de mobilisation démocratique du tournant des années 1990 en Afrique ayant laissé en héritage de nouvelles manières de protester (Banégas 1993), cet héritage semble n'avoir depuis lors connu aucune rénovation majeure au Cameroun. Car bien qu'en jouant sur un répertoire élargi d'action les acteurs de l'opposition n'avaient pu contraindre les autorités dirigeantes à accéder à la plupart de leurs demandes essentielles, aucune innovation notoire n'a jusqu'à présent été apportée aux modèles routinisés de revendication dans le pays. Toutes les manières d'agir ici sont en effet calquées sur les expériences passées. Les initiatives entreprises en vue d'empêcher la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels par exemple se cristallisent ainsi, tantôt autour des actions déclaratives, tantôt autour des manifestations de rue.

Le recours aux actions déclaratives

Le recours aux actions déclaratives ici est surtout marqué par ce que Michel Dobry (1986:143) qualifie de désectorisation conjoncturelle de l'espace social, qui se traduit par le désenclavement des espaces de confrontation ou, si l'on préfère, des arènes ou des lieux de compétition propres aux divers secteurs, lorsque ces derniers sont affectés par des mobilisations multisectorielles. Les prises de position à l'encontre de la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels sont en effet faites par des acteurs issus non seulement du champ politique proprement dit, mais également des champs religieux, académique, culturel, diplomatique, médiatique, etc., ce qui contribue à l'émergence d'une forme élargie d'interrelation, qui se substitue aux formes d'interdépendance plus locales et plus cloisonnées (Dobry 1986:173).

Si la disposition constitutionnelle limitant le nombre de mandats présidentiels au Cameroun n'a pas en effet apporté une satisfaction durable à ceux qui se sont engagés dans la logique de la bifurcation de son sens d'évolution, elle semble avoir répondu aux attentes d'une constellation d'acteurs qui relèvent des univers de sens différents et qui sont par conséquent animés par des logiques d'action hétérogènes. C'est pour cela que leur instinct conservateur les amène à se battre pour essayer d'assurer son maintien.

Les différentes technologies politiques fréquemment convoquées dans cette entreprise s'articulent certes parfois, soit autour de l'exaltation de la limitation du nombre de mandats du Président de la République comme en témoigne par exemple la déclaration de l'ambassadeur américain au Cameroun Janet E. Garvey qui soutient que cette limitation du nombre de mandats et le changement périodique des dirigeants sont salutaires pour la démocratie (*Le Messager* n°2549 2008:3), soit autour de l'appel à la mobilisation contre la révision de la Constitution comme le montrent les actions de M. Samuel Mack Kit, Président national de l'une des tendances de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) (*La Nouvelle Expression* n°2142 2008:3) et de certains ressortissants du Cameroun résidant à Washington qui, regroupés sous le label de « Collectif pour l'alternance démocratique au Cameroun », ont exhorté « les Camerounais de tous les horizons à s'organiser et à utiliser tous les moyens pour empêcher le RDPC de modifier la Constitution ».⁹ Mais dans la plupart des cas elles se déclinent surtout tantôt sous la forme de la remise en cause de la représentativité des signataires des appels à la révision de la Constitution, tantôt sous celle de la menace.

Au centre de la remise en cause de la représentativité des signataires des appels à la modification de la Constitution se trouve le problème de l'usurpation du statut de porte-parole ou de mandataire des différentes localités du Cameroun. Étant donné que c'est surtout l'élection qui confère à certains individus le droit de s'ériger en porte-parole des groupes qu'ils représentent (Abélès 2005:137), nombreux sont ceux qui estiment que cette voie n'a pas été suivie par les acteurs qui se sont lancés dans une vaste opération d'expression de la demande de l'amendement de la clause limitative du nombre de mandats présidentiels. Selon eux, les demandes de révision constitutionnelle ne proviennent que de certaines élites qui n'ont reçu de leurs régions respectives aucun mandat pour parler en leur nom. Comme le soutient

par exemple Bakang Ba Ntonje, ces demandes sont « rédigées dans les offices discrètes du parti administratif et signées sans mandat au nom de régions entières » (Bakang Ba Ntonje 2007:11). Cet acteur rejoint en cela une partie de la population de la Lékié qui, en réaction contre un article paru dans le quotidien *Cameroon Tribune* du 8 novembre 2007 et intitulé « La Lékié appelle à une modification de la Constitution », a rendu public un communiqué dans lequel elle souligne que ce département « ne saurait faire l'objet de manipulations orchestrées par des personnes occupant sans mérite des positions ou en quête d'une telle occupation ». ¹⁰ Il « n'est pas admissible que l'on parle au nom de tout le monde », martèle l'un des signataires de ce communiqué. ¹¹ Allant pratiquement dans le même sens, l'artiste-musicien Lapiro de Mbanga a sorti le 10 décembre 2007 un single « Constitution constipée » pour stigmatiser les manœuvres à travers lesquelles certains militants du parti au pouvoir tentent de s'ériger en porte-parole de la population pour demander l'amendement de la clause constitutionnelle limitant le nombre de mandats présidentiels.

Ce qui se joue ici c'est la délégitimation des entrepreneurs politiques engagés dans le processus d'inscription du retour à la non limitation du nombre de mandats présidentiels sur l'agenda gouvernemental, avec en toile de fond l'idée qu'étant donné qu'ils n'ont reçu aucune délégation de pouvoirs de la part de leurs contrées respectives, ils se trouvent dépourvus de toute légitimité sociale et politique susceptible de permettre l'érection de leurs mobilisations en fondement d'une réforme constitutionnelle.

Les actions entreprises dans ce cadre viennent renforcer celles des acteurs ayant opté pour l'adoption de la menace comme principale tactique d'empêchement de la modification de la Constitution. Ce moyen d'action a en effet été utilisé aussi bien par l'Alliance des Forces Progressistes (AFP) de M. Ben Muna qui a élaboré un projet de la mise en place d'une plate forme regroupant la société civile et les partis politiques en vue d'engager des actions collectives et énergiques pour empêcher « toute tentative de manipulation de la Constitution » ¹² que par M. John Fru Ndi, Président national du Social Democratic Front (SDF) qui, lors d'une communication faite à Yaoundé le 14 novembre 2007, a pu laisser entendre que toute tentative de suppression de la disposition constitutionnelle limitant le nombre de mandats présidentiels « rencontrera de la part du peuple camerounais une résistance farouche et infaillible » (*La Nouvelle Expression* n°2108 2007:4). Le ton de ces

menaces a connu un certain durcissement du côté de certains camerounais de la diaspora, et plus particulièrement du groupe dit de Paris. Ce groupe a en effet rendu public le 6 décembre 2007 un manifeste dans lequel, après avoir invité la population camerounaise à se mobiliser « pour faire barrage par tous les moyens à cette imposture qui se prépare », il a prévenu les députés de sa détermination à les rendre personnellement responsables des manœuvres et tentatives de modification de la Constitution auxquelles ils seraient associés.¹³

En adoptant la menace comme principal moyen d'empêchement de l'inscription de la levée de la limitation du nombre de mandats présidentiels sur l'agenda gouvernemental, les acteurs politiques ici n'apportent aucune innovation par rapport à la tactique mobilisée pendant « les années de braises » au Cameroun pour essayer de contraindre le Président de la République à convoquer une Conférence nationale souveraine et qui s'était avérée inefficace. Ils semblent donc ne disposer que d'un répertoire limité d'actions collectives, dans la mesure où ils n'ont pu tirer les leçons de l'échec des stratégies de revendication utilisées dans le passé pour explorer d'autres manières de faire prévaloir leur point de vue dans le jeu politique. La majorité des dynamiques engagées à cette époque étaient en effet inspirées d'une logique conflictuelle (Abé 2006:36), et les moyens d'action de l'opposition étaient largement dominés par les manifestations et les émeutes (Sindjoun 2004:17), ces pratiques politiques étant constamment ponctuées par des ultimatums, des mises en garde et des avertissements. Ce n'est donc pas une surprise si autant l'usage de ce mode d'action politique n'avait pas amené le chef de l'Etat à convoquer la Conférence nationale, autant il s'est avéré inapte à empêcher la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels et ce, en dépit du fait que les actions déclaratives contre cette suppression soient parfois appuyées par des manifestations de rue.

Le recours aux manifestations de rue

L'investissement de la rue, qui a été particulièrement constant en Afrique pendant les périodes de mobilisations démocratiques du tournant des années 1990 (Lafargue 1996), a fréquemment structuré la vie politique camerounaise et s'est progressivement imposé comme l'un des principaux moyens de pression sur les autorités dirigeantes. Le recours à ce mode d'action collective par les acteurs en lutte pour le maintien de la limitation du nombre de mandats présidentiels dans le pays n'a

cependant pas été spontané et immédiat. Il s'est surtout réalisé à la suite de la prise de position du chef de l'Etat en faveur de la restauration d'une perpétuelle rééligibilité du président de la République.

Face à la question posée au président Biya lors de l'interview qu'il a accordée à la chaîne de télévision *France 24* le 30 octobre 2007 sur le point de savoir s'il allait procéder à la modification de la Constitution afin de pouvoir présenter sa candidature à l'élection présidentielle prévue en principe en 2011 en effet, le Chef de l'Etat camerounais avait d'abord entouré sa réponse d'une véritable ambiguïté en déclarant :

...les élections présidentielles camerounaises [de] 2011 sont certaines, mais je les considère comme lointaines. (...). Il y a d'autres urgences à ce moment. (...). Mais je laisse ceux qui veulent ouvrir ce débat. Parce que vous avez aussi des gens qui estiment que pour assurer la continuité, il faut que le Président se présente. Je laisse le débat se dérouler. (...) la Constitution pour le moment, ne permet pas un troisième mandat. Et je sais aussi que les Constitutions ne sont pas faites *ne varietur*. Le peuple lui-même détermine ce qui est bon pour lui. Nous sommes à l'écoute.¹⁴

A travers cette déclaration, le Président de la République laisse persister une réelle incertitude sur la suite qu'il entend donner aux différents appels à la réforme constitutionnelle. Car en même temps qu'il laisse entendre que cette réforme ne fait pas partie de ses priorités de l'heure, il précise également que la Constitution n'est pas immuable et qu'il n'est pas insensible au débat en cours dans le pays autour de sa révision. Il s'agit là d'un comportement stratégique visant à perturber le jeu des acteurs qui se sont inscrits dans la logique du maintien de l'ordre constitutionnel existant. Ceux-ci se trouvent en effet en face d'un dilemme : Faut-il continuer à gaspiller l'énergie pour une question qui semble ne pas être au centre des préoccupations immédiates des autorités gouvernantes et qui ne le sera peut-être jamais ou alors faut-il plutôt attendre la clarification de la position du chef de l'Etat avec le risque d'être pris de court à la dernière minute ?

Qu'à cela ne tienne, le recours à cette tactique a remarquablement influencé le cours du jeu car pendant que les hésitations des acteurs en lutte pour le maintien du statut quo les amènent à limiter leurs actions à quelques timides prises de position contre la réforme institutionnelle, les membres du RDPC ont accentué la mobilisation pour la modification de la Constitution, en y impliquant les instances dirigeantes du parti et en recevant le renfort de nombreux groupes sociaux et/ou

politiques. C'est ainsi par exemple que pendant qu'à travers un communiqué signé le 27 novembre 2007 le Secrétariat général du Comité central de cette formation politique faisait sien l'appel lancé par les militants de base en faveur de la non limitation des mandats présidentiels et encourageait le Président Biya à en tirer toutes les conséquences, la communauté musulmane du Mfoundi réitérait dans une déclaration rendue publique le 13 décembre 2007 son appel à l'amendement de l'article 6 alinéa 2 de la Constitution.¹⁵ Cette dynamique allait permettre au chef de l'Etat d'annoncer sa décision de procéder au réajustement de certaines dispositions constitutionnelles tout en présentant son attitude comme une réponse à une pressante demande du peuple camerounais. Car dans le message qu'il a adressé à la nation le 31 décembre 2007, il a pu déclarer :

De toutes nos provinces, de nombreux appels favorables à une révision [de la Constitution] me parviennent. Je n'y suis évidemment pas insensible... Nous allons donc, dans cet esprit, réexaminer les dispositions de notre Constitution qui mériteraient d'être harmonisées avec les avancées récentes de notre système démocratique afin de répondre aux attentes de la grande majorité de notre population.¹⁶

Cette prise de position, qui cadre parfaitement avec la remarque d'Eric Landowski qui, étudiant les fonctions qu'occupe l'opinion dans un corpus de déclarations politiques, montre que c'est par rapport à elle, par rapport à ses demandes plus ou moins légitimes que sont censées justifier les positions de l'agent politique (par Memmi 1989:19). Ce qui allait engendrer un certain déchaînement des passions, marqué surtout par de fréquentes organisations des manifestations publiques.

Ces manifestations n'ont dès le départ eu qu'un caractère très limité. Car non seulement elles ne se sont circonscrites que dans la ville de Douala, mais également elles ne sont principalement organisées et animées que par des acteurs isolés tels que l'activiste Mboua Massock et les responsables régionaux du Social Démocratique Front pour le Littoral. Ceci ne saurait cependant amener à conclure qu'elles ont été insignifiantes, dans la mesure où elles ont fréquemment connu la participation de plusieurs centaines de personnes et ont même le plus souvent débouché sur des émeutes ou sur des affrontements entre les manifestants et les forces de maintien de l'ordre. Elles ont par ailleurs constitué les événements ayant le plus capté l'attention de l'opinion au Cameroun au cours des mois de janvier et de février 2008.

Ce n'est donc pas une surprise si par effet de contagion elles se sont étendues à la plupart des autres localités du pays, surtout à la suite d'un mot d'ordre de grève lancé par le syndicat des transporteurs. Ce mot d'ordre a en effet généré des manifestations et des émeutes qui, contrairement aux opérations « villes mortes » et « désobéissance civile » qui ont secoué le Cameroun en 1991, ont atteint Yaoundé la capitale politique du pays. Certes ces agitations sociales ont été globalement qualifiées de « grève de la faim » ou de « grève contre la vie chère ». Mais elles ont connu une forte influence de la lutte contre la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels. Car non seulement de nombreux manifestants brandissaient des pancartes et des banderoles portant la mention « non à la modification de la Constitution » et scandaient des slogans allant dans le même sens, mais également le Président Biya avait au cours d'une allocution radiotélévisée en date du 27 février 2008 déclaré que ces manifestants étaient manipulées par des « apprentis sorciers », c'est-à-dire par des acteurs politiques qui instrumentalisent les jeunes dans leurs actions contre la réforme constitutionnelle. D'ailleurs, ces agitations n'ont pas été sans influence sur le processus de la matérialisation de la réforme.

*La matérialisation de la suppression : entre neutralisation
des forces centrifuges et réorientation de la trajectoire
de la politique du nombre de mandats présidentiels*

Le Chef de l'Etat ayant manifesté sa volonté de procéder au réexamen de certaines dispositions de la Constitution, l'on allait assister à la dynamique de la traduction de cette volonté en acte concret. La prise de la décision matérialisant la réforme institutionnelle a en effet suivi un cheminement essentiellement marqué par un enchaînement des actions et des activités obéissant dans une large mesure à la logique de la rationalité absolue.¹⁷ Car confronté au double problème de la mobilisation d'une frange importante de la population contre la suppression de la clause limitative du nombre de mandats présidentiels et de l'expression par certains entrepreneurs sociopolitiques de la demande du recours au référendum pour l'adoption des nouvelles dispositions constitutionnelles, le Président de la République allait, selon les termes de Mény et Thoenig (1989:207), fixer ses préférences, sélectionner ses utilités et essayer d'optimiser ses résultats. L'action des gouvernants dans ces conditions allait d'abord se focaliser sur la neutralisation des

mobilisations contre la réforme, avant de s'orienter vers la concrétisation du changement de la politique camerounaise en matière du nombre de mandats présidentiels.

*La gestion étatique des mobilisations contre la levée
de la limitation du nombre de mandats présidentiels*

Toute transaction sociopolitique se caractérisant surtout par un échange déséquilibré de possibilités d'action entre un ensemble d'acteurs (Frieberg 1997:123), c'est-à-dire par une distribution inégale du pouvoir et des ressources entre les différents protagonistes du jeu autour de trophées divers (Hall et Taylor 1997:470), l'asymétrie des forces au profit des autorités étatiques dans la lutte autour du maintien ou de la modification de la trajectoire de la politique camerounaise en matière du nombre de mandats présidentiels va leur permettre de faire prévaloir leur perception de la réalité. Elles vont donc construire et entretenir l'image d'un Etat fort au sens de Papadopoulos (1995:77), c'est-à-dire d'un Etat disposant des ressources nécessaires pour imposer les choix que les dirigeants estiment appropriés. La mise en ordre des acteurs potentiellement ou manifestement réfractaires à la révision de la Constitution se réalise dans ces conditions à travers la mise en œuvre de stratégies qui sont certes nombreuses et très variées, mais qui s'articulent globalement autour de la mobilisation des ressources répressives d'un côté, et des ressources séductrices de l'autre.

La mobilisation des ressources répressives

En tant que structure organisationnelle et instance régulatrice des pratiques sociales, l'Etat est fréquemment appelé à recourir à la contrainte pour faire prévaloir sa perception de la réalité (Bourdieu 1994:125). Il est ainsi de temps en temps amené à intensifier l'usage de la violence comme élément essentiel de la « gouvernementalité » (Sindjoun 2002:256-257).

Cette intensification dans le cadre du jeu autour de la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels au Cameroun a d'abord été circonscrite dans la province du Littoral et a été précédée d'un certain nombre d'actions visant la prévention des pratiques susceptibles d'engendrer des affrontements entre les forces de maintien de l'ordre et les entrepreneurs sociopolitiques. C'est en effet dans le registre de ces actions qu'il convient de ranger aussi bien l'arrêté que le Gouverneur de la province du Littoral Faï Yengo Francis a signé le 15

janvier 2008 pour interdire les manifestations publiques sur toute l'étendue de son territoire de commandement que la décision prise en mi-février 2008 par le sous-préfet de Loum pour interdire « la longue marche » qui devait conduire l'artiste musicien Joe La Conscience de cette localité vers le palais présidentiel à Yaoundé. Ce dernier se disait en effet porteur d'un mémorandum contenant « 50 raisons pour ne pas modifier la Constitution ». ¹⁸ Les responsables administratifs ont reçu dans le cadre de ces actions préventives l'appui symbolique des chefs traditionnels Sawa qui, sous la conduite de Din Dika Akwa III du canton Akwa, ont organisé en février 2008 une « marche pour la sauvegarde de la paix » dans les principales artères de la ville de Douala et signé un communiqué dans lequel ils invitent tous les « fauteurs de trouble à respecter scrupuleusement leurs valeurs cardinales que sont la paix, l'ordre et la convivialité » (*Mutations* n°2096, 2008:3).

La limitation des actions contre les manifestations publiques dans la province du Littoral dans cette phase du jeu participe de l'étiquetage de cette circonscription administrative comme lieu du désordre sociopolitique et surtout comme unique zone où apparaissent les signes tangibles d'une violente remise en cause de la dynamique de bifurcation de la trajectoire de la politique du nombre de mandats présidentiels avec pour principaux corollaires le trouble de l'ordre public et la mise en péril de la cohésion sociale. Cette vision des choses semble n'avoir pas été dénuée de tout fondement car l'on a assisté au début de l'année 2008 à une progressive radicalisation de la lutte contre la réforme constitutionnelle dans la ville de Douala. C'est ainsi que non seulement le Social Democratic Front (SDF) a organisé le 5 janvier une marche de protestation à Bépanda (dans l'arrondissement de Douala V), mais également l'activiste Mboua Massock a initié une manifestation publique à Ndokoti (arrondissement de Douala III) le 12 janvier, même si celle-ci a été interrompue par les forces de maintien de l'ordre. Par ailleurs, d'autres leaders politiques dont le Président national du Mouvement africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie (MANIDEM) Anicet Ekane entendaient procéder à une grande mobilisation contre la modification de la Constitution.

C'est avec l'escalade de la violence dans la mouvance de cette dynamique que l'on assiste en février 2008 à un réel déploiement de la machine répressive. Ce déploiement a commencé dans la ville de Douala à la suite d'une marche organisée par Mboua Massock au quartier Bépanda le 16 février ¹⁹ et surtout après l'annulation d'un meeting du

Social Démocratique Front (SDF) par ses dirigeants au rond point Dakar le 23 février.²⁰ Par la suite il s'est étendu à plusieurs autres localités du pays à partir du 25 février, pendant ce qu'on a globalement qualifié de « grève de la faim » mais qui, comme nous l'avons souligné, a été fortement marquée par la lutte contre la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels. Les diverses manifestations enregistrées sur tel ou tel point du territoire national ayant généré la destruction de biens publics et privés, des scènes de pillage et la paralysie de nombreuses activités socio-économiques, la restauration de la cohésion sociale s'est opérée à travers la mobilisation des instruments de maintien de l'ordre tels que le camion anti-émeute et le gaz lacrymogène. De nombreux jeunes rendus coupables d'actes de vandalisme et de pillage ainsi que des leaders d'opinion tels que Mboua Massock et Lapiro de Mbanga ont été interpellés, et certains d'entre eux ont été mis à la disposition de la justice.

Le recours au mode répressif de normalisation des rapports sociopolitiques ici permet au pouvoir d'imposer son point de vue dans le jeu autour de la réforme constitutionnelle en dissimulant les intérêts des acteurs politiquement dominants par le biais de l'usage des concepts de « sauvegarde de l'intérêt supérieur de la nation ou de l'intérêt gén 2002:259).

La fermeture de « Radio Equinoxe » et de la chaîne de télévision « Equinoxe TV » à Douala le 21 février 2008 ainsi que de la station radio « Magic FM » à Yaoundé le 28 février 2008 constitue un autre temps fort de ce recours au mode répressif de normalisation des rapports sociopolitiques dans la gestion des mobilisations contre la révision de la Constitution. Il est vrai, le Ministre de la communication justifie globalement son action par le fait que ces médias ne se sont pas conformés à l'article 36 alinéa 2 de la loi du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale ainsi qu'aux articles 52 et 53 du décret du 3 avril 2000 fixant les conditions et modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle.²¹ Mais le moment choisi pour la fermeture de ces moyens d'information qui se sont démarqués des autres par la densité de l'espace consacré au mouvement anti-réforme cache mal une réelle connexion entre cette action et le contexte sociopolitique de l'heure marqué par un progressif durcissement de la lutte contre la modification de la Constitution. Etant donné qu'il semble que les moyens de communication de masse soient de nos jours devenus les instruments essentiels de l'information des

citoyens d'une part, et que les messages télévisés peuvent parfois exercer une influence déterminante sur le comportement politique des individus d'autre part (Riffel 2001:17-21), ces canaux tendent, à travers la grande médiatisation des marches et des émeutes qui ont lieu dans la ville de Douala et qui ont déjà atteint d'autres localités du pays sous la forme de « la grève de la faim », à favoriser directement ou indirectement la généralisation de l'usage de la violence comme principale technologie de remise en cause du processus de révision de la Constitution. Ce n'est d'ailleurs qu'après cette révision et le retour au calme sur toute l'étendue du territoire national que leur réouverture a été autorisée en juillet 2008.

Cependant, même si la mise en œuvre des moyens répressifs a permis aux autorités étatiques d'impressionner leurs adversaires en faisant étalage de leur puissance comme le dirait J. Chevallier (1996:82), cela n'a pas empêché le recours à la séduction.

La mobilisation des ressources séductrices

En tant qu'acteurs revendiquant le monopole de la manipulation légitime des biens de l'Etat, les autorités dirigeantes ont mobilisé deux principaux modes de séduction pour susciter l'adhésion passive ou active du plus grand nombre possible de personnes au projet de la modification de la Constitution. Il s'agit notamment de la séduction matérielle et de la séduction psychologique.

La séduction matérielle obéit essentiellement à la logique des échanges symboliques dont parle P. Bourdieu (1994:179-192). Contrairement à l'échange économique où le taux d'échange est connu à l'avance et se paye dans la plupart des cas de manière immédiate, non seulement l'intervalle du temps s'interpose entre les diverses parties prenantes à la transaction dans le cadre des échanges symboliques, mais également le prix est toujours implicite. Il est nécessaire de souligner cependant que, dans le contexte d'une économie périphérique difficile due aux effets et à l'impact des programmes ajustements structurels et aux tripotages politiques, le clientélisme crée des conditions de la marchandisation de l'espace politique plus facile et cela, sans aucune préoccupation idéologique (Lumumba-Kasongo 2007;130-131).

C'est dans le cadre de ce type d'échange que se situe à bien des égards l'action des responsables de l'Assemblée nationale qui ont, avec l'accord de la Présidence de la République, attribué de nombreux avantages aux parlementaires dans la mouvance de la révision de la

Constitution. L'on a en effet assisté tour à tour à l'institution d'une indemnité de session dont le montant est fixé à un million de francs CFA par député, à l'augmentation des ressources financières mises à la disposition de chaque parlementaire pour la réalisation de microprojets qui passent désormais de huit à dix millions de francs CFA, et à la transformation du crédit automobile alloué aux députés en prime non remboursable.

Crédit automobile des députés transformé en prime non remboursable
dans la mouvance de la suppression de la limitation
du nombre de mandats présidentiels

Fonctions	Montants du crédit
Député non membre du bureau de l'Assemblée Nationale	8 000 000 FCFA
Secrétaires	35 000 000 FCFA
Questeurs	40 000 000 FCFA
Vice-présidents	40 000 000 FCFA
Premier vice-président	50 000 000 FCFA
Président	60 000 000 FCFA

Source : *Le Jour* du 14 avril 2008, p.11.

Même si le Président de l'Assemblée Nationale Cavaye Yéguie Djibril estime que l'octroi de tous ces avantages ne participe que du double souci d'amélioration des conditions de travail des élus du peuple et de transposition au Cameroun d'une pratique qui a déjà cours dans la plupart des parlements du monde²², l'on peut légitimement l'appréhender comme le contre-don du vote massif des députés en faveur du texte modifiant la Constitution et ce, d'autant plus que c'est la voie parlementaire qui a été retenue pour l'adoption de ce texte au détriment de la voie référendaire proposée par certains acteurs socio-politiques.

Loin de limiter cet échange de dons au niveau du Parlement, les autorités étatiques l'ont étendu à d'autres composantes du corps social. C'est ainsi qu'au cours du Conseil ministériel qu'il a présidé le 7 mars 2008, le Président de la République a prescrit un certain nombre de mesures allant dans le sens de la séduction d'une importante frange de la population. Il s'agit entre autres de la revalorisation des salaires des agents publics civils et militaires qui ont bénéficié d'une augmentation de 15 pour cent sur leur rémunération de base et du passage de leur indemnité de logement de 10 pour cent à 20 pour cent, de la défiscalisation de l'importation des produits de première nécessité de

grande consommation (riz, poisson, blé, farine, huile de table, etc.), du lancement de la deuxième phase de recrutement des instituteurs vacataires, et de la finalisation de la procédure de contractualisation de nombreux agents temporaires.

Dans un contexte social et politique dominé par la multiplication des indices de résistance au changement institutionnel, cet acte du chef de l'Etat apparaît comme un moyen de captation de l'adhésion de la société à la dynamique de la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels. Ce n'est donc pas un acte totalement désintéressé. Il s'inscrit surtout plutôt dans le cadre d'un rapport d'échange à travers lequel l'Etat accorde un certain nombre d'avantages à la société avec pour contrepartie attendue l'entretien d'un climat favorable à la modification de la Constitution.

La mobilisation des ressources séductrices par l'élite dirigeante ne s'est cependant pas limitée à l'octroi des avantages matériels à certains acteurs politiques et/ou sociaux. Elle a également comporté une importante dimension psychologique. Le parti au pouvoir a en effet procédé en février 2008 à l'organisation d'un séminaire d'information et de formation des responsables de ses organes de base. Au centre des travaux de ce séminaire se trouvait surtout la préparation du terrain pour une acception massive de la réforme constitutionnelle par le public. Comme le précise M. René Sadi, Secrétaire général du Comité central de cette formation politique, les participants étaient appelés, après leur retour dans leurs localités respectives, à persuader et à convaincre les différentes personnes « qui auraient une lecture erronée » de la décision de réviser la Constitution prise par le Président de la République.²³

Au moment où le corps social se trouve traversé par des thèses divergentes et surtout contradictoires sur la nécessité de la réforme constitutionnelle, les acteurs dominants cherchent ici à construire la croyance en la justesse de leur point de vue. Ils procèdent à la mise en place d'un dispositif psychologique susceptible de leur permettre d'avoir le dessus dans le débat ayant pour enjeu l'imposition de l'interprétation légitime de l'opportunité de supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels. Ils mettent pour cela en exergue une technique de séduction dont le principe de l'efficacité est la dissimulation des rapports de force réels et le recours à la violence symbolique qui permet de modeler les consciences (Sindjoun 2002:296) et de transformer les relations de domination et de soumission en relations affectives

(Bourdieu 1994:189). L'expérience ne montre-t-elle d'ailleurs pas que les individus les plus informés sont aussi ceux qui sont les plus enclins à développer des attitudes et des comportements de conformisme (Grawitz 1985:109) ? La persuasion d'une partie de la population à travers le mécanisme de l'information s'est d'ailleurs combinée avec les autres stratégies de neutralisation des forces centrifuges pour créer les conditions de la concrétisation du changement de la trajectoire de la politique camerounaise en matière du nombre de mandats du Président de la République.

***De l'entrée en scène du Parlement à la production
d'une nouvelle politique du nombre
de mandats présidentiels***

C'est à travers le dépôt du projet de loi portant modification de la Constitution devant la chambre plénière de l'Assemblée Nationale le 4 avril 2008 qu'a été déclenché le processus de la concrétisation de la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels au Cameroun. Les privilèges de position ayant permis aux autorités étatiques d'éradiquer les diverses tentatives d'une violente remise en cause de la dynamique de cette suppression, l'on assistera au déplacement du théâtre principal des luttes autour de la réforme constitutionnelle de l'espace public vers l'arène parlementaire.

Le principal dispositif tactique mis sur pied par le pouvoir central au niveau de cette séquence de la compétition c'est l'extension du champ de la réforme à plusieurs autres matières. Loin de concerner seulement l'article 6 alinéa 2 en effet, le texte soumis à l'examen et à l'adoption du Parlement procède à la modification de nombreuses autres dispositions de la Constitution. C'est ainsi par exemple que le délai prévu pour l'élection du nouveau Président en cas de vacance à la Présidence de la République qui était de 20 jours au moins et 40 jours au plus après l'ouverture de la vacance passe à 20 jours au moins et 120 au plus dans la nouvelle formulation de l'article 6 alinéa 4. Suivant la même logique, le délai prévu pour l'élection d'une nouvelle Assemblée en cas de prorogation ou d'abrègement du mandat de l'Assemblée Nationale passe de 40 jours au moins et 60 jours au plus dans l'ancienne formulation de l'article 15 alinéa 4 à 40 jours au moins et 120 jours au plus dans la nouvelle. Par ailleurs, pendant que l'article 51 alinéa 1 disposait que le Conseil constitutionnel comprend 11 membres, désignés pour un mandat de 9 ans non renouvelable, sa nouvelle version dis-

pose plutôt que cette institution comprend 11 membres, désignés pour un mandat de 6 ans éventuellement renouvelable. Bien plus, l'article 53 portant sur la Haute Cour de Justice est entre autres complété par la disposition suivant laquelle les actes accomplis par le Président de la République dans le cadre de l'exercice de ses fonctions sont couverts par l'immunité et ne sauraient par conséquent engager sa responsabilité à l'issue de son mandat.

L'extension du champ de la réforme à d'autres dispositions de la Constitution ici peut analytiquement être appréhendée comme une ruse visant deux principaux objectifs. D'abord, elle tend à maintenir le soutien direct ou indirect des leaders politiques tels que Maïgari Bello Bouba de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP), Issa Tchiroma Bakari du Front pour le Salut National du Cameroun (FSNC) et Dakolé Daïssala du Mouvement pour la Défense de la République (MDR) qui avaient lors des débats sur l'opportunité de la révision de la Constitution souhaité que cette révision aille au-delà de la suppression de la clause limitant le nombre de mandats présidentiels pour prendre également en compte d'autres articles jugés inappropriés de la loi fondamentale.²⁴ Ensuite, elle tend à éviter la cristallisation des échanges parlementaires autour de la question de la rééligibilité du Président de la République et surtout à focaliser l'attention sur des centres d'intérêt qui, tout en étant importants pour la vie sociopolitique du pays, n'ont globalement aucun rapport avec la pérennité des acteurs au pouvoir à la position dominante. L'exposé des motifs du projet de loi déposé devant l'Assemblée Nationale le 4 avril 2008 met dans cette perspective un accent particulier, non pas sur la question de la non limitation du nombre de mandats présidentiels, mais plutôt sur la nécessité de l'adaptation de la Constitution aux exigences de la démocratie et de la bonne gouvernance.²⁵

L'usage de cette tactique semble à bien des égards avoir atteint le résultat escompté. Car même si le Mouvement Progressiste (MP) et le Social Democratic Front (SDF) qui font partie de l'opposition parlementaire ont présenté des propositions d'amendement constitutionnel préconisant le maintien de la limitation du nombre de mandats présidentiels, ils ont cependant noyé cet enjeu principal de leur lutte dans des questions telles que l'institution d'un scrutin majoritaire à deux tours pour l'élection du Président de la République, la fixation d'une date butoir pour la mise en place des nouvelles institutions créées par la Constitution du 18 janvier 1996, le maintien de la

compétence de la Haute Cour de Justice en matière de jugement des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions par le Président de la République, etc. Les propositions d'amendement de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP), quant à elles, ne font même aucune allusion au problème de la rééligibilité du Président de la République.²⁶ Tout se passe donc comme si ces formations politiques ont joué pleinement le jeu du Gouvernement en mettant à la disposition de certains membres et sympathisants du parti au pouvoir de solides arguments leur permettant d'articuler le réel mobile de la réforme constitutionnelle autour la nécessité de la modernisation des institutions politiques du pays.

Cette hypothèse est d'autant plus plausible qu'à la suite de l'adoption du projet de révision de la Constitution par le Parlement le 10 avril 2008, M. Grégoire Owona, Secrétaire général adjoint du Comité central du RDPC et ministre délégué à la Présidence chargé des relations avec les Assemblées a pu déclarer, non seulement que le texte examiné et adopté par les députés venait faire sauter le verrou de la limitation du nombre de mandats présidentiels et réparer l'injustice qui voulait que le peuple ne puisse plus à volonté se donner de son libre choix un Président de la République, mais aussi et surtout qu'il mettait en place des conditions plus pragmatiques et opérationnelles de gestion du pouvoir au sein de l'Etat.²⁷ Il rejoint en cela les professeurs Augustin Kontchou Kouomegni et Narcisse Mouelle Kombi qui ont apprécié les innovations apportées au texte constitutionnel surtout en termes d'« approfondissement de la démocratisation du système politique camerounais » et de rétrocession au peuple de la parcelle de souveraineté qui lui avait été enlevée par l'article 6 alinéa 2 de la Constitution du 18 janvier 1996 pour le premier,²⁸ et de rationalisation des mécanismes permettant d'assurer la continuité du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif pour le second.²⁹

Le vote du texte proprement dit a été marqué par la Constitution de véritables « coalitions de cause », selon l'expression de J. P. Gaudin (2002:231). Car si la logique de la radicalisation de l'action contre la suppression de la clause limitative du nombre de mandats présidentiels dans laquelle s'est engagé le Social Democratic Front a amené ses 16 députés à boycotter purement et simplement la séance d'adoption du projet de loi déposé par les dirigeants de l'Etat, les parlementaires des autres partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale se sont regroupés en deux camps opposés. C'est ainsi que sur les 162 députés

qui ont pris part au vote, l'on a enregistré 157 voix pour et 5 voix contre. Les parlementaires qui se sont prononcés contre le texte sont ceux de l'Union Démocratique du Cameroun (UDC) (4 voix) et du Mouvement Progressiste (MP) (une voix). Quant à ceux qui ont voté en sa faveur, il s'agit bien évidemment des députés du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais, parti au pouvoir (151 voix)³⁰ et de ceux de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) (6 voix).

Le comportement des parlementaires lors du vote ici est loin de correspondre au modèle du représentant libre et indépendant dépeint par Edmond Burke (cité par Nay 2002:82). Il est plutôt conditionné par un certain nombre de paramètres parmi lesquels les plus significatifs semblent être la discipline de vote imposée par les partis, les attentes des électeurs, les stratégies collectives au sein du parlement, les coalitions partisans, la position de la formation politique d'appartenance sur l'échiquier politique, etc. La priorité accordée à ces paramètres en dépit de la tension qui existe parfois entre leur prise en compte et le souhait des députés de garder une certaine marge de liberté lors du vote des lois au sein du parlement relève indéniablement d'un calcul pragmatique reposant sur l'idée simple que les conditions de réélection ou de promotion politique du parlementaire seront d'autant plus faciles que celui-ci aura su, au cours de son mandat, faire valoir son attachement à ses électeurs et aux valeurs défendues par ses équipes politiques (Nay 2002:83).

Conclusion

Cette étude a mis en relief le fait que la déviation de la trajectoire de certaines institutions mises en place en Afrique et, pour ce cas particulier, au Cameroun pendant la « troisième vague de démocratisation » n'est pas donnée. Elle se trouve au centre des luttes politiques et est largement tributaire du degré de satisfaction que chacune des nouvelles institutions apporte aux différentes parties prenantes au jeu sociopolitiques. L'accent a été dans cette perspective mis sur l'examen des stratégies, des tactiques, des actions et des transactions par lesquelles certains acteurs au Cameroun, pour des raisons diverses procèdent au déclenchement et à l'entretien d'un mouvement d'inversion du sens d'évolution d'une disposition constitutionnelle qui était en principe appelée à s'institutionnaliser tandis que d'autres se battent plutôt pour inscrire ladite disposition dans la durée.

La norme juridique apparaît dans ces conditions, non plus comme une contrainte externe pour les individus et les groupes, mais plutôt comme un enjeu dans leurs stratégies de conquête ou de conservation du pouvoir. Les acteurs sont certes appelés à compter avec elle ; mais étant donné que ceux qui bénéficient de l'asymétrie des rapports de pouvoir dans la société ont la capacité d'imposer leurs préférences aux autres (Shu-Yun Ma 2007:65), ils peuvent, lorsqu'elle cesse d'être un cadre à l'intérieur duquel leurs intérêts sont préservés, la contester, la subvertir ou la faire évoluer (Gazibo 2002:157). Elle ne peut par conséquent acquérir une valeur institutionnelle que si elle apporte une satisfaction durable à l'ensemble des individus et des groupes qui forment le corps social.

Notes

1. Parlant en effet de la manière dont la réforme constitutionnelle devait être menée suivant les conclusions de la rencontre Tripartite, M. Adamou Ndam Njoya, président national de l'Union Démocratique du Cameroun (UDC) qui avait pris part aux travaux de cette Tripartite déclara : « ...nous avons mis sur pied un comité de rédaction (...). Ensuite, nous avons créé un comité technique qui va travailler à partir des apports du comité de rédaction pour élaborer un projet de constitution. Enfin, une assemblée tripartite discutera le projet. Un référendum couronnera le tout » (cité par Ngayap P. F : L'opposition au Cameroun : les années de braise, Paris, L'Harmattan Pour plus d'informations sur cette procédure, voir entre autres : Mbome F. X : « Le processus d'élaboration de la Constitution du 18 janvier 1996 », in *Lex Lata* n°30, septembre 1996:3-8, 1999:168).
2. Pour plus d'informations sur cette procédure, voir entre autres : Mbome F. X : « Le processus d'élaboration de la Constitution du 18 janvier 1996 », in *Lex Lata* n°30, septembre 1996:3-8
3. Pour une idée plus précise de cet exposé de motifs, voir entre autres : *La Nouvelle Expression* n°2199 du 07 avril 2008, p.6.
4. Cité par *La Nouvelle Expression* n°2122 du 05 décembre 2007, p.7.
5. Cette idée est entre autres défendue par M. Ferdinand Ndinga Ndinga in *La Nouvelle Expression* n° 2122, *ibid*.
6. Pour plus de précisions sur ce message, Voir entre autres : *Cameroon Tribune* n°8972/5171 du 8 novembre 2007, p.3.
7. Pour plus de détails sur cette motion de soutien et de fidélité, l'on peut lire entre autres : *Cameroon Tribune* n° 9003/5202 du 25 décembre 2007, p.5.
8. Lire entre autres à ce sujet : *La Nouvelle Expression* n°2140 du 07 janvier 2008, p.3.
9. Lire entre autres sur ce point : *Mutations* n°2066 du 7 janvier 2008, p.11.

10. Voir à ce sujet : *Mutations* n°2032 du 13 novembre 2007, p.3.
11. Ibid.
12. Voir entre autres à ce sujet : *Mutations* n°2047 du 4 décembre 2007, p.3.
13. Voir entre autres à ce sujet : *La Nouvelle Expression* n°2130 du 17 décembre 2007, p.5.
14. Précisons que cette interview a été reprise par *Cameroon Tribune* n°8967/5166 du 1er novembre 2007, pp.2-5.
15. Voir entre autres à ce sujet : *Cameroon Tribune* n°9050/5249 du 4 mars 2008, p.9.
16. Pour plus de précisions sur ce message, voir entre autres : *Mutations* n°2063 du 2 janvier 2008, p.15.
17. Sur le concept de la rationalité absolue, voir entre autres : Meny, Y. et Thoenig, J. C : *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989, pp.205-207.
18. Voir entre autres à ce sujet : *Mutations* n°2096 du 19 février 2008, p.3.
19. Voir entre autres sur ce point : *Le Messager* n°2556 du 18 février 2008, p.3.
20. Pour plus de détails sur ce point, l'on peut entre autres consulter *Le Messager* n° 2561 du 25 février 2008, p.9.
21. Voir par exemple la Décision N°005/MINCOM/CAB du 21 février 2008 portant fermeture de la chaîne de télévision « Equinoxe TV ».
22. Cf. Interview accordée par le président de l'Assemblée Nationale Cavaye Yeguie Djibril au journal *Cameroon Tribune* n°9054/5253 du 10 mars 2008, p.5.
23. Cf. Interview accordée par M. René Sadi, secrétaire général du comité central du RDPC à *Cameroon Tribune*, édition du 5 février 2008, p.5.
24. Lire respectivement sur ce point : *Cameroon Tribune* n°9042/5241 du 21 février 2008, p.4 ; *Cameroon Tribune* n°9050/5249 du 4 mars 2008, p.9; *Mutations* n°2112 du 13 mars 2008, pp.14-15.
25. Cf. Projet de loi n° 819/PJL/AN modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972.
26. Sur les différentes propositions d'amendement constitutionnel présentées par l'opposition parlementaire, voir entre autres : *La Nouvelle Expression* n°2201 du 9 avril 2008, pp.6-7.
27. Cf. Interview accordée par M. Grégoire Owona à *Cameroon Tribune* n°9077/5276 du 11 avril 2008, p.3.
28. Cf. Interview accordée par M. Augustin Kontchou Kouomegni à *Cameroon Tribune* n°9077/5276 du 11 avril 2008, p.4.
29. Interview accordée par M. Narcisse Mouelle Kombi à *Cameroon Tribune* n°9076/5275 du 10 avril 2008, p.3.
30. Il convient de préciser qu'une polémique a éclaté au sujet du vote d'un élu RDPC, et plus précisément du député de la Manyu, M. Ayah Paul Abine. Celui-ci n'a en effet pas assisté à la séance plénière d'adoption du projet de révision constitutionnelle. Mais pendant qu'il affirme n'avoir mandaté personne pour exprimer sa position, un parlementaire de son parti a voté pour lui en brandissant une procuration qui l'autorise à le faire.

Bibliographie

- Abe, C., 2006, « Espace public et recomposition de la pratique politique au Cameroun », in *Polis/Revue Camerounaise de Science Politique*, Vol. 13, n°1-2, pp.29-55.
- Abeles, M., 2005, *Anthropologie de l'Etat*, Paris, Ed. Payot et Rivages.
- Arccado, A., 1983, *Initiation à la sociologie de l'illusionnisme social*, Bordeaux, Ed. Mascaret.
- Banegas, R., 1993, « Les transitions démocratiques : mobilisations collectives et fluidité politique », in *Cultures et conflits* n°12, hiver, pp.105-140.
- Bigombe Logo, P., 1996, « Emergence et consolidation des tendances constitutionnelles au Cameroun (1990-1995) », in Melone, S., Minkoa She, A. et Sindjoun L. (dirs) : *La réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 au Cameroun : aspects juridiques et politiques*, Yaoundé, Fondation Friedrich Ebert au Cameroun/AASP/GRAP, pp.2-13.
- Bourdieu, P., 1987, *Choses dites*, Paris, Ed. de Minuit.
- Bourdieu, P., 1994, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Ed. du Seuil.
- Bratton, M. et Van De Walle, N., 1992, « Vers la gouvernance en Afrique : exigence populaires et réaction gouvernementale », in Goran, H. et Bratton, M. (dirs) : *Gouverner l'Afrique : vers un partage de rôles*, Lynne Rienner Publishers, pp.39-82 (Traduit de l'américain par Brigitte Delorme).
- Chevallier, J., 1996, *Institutions politiques*, Paris, LGDJ.
- Dobry, M., 1986, *Sociologie des crises politiques : la dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, PNFSP.
- Fillieule, O. et Pechu, C., 1993, *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan.
- Friberg, E., 1997, *Le pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée*, Paris, Ed. du Seuil.
- Gaudin, J. P., 2002, « L'action publique transversale et le désenchantement du politique », in Nay, O. et Smith, A. (dirs) : *Le gouvernement de compromis : courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, pp.227-235.
- Gazibo, M., 2002, « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation », in *Politique et Société*, vol.21, n°3, pp.139-160.
- Gazibo, M., 2005, « La force des institutions : la commission électorale nationale indépendante comme site d'institutionnalisation au Niger », in Quantin, P. (dir) : *Gouverner les sociétés africaines : acteurs et institutions*, Paris, Karthala, pp.65-84.
- Grawitz, M., 1985, « Psychologie et politique », in Grawitz, M. et Leca, J. (dirs) : *Traité de Science Politique*, Tome 3 : *L'action politique*, Paris, PUF, pp.1-139.
- Hall, P. A. et Taylor, R. C. R., 1997, « La Science Politique et les trois néo-institutionnalismes », in *Revue Française de Science Politique*, Vol.47, n°3-4, juin-août pp.469-495.
- Kamto, M., 1993, « Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme politique au Cameroun », in Conac, G. (dir) : *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, pp.209-236.
- Lafargue, J., 1996 : « La rue africaine en mouvement : politique et action collective », in *Politique Africaine*, n°63, octobre, pp.23-48.
- Loada, A., 2003, « La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone », in *Afrilex* n°3, pp.139-162.

- Lumumba-Kasongo, Tukumbi, 2007 : « Africa's Third-term Syndrome : A Trend Authoritarianism or Unique Form of Democracy? », in *Georgetown Journal of International Affairs*, Winter/spring.
- Mbome, F. X., 1996, « Le processus d'élaboration de la Constitution du 18 janvier 1996 », in *Lex Lata* n° 30, septembre, pp.3-8.
- Meny, Y. et Thoenig, J. C., 1989, *Politiques publiques*, Paris, PUF.
- Muller, P., 2006, « Référentiel », in Boussaguet, L., Jacquot, S. et Ravinet, P. (dirs) : *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, PFNSP, pp.372-378.
- Muller, P. et Surel, Y., 1998, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien.
- Nay, O., 2002, « Le jeu du compromis : les élus régionaux entre territoire et pratique d'assemblée », in Nay, O. et Smith, A. (dirs) : *Le gouvernement de compromis : courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, pp.47-86.
- Ngayap, P. F., 1999, *L'opposition au Cameroun : les années de braise*, Paris, L'Harmattan.
- Palier, B. et Surel, Y., 2005, « Les 'trois i' et l'analyse de l'Etat en action », in *Revue Française de Science Politique*, Vol. 55, n°1, pp. 7-32.
- Papadopoulos, Y., 1995, *Complexité sociale et politiques publiques*, Paris, Montchrestien.
- Pierson, P., 1997, « Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics », *Eui/Rsc*, Jean Monnet Chair paper, n°44.
- Riffel, R., 2001, *Sociologie des médias*, Paris, Ed. Ellipses.
- Sheppard, E., 2006, « Problème public », in Boussaguet, L., Jacquot, S. et Ravinet, P. (dirs) : *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, PFNSP, pp.349-355.
- Shu-Yun Ma, 2007, « Political Science at the Edge of Chaos ? The Paradigmatic Implication of Historical Institutionalism », in *International Political Science Review*, Vol.28, Number 1, January, pp. 57-78.
- Sindjoun, L., 1996, « Identité nationale et révision constitutionnelle » du 18 janvier 1996 : comment constitutionnalise-t-on le « nous » au Cameroun dans l'Etat post-unitaire ? », in *Polis/Revue Camerounaise de Science Politique* n°1, février, pp.10-25.
- Sindjoun, L., 2002, *L'Etat ailleurs : entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica.
- Sindjoun, L., 2004, « L'opposition au Cameroun, un nouveau jeu politique parlementaire », in L. Sindjoun (dir) : *Comment peut-on être opposant au Cameroun ? Politique parlementaire et politique autoritaire*, Dakar, CODESRIA, pp.1-6.
- Sindjoun, L., 2005, « Democratic Culture in Sub-Saharan Africa: How to Meet the Arlesian of the Africanist Legend », in *Polis, Revue Camerounaise de Science Politique*, Vol.12, numéro spécial, 2004-2005, pp.117-138.
- Thoenig, J. C., 1985, « L'analyse des politiques publiques », in Grawitz, M. et Leca, J. (dirs) : *Traité de Science politique, Tome 4 : Les politiques publiques*, Paris, PUF, pp.1-53.
- Wandji K. J. F., 2008 : « Les zones d'ombre du constitutionnalisme en Afrique », in *Juridis Périodique* n°47, avril-mai-juin, pp.84-106.





Sécurité et ordre politique au Cameroun : entre dynamiques internes et connexions internationales'

Belomo Essono Pélagie Chantal**

Résumé

L'ordre sécuritaire au Cameroun se constitue autour d'une dialectique qui met en évidence les dynamiques sécuritaires endogènes et les connexions internationales. Ces dynamiques du « dedans » et du « dehors » s'instituent dans un mouvement d'imbrication et d'enchâssement. Sur le plan interne, le processus de sécurisation s'opère autour d'un diptyque. Celui-ci dénote d'une part une logique de « désécurisation » qui suppose une déconstruction et une reconstitution de l'ordre sécuritaire. La déconstruction de la sécurité en tant que bien commun se révèle à travers l'appropriation présidentielle de la sécurité publique et une fabrication politique de l'insécurité comme mode de gouvernement. Aussi, les enjeux stratégiques, géostratégiques post 11 septembre des grandes puissances dans le golfe de Guinée et le bassin du Congo ainsi que l'environnement « polémologène » qui caractérise l'Afrique centrale déterminent-ils la reconstitution de la matrice sécuritaire du Cameroun. *In fine*, l'ordre politique au Cameroun qui s'institue grâce à l'ordre sécuritaire est consubstantiel à la domination et à la perpétuation du pouvoir des dirigeants.

* Cet article est tiré de « L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun », thèse de doctorat, IEP Bordeaux, Université de Bordeaux IV, février 2007.

** Chargée de cours à l'Université catholique d'Afrique centrale, Institut catholique de Yaoundé, Cameroun. Email : belomochantal@yahoo.fr

Abstract

Security order in Cameroon is hinged upon the relationship between endogenous security dynamics and international connections. These dynamics of the 'inside' and the 'outside' are closely intertwined. On the inside, the process of security is around a dual relationship between a logic of 'de-securisation' which entails the deconstruction and the restoration of the security order. Security deconstruction, as a common good, is revealed through the presidential appropriation of public security and a political engineering of insecurity as a mode of government. Also, post September 11th geo-strategical stakes of hegemony in the Gulf of Guinea and the Congo Basin, along with the 'polemologeneous' environment which characterizes central Africa, determine the reconstitution of the security system in Cameroon. *In fine*, the political order in Cameroon, which is implemented through the security order, is directly linked to the domination and perpetuation of the rule of those in power.

Introduction

D'après la pensée hobbesienne, le besoin de sécurité crée l'Etat. La sécurité est par conséquent consubstantielle à l'Etat.¹ Toutefois, l'appropriation de l'Etat par l'Afrique comporte un certain nombre d'apories. Ainsi, la colonisation qui se déroule dans un contexte de répression implique un ordre colonial qui s'exerce dans la contrainte, la violence et la soumission des « indigènes ». Le processus d'étatisation ou de formation de l'Etat en Afrique sera donc entaché par le clash avec les puissances coloniales : ce qui entraîne un fondement biaisé de l'Etat en Afrique. Car d'un côté, il se forme sur la violence coloniale et d'un autre côté, il n'est pas l'œuvre d'un contrat social. Au Cameroun par exemple, les dirigeants au pouvoir ne seront pas ceux qui auront lutté pour l'indépendance (Richard 1987). Par ailleurs, la logique de l'importation de l'Etat (Badie 1992) nous plonge au cœur de la question du transfert des modèles. Autrement dit, l'Etat occidental créé dans une conjoncture particulière,² ayant une trajectoire singulière, introduit des présupposés rationnels, une philosophie et une axiologie différente, des rationalités qui structurent le socle culturel des ordres politiques africains. La sécurité est donc déterminée par les mêmes limites que l'Etat en Afrique.

En plus, partant du postulat que la sécurité a fait l'Etat et ce dernier a fait la sécurité, la dialectique Etat-sécurité ne se construit que si les deux se sont constitués dans l'unité de leur « ontogenèse ». Or, dans le cas de l'Etat du Cameroun, en tant que réalité gigogne, et par rapport à un ordre de préséance, l'écueil survient lorsque celui-ci doit mettre en œuvre la sécurité alors même qu'elle aurait dû au préalable le constituer d'après la vision hobbesienne de l'Etat. De ce fait, la faute originelle de cet Etat débouche sur la mise en œuvre d'une sécurité non consubstantielle à son être et à son fondement. Toutefois, du fait que la sécurité est le fondement de la vie en société, de l'individu, elle s'incarne dans le corps social, représente un bien commun et se révèle en un droit fondamental de l'homme.

Au-delà de tous ces avatars, l'ordre sécuritaire constitue l'essence de l'ordre étatique au Cameroun. Le discours politique dans ce pays est émaillé des termes de sécurité, d'ordre et d'autorité. Ces trois concepts se déclinent de plusieurs manières dans la rhétorique et le champ lexico-politique: « l'ordre règnera par tous les moyens », « il faut restaurer l'autorité de l'Etat », « il faut maintenir l'ordre et la sécurité ».³ En d'autres termes, ce souci de l'ordre omniprésent, qui taraude l'Etat du Cameroun, s'insère dans la problématique globale sans cesse récurrente de la « création », de l'« instauration » et de la « restauration » de l'ordre et de l'autorité qui sont des matrices constitutives de l'ordre politique au Cameroun. Ces concepts, en particulier celui de l'autorité, assimilée au pouvoir brut dans les rapports entre gouvernants et gouvernés définissent ainsi la nature de l'Etat du Cameroun.

Par ailleurs, l'obsession sécuritaire qui travaille cet Etat se traduit par le fait que le règne du président Ahidjo est marqué par la répression de la subversion (1960-1982) qui se perpétue de manière plus ou moins radicale dans le règne du président Biya (de 1982 à aujourd'hui). Dans le second règne, cette obsession s'opère dans une dynamique de permanence et de changement. D'une part, la socialisation des dirigeants et des élites s'est opérée autour de la question sécuritaire. Certaines questions traversent toute l'histoire politique du Cameroun en l'occurrence le « problème anglophone » et continuent à être traitées de manière autoritaire. D'autre part, l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité en termes démocratique induit quelque peu des changements. En outre, la sociogenèse du fait sécuritaire présente une série de variables qui construisent ou renforcent cet ordre sécuritaire et/ou autoritaire. La situation géographique et géopolitique du Came-

roun face au Nigeria constitue également l'un des noyaux durs de ce « sécuritarisme ». Enfin, les crises politiques à l'œuvre en Afrique centrale de même que les enjeux géopolitiques et géostratégiques qui travaillent le Golfe de Guinée et le bassin du Congo constituent autant de facteurs importants de fabrication de cet ordre. Tout ceci reflète la construction par cet Etat d'une idée de danger perpétuel. En somme, la dialectique entre la production de l'ordre sécuritaire et le politique se structure autour de deux variables majeures à savoir les dynamiques internes et les connexions internationales. En clair, le processus de sécurisation s'effectue dans un chevauchement et/ou une imbrication constante entre les dynamiques du « dedans » et celles du « dehors ».

L'épuration théorique et conceptuelle de cette étude se base sur deux approches. La première s'élabore à partir de l'approche cognitive et normative des politiques publiques. Le concept de référentiel contribue à lire les cadres cognitifs et normatifs construits par les acteurs qui régissent et guident la construction sécuritaire et étatique au Cameroun. Autrement dit, les référents qui sont à l'œuvre depuis l'époque coloniale en termes de lutte contre la dissidence coloniale sont repris par la postcolonie. L'articulation des schèmes cognitifs par le pouvoir postcolonial se fonde sur le sacro saint principe de l'unité et de l'indivisibilité du Cameroun qui marque d'ailleurs la création de l'Etat unitaire, du parti unique et de l'idéologie de l'intégration nationale. Ensuite, les matrices cognitives s'autonomisent par rapport à leur processus de construction coloniale et nationaliste pour ce qui est du référent majeur qui est la conception de l'unité de l'Etat et s'impose de ce fait aux acteurs politiques. L'appropriation de ces schèmes par les acteurs postcoloniaux aboutit à une interprétation de l'unité qui passe par l'éradication de toute forme d'opposition consacrant ainsi le fondement de l'autoritarisme. Enfin, le référentiel donne à comprendre d'une part la doctrine sécuritaire issue du pacte colonial français et d'autre part la doctrine stratégique liée à la politique post 11 septembre.

La seconde perspective paradigmatique concerne la sociologie historique. Elle nous permet de restituer la trajectoire historique de l'ordre sécuritaire dans son articulation sociopolitique. Ainsi, le recours à l'histoire tend à révéler les continuités, les discontinuités, les inventions et les crises qui modèlent l'ordre politique au Cameroun. En clair, comprendre les dynamiques internes et les connexions internationales c'est interroger et disséquer l'histoire du politique. C'est saisir com-

ment le temps mondial investit l'horizon du sens dans le cadre endogène. L'appropriation de la temporalité mondiale en termes d'universalisation de la démocratie produit des interférences internes qui se répercutent par la décompression autoritaire. Si les tendances lourdes liées à la sociohistoire interprètent les actions des acteurs postcoloniaux insérés dans des logiques de socialisation autoritaire et par conséquent de retraduction de l'idéologie du tout sécuritaire, la sociologie historique interprétative entend restituer l'action propre des acteurs. En clair, au-delà de la configuration de l'Etat autoritaire, du transfert de modèles sécuritaires, cette perspective sert à analyser les conduites des acteurs qui s'inscrivent et écrivent l'histoire en dehors des contraintes structurelles.

Au demeurant, la principale tension de cette étude repose sur la question de savoir comment l'ordre sécuritaire interne et international construit l'ordre politique au Cameroun ?

- 1) Le processus de monopolisation de la sécurité par l'Etat camerounais s'institue d'une part au travers des politiques de sécurité et d'autre part grâce aux concurrences internes à l'Etat et aux formes de débordements de ce dernier par des acteurs privés et sociaux.
- 2) La production de l'ordre sécuritaire au Cameroun est le résultat d'une intégration et/ou d'une agrégation des facteurs extérieurs à savoir les accords de coopération militaire France-Cameroun. En plus, la politique sécuritaire post-11 septembre, les jeux et enjeux stratégiques et géostratégiques des puissances occidentales dans le golfe de Guinée et le bassin du Congo ainsi que les conflits sous-régionaux sont autant de facteurs qui modèlent le système sécuritaire. Enfin, l'appropriation de la dynamique polémologique qui travaille cette région, voire la captation de ces enjeux par les élites dirigeantes conduisent à la fabrication d'une technologie, voire du sécuritaire dans ce pays.

Etatisation et fait sécuritaire : Etat autoritaire et Etat « mou »

La formation de l'Etat du Cameroun est liée au nationalisme radical. Elle débouche sur la crise de la décolonisation et s'inscrit dans une dyade qui est une combinatoire d'une construction juridique internationale à savoir les régimes juridiques de mandat et de tutelle et l'éveil d'une conscience nationale conduisant au clash de la

décolonisation. L'institutionnalisation de l'ordre politique au Cameroun s'effectue suivant des logiques de concurrence et d'opposition entre Etat autoritaire et Etat « mou ». La massification de la violence politique légitime et illégitime constitue le principe structurant de l'autoritarisme. En clair, la revendication de cette violence par l'Etat s'observe au travers des politiques de sécurité dont les schèmes sont créés et mis en œuvre par l'ordre colonial et dont la reconduction se perpétue dans la postcolonie. La téléologie de cette forme d'Etat s'enracine sur l'instauration d'un ordre sécuritaro-autoritaire en termes de « caporalisation » des citoyens avec en toile de fond la pérennisation des dirigeants au pouvoir.

Le processus hégémonique s'articule autour d'une domination et d'un clivage entre dirigeants et dirigés. L'Etat « mou » quant à lui laisse apparaître un processus de « désécurisation » consécutif à la crise « néo-patrimoniale » (Médard 1991:355-365.) de l'Etat, à son incapacité à remplir les fonctions régaliennes, par conséquent à fournir des prestations sécuritaires, à fabriquer des politiques en dehors de politiques coercitives. Ceci consacre l'avènement des acteurs sociaux dans la production sécuritaire. En outre, la décompression autoritaire relative à la libéralisation politique préside à la restructuration de l'Etat « mou ».

En revanche, les deux formes d'Etat ne sont pas exclusives l'une de l'autre car l'Etat autoritaire se nourrit de l'Etat « mou » et vice versa. Si les défaillances ontologiques de cet Etat touchent à sa « statolité », en tant que principe qui institue l'être de l'Etat, paradoxalement plus l'Etat est « mou », plus il devient autoritaire car la seule ressource dont il dispose est la coercition. L'ordre politique se constitue à partir de l'héritage colonial, grâce aux politiques de sécurité et se bâtit sur la déconstruction et la recomposition sécuritaire.

Historicité, grand récit de l'indépendance et modèle d'étatisation

Le récit de l'étatisation énonce les soubresauts d'une histoire traumatique de la décolonisation dont la négation par les régimes successifs sacralise et désacralise le mythe fondateur de l'Etat. L'ordre politique postcolonial suit une trajectoire dont l'ordre colonial dessine les contours, sanctifie les mécanismes lorsque ce dernier ne se reproduit pas à l'infini.

Mécanique de la décolonisation et mythe fondateur de l'État

Le Cameroun à deux reprises s'est trouvé placé sous l'égide internationale ; cette situation *sui generis* imposait à la puissance « tutrice » de rendre compte à la communauté internationale de l'administration et de la gestion du territoire. Les obligations des puissances mandataires étaient donc limitées. Nonobstant ces limitations, la tutelle conserve des pleins pouvoirs sur la « colonie ». ⁴ Les puissances devaient respecter l'engagement de ne pas incorporer les mandats dans leurs colonies. Ainsi, la continuité procède de la volonté de la France d'édifier ce vaste champ colonial, de s'inscrire dans une logique de légitimation vis à vis de l'Allemagne déchuée dans certains de ces territoires, en l'occurrence le Cameroun depuis 1919. La prise du Cameroun par la France traduit ici la capacité et la puissance coloniale qu'elle requiert et acquiert par le truchement des ambitions coloniales et qui lui donne de la crédibilité, lui permettant de reprendre des territoires qui étaient jusque là hors de son champ de compétence. Cette tentative de possession du Cameroun permet donc de supplanter la Grande Bretagne et l'Allemagne dans le projet colonial. De la difficulté à assimiler le Cameroun dans son champ de domination, du radicalisme du mouvement nationalisme camerounais, de son incapacité à intégrer les territoires africains dans l'union française, les accords militaires constituent donc pour la France une issue pour ses ambitions coloniales et néo coloniales en Afrique et au Cameroun.

Par ailleurs, l'émergence d'une conscience nationale ne peut être dissociée du facteur juridique qui offrait un processus d'autonomisation au Cameroun. L'éveil de la conscience nationale s'élabore dans les mouvements syndicaux. Les syndicats impriment une conscience corporatiste qui contribue à socialiser ses leaders politiques ⁵ et de ce fait nourrissent le terreau de la contestation au Cameroun. Dès lors, l'intériorisation des schèmes de la lutte et leur extériorisation se déroulent dans les partis politiques avec pour point focal la guerre contre le colonisateur. ⁶

En clair, le régime juridique du Cameroun, la socialisation des acteurs politiques dans des mouvements corporatistes participent d'un nouvel ordre « décolonial ». En plus, le « temps mondial » en faveur de la décolonisation (et ou la volonté de certaines puissances et des Nations unies à inscrire à l'ordre du jour le mouvement des peuples à disposer

d'eux-mêmes), l'« appel d'Etat » par des acteurs internes (parfois appuyés par des Etats tels la Chine aux logiques internationales idéologiques et d'émancipation) inscrits dans des dynamiques fractales et révolutionnaires déterminent la collision qui s'effectue dans la trajectoire d'étatisation au Cameroun.

Le processus d'étatisation du Cameroun se déroule donc suivant une dynamique complexe et contrastée entre des logiques stochastique, d'encadrement par le droit, de collusion et de collision avec la France, du dehors et du dedans, de fragmentation et de construction. La conflictualité née du processus de décolonisation⁷ s'articule autour d'une fracture idéologique entre l'Union des populations du Cameroun, voire d'autres forces de l'opposition à l'instar des démocrates camerounais⁸ et le pouvoir colonial et postcolonial. La « ruse de la raison » se matérialise dans le récit fondateur de l'Etat du Cameroun qui s'énonce par un paradoxe historique. L'UPC milite pour l'indépendance et demande la réunification des deux Cameroun. Elle va en guerre contre la puissance coloniale et sera, par conséquent, bannie du champ politique en 1955. Elle décide par conséquent de rentrer dans la clandestinité et conditionne l'arrêt du terrorisme au retrait des troupes françaises et à la promulgation de l'amnistie générale. Elle rappelle cependant qu'elle souhaite une politique de coopération avec la France une fois que le Cameroun aurait recouvré l'indépendance (Bayart 1979:44).⁹ L'antagonisme est d'autant plus âpre que la France ne voudrait pas céder à la revendication d'indépendance parce qu'une émancipation du Cameroun aurait eu des répercussions sur l'Union française et l'Algérie. L'assassinat d'Um Nyobé par les forces françaises le 13 septembre 1958 représente ainsi un événement structurant de la décapitation de l'UPC et de l'amorce de destruction du mouvement nationaliste camerounais, ce qui augure la marche vers l'indépendance.

Le socle de la contradiction se résume à partir de la traduction historique de R. Joseph à savoir que les hommes qui reçurent le pouvoir des mains des Français en janvier 1960 (le Président Ahidjo) étaient ceux-là même qui n'avaient joué aucun rôle dans le combat nationaliste du côté révolutionnaire ou du côté modéré. Ils furent obligés d'instituer un régime policier pour imposer leur domination. Aussi, ceux qui combattirent et donnèrent leur vie pour l'indépendance ne sont mentionnés que pour être condamnés. Son interrogation dénote toute l'ambiguïté du mythe fondateur de cet Etat :

Comment se fait-il qu'un pays où un mouvement nationaliste si large, si dynamique et progressiste s'est développé..., un pays qui nourrissait une tradition anticoloniale aussi forte depuis le début de la domination allemande, ait pu accéder à l'indépendance avec un régime et une direction qui avaient si peu de points communs et s'inspiraient si peu de ce passé vibrant ? (Joseph, 1987:22, 355).

L'indépendance s'institue donc comme un artéfact issu d'un arrangement entre le colon et les hommes-liges conçus dans un processus d'adoubement par les forces coloniales. Cette transaction collusive parachève la constitution de la boîte de pandore que le pouvoir postcolonial n'aura de cesse de vouloir refermer grâce à la violence politique. Pour J-F. Bayart, le combat dirigé par Um Nyobé représente un « événement traumatique » qui a contribué à structurer sur la longue durée les attitudes et les comportements des acteurs. Il leur a procuré un idiome qui tend à circonscrire le champ du possible politique (Joseph 1987:17).

Héritage colonial, structuration d'un régime et totémisation du pouvoir

La production de l'Etat postcolonial se déroule autour de la prégnance de l'unité et de l'unification qui travaille les schèmes mentaux. Elle est d'autant plus marquée que lors du référendum organisé par les Nations Unies en février 1960, la partie sud du Cameroun britannique vota pour le rattachement tandis que le Cameroun septentrional anglophone a voté pour son rattachement au Nigeria. Ce dernier sera considéré comme une amputation du territoire et surtout une offense au pouvoir central, d'où l'obsession de l'unification.

De prime abord, la colonisation avait amené à l'éradication de la diversité des forces, des idées et de la pensée politique avec le processus d'éradication de l'UPC ou encore le limogeage d'André Marie Mbida qui se présentait comme un acteur incontrôlable. L'arrimage du pouvoir postcolonial s'opère donc autour de cette politique de destruction des forces oppositionnelles, de l'hétérogénéité. La conception de l'ordre sécuritaire par le Président Ahidjo s'enchaîne sur l'instauration de l'ordre déstructuré par le conflit pré et post indépendance, le contrôle, la sauvegarde, la pérennisation et la totalisation du pouvoir et de la société. La réunification et l'unification qui sont les projets majeurs de l'UPC seront donc repris par le Président Ahidjo dans l'optique d'asseoir des pouvoirs absolus. L'aliénation de la fédération par le pouvoir central traduit le processus d'harmonisation et de retrait de l'hégémonie

périphérique détenue par les territoires fédérés. Ainsi, la constitution fédérale du 1^{er} septembre 1961 est révisée afin que Tandeng Muna demeure Premier ministre du Cameroun occidental tout en étant Vice-président de la Fédération. Toutefois, il ne dispose d'aucun moyen de contrôle. La fusion de toutes les forces politiques dans le grand parti unifié ; l'Union nationale camerounaise (UNC) en 1966¹⁰ confirme les desseins de centralisation du pouvoir. L'unification du Cameroun le 2 juin 1972 vient parfaire la politique de contrôle total de l'Etat par le pouvoir en place. Ce processus se poursuit le 4 avril 1984 avec une réforme constitutionnelle instituant la République du Cameroun mettant ainsi en évidence la notion de fusion de l'Etat.

Ensuite, la primauté du président de la République s'incarne dans le droit et les institutions. Il est le maître du sens de l'ordre politique tout entier. Dans le cadre de l'affaiblissement des pouvoirs fédérés, la révision constitutionnelle de 1969 institutionnalisa la suppression de la procédure de l'investiture du Premier ministre par l'assemblée législative : il est indiqué que le Président de la République « nomme le premier ministre de chaque Etat fédéré ». Le Premier ministre devait remettre sa démission non plus seulement en cas de motion de censure ou de refus de confiance, mais aussi en cas de renouvellement de l'Assemblée législative et après les élections présidentielles. Les conditions de dissolution de l'Assemblée législative étaient aussi élargies.¹¹ Selon l'article 8 de la constitution de 1972, « Le président de la République nomme les ministres et les vice-ministres qui sont responsables devant lui. Il met fin à leurs fonctions ». Dans ces conditions, les prérogatives du premier ministre étaient limitées. En tant que source de tout pouvoir consacré par la constitution de 1972 « il assure... la conduite de toutes les affaires de la Républiques ». Il jouit ainsi des prérogatives dans tous les domaines ; diplomatiques, militaires, économiques, politiques, symboliques.

L'appareil partisan constitue également l'élément fondamental du pouvoir. C'est le parti (dont il assume les responsabilités de président) qui inspire et arrête les grands principes d'action. L'Etat met en application la politique ainsi définie. A ce titre, Kengne Pokam pense qu'A. Ahidjo n'était pas seulement la « clé de voûte » des institutions camerounaises ou le personnage central de la vie politique du Cameroun mais il était lui seul « l'essentiel » du pouvoir (Kengne Pokam 1986:14-15).

Enfin, la construction de l'ordre sécuritaire par le Président Ahidjo s'adosse sur les forces de répression et essentiellement sur la police politique. L'extension des unités du maintien de l'ordre se fait suivant les tensions sociopolitiques dont le Cameroun fait l'objet à partir de 1952. Les Renseignements Généraux se mettent en place. Les « commissariats spéciaux » au terme de l'arrêté 282 ont pour but de suivre « les mouvements politiques locaux, africains et européens; leur création, leur programme, leur évolution, leurs principaux représentants, leur importance numérique, leur influence sur la population ». Le Haut Commissaire est chargé de la défense et de la sécurité extérieure du Cameroun. Il a également la responsabilité de l'ordre public et assure la sécurité des personnes et des biens. Toutefois, le décret du 11 avril 1957 permet une délégation des pouvoirs en matière de polices administrative, urbaine et rurale au profit du Premier ministre camerounais. Le transfert de compétences se fait au travers de l'ordonnance 58/1375 du 30 novembre 1958 (Pondi 1988). La police acquiert donc un héritage colonial qui lui fournit des outils, une méthodologie et une nature dont le renseignement constitue la matrice. Les forces militaires françaises qui se retirent au Cameroun en 1964 après avoir plus ou moins anéanti la rébellion, ont permis aux forces nationales d'acquiescer des habitudes en termes de « restauration de l'ordre ». Ceci se traduit donc par l'acquisition des mécanismes répressifs et autoritaires. Ainsi, les accords militaires vont constituer non seulement une garantie pour l'Etat postcolonial en matière de défense, mais aussi l'un des fondements de l'autoritarisme. Car d'une part, les dirigeants sont protégés par la France sur la base de ces accords. D'autre part, ces accords peuvent être convoqués ou activés par les autorités en cas de nécessité.

In fine, l'essence du politique au Cameroun s'ordonne autour de la fabrication de l'ordre et de l'unité qui se justifient par l'usage de la coercition. L'accaparement et la détention des pleins pouvoirs, l'hypercentralisation, la personnification et la personnalisation du pouvoir ; attributs du système présidentieliste, la sécurisation personnelle du chef de l'Etat institutionnalisent le régime et la nature autoritaire de l'Etat. La structuration de cet Etat s'élabore sur le système policier. L'armée nationale est détournée de ses missions régaliennes de défense nationale pour se consacrer aux objectifs de sécurité intérieure et se produit un processus d'intériorisation de l'ennemi intérieur.

Politiques publiques de sécurité et construction d'un Etat autoritaire

Le politique au Cameroun se conçoit à partir de la fabrication des politiques de sécurité en tant que celles-ci s'élaborent dans un continuum historique depuis l'époque coloniale. Les matrices cognitives qui déterminent les idées, le logos et la praxis sécuritaires doivent être saisies dans un long terme du fait de leur inscription dans la permanence de cet Etat. Dans le même ordre d'idées, la mise en œuvre des politiques doit être comprise dans une perspective diachronique.

« Sécuritisation » : production des cadres cognitifs et normatifs sécuritaires et formations discursives

La production des matrices cognitives sécuritaires se base sur l'édification d'une figure de l'ennemi constitutive d'une gouvernementalité coloniale. L'institutionnalisation de cette politique coloniale consacrant l'ennemi se matérialise également dans le processus d'étatisation de l'Etat postcolonial.

Dans un premier temps, la relation d'ami et d'ennemi, autrement dit, l'objet de la politique est la définition et l'éradication de « l'ennemi ». ¹¹ En outre, le présumé de l'ami et l'ennemi constitue l'essence du politique (Freund 1965). Dès lors, l'émergence de la figure de l'ennemi dans le champ politique camerounais est éminemment liée au mode de gestion coloniale. Le référentiel colonial s'énonce à partir de la conquête, de l'exploitation du territoire sous domination et de la volonté d'endigement du communisme. Le corollaire de ce référentiel est l'éradication de la dissidence. Dans cette optique, la construction des cadres cognitifs coloniaux procède de la politisation de l'indigène contestataire en l'occurrence l'Upéciste dans la production d'une rhétorique antinationnaliste, anti indépendantiste et anticomuniste par le colonisateur.

Dans un second temps, la postcolonie s'abreuve des catégories cognitives à l'œuvre durant la colonisation. La socialisation du personnel politique et la continuation de la politique impérialiste par d'autres moyens à savoir le pacte colonial à travers les acteurs politiques locaux concourent à la permanence de la production des schèmes cognitivo-sécuritaires autour de la conception de l'ennemi. Ce dernier ne représente pas seulement l'« autre » ou l'« étranger ». Sa désignation relève de l'existence et de l'être même du politique postcolonial. Les référents constitutifs de cette période s'articulent autour de la conquête

du territoire jadis colonisé, de sa pacification et de la quête des cœurs et des âmes dans un contexte de délégitimation du pouvoir. La dialectique commandement-obéissance qui régit le politique de l'ordre colonial et postcolonial n'amène pas à la conception de l'autorité en tant qu'elle est investit des attributs de légitimité. Car le procès de l'indépendance met en lumière l'usurpation et/ou le détournement du pouvoir par les dirigeants postcoloniaux. Cependant, les nationalistes seront plutôt éradiqués par les colonisateurs et le régime de la postcolonie. Dans ce contexte, le contrat social liant gouvernants et gouvernés sera annihilé par le processus traumatique de la décolonisation et la querelle de l'indépendance. Aussi, les rapports entre dirigeants et dirigés sont-ils plutôt organisés autour de la violence politique physique et symbolique légitime et illégitime. Dans ce cadre, le politique s'attèle à produire de la légitimité. Cependant, si celle-ci s'institue sur la reconnaissance et l'acceptation du pouvoir, le régime Ahidjo se concentre sur l'adhésion forcée des masses à sa politique. Celle-ci passe par la présentation au peuple du symbole de l'infamie que représentent les ennemis de l'Etat. De l'Upéciste, comme principal ennemi, on assiste à une désignation assez large de la figure de l'ennemi, à savoir le Témoin de Jéhovah, le partisan du parti démocrate, voire même le citoyen. Le travail de construction cognitive détermine les trois autres ennemis comme des dissidents de l'ordre en vigueur. *A contrario*, le Témoin de Jéhovah prône la fin du monde, ce qui signifie la fin du politique. Le démocrate quant à lui tout, comme l'Upéciste, il constitue un opposant politique. Toutefois, la désignation du citoyen en tant qu'ennemi relève de manière globale d'un mode de gouvernance qui confère les attributs d'ennemi intérieur à cette catégorie dans un contexte d'arbitraire.

En plus, la conception des matrices cognitives durant la période transitionnelle et post transitionnelle est également inhérente à la concaténation de cette sécuritisation. L'opposant politique est érigé en ennemi dans un contexte de délégitimation et de contestation de l'autoritarisme et des dirigeants en place.

Par ailleurs, l'« analyse des figures de l'ennemi intérieur nécessite un questionnement de ses formulations discursives et des structurations du sens que les acteurs sociaux produisent à son sujet. Celles-ci font apparaître que les actes discursifs relatifs à l'ennemi génèrent une symbolique qui établit l'existence des institutions, et plus particulièrement de celles dont la finalité réside dans l'exercice efficace de la violence légitime » (Ceyhan et Périès 2001). Dans cette perspec-

tive, les formulations discursives créent un univers symbolique. Il est par conséquent entouré et entaché d'opprobre. Les répertoires discursifs nomment l'Upéciste « terroriste ». Ce qui renvoie à toute une signification et à une imputation par les acteurs politiques de mouvement nihiliste devant produire l'apocalyptique. La vision eschatologique qui accompagne ce mode de pensée se structure sur la radicalisation de la violence à l'égard de cette catégorie tant et si bien que cette même violence est présumée comme constituant l'essentiel de l'arme du terroriste. Plus précisément, la hantise d'une rétroaction du terroriste conçue et imaginaire conduit les acteurs politiques à user de la force. Les tournures lexicologiques qui entourent l'ennemi en temps démocratiques tendent à le discréditer et à l'entourer d'opprobre. D'après le Président Biya « Qui sont-ils ces affamés qui ont reçu sur le tard une virginité démocratique ». De plus, le vocabulaire politique fait état des « apprentis sorciers » en nommant les opposants qui pour ce dernier ont « instrumentalisé » les jeunes lors des émeutes contre la faim et la révision constitutionnelle de février 2008.

Politiques de sécurité comme ontologie et téléologie de l'Etat

L'analyse des politiques publiques de sécurité met en évidence l'apport des dynamiques externes en l'occurrence la coopération militaire dans la production des politiques de sécurité. L'importation des modèles s'applique d'une part sur le plan des schèmes de pensée et/ou de référentiel et d'autre part sur le plan des politiques de formation et de transfert technologique (armement etc.). Ainsi, la construction de l'Etat est un processus de *path dependance* : dans ce sens, elle traduit la dépendance par rapport au sentier colonial. Ce qui signifie que ces politiques sont largement tributaires de l'histoire coloniale. Toutefois, elles ne sont pas seulement l'émanation de l'exogène, elles sont réinterprétées, reformulées, réinventées, réappropriées et réadaptées. En effet, étudier leur « endogénéisation » permet d'observer le bricolage qui, non seulement détermine ces politiques, mais aussi l'histoire de la construction de l'Etat. Cette analyse s'atèle donc à souligner les interactions entre les dynamiques internes et externes.

D'emblée, le processus de dépendance qui se déploie au travers des mécanismes sécuritaires français traduit la consubstantialité qui existe entre ces politiques, l'apport de l'histoire et l'action de la France. Etant entendu que l'action de cet Etat est au cœur de ces politiques en tant qu'il en est le géniteur et le producteur depuis l'époque coloniale et

postcoloniale à travers les référentiels, la mise en place des forces de l'ordre, la lutte contre la rébellion, les accords de défense, etc. Grâce aux processus de socialisation à ces mécanismes, d'autonomisation vis à vis des politiques extérieures (en l'occurrence françaises) et aux actions des acteurs, l'internalisation et/ou la production autochtone de ces politiques permet d'appréhender les dynamiques à l'œuvre dans ce contexte.

Ensuite, les politiques de sécurité à l'œuvre au Cameroun sont des politiques de crise. Elles ne représentent pas seulement une intervention gouvernementale dans le secteur de la sécurité, elles sont implémentées de manière permanente étant donné que les schèmes de pensée restent les mêmes et sont sans cesse réactivés lors des crises politiques. Elles sont basées sur la légalité d'exception qui détermine le cadre juridique donnant l'existence à ces politiques.¹² Cette légalité inaugure des pouvoirs exceptionnels ou de crise procurant un rôle transcendantal au Président de la République. Ces politiques s'enracinent donc sur la répression de la subversion avec pour noyau dur les ordonnances de 1962, plus précisément, l'ordonnance n° 62/OF/18 du 12 mars 1962.

La création de l'UPC constitue un problème public pour l'ordre colonial. Ainsi, la subversion survenue depuis l'époque coloniale met lumière des politiques françaises de sécurité au Cameroun se basant sur l'éradication complète de l'UPC dont le pouvoir post colonial va hériter. L'hostilité et la brutalité coloniale et postcoloniale en matière de répression contribuent à éliminer les « maquisards » en l'occurrence Um Nyobé, Félix Moumié, Ernest Ouandié, etc. L'arrestation de Mgr Ndongmo, l'exil des nationalistes, la détention des citoyens dans les prisons politiques à l'instar de Mantum et la formation d'une forte police secrète répressive avec pour acteur prépondérant Jean Fochivé sont autant de facteurs qui concourent à la mise en œuvre de cette politique de répression de la subversion.

L'éradication du nationalisme radical camerounais repose sur des rationalités et des finalités multiples. D'emblée, l'existence d'un tel mouvement est viscéralement opposé à la pensée politique française et à son projet de construction d'une communauté. Le nationalisme radical constitue une contre-hégémonie pour son impérium et limite ses prétentions à la mise en œuvre d'une totalisation de sa puissance et de son influence.

En outre, en s'opposant au modèle d'impérialisme et de domination de la France, la hantise de cette puissance est l'effritement de sa légitimité et la contagion du désir d'autodétermination en tant qu'il induit des schèmes de résistance aux autres mouvements combattant l'oppression comme en Algérie. Dans cette perspective, l'illégitimité du pouvoir postcolonial, conçu dans « le péché original » en raison de l'absence de contrat social entre gouvernants et gouvernés se déploie dans la coercition. La souveraineté populaire trouve sa signification dans l'octroi du pouvoir par une entité externe au Cameroun (à savoir le colonisateur) à des dirigeants illégitimes. L'aliénation du pouvoir se situe au niveau du double vide qui caractérise celui-ci. Si le lieu du pouvoir est essentiellement vide, cependant, dans ce contexte, son être, en tant que produit de l'illégitimité trouve tout son sens dans la constance de ce vide. Il est exercé par un double centre Paris et Yaoundé dont la protection est assurée par la métropole. Autrement dit, le pouvoir du président Ahidjo qui se voit contesté par une partie des masses d'obédience nationaliste, pour régner, va s'adosser essentiellement sur la répression au travers de la coopération militaire France-Cameroun. L'annihilation du nationalisme procède de l'effacement de la mémoire et de l'histoire. Pour A. Mbembe (1986:40),

contrairement à tous les pays du monde où les périodes de résistance nationale font partie des éléments structurants de l'identité d'un peuple et sont, à ce titre, gravées dans des monuments et des rites, le Cameroun est, paradoxalement, celui où le processus de lutte anticoloniale est paré de significations préfabriquées et fait, à ce titre, l'objet d'un tabou lorsqu'il n'est pas simplement effacé d'autorité.

Le rejet de l'histoire se manifeste aujourd'hui par la mémoire sélective ou l'oubli prémédité du discours politique à l'allusion des figures historiques par le Président Biya lors de la commémoration des cinquantièmes¹³ de l'indépendance et de la réunification du Cameroun en mai 2010. La ruse de l'histoire repose sur la répétition des faits. Comme le président Ahidjo avait effacé la mémoire anticoloniale, le pouvoir actuel s'y emploie également au point d'épurer toute référence au prédécesseur. Gommer la mémoire revient à chasser les démons qui hantent le pouvoir du fait de son illégitimité congénitale. Une fois de plus l'histoire se répète. Le pouvoir galvaudé dans son essence est transmis au Président Biya au détriment du contrat social. La souveraineté populaire est une fois de plus aliénée. Le continuum

historique comme une tendance lourde et la socialisation à la répression se perpétue en tant qu'essence d'un pouvoir vide.

En outre, l'émergence du « problème anglophone » dans l'espace public est d'un côté d'essence coloniale en tant que le référentiel qui conduit la pensée française est la politique d'assimilation de la partie anglophone dans l'espace de domination française. Ce problème s'énonce autour de la partition du Cameroun à travers le référendum de 1961 rattachant la partie septentrionale du Cameroun anglophone au Nigeria. D'un autre côté, la politisation de ce problème s'effectue aujourd'hui à partir de la question de la sécession comme une soustraction et une non intégration d'une partie du territoire dans le champ hégémonique de l'Etat. La conjoncture politique qui accompagne ce problème amène le pouvoir en place à réactiver les mécanismes de coercition à chaque revendication sécessionniste opérée par la All Anglophone Conference, la Southern Cameroons Youth League (SCYL) ou la Southern Cameroon National Council (SCNC).¹⁴ Malgré cette répression, ces mouvements résistent à l'assaut de la contrainte étatique à travers la volonté d'indépendantisme et/ou de séparatisme. La République d'Ambazonie¹⁵ s'est dotée d'un gouvernement depuis le 25 décembre 2007. La Southern Cameroon People Association (SCAPO), quant à elle est à l'origine de la proclamation officielle d'indépendance du 31 août 2006.¹⁶ Les demandes d'autonomisation ou d'autodétermination de cette partie du territoire achoppent donc sur la détermination et le durcissement de l'Etat.

En clair, la gestion politique du « problème anglophone » et de la subversion s'organise dans un contexte autoritaire et de l'idéologie de l'union nationale. Leur mode d'articulation tourne autour des principes de l'Etat. Toute revendication politique de l'entité anglophone ou des « maquisards » est perçue comme une atteinte au principe cardinal de l'Etat à savoir la souveraineté. La sécession et la subversion se définissent ainsi comme un effritement de la dite souveraineté.

Les politiques de sécurité post-transitionnelles concernent l'état d'urgence et le commandement opérationnel, et les dispositifs sécuritaires mis en place durant et post émeutes de février 2008. La question de l'état d'urgence se traduit par la crise électorale mettant en évidence la dissension autour de la victoire aux élections présidentielles de 1992. L'auto proclamation de John Fru Ndi comme Président de la République crée un conflit qui amène à l'instauration de l'état d'urgence

par les dirigeants. Le commandement opérationnel instauré en 2000, quant à lui, désigne la politique de sanction implémentée dans la ville de Douala sujette au grand banditisme et, par ailleurs, territoire insoumis à l'ordre autoritaire en vigueur. Les émeutes de février 2008 par contre traduisent une dynamique polémologique structurant les rapports entre gouvernants et gouvernés autour de la redistribution des ressources (problématique de la vie chère) et de la révision constitutionnelle et par conséquent de la pérennisation au pouvoir. Toutes ces politiques ont pour finalité la restauration de l'autorité de l'Etat. Celle-ci est en crise du fait de l'apparition de la variable démocratique dans l'ordre politique. Dès lors, avec la libéralisation politique des années 1990, la levée de la légalité d'exception ne constitue qu'une mutation en termes textuels. Car il s'agit d'un changement dans la continuité. Cette levée ne change pas fondamentalement la nature du régime politique. Même si ce dernier ne s'inscrit plus dans un autoritarisme dur, il procède en revanche d'un bricolage entre les mécanismes sécuritaires coloniaux, post coloniaux et ceux qui sont empruntés à la démocratie. Il en découle donc un système hybride qui se définit désormais dans la décompression et le relâchement autoritaire dus à la transition démocratique. Le discours politique s'articule toujours autour du leitmotiv: « Nous avons la volonté et les moyens... L'ordre règnera par tous les moyens... ».

« Désécurisation » et nouveau management sécuritaire au Cameroun

La « désécurisation » suppose une décomposition et une recomposition de l'ordre sécuritaire. La décomposition ne se conçoit pas comme le chaos. Elle est l'œuvre d'un système de magnificence et de mystification de la sécurité des dirigeants. Ceci suppose une expropriation, voire un détournement de la sécurité publique. La recomposition se détermine comme un éclatement de la sécurité. Ce qui implique un marché sécuritaire fait de l'offre et de la demande. Cette recomposition se caractérise également par l'existence d'un champ sécuritaire qui se compose d'acteurs publics, privés, internes et internationaux. L'usage du champ se traduit par l'existence d'interactions et de conflits en vue de la capitalisation des ressources économiques et sécuritaires. Le capital sécuritaire ressortit du contrôle et de l'imposition d'un ordre et par conséquent induit de la puissance et de la domination. La dialectique entre « désécurisation » et nouvelle forme de gouvernance doit être appréhendée d'une part dans une logique de dualité entre la sécurité

des dirigeants et l'insécurité des dirigés. D'autre part, cette nouvelle gouvernance sécuritaire laisse apparaître un champ où interfèrent plusieurs acteurs et des enjeux multiformes.

Sécurisation des dirigeants, insécurisation des dirigés et pérennisation au pouvoir

La dualité entre sécurité des gouvernants et insécurité des gouvernés rend compte d'un système de domination inscrit dans les rapports politiques. La décomposition sécuritaire est plutôt le fruit d'une insécurité nourrie par un pouvoir obnubilé par la présidentialisation et l'élitisme sécuritaires. Cette décomposition s'observe également à partir des usages sécuritaires de l'Etat, c'est-à-dire une fabrication tactique et/ou une géographie sécuritaires.

Premièrement, la présidentialisation de la sécurité qui tarabuste l'Etat s'établit sur une série de variables constitutives du renforcement du pouvoir des dirigeants. Elle réfère à une véritable politique de sécurité dont le référentiel porte sur la constitution d'un système présidentieliste avec pour finalité l'établissement d'un régime autoritaire. En d'autres termes, cette présidentialisation permet de saisir les arcanes d'un système politique et de sécurité dont l'aboutissement est la protection et la pérennisation du pouvoir des dirigeants.

Cette présidentialisation traduit d'abord la place et l'importance du président de la République dans le système autoritaire. Cette importance s'identifie ensuite par la multitude d'institutions ou des corps chargés de la sécurité présidentielle.¹⁷ Enfin, elle se manifeste par les pratiques et les modalités de sécurité qui entourent la personne du Président de la République et qui s'inscrivent dans l'obsession d'un coup d'Etat. Aussi, le manque de légitimité entraîne-t-il une surprotection du chef de l'Etat et conduit-il à une hantise sécuritaire. L'illégitimité contribue à la fabrication du mythe de l'institution et de la fonction. La sécurisation façonne l'image du président en termes de puissance. La sécurité qui est affiliée à sa fonction lui consacre des attributs de pouvoir, d'influence et d'autorité. L'apparat et la mise en scène du système de dissuasion viennent conforter cette image. Le pouvoir se construit ici dans la complexité. Le vide qu'aurait dû remplir la légitimité que confèrent le processus démocratique et l'action politique est désormais comblée grâce à l'armada sécuritaire, elle-même contribuant à la sacralisation, à la mystification de la fonction présidentielle et de la personne du président.

L'insécurité se définit comme une modalité de gouvernance. Elle se conçoit comme une méthode servant à gouverner la société. Car elle subordonne la société aux gouvernants, les citoyens étant obligés de crier grâce afin d'obtenir quelques concessions en termes de prestations sécuritaires. L'axiologie portée par les acteurs politiques repose sur leur magnanimité à offrir une fourniture sécuritaire parcellaire et erratique à la population. L'instauration de l'ordre sécuritaire est présentée comme une œuvre de bienfaisance offerte à un peuple en proie au chaos. En plus, cette gouvernance suppose un contrôle de l'insécurité. Le *containment* de l'insécurité a pour finalité de restaurer l'autorité de l'Etat et d'éviter des débordements pouvant aboutir à une instabilité sociopolitique. Néanmoins, l'insécurité n'est pas simplement l'apanage des masses, elle s'applique aussi à certains dominants.¹⁸ Car la fragmentation des zones sécuritaires induit des poches d'insécurité même pour certains d'entre eux. Dans ce sens, ces derniers ne se regroupent pas toujours dans des quartiers de haute sécurité, ceux-ci étant réservés pour la plupart aux grandes représentations diplomatiques et à la haute administration, à l'instar du quartier Bastos à Yaoundé. Dans ce contexte, l'insécurité représente aussi un mode de contrôle des élites dans un cadre de fin de règne où certaines d'entre elles sont de plus en plus aux prises avec la classe au pouvoir.¹⁹ L'insécurité détermine ainsi un lieu de rencontre entre certaines élites et les populations. Toutefois, les élites résidant dans des quartiers non résidentiels possèdent des moyens de sécurisation personnelle (construction des sanctuaires, services de gardiennage, interphones, chiens de race). Ce qui corrige l'égalité supposée entre les deux catégories à savoir les élites et le peuple. En clair, l'insécurité ne constitue pas une politique en tant que pensée cohérente et mise en œuvre d'un programme. Elle ne représente pas non plus un phénomène stochastique. Elle est l'œuvre de calculs et de tactiques politiques. Elle n'est pas non plus un impensé politique, car elle est la résultante d'une « surprésidentialisation » de la sécurité et d'une parcellisation de la sécurité publique. La cause déterminante de cette dénaturation est à rechercher dans le système politique, le rapport dominants-dominés, l'illégitimité du pouvoir concourant au renforcement et à l'exacerbation de la sécurité présidentielle. Se sécuriser constitue donc un préalable pour les gouvernants.

Secondairement, la géographie sécuritaire du Cameroun présente un grand nombre de villes placées sous haute surveillance en permanence ou lors des grandes échéances politiques porteuses de conflits, à l'exemple des périodes électorales. Ces villes sont plus ou moins en

dissension avec le pouvoir central. Bamenda dans le Nord-ouest en tant que ville anglophone est impliqué dans un long processus conflictuel avec le régime en raison des demandes sécessionnistes. Plus qu'un système de sécurisation de la ville, le dispositif sécuritaire déployé dans cette région est davantage un mécanisme de répression visant à contenir et à procéder à la dissuasion. La ville de Douala quant à elle, réputée comme ville de l'opposition est marquée par la sanction des gouvernants en termes sécuritaire. Cette sanction s'étend également sur le refus du pouvoir central à produire des investissements publics, en tant que la dissidence des années de transition avait entraîné la démolition des biens publics en l'occurrence les infrastructures routières. En outre, la contrainte et la parcimonie sécuritaires sont établies d'autres villes telles que Bafoussam, Buéa, Ngaoundéré, Maroua et Garoua considérées insoumises au pouvoir en place. Ces villes sont parfois sujettes à des pouvoirs de crise. Par exemple, la réplique du Gouvernement aux villes mortes sera le décret du 16 mai 1991 instituant les commandements opérationnels dans les sept provinces les plus hostiles au régime à savoir le Nord-ouest (Bamenda), le Sud-ouest (Buéa), le Littoral (Douala), l'Adamaoua (Ngaoundéré), le Nord (Maroua) et l'Extrême-nord (Garoua). Ce commandement opérationnel détermine la reprise en main de l'hégémonie des dirigeants en temps de perturbation politique initiée par la transition démocratique. En plus, la ville de Douala sera soumise à un commandement opérationnel visant à réprimer et à éradiquer la grande criminalité. Toutefois, la répression, voire la criminalisation entourant cette politique de sécurité mise en place par les forces de défense à l'intérieur du territoire, tendaient à restaurer l'autorité de l'Etat dans une ville indocile considérée comme « ennemi » intérieur. Par contre, les villes de Yaoundé, Bertoua et Ebolowa sont acquises au régime en place.

Toutefois, l'offre sécuritaire publique n'y est pas assurée. Car l'apparement au pouvoir ne présume pas de la fourniture sécuritaire. L'insécurité participe d'une stratégie globale de soumission des masses. La différenciation qui existe entre les trois catégories de villes à savoir les villes dissidentes, insoumises et celles qui sont acquises régime en place réside dans la répression qui entoure la gestion des premières villes. L'abandon de la sécurité publique dans les deux premières villes se résume par la phrase du Président Biya : « Tant que Yaoundé respire, le Cameroun vit ». La contrainte, la distribution et la répartition de la sécurité publique s'opèrent en fonction des considérations ethniques, sécessionnistes et d'opposition.

Au fond, la délibération politique est relative à une politique de sécurité basée sur la ségrégation sécuritaire à savoir l'omniprésence d'une sécurité présidentielle et élitaire et une insécurité des populations. La parcimonie sécuritaire détermine donc par conséquent l'« humanisme » des gouvernants à l'égard des gouvernés et un mode de punition des territoires indociles. La géographie sécuritaire traduit quant à elle une politique basée sur l'imposition d'un ordre sécuritaire en pointillé et la légitimation du processus étatique du « surveiller et punir » (Foucault 1975).

Privatisation et marché de la sécurité

D'un côté, le renoncement de l'Etat à la fonction sécuritaire et plutôt la stratégie des dirigeants consistant à intensification de l'insécurité induit des dynamiques de privatisation. Elle implique un chevauchement entre les actions de l'Etat et celles des acteurs sociaux. D'un autre côté, la sécurisation relève d'une action citoyenne ayant pour objectif la survie des populations laissées pour compte dans l'offre sécuritaire étatique et dans un contexte où le but ultime de la sécurité est le renforcement d'un rapport de sujétion et hégémonique établi par les gouvernants. La privatisation de la sécurité ne relève pas de la décharge.²⁰ Elle se manifeste par la captation de la mission régaliennne de l'Etat, dans un cadre de plus en plus défini par des enjeux économiques et sécuritaires et par l'appropriation d'un marché local de la sécurité entre acteurs nationaux, internationaux, publics et privés. La problématique de la privatisation sécuritaire s'articule autour de deux volets. Le premier concerne la coproduction sécuritaire entre les logiques internationales et intérieures. Le second s'intéresse au processus d'intégration du champ social dans le domaine jadis réservé à l'Etat.

Primo, les facteurs du « dehors » se construisent à travers un système de transnationalisation qui s'élabore dans un contexte de mondialisation. Celui-ci fait référence à l'action des acteurs transnationaux qui sont désormais impliqués dans la mise en œuvre de la sécurité. Les coupeurs de route en Afrique centrale sont issus de plusieurs territoires en conflits et des processus de dilatation des frontières. Ils sont formés aux techniques de guerre et détiennent un arsenal sophistiqué (téléphone satellitaire). La circulation des armes légères dans cette région constitue la pièce maîtresse qui fonde les actions de ces entrepreneurs et du marché de l'insécurité. Au-delà de la constitution d'un système économique de l'illécite, de criminalisation et de braconnage, les coupeurs de routes sont des acteurs sub étatiques qui s'inscrivent dans

la contestation d'un monde autocentré et redéfinissent les contours de la sécurité intérieure des Etats et celle de la sous-région. La fabrication sécuritaire s'établit donc sur la transnationalisation ainsi que sur l'action des entreprises privées étrangères de sécurité telles que Wackenhut et Africa Security²¹ qui sont des excroissances des puissances étrangères. La déterritorialisation des référentiels et des discours, la démonopolisation des référents et du langage sécuritaires entraînent des souverainetés en concurrence dans le contrôle du monopole de la violence.

Secundo, les interactions du « dedans », quant à elles, soulignent les actions de la société, la société civile et l'Etat dans une mouvance « conflictogène », consensuelle, actancielle, individuelle et collective qui définit l'action socio-étatique sécuritaire en vue de l'élaboration des technologies sécuritaires. La sécurité se construit à partir de l'action de l'Etat, de celle des entreprises privées nationales de sécurité, des acteurs sociaux à l'instar des comités de vigilance, de la société civile, des citoyens et des actions individuelles. Ainsi, les comités de vigilance et les groupes d'autodéfense des quartiers sont les antichambres du parti au pouvoir et des lieux de recrutement du personnel politique notamment chez les jeunes. Toutefois, ils remplissent aussi la fonction de sécurisation privée. Le champ de la sécurité présente deux catégories d'acteurs dont la première se compose des forces de l'ordre : la police, la gendarmerie et de manière exceptionnelle l'armée. Leurs actions oscillent entre les prestations en matière de sécurité publique et de sécurité privée; certains agents s'étant investis dans la criminalité et le prélèvement. La deuxième catégorie concerne les offreurs de sécurité privée que sont les vigiles des sociétés de gardiennage, les gardiens des comités d'autodéfense, des groupes de vigilance, les gardiens particuliers et les miliciens qui font surtout partie des groupes de défense de certains partis politiques.

A cet égard, il se produit un éparpillement des pôles de sécurité en termes de référentiel, de formation, d'enjeux, de politique et de finalité. En plus, les groupes sociaux de sécurité à l'instar des comités de vigilance n'ont plus une finalité de sécurité. Ils représentent plutôt une excroissance du parti au pouvoir. Toutes ces configurations traduisent donc une nouvelle définition des fonctions de l'Etat qui préside à la minimalisation des fonctions régaliennes. Il partage désormais sa fonction fondamentale avec la société, les acteurs transétatiques, transnationaux, les multinationales et les entreprises privées de sécurité.

Les antagonismes, la concurrence, la recherche de prescription de l'ordre et la complémentarité entre les divers pôles de définition de la sécurité et les différents schèmes sécuritaires traduisent les multiples sites de perception de la sécurité. L'intégration des nouveaux acteurs dans la traduction et la construction des prérogatives de l'Etat expliquent les mutations de l'Etat postmoderne. La fabrication de la sécurité s'effectue à partir d'un modèle opératoire formé d'un système éclectique qui procède d'un « art de faire », d'un ravaudage constitutif de la fabrique de l'Etat. La construction de l'Etat est donc une entreprise hétéroclite de la sécurité.

Enfin, l'action de la société civile dans la production sécuritaire ne se présente pas totalement comme une recherche de définition, de contrôle et de monopolisation de l'historicité, elle participe plutôt d'une quête de la sécurité et d'une fonction de captation de ressources. Les velléités de changement produites par une société civile embryonnaire, dans un environnement de libéralisation, de tentative d'ouverture démocratique et de décompression autoritaire n'altèrent pas totalement le modèle autoritaire de la sécurité et partant de l'Etat. Quoique devant désormais partagé ses prérogatives, l'Etat reste quelque peu omnipotent dans la fabrication de la sécurité qui se définit au-delà du bien commun ou de sa téléologie, mais plutôt dans l'optique de création de l'ordre qui s'accompagne de la violence politique. La tentative de fabrication de la sécurité située dans l'entre trois entre l'exogène, le haut et le bas se présente comme une déclinaison politique de la globalisation. Toutes ces dynamiques à savoir l'action internationale et stato-nationale qui s'interconnectent conduisent à la fabrication et à un bricolage sécuritaire au Cameroun. La permanence autoritaire produite par le sécuritaire vise à perpétuer et à consolider le système hégémonique.

Etat camerounais entre internationalisation et internalisation de la sécurité

L'importance réside ici dans la conjugaison de deux faits. En premier lieu, l'ordre sécuritaire est tributaire de l'histoire; de la colonisation et de la continuité de la politique coloniale qui se traduit par la coopération militaire. En second lieu, cet ordre est issu de l'ordre international; des activités et des transactions des puissances dans le golfe de Guinée, le bassin du Congo et l'Afrique centrale, des guerres et de la tentative de fabrication de la paix qui s'effectuent dans les champs régionaux et sous-régionaux. Ces dynamiques extérieures sont donc consubstantielles au fait sécuritaire de cet Etat. En d'autres termes, la

sociohistoire du Cameroun se fonde sur la colonisation et la mise en place d'un système et d'un dispositif sécuritaire par la France. L'histoire fournit aujourd'hui à ce pays des mécanismes (accords de défense)²² qui constituent l'essence de cet ordre. En plus, les enjeux des puissances, la guerre, modèlent cette mécanique de fabrique de l'ordre sécuritaire et de l'Etat. La construction de la sécurité et de l'Etat est donc un double processus d'appropriation, d'« endogénéisation » des dynamiques externes et de production interne. Autrement dit, l'introduction des deux éléments à savoir la coopération militaire et les transactions dans les champs régionaux et sous-régionaux permet de voir comment l'histoire et les dynamiques du « dehors » travaillent l'ordre sécuritaire au Cameroun. D'un côté, l'instabilité politique en Afrique centrale est porteuse d'un dispositif sécuritaire au Cameroun. D'un autre côté, il faut souligner la réalité de la post bipolarité en l'occurrence le 11 septembre, les enjeux sécuritaires, géopolitiques et géostratégiques des puissances qui sont désormais les nouveaux référents qui définissent et participent à la production sécuritaire et étatique de ce pays. La question sécuritaire est indissociable de la pérennisation du pouvoir. Car l'ordre politique est essentiellement adossé sur le sécuritaire. A travers lui, le pouvoir politique se pense comme une réalité intemporelle. Par conséquent le système politique néantise l'usure du pouvoir et l'alternance politique.

Contexte polémogène en Afrique centrale et fabrication de la sécurité au Cameroun

Parler de la sous-région Afrique centrale en termes de guerre ne revient pas à la situer dans une « géopolitique du chaos »²³ ou une région « polémogène ». L'approche par la guerre permet de montrer de manière générale l'influence des guerres sous-régionales sur la sécurité intérieure du Cameroun. En particulier, il s'agit de traduire l'impact de la guerre dans la structuration de la pensée stratégique de cet Etat. Ceci revient à dire la façon dont les acteurs politiques mobilisent des ressources (en l'occurrence les guerres sous-régionales) pour créer du sens, à savoir la stratégie militaire. Dans ce cadre, les guerres n'ont d'importance ici que dans le sens où elles produisent des effets, induisent des comportements et sont instrumentalisées pour légitimer un discours. Dès lors, cette pensée stratégique s'articule autour d'une formulation de la pensée militaire elle-même issue d'un référent politique global.

De manière générale, les guerres à l'œuvre en Afrique centrale représentent des tendances lourdes, de longue durée et des facteurs structurels qui surplombent, transcendent et influent sur la sécurité de ce pays. La guerre n'est pas conçue ici comme un facteur déterministe, elle est un construit des acteurs politiques internes qui s'approprient son existence à leurs frontières pour en faire une stratégie militaire et politique. Etant donné que la pensée politique est travaillée par cette réalité, cette approche contribue à voir comment les acteurs politiques conçoivent une matrice cognitive et normative à partir du facteur de la « conflictogénie » qui détermine la sous-région. En d'autres termes, l'existence des guerres sous-régionales permet à la classe dirigeante de construire des cadres d'interprétation voire un référentiel, qui s'articule autour de la dialectique entre guerres sous-régionales et fabrication d'un ordre sécuritaire interne et/ou d'un espace sanctuarisé.

Aussi, cette approche permet-elle de comprendre comment les dirigeants camerounais construisent une pensée stratégique. Elle sert également à voir comment les guerres sont instrumentalisées par les dirigeants en vue du positionnement du Cameroun comme un espace de sécurité et de stabilité. Ainsi, les guerres constituent l'un des fondements de la définition et de la formulation de la pensée stratégique du Cameroun. Elles donnent la possibilité aux acteurs politiques de procéder à une politisation ou à une « sécuritisation » du danger. A cet effet, les acteurs politiques instrumentalisent la « crisogénèse » qui structure la sous-région, pour mettre en place des politiques de sécurité coercitives. Elles leur fournissent donc un leitmotiv en termes de désir de construction d'un espace sanctuarisé conduisant à l'indulgence vis-à-vis des mesures sécuritaires oppressives.

Sur le plan politique, les guerres sous-régionales sont une ressource politique pour les dirigeants. Ces derniers construisent un imaginaire qui se structure autour d'un « nous » qui renvoie à la stabilité du Cameroun opposé à « eux » se référant aux Etats en guerre. L'instrumentalisation des conflits aboutit à la fabrication du discours sur la paix qui représente la matrice du programme politique du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (parti au pouvoir) lors des élections présidentielles. Le Président Biya est ainsi présenté comme un homme de paix qui a su préserver la stabilité du Cameroun. Le discours interne se gargarise de la paix au Cameroun, comme d'un exploit. Le poids de l'obsession sécuritaire s'illustre ainsi par des options politique et idéologique du système, le but étant de

mobiliser les citoyens autour d'un homme, en l'occurrence le Président de la République, qui est présenté comme capable de sauvegarder cette paix malgré les velléités extérieures. Cette idéologie sera renforcée par l'issu du conflit de Bakassi et la rétrocession de cette presque île le 14 août 2008, en tant que les dirigeants camerounais se sont inscrits dans un processus de juridicisation. La hantise de la guerre permet donc aux dirigeants non seulement d'exercer des mécanismes autoritaires, mais aussi de les légitimer. Dans cet ordre d'idées, la paix est conçue et idéologisée par les dirigeants comme un miracle inhérent à leurs actions dans une zone de fracture marquée par les conflits. La praxis politique unifie la paix et la sécurité en les instituant en deux faces de Janus. Dans un processus symbiotique elles deviennent une seule et même réalité. La programmatique, voire l'idéologie politique, au Cameroun reposent sur ces deux notions. Le prosélytisme politique revient donc à les présenter comme une de leurs œuvres fondamentales. Dès lors, l'action initiée par les acteurs politiques dans le processus de production de la paix renvoie à une thaumaturgie opérée par ces derniers.

In fine, même si l'histoire interne se manifeste dans la conception et la définition de la pensée stratégique (à travers la lutte contre le maquis), elle est néanmoins une pensée qui se construit fondamentalement autour de la question des guerres sous-régionales. Cette pensée a pour but d'édifier un territoire sanctuarisé. Les guerres sous-régionales induisent des comportements stratégiques, politiques et sociaux. Elles donnent du sens à la vie politique et à la défense du Cameroun. Elles contribuent aussi à alimenter la pensée politique des dirigeants. De ce fait, elles leur permettent de construire un discours nationaliste et de rechercher une cohésion nationale, même évanescence autour de la notion de péril que représente les États voisins en tant qu'États en guerre. Les guerres constituent donc une ressource politique pour les acteurs politiques et contribuent à donner une bonne conscience aux citoyens paupérisés qui pensent qu'il y a pire ailleurs, notamment à leurs frontières.

Paradigme post-11 septembre et ordre politique au Cameroun

Le référentiel sécuritaire post-11 septembre s'articule autour de la « guerre contre le terrorisme ». Cette guerre émane de la pensée qui porte sur la construction d'un monde plus sûr. Ce qui suppose pour l'hyperpuissance américaine de se sécuriser grâce à la sécurisation du monde. Ainsi, ce paradigme international post-11 septembre entraîne la politisation des espaces Golfe de Guinée et Bassin du Congo, dont

le classement stratégique confère un statut international privilégié. Pour les Etats-Unis, il s'agit de trouver de nouveaux comptoirs et de sécuriser les approvisionnements. Ainsi, les enjeux stratégiques, géopolitiques, géo-stratégiques et le désir de définition de l'hégémonie des puissances travaillent ces espaces en termes de déstructuration et de recomposition sécuritaires. Le changement de présidence aux Etats-Unis ne préside pas à une transformation de la matrice de la pensée politique. Quoique la rhétorique politique et la structure discursive en matière de lutte contre le terrorisme demeurent moins radicales, il ressort de manière pérenne que l'ontologie et la téléologie politiques sont immuables. Elles sont basées sur un mode d'assimilation qui s'élabore sur le triptyque entre défense de la sécurité intérieure, édification de la puissance à partir de la sécurité nationale, fabrication d'une sécurité internationale devant contribuer à la constitution de la sécurité intérieure. La continuité dans la politique militaire américaine s'illustre par exemple par l'envoi de nouveaux renforts et l'intensification de la guerre en Afghanistan. Toutefois, la posture plus conciliante du Président Obama ne constitue pas une remise en cause des référents de la politique américaine. La conception d'une négociation autour du conflit sur l'enrichissement nucléaire, le projet de réduction du stock d'armes nucléaires des Etats-Unis et de la Russie ou encore l'appel du Président Obama à West Point à « faire preuve de retenue dans l'usage de la force armée » n'entravent pas l'essence américaine du politique. Elle se traduit par la permanence dans l'approche géostratégique et géopolitique dans le bassin du Congo et le golfe de Guinée. Le déploiement de ce référent dans le Golfe de Guinée et en Afrique centrale a des répercussions sur la sécurité du Cameroun.

D'emblée, la production de la sécurité au Cameroun s'effectue aujourd'hui à partir du schème international qui s'inscrit dans la lutte contre le terrorisme en tant qu'exorcisme international de la violence. Cette fabrique s'articule autour de l'action économique-sécuritaire dont le schème est la recherche des ressources énergétiques. Ce qui entraîne donc la sécurisation du territoire de l'« Etat utile ». Ceci aboutit à une archétypisation et à une ghettoïsation de la sécurité des territoires de l'Etat en tant que l'itinéraire du pipeline tchado-camerounais sera plus sécurisé que le reste de l'Etat. Les sites prioritaires du Bassin du Congo définis par le Partenariat pour les forêts du Congo connaissent un contrôle et une gestion par les Etats-Unis à travers la NASA, le State department, etc. Ce qui contribue à appréhender le bassin Congo comme un élément de la sécurité nationale américaine.

Aussi, l'action des autres puissances étrangères telles que la France détermine-t-elle les transactions sécuritaires dans cette région. Le reclassement de la France après un retrait dû au changement de paradigme de sa politique en Afrique en termes de « ni ingérence, ni indifférence »,²⁴ de même que le classement de la Chine dans cet espace participent de la recherche des ressources, de la définition du stratégique et de l'inscription dans la gouvernance mondiale. Cette dernière s'établit autour du contrôle des ressources et de la sécurisation de celles-ci. Elle implique une imposition de référentiels, de schèmes, de politiques entraînant ainsi une consolidation de l'imperium des puissances à travers l'intrusion dans les ordres politique et sécuritaire du Golfe de Guinée et du Bassin du Congo.

Ensuite, la sécurité nationale et intérieure de ces puissances provoque un retentissement et produit des effets sur la sécurité intérieure du Cameroun parce que ce changement de politique internationale entraîne une révision de la politique étrangère américaine vis à vis de cet Etat. A cet effet, il subit désormais un alignement stratégique. Cette rente stratégique agit donc sur la conception et l'interprétation des cadres cognitifs sécuritaires par les acteurs politiques. Les enjeux, les stratégies et les jeux des puissances conduisent à la stabilité de ce pays en tant que la guerre entraînerait un coût sur les politiques nationales des puissances. Outre la combinaison entre ces deux facteurs, la sécurisation du Cameroun est aujourd'hui assujettie à la sécurité nationale de certains Etats puissances à savoir les Etats-Unis, la France et la Chine.

La nouvelle politique de sécurité au Cameroun est donc tributaire des enjeux internationaux. L'après 11 septembre a permis un rapprochement plus significatif entre Yaoundé et Washington. A travers la nouvelle politique américaine qui se structure autour de « la lutte contre le terrorisme » et l'approvisionnement des ressources, le Cameroun se voit désormais attribuer un rôle prépondérant dans la sous-région. En dehors des ressources qu'il possède, ce choix s'effectue grâce au sacrosaint concept de stabilité de ce pays. La nouvelle politique de sécurité au Cameroun²⁵ tient désormais compte des enjeux des puissances. Elle continue de jumeler les mécanismes autoritaires avec les acquis démocratiques. Car la démocratie est un enjeu politique que l'on fait valoir pour contenter les bailleurs de fonds et les chancelleries occidentales. Grâce à ce rapprochement, les politiques autoritaires sont masquées par le satisfecit que donnent les Etats-Unis sur la politique camerounaise. Etant donné qu'il s'agit d'une question qui a toujours

créé un désaccord entre les deux Etats, la nouvelle politique des Etats-Unis au Cameroun, revient à placer les questions sensibles (respect des droits de l'homme, démocratie, etc.) dans le cadre de la politique intérieure. Ils prônent ainsi la non-immixtion dans les affaires intérieures de l'Etat.

A contrario, pour sécuriser leurs investissements à venir, ils procèdent à l'immixtion dans les affaires intérieures de cet Etat, à travers la lutte contre la corruption et l'instauration de la bonne gouvernance. Les cadres cognitifs se restructurent autour de la levée de bouclier qui se définit par le relâchement de la tension et/ou la perception favorable des puissances à l'égard du Cameroun. Jadis, stigmatisé par elles, il se retrouve désormais dans un contexte d'impunité qui donne l'opportunité aux dirigeants de continuer la mise en œuvre de la politique de sécurité autoritaire et, par conséquent, de pérenniser leur pouvoir. Etant donné qu'il jouit du fait qu'il est placé sous le parapluie des Etats-Unis. En plus, cet Etat se joue de la concurrence stratégique entre la France et les Etats-Unis à son égard. Ce qui permet aux dirigeants de bénéficier d'une marge de manœuvre sur la mise en œuvre de l'ordre autoritaire sans avoir peur d'être « réprimandé ».

La politique de sécurité camerounaise post-11 septembre est une politique qui tire profit du désengagement des Etats-Unis à l'égard des questions polémiques, cette posture étant dictée par la *Realpolitik*. Dans ce contexte, la gestion politique est une sorte d'assemblage entre la logique de la paix, qui, pour le gouvernement camerounais, revient à procéder à la répression en vue de sauvegarder la stabilité, d'un côté. D'un autre côté, il associe quelques ersatz démocratiques dans son fondement autoritaire, tout en jouant sur la permissivité que lui procure l'onction de l'hyper puissance américaine. La non alternance et la pérennisation du système sont facilitées par la captation des ressources. La stabilité est donc l'œuvre d'un raccommodage entre la récupération de la donne internationale, l'action stabilisatrice due à l'extraction des ressources par les puissances étrangères et les pratiques internes d'instauration de l'ordre. Tout ceci implique donc le management autoritaire de l'ordre politique.

Pouvoir éternel et résilience des principes autoritaires

La pérennisation du Président Biya au pouvoir est une conjugaison de plusieurs facteurs qui ne relèvent pas spécifiquement d'une dynamique stochastique, ni de l'inanité du peuple. Si certains citoyens ont été

façonnés par la culture de la revendication de la décolonisation, la période postcoloniale est un moment de déconstruction des contre-pouvoirs et de la contestation. Cependant, les modes populaires d'actions politiques (Bayart, Mbembé, Comi Toulabor 1992) et la capacité des citoyens à infléchir le cours de l'histoire s'impriment comme le « da sein » du peuple.

La longévité, plus qu'une chronicité du pouvoir s'institue comme l'être de celui-ci dont l'alternance reste un impensé politique et une menace en termes de thanatos. Dans l'ordre de la répétition de l'histoire, la dissension de l'indépendance entre le pouvoir et l'UPC connaît une transmutation dans le second régime. En clair, le conflit qui s'opère autour du partage du pouvoir entre les deux présidents et la volonté de reprise du pouvoir par le président Ahidjo dont l'apothéose est le putsch manqué du 6 avril 1984 reste un acte majeur dans la gestion politique au Cameroun. La production de la sécurisation présidentielle devient donc l'essence du pouvoir. Il se crée une sorte d'alliance militaro-politique qui a toujours existé et dont la prégnance se matérialise depuis le 6 avril 1984. Si la police ne porte pas l'onction du pouvoir pour n'avoir pas vu venir la tentative de putsch, l'armée quant à elle depuis l'indépendance sera revêtue des attributs de reconnaissance. Cette alliance n'est pas une assimilation, mais plutôt un assujettissement de l'armée au politique non pas au sens démocratique. Il s'agit donc d'une connivence entre le pouvoir politique et militaire conduisant à l'octroi de gratifications pérennes à l'armée en termes de traitement salarial plus élevé que celui des autres fonctionnaires, de nominations, etc. En plus, la stratégie consiste pour le pouvoir politique à confiner les militaires dans l'espace économique afin de les détourner des questions politiques. La notion de développement qui constitue l'un des référents actuels de la doctrine militaire au Cameroun²⁶ constitue désormais un leitmotiv des acteurs militaires en termes d'appropriation individuelle de ce concept. Ce qui suppose leur déploiement dans la sphère économique.

En outre, si la sécurisation présidentielle et l'adoubement de l'armée par le pouvoir produisent l'éternité du régime en tant que facteurs prépondérants de la politique de long terme, la symbiose avec d'autres facteurs dit le récit de ce long cours. L'équilibre régional qui consiste en un savant dosage autour de la représentativité ethno-régionale et linguistique reste déterminant dans la gestion du politique au Cameroun. La survie de l'Etat néo-patrimonial dans la logique de redistribu-

tion confère également un impact considérable dans la stabilité et la longévité du système politique. Aussi, l'appropriation de la démocratie par le pouvoir participe-t-elle de l'inscription du régime dans la longue temporalité. La démocratie est vidée de sa substance et réinterprétée par les acteurs locaux pour ne représenter qu'un gage qui se fonde sur une simple rhétorique dont la visée est la fabrication de la légitimité du système politique sur le plan international. Cette reformulation consiste à produire du multipartisme dont le fondement est biaisé. La caporalisation, la fragmentation et la clientélisation de l'opposition signent sa déstructuration, orchestrée par les dirigeants. Ce scénario s'établit au profit du parti au pouvoir : le Rassemblement démocratique du Peuple camerounais (RDPC), excroissance de l'ancien parti unique, solidement implanté dans tout le pays et s'adossant essentiellement sur les ressources publiques. Les projets de l'opposition achoppent sur la concentration des pouvoirs, la gestion de l'agenda politique et du calendrier électoral par l'exécutif qui se confond avec le parti au pouvoir. Aussi, la commission électorale indépendante Elections Cameroon (ElecCam) créée sous la pression des bailleurs de fonds est-elle remise en cause par l'opposition.²⁷ Cette dernière souhaite mettre un terme à cette longévité grâce à la candidature unique de l'opposition en 2011.²⁸ Cependant ce qui se joue au-delà de cette candidature, c'est non seulement l'unification des forces oppositionnelles mais surtout la mise en sens et en cohérence de la programmation de l'opposition dont le seul leitmotiv reste l'accès à « Etoudi » ; lieu et symbole du pouvoir politique au Cameroun.

A contrario, un essoufflement du pouvoir est observé dans les années 1990 du fait de la libéralisation politique et sa stigmatisation par les grandes puissances en l'occurrence la dissension entre les Etats-Unis et le Cameroun autour des questions polémiques tels le processus démocratique et le respect des droits de l'homme. Un processus de légitimation du pouvoir de Yaoundé s'effectue désormais grâce aux grandes puissances du fait des enjeux stratégiques et géostratégiques dans le Golfe de Guinée et le Bassin du Congo. La révision constitutionnelle au travers de la loi n° 2008/001 du 14 avril 2008 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972 intervient donc dans ce climat apaisé dans l'optique d'une onction internationale. L'article 2 (nouveau) énonce désormais que « Le président de la République est élu pour un mandat de sept ans. Il est re-éligible ». Ceci

consacre constitutionnellement l'éternisation du pouvoir au Cameroun. En plus, la gouvernance politique basée sur l'assainissement des mœurs politiques au travers de l'« opération épervier » conduisant à l'arrestation et l'incarcération de plus de trois cents dirigeants révèle les principes de la non alternance et suppose l'éradication des successibles au pouvoir. « Le seul ennemi du président Biya serait, semble-t-il, l'usure du pouvoir. Le dauphin déclaré de Biya c'est Paul Biya lui-même » (*Marchés africains*). Enfin, l'idéologie de la paix qui consiste à instituer le président Biya comme producteur de la stabilité et la stratégie qui conduit à agiter toute alternance comme une oriflamme de la déstabilisation confère la pérennisation du pouvoir.

L'institutionnalisation de la longévité est donc un alliage entre mécanismes autoritaires, stratégies et tactiques politiques, attermoisement et bâillonnement de l'opposition accaparement, politisation du droit et légitimation internationale.

Conclusion

D'une part, la problématique de « désécurisation » se structure autour d'une déconstruction de la sécurité en tant que bien commun à travers l'appropriation présidentielle de la sécurité publique et une fabrication politique de l'insécurité comme mode de gouvernement. La réforme de la sécurité se situe dans l'entre-deux entre une privatisation sécuritaire et un réinvestissement de l'Etat dans un champ traversé par divers enjeux notamment politique, stratégique et économique et par des acteurs locaux, internationaux, publics et privés mus par des rationalités différentes, quelquefois convergentes. L'action publique sécuritaire se définit comme une retraduction et une reformulation de la sécurité dans un Etat « mou » et autoritaire. La gouvernance sécuritaire à l'œuvre au Cameroun signe l'émergence de nouveaux acteurs dans le champ étatique inscrits dans une dynamique de concurrence pour la capitalisation des ressources, la définition de l'ordre et la production de l'historicité. En outre, la « désécurisation » ne se réfère pas simplement à la désaffection et à la démonopolisation de l'Etat au sujet de la sécurité. Elle s'appréhende aussi comme un processus de déconstruction sécuritaire qui se déroule à partir de l'insécurité interne, sous-régionale et transnationale.

D'autre part, la production des mécanismes sécuritaires qui débouche sur la mise en place d'un Etat autoritaire est aussi la résultante de l'exogène. Ceci s'explique par la coopération militaire France-Cameroun.

oun. A cet égard, les accords de défense constituent la matrice de la défense de ce pays. Ces processus de construction sont donc tributaires du télescopage et de la complexification entre l'exogène et l'endogène. Ainsi, le système sécuritaire est mis en place lors de la colonisation, les schèmes et les référents sont réadaptés et reformulés par des acteurs internes. En outre, le changement de paradigme sur le plan international entraîne une révision du cadre cognitif par les acteurs politiques internes. Ces derniers instrumentalisent la lutte contre le terrorisme pour positionner le Cameroun comme un pays de paix et de stabilité. Alors que la transition démocratique constituait un facteur de disharmonie entre les grandes puissances et le Cameroun dans les années 1990. Aujourd'hui les enjeux stratégiques tentent de gommer toutes ces divergences. Grâce à ces enjeux, le Cameroun se situe désormais dans un cadre de légitimité et de jugement international qui lui est favorable. Les dirigeants procèdent donc à une appropriation de la manne stratégique pour durcir et resserrer les mécanismes sécuritaires. Ce qui aboutit à la constitution d'un ordre « sécuritariste », c'est-à-dire qui jumèle sécurité et autoritarisme. L'ordre politique se construit ontologiquement sur la sécurité. Celle-ci se rapporte à l'endigement et l'éradication des oppositions entre gouvernants et gouvernés. Le fait sécuritaire et politique est inhérent à la perpétuation du pouvoir des gouvernants. La technologie sécuritaire qui travaille le Cameroun intègre les facteurs de conjoncture internationale (11 septembre) et la redéfinition de l'ordre mondial autour des enjeux stratégiques et géostratégiques. Ceci donne à voir une formulation et une formalisation de la sécurité comme problème inhérent à l'Etat. La subjectivation de la sécurité c'est-à-dire la personnalisation de celle-ci à travers un processus de présidentialisation dévoile l'essence du rapport entre le peuple et les dirigeants, la relation entre les deux s'instituant dans une logique de domination. A ce titre, la monopolisation de la sécurité, voire la confiscation de celle-ci par la classe dirigeante préside donc au mode de gouvernance au Cameroun. Les politiques coercitives se révèlent comme consubstantielles à l'existence de l'Etat, des dirigeants et de tous les régimes politiques. Elles fondent donc le politique et constituent l'essence du pouvoir.

Au demeurant, suivant le prisme considéré que ce soit l'« Etat mou » ou l'Etat autoritaire, la problématique de fond est éminemment liée à la relation entre la sécurité et l'homme. Plus précisément, il s'agit de la dialectique entre ordre étatique et sécurité humaine et/ou sociale. En d'autres termes, si le besoin de sécurité est consubstantiel à l'homme,

lorsque l'Etat représente un facteur d'insécurité en termes d'absence de prestations sécuritaires publiques, d'insécurité politique émanant de la volonté de totalisation de la société, mieux de la nature répressive de l'Etat, se pose l'être et la persistance historique d'un tel Etat. Dans cette visée, une « statolité » (en tant qu'être de l'Etat) autoritaire peut-elle garantir la sécurité sociétale ? Autrement dit, comment un Etat conçu contre le principe de la consubstantialité de la sécurité appelle-t-il à la mise en œuvre de la sécurité humaine ? Juger de la pertinence de cet ordre politique au regard de ces apories revient à occulter ses dynamiques d'existence. Toutefois, cette réalité n'est pas irrévocable du fait que : si la sécurité a créé l'Etat, ce dernier à la charge de créer la sécurité. Ainsi, la tentative d'appropriation de la sécurité par les sécessionnistes anglophones pose non seulement le problème de la sécurité intérieure mais aussi celui de la nation camerounaise. La concurrence entre les identités anglophone et étatique amène donc à repenser la sécurité sociétale²⁹ et partant l'unification du Cameroun. Il est donc indispensable de penser le sujet de la sécurité. La sécurité en tant quelle est un instrument de domination constitue l'un des éléments de l'inexistence du contrat social dans ce pays. La centralité de l'individu en tant qu'objectif premier de la sécurité³⁰ devrait donc permettre de reconstruire de nouvelles bases sociopolitiques au Cameroun.

Notes

1. En outre, compétence régaliennne la sécurité a fait l'objet d'un processus de confiscation par l'Etat souverain au sens weberien.
2. Sur cette question, lire par exemple les socio-historiens tels que Tilly, C., *The Formation of national State in Western Europe*, New York, Princeton University Press, 1975 ; Genet, J-P., *L'Etat moderne : genèse, bilan, et perspectives*, acte du colloque de Fontevraud, Paris, CNRS, 1987 ; Elias, N., *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
3. Ce lexique politique tel un rituel sera tenu par le président Ahidjo lors de la grève des étudiants, par le président Biya lors des villes mortes organisées par l'opposition dans la mouvance de la démocratisation, par les ministres de l'Administration territoriale par exemple Gilbert Andzé Tsoungui et par le Délégué général à la Sûreté nationale Jean Fochivé. On peut aussi citer « L'ordre doit régner au Cameroun ! La démocratie doit avancer ! L'ordre règnera ! La démocratie avancera ! », Extrait du discours du président Biya le 27 juin 1991, in *Cameroon Tribune*, 28 juin 1991, p. 4.

4. Il est à noter que le Cameroun n'est pas une colonie il ne se trouve pas placé sous la seule direction de la France il est régi par les conditions relevant de la tutelle. Le terme colonie désigne ici l'Etat sous administration ou sous domination.
5. Ce syndicalisme avait d'ailleurs été créé par des syndicalistes français à savoir M. Jacquot, Mme Donat, Soulier et Lalaurie. L'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC) vit le jour le 18 décembre 1944, où vont militer C. Assalé, R. Um Nyobé, J. Ngom. Ces derniers adhèrent à la section locale de la C.G.T créée par Donat en 1945. Sur cette question, lire, Oyono, D., *Colonie ou mandat international ? La politique française au Cameroun de 1919 à 1946*, Paris, l'Harmattan, 1992:199.
6. Paradoxalement, la Jeunesse camerounaise française (JEUCAFRA) créée en 1938 par l'administration coloniale française afin de contrer l'action propagandiste annexionniste de l'Allemagne nazie, regroupait l'administration, les colons, et les élites autochtones, anciennes et modernes. Sur cette question se référer à la préface de J-F. Bayart, in R. Joseph, *Le Mouvement nationaliste au Cameroun*, *op.cit.*, p.9. Cependant, les relents nationalistes de la JEUCAFRA notamment avec la réclamation de la suppression de l'indigénat, l'exercice des fonctions judiciaires par des magistrats de formation et non plus par des administrateurs, l'élection d'une Assemblée territoriale au pouvoir législatif et l'interdiction du petit commerce européen en brousse, amène l'administration à la suspendre surtout pour avoir inscrit l'indépendance dans ses objectifs, Oyono, D., *op.cit.*, p. 199.
7. Le Cameroun francophone accède à l'autonomie en 1957 avec A.M. Mbida pour Premier ministre qui sera déposé et va démissionner le 16 février 1958. La dissension entre Jean Ramadier, haut-commissaire de la République française au Cameroun et A.M. Mbida dont l'apothéose est l'attaque violente du Premier ministre à l'égard du haut-commissaire lors du Conseil des ministres. Le Premier ministre est contraint à la démission et ce d'autant plus que des représentants de l'Union camerounaise d'A. Ahidjo se retirent du gouvernement A. Ahidjo est investi Premier ministre le 18 février 1958. Sur toute cette question se référer à J-F, Bayart, *L'Etat du Cameroun*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1979, p.23.
8. Il existe certes d'autres figures marquantes des forces oppositionnelles telles que Soppo Priso leader de la gauche libérale et premier président de l'Assemblée territoriale. Il faut aussi noter une force politique non négligeable Les démocrates camerounais avec pour chef de file André Marie Mbida, premier Premier ministre du Cameroun, les Paysans indépendants, etc.
9. Pourtant, le gouvernement d'André Marie Mbida, aux antipodes des revendications de l'UPC demande un calendrier très court pour l'indépendance, la réunification et la collaboration avec la France.
10. Les partis absorbés dans le parti national unifié sont le Kamerun National Democratic Party (KNDP), l'Union Camerounaise d'Amadou Ahidjo (UC), Cameroon People National Congress (CPNC), Cameroon United Congress (CUC).

11. Sur cette question lire, Bayart, J-E, *op.cit.*, p.125.
12. Pour Carl Schmitt, la relation entre ami et ennemi n'est pas seulement déterminante pour la compréhension du phénomène de guerre, elle constitue aussi l'un des fondements de toute politique, *Der Begriff des Politischen*, 4e édit., Berlin, 1963.
13. Sur cette question, lire, Owona, J., « L'institutionnalisation de la légalité d'exception dans le droit public camerounais », in *Revue juridique et politique indépendance et coopération*, n°1, mars-avril 1975, pp. 3-48.
14. L'idée des cinquantenaires de l'indépendance repose sur l'indépendance du Cameroun francophone le premier janvier 1960 et du Cameroun anglophone en 1961.
15. En 1993, la « All anglophone conference » organisée à Buéa (sud-ouest), marque le début d'un mouvement de radicalisation d'abord en faveur d'un retour au fédéralisme, puis progressivement à l'indépendance des provinces anglophones, avec la création du Southern Cameroon National Council (SCNC). Toutefois, les leaders du mouvement sont divisés sur l'idée de l'autodétermination. Lorsque les réunions se tiennent chez d'anciens hauts responsables de l'ex-parti unique tels que Solomon Tandeng Muna ou John Ngu Foncha, en 1994, le pouvoir interdit toute manifestation liée à la cause anglophone. A partir de 1996, les faucons n'excluent plus un séparatisme armé. La dissension de mars 1997 entre Gouvernement et groupes anglophones va souligner l'ampleur des antagonismes. Le Southern cameroons Youth League (SCYL) va s'en prendre à des cibles civiles et militaires. A Jakiri, Oku, Kumbo et Bamenda, le bilan officiel fait part d'une dizaine de morts parmi lesquels un sous-préfet. Le gouvernement procède aux arrestations de nombreux assaillants qu'il qualifie de « terroristes ». Ils seront détenus à Yaoundé dans des conditions humanitaires difficiles. Certains sont condamnés à de lourdes peines de prison, tandis que d'autres décèdent. Certains militants du mouvement iront en exil à l'instar d'E. Akwanga. Il serait à la tête d'une milice dont les bases se situent dans l'Etat fédéré de Taraba au Nigeria, voisin du Cameroun, Sur cette question, lire, Champin, C., « Cameroun, le réveil brutal de la question anglophone », in Radio France International, consulter le site Internet, http://www.fri.fr/actu/fr/_articles, Mballa Owono F., « Des trajectoires d'une mobilisation durable : gestion des ressources et construction identitaire dans le séparatisme anglophone au Cameroun depuis 1990 », thèse en cours, IEP Bordeaux, CEAN.
16. Celle-ci renvoie au Southern Cameroon avant le 1er octobre 1961.
17. Celle-ci renvoie au Southern Cameroon avant le 1e octobre 1961.
18. Une déclaration d'indépendance de ce même mouvement avait déjà été faite le 31 décembre 1999 par Ebong Frederick Alobwede.
19. La garde présidentielle intègre les trois corps mixtes à savoir l'armée, la police et la gendarmerie. Ceux-ci sont constitués en unité spéciale qui compose la Direction de la Surveillance Présidentielle (DSP). Il s'agit de la

surveillance des édifices, de l'environnement présidentiel et de la personne du Président. L'unité spéciale de la police est directement rattachée au cabinet de la Délégation générale à la sûreté nationale, elle-même étant rattachée au Secrétariat général de la présidence de la République. Pour ce qui est de la formation, la garde présidentielle et notamment la protection rapprochée du chef de l'Etat est un corps d'élite dont les méthodes sont hérités d'Israël, notamment le Mossad. Cette préférence à l'endroit d'Israël serait due à la représentation d'efficacité dont est auréolée cet Etat. La garde présidentielle contrairement aux autres corps possède des moyens logistiques importants à savoir les chars, les véhicules blindés, les canons et autres matériels de guerre comme les motos de gros calibre. La Direction de la Sécurité Présidentielle constitue une autre structure spécialisée avec d'énormes moyens matériels et financiers. Elle bénéficie d'une logistique et d'une armada considérables: des véhicules tactiques, du matériel numérisé de l'espace de bataille, des véhicules *polaris magnum 5000*, des patrouilles de combat antichar à moyenne portée, des véhicules de type commando israéliens, des artilleries sol-sol, des appareils aptes à diriger des feux d'appui direct, etc. Ces informations sont issues du défilé du 20 mai 2006, Cameroon Radio and Television (CRTV), Yaoundé.

20. La plasticité du terme dominant convient à dire que le dominé d'hier peut devenir dominant aujourd'hui et par conséquent la couverture sécuritaire peut ou non lui être allouée selon sa hiérarchie, son rang, ses ressources et sa capacité d'influence positive ou négative sur le régime. Le terme d'élite convient donc à cette catégorie.
21. Sur la problématique des conflits politiques de fin de règne, se référer à l'article de l'auteur, « Crise socio-politique de février 2008 et nouvelle gouvernamentalité au Cameroun », Workshop on Political Participation, American Political Science Association, Dakar, 6-27 juillet 2008.
22. Pour B. Hibou « La privatisation des Etats » y compris dans certaines de leurs prérogatives régaliennes en matière de perception de l'impôt, de sécurité intérieure, de défense nationale équivaut à une réinvention de la notion de décharge par laquelle la puissance publique confie à des agents privés l'accomplissement d'un nombre choisi de tâches productives de souveraineté et de coercition, (Hibou, B.), « La privatisation de l'Etat », in *Critique internationale*, 1, automne 1999:128-194 ; « L'Etat en voie de privatisation », in *Politique africaine*, 73, mars 1999:6-121.
23. Wachenhut, entreprise américaine a été reprise par les Danois du Group 4 Falck et compte 230 000 employés dans 80 pays, Chapleau, P., *Sociétés militaires privées, enquête sur les soldats sans armées*, Paris, Rocher, 2005:42. Cette société est dirigée par un général américain. Africa security a été créé par le Colonel Robert et est un pur produit des services secrets français financés par le groupe pétrolier Elf. Elle est dirigée par Patrick Turpin, Colonel français, Ela, P., *Dossiers noirs sur le Cameroun, politique, services secrets et sécurité nationale*, Paris, Pyramide Papyrus Presse, 2002. Ces deux entreprises sont chargées

de la surveillance des ambassades, du pipeline tchado-camerounais, bref de la sécurisation des sites importants. Ce qui rend compte de l'importance qu'elles représentent dans le champ sécuritaire au Cameroun.

24. Un partenariat de défense a été signé le 22 mai 2009 entre la France et le Cameroun. Cet accord militaire remplace ceux conclus en 1979. Il permet de renforcer la coopération militaire et prévoit également le partage d'informations en vue d'assurer la sécurité dans la région. Il met en œuvre les activités communes entre les deux armées sous forme d'exercices, [www.rfi.fr/actufr/articles/ article publié le 22 /05/ 2009](http://www.rfi.fr/actufr/articles/article%20publi%C3%A9%20le%2022%2F05%2F2009), mis à jour 22/05/ 2009. Sur les accords de défense antérieurs, se référer à la thèse de l'auteure « L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun », thèse de doctorat, op.cit.
25. Titre de l'ouvrage de Ramonet, I., Paris, Gallimard, 1999.
26. Ce changement de politique s'opère durant le gouvernement de L. Jospin à partir de 1997. La politique de défense se définira par la formation des armées dans le cadre multinational, l'Afrique devant désormais prendre en charge sa propre sécurité. Le Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la paix (RECAMP) vise à européaniser la coopération militaire, par conséquent à décoloniser cette coopération. A ce propos, lire Quilès P., « La France et la sécurité en Afrique », in *Revue internationale et stratégique*, printemps 1999, « Malaise dans la coopération entre la France et l'Afrique », in *Le Monde diplomatique*, juin 2002.
27. On entend par politique de sécurité ici une politique globale de sécurité qui sous-tend les référents, les idées et les grandes orientations.
28. La doctrine originelle de l'armée camerounaise va s'articuler autour des exigences de sécurité et de stabilité de l'Etat. Aujourd'hui le concept de développement représente l'un des référents de cette doctrine. Il s'agit désormais de consolider la paix et l'unité tout en construisant le développement.
29. A titre d'illustration, le Parlement essentiellement dominé par le parti au pouvoir a adopté le 26 mars 2010 un projet de loi confiant au gouvernement la supervision des préparatifs électoraux, par le truchement du ministère de l'administration territoriale. Ce texte devrait être signé par le Président de la République. Le 29 mars 2010, l'opposition s'est insurgée contre ce projet en accusant le Président Biya de vouloir confisquer les élections de 2011 en imposant un contrôle gouvernemental sur la commission électorale indépendante.
30. Bernard Muna, président de l'Alliance des Forces progressives exhorte l'opposition à « travailler afin de ne présenter qu'un seul candidat face à l'actuel président, Paul Biya », sur cette question, lire, *Marchés africains*, hors série, n° 16, 2010:8.
31. Sur les questions relatives aux identités se référer à Buzan, B., *People, State and Fear, And Agenda for International Security Studies in The Post-cold War Era*,

- Boulder (col.), Lynne Rienner, 1991 ; Gurr, T.R., « Minorities Nationalists, and Ethnopoliticals Conflicts, in Chester Crocker, Fen Osler Hampson et Pamela Aall, (éds.), *Managing Global Chaos. Sources and Responses to International Conflict*, Washington, US Institute of Peace Press, 1994:53-78 ; Gurr, T.R. « Communal Conflicts and Global Security » *Current History*, 94, May, 1995:212-217.
32. Cette approche s'inscrit dans des écoles critiques de la sécurité. Pour Krause et Williams, le fondement de la sécurité doit être l'individu et non l'Etat. Cette approche implique donc la remise en cause de l'analyse étato-centrique, militaire, des enjeux de la sécurité, Krause K., Williams, M., (éds.), *Criticals Security Studies. Concepts and Cases*, Minneapolis, Minneapolis University Press, 1997.

Bibliographie

- Ake, C., 1985, « The State in Contemporary Africa », In *Political Economy of Nigeria*, edited by Claude Ake. London, Longman, pp. 1-9.
- Ayse C., Périès, G., 2001, « Introduction. L'ennemi intérieur: une construction discursive et politique » in *Cultures et Conflits*, n° 43, automne
- Badie, B., Birnbaum, P., 1979, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset.
- Badie, B., 1992, *L'Etat importé, essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard.
- Bayart, J.F., 1979, *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation des sciences politiques.
- Belomo, P.C., « Crise socio-politique de février 2008 et nouvelle gouvernamentalité au Cameroun », Workshop on Political Participation, *American Political Science Association*, Dakar, 6-27 juillet 2008, à paraître.
- Chapleau, 2005, P., *Sociétés militaires privées, enquête sur les soldats sans armées*, Paris, Rocher.
- Ela P., 2002, *Dossiers noirs sur le Cameroun, politique, services secrets et sécurité nationale*, Paris, Pyramide Papyrus Presse.
- Elias, N., 1991, *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy.
- Foucault, M., 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- Freund, J., 1965, *L'essence du politique*, Sirey, Paris.
- Genet, J-P, 1987, *L'Etat moderne : genèse, bilan, et perspectives*, Actes du colloque de Fontevraud, Paris, CNRS.
- Hibou, B., 1999a, « La privatisation de l'Etat », in *Critique internationale*, 1, automne, pp.128-194.
- Hibou, B., 1999b, « L'Etat en voie de privatisation », in *Politique africaine*, 73, mars, pp.6-121.

- Joseph, R., 1987, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala.
- Kengne P., 1986, *La problématique de l'unité nationale au Cameroun dans un système monolithique*, Paris, L'Harmattan.
- Lumumba-Kasongo, T., 2002, « Reconceptualizing the State as the Leading Agent of Development in the Context of Globalization in Africa », *African Journal of Political Science/Revue Africaine de Science Politique*, Volume 7, Number 1, 79-108.
- Mbembé, A., 1986, « Pouvoir des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », in *Politique africaine*, n° 22, juin, pp.37-72.
- Médard, J-F., 1981, *L'Etat sous-développé en Afrique noire : clientélisme politique ou néo-patrimonialisme*, CEAN, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux.
- Médard, J-F., 1991, « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire » in Médard, J-F., (éd.), *Etats d'Afrique noire, formation, mécanismes et crise*, pp. 355-365.
- Médard, J-F., 1990, « L'Etat néo-patrimonialisé », *Politique africaine*, 39, pp. 25-36
- Owona, J., 1975, « L'institutionnalisation de la légalité d'exception dans le droit public camerounais », in *Revue juridique et politique indépendance et coopération*, n°1, mars-avril pp.3-48.
- Oyono, D., 1992, *Colonie ou mandat international ? La politique française au Cameroun de 1919 à 1946*, Paris, l'Harmattan, p.199.
- Pondi, P., 1988, *La police au Cameroun, naissance et évolution*, Yaoundé, Clé.
- Quilès, P., 1999, « La France et la sécurité en Afrique », in *Revue internationale et stratégique*, printemps.
- Ramonet, I., 1999, *Géopolitique du chaos*, Paris, Gallimard.
- Richard, J., 1987, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala.
- Schmitt, C., 1963, *Der Begriff des Politischen*, 4^e édit., Berlin.
- Tilly, C., 1975, *The Formation of national State in Western Europe*, New York, Princeton University Press.

Thèses

- Belomo, P.C., 2007, « L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun », thèse de doctorat, Université Montesquieu-Bordeaux IV, IEP de Bordeaux.
- Mballa Owono, F., « Des trajectoires d'une mobilisation durable : gestion des ressources et construction identitaire dans le séparatisme anglophone au Cameroun depuis 1990 », thèse en cours, Université Montesquieu-Bordeaux IV, IEP de Bordeaux.

Journaux et sites internet

Cameroon Tribune, 28 juin 1991.

Le Monde diplomatique, juin 2002.

Marchés africains, hors série, n° 16, 2010.

Champin, (C.), « Cameroun, le réveil brutal de la question anglophone », in RFI, <http://www.rfi.fr/actufr/articles>.

www.rfi.fr/actufr/articles/ article publié le 22 /05/ 2009, mis à jour 22/05/ 2009.



Les Gouvernements de transition comme sites d'institutionnalisation de la politique dans les ordres politiques en voie de sortie de crise en Afrique ?*

Yves Paul Mandjem**

Résumé

Le Gouvernement de transition, stratégie politico-institutionnelle des sorties de crise, invoquée et utilisée çà et là, sur le continent, est présenté comme la formule « magique ». Les ordres politiques en voie de sortie de crise en Somalie, en Côte d'Ivoire, et très récemment en RDC, au Libéria, au Burundi, au Rwanda, etc. font de ce dernier un « modèle prêt-à-porter des sorties de crise et des transitions ». Le Gouvernement de transition est-il capable de transformer la violence physique de la période du conflit en violence symbolique à travers l'institutionnalisation du compromis entre les groupes politiques préalablement hostiles afin qu'ils se transforment à leur tour en groupes mutuellement légitimes et mutuellement légitimés permettant ainsi le passage à un nouvel ordre politique ?

* Cet article est issu d'une communication présentée au Congrès international d'analyse politique sur l'Afrique organisé par le Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN) : Penser la République, Etat, Gouvernement, Contrat social en Afrique, lors des festivités marquant le Cinquantenaire de cette institution, Institut d'Etudes politiques de Bordeaux, 3-5 septembre 2008.

** Docteur en Science politique. Enseignant à l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC) – Université de Yaoundé II et Chercheur au Groupe de recherches politiques, administratives et sociales de l'Université de Yaoundé II. Email : yvesmandjem_2006@yahoo.fr.

Le Gouvernement de transition considéré ici comme la clé de constitution de l'ordre politique en reconstruction et son emblème institutionnel après les accords de paix est le cadre par excellence de la civilisation parlementaire et institutionnelle des mœurs politiques. Il est aussi un cadre de luttes de pouvoir feutrées ou violentes entre acteurs pour la définition de la forme, du sens et de la hiérarchie au terme de la transition. L'inscription du Gouvernement de transition dans un processus enchanteur, porteur d'un avenir meilleur fixé à l'avance n'en est pas un. Cette étude montre enfin qu'il fait partie d'un processus ambigu ponctué par la dynamique des rapports de forces, facilitant ou hypothéquant la sortie de crise.

Abstract

Transition Government, as a politico-institutional technique for conflict resolution, is often referred to and utilized on the continent. It is presented as the magical recipe. Its use in the crises in Somalia, Côte d'Ivoire, and very recently in DRC, Liberia, Burundi, Rwanda, etc. have finally made it a 'ready for use model for conflict resolution and transitions'. Can the transition government transform conflict physical violence to symbolic violence through the institutionalization of compromise between political groups that are generally hostile against each other in order for them to become in return mutually legitimate and legitimizing groups hence ushering in the transition to a new political order?

Transition government, which is hereby regarded as the key for the establishment of the political order in reconstruction and its institutional emblem beyond the peace agreements, is *par excellence* the basis of a parliamentarian and institutional civilization of political ethos. This study demonstrates in the final analysis that it is misleading to consider Transition Government as part and parcel of an enchanting process that provides a bright future. In reality, it is an ambiguous process that is punctuated by a dynamic power relationship which either facilitates or hijacks conflict resolution.

Introduction : éléments de la problématique et objectifs

De nos jours, s'il est une interrogation qui traverse avec constance et véhémence la science de la résolution des conflits en Afrique, comme partout ailleurs dans le monde, sur fond d'incertitudes, c'est bien celle de la sortie de conflit par la mise en route des Gouvernements de transition. Elle constitue un objet de recherche théorique nouveau doublé d'une

préoccupation empirique majeure qui est devenue déterminante depuis que dans les conflits politiques en Afrique, il est désormais possible et urgent de déconseiller un usage non seulement démesuré et incontrôlé de la notion de transition démocratique, mais aussi aveugle et imprudent de la « transitologie » (Sindjoun 2007:967-1011).

Le Gouvernement de transition, technologie politico-institutionnelle des sorties de crise invoquée et utilisée ça et là sur le continent, est présenté comme la formule « magique » des sorties de crise. Les ordres politiques en voie de sortie de crise en Somalie, en Côte d'Ivoire, au Zimbabwe et très récemment en République Démocratique du Congo, au Soudan, au Tchad, en République centrafricaine, en Sierra Leone, au Libéria, au Burundi et au Rwanda, font de ce dernier un « modèle prêt-à-porter des sorties de crise et des transitions ». Cette fétichisation tient au fait que désormais, dans la pratique diplomatique de la résolution des conflits en Afrique, le recours au Gouvernement de transition participe de ces processus qui ont pour objectif de « structurer la politique » (Steinmo et al 1992) c'est-à-dire organiser les modèles politiques de façon stable. En effet, il en ressort que le Gouvernement de transition constituant une sorte d'« iconographie de l'ordre » (Orren et Skowronek 1991) ne serait pas qu'une simple variable intervenante, mais une arène qui, bien qu'étant un construit politique, façonnerait considérablement le procès politique (Bratton et Van de Walle 1997; Gazibo 2002:139-160). Cependant, l'inscription des gouvernements de transition dans un processus enchanteur porteur d'un avenir meilleur fixé à l'avance n'en est pas un. Dans leur déploiement au cours des « transitions politiques pacifiques »¹ africaines, ils ont connu et connaissent une légitimation laborieuse parce que leurs logiques sont constamment en porte-à-faux avec le jeu politique des acteurs. En tant que cadres ou structures de pacification des ordres politiques en voie de sortie de crise, ils ont connu des fortunes diverses et donnent lieu à un bilan mitigé ; les gouvernements de transition comme celui de la Somalie ont échoué ; ceci dit, même dans les Etats où la transition a plus ou moins réussi (Rwanda, Burundi, Libéria et RDC), elle n'a jamais été selon la formule consacrée « un long fleuve tranquille ». D'autre part, la fin de la transition sanctionnée par l'organisation des premières élections pluralistes et concurrentielles en 2006 et l'élection de Joseph Kabila à la tête de l'Etat congolais n'ont pas ramené la paix dans ce pays.

Faudrait-il alors épouser la perspective des études qui abordent le nouveau constitutionnalisme et le constitutionnalisme de crise avec scepticisme, considérant les institutions comme de simples façades et

préférant des explications culturelles et économiques (Mappa 1995 ; Akindès 1996 ; Ottaway 1997 ; Gros 1998 ; Chabal et Daloz 1999 ; Mbaku 1999). Le reproche qu'on puisse faire à l'ensemble de ces études est qu'elles font une association étroite entre démocratisation et développement politique ; elles embrigadent les processus dans leur dimension téléologique (Dobry 1992). L'analyse déportée de « ce qui se passe » arrive à des bilans prématurés ou à des conclusions hâtives sur l'issue de la transition (Kabongo Nkole 1997:56-64; De Villiers et Omasombo Tshonda 1997; Guichaoua 1997:3-10 ; Kalulambi Pongo 2001 ; Bouvier et Bomboko 2004, El Hacem Ould Lebatt 2005). Très souvent, la réflexion sur la sortie de crise n'a pas pris en considération le rôle des institutions, c'est-à-dire les normes et les organes qui exercent une contrainte sur les manières de faire, penser et d'agir pour les rendre prévisibles et durables. Peu d'études empiriques s'intéressent à la manière dont les institutions se cristallisent, deviennent structurantes et participent aux processus politiques. Néanmoins, une étude récente aborde la capacité de la CENI à institutionnaliser un jeu politique transparent et à devenir une « vision du monde » au Niger (Gazibo 2005:65-84). Au-delà de la prudence méthodologique dont fait montre son auteur, le constat sur la fétichisation de l'institution dans les processus politiques demeure patent. Les conclusions du « cas fétiche » nigérien auraient sans doute été plus enrichies si elles avaient scruté le déploiement de cette institution dans d'autres pays. Par ailleurs, l'étude de cas de M. Gazibo porte sur un ordre politique stable et la transition dans ce cas, est « le passage à la démocratie » (Hermet 1996).

Une autre plus récente aborde le Gouvernement de transition comme participant d'« une théorie politico-constitutionnelle de l'Etat en crise ou en reconstruction » (Sindjoun 2007:967-1011). Cet auteur évoque l'hypothèse du fétichisme gouvernemental pour traduire le recours permanent au « gouvernement » aux fins de construction institutionnelle de la réalité politique. Le Gouvernement de transition peut être le gouvernement des Etats reconstruction. D'autant plus que le conflit en Côte d'Ivoire et en RDC porte sur l'organisation du monopole étatique, voire une contestation armée du monopole étatique par des mouvements rebelles ou groupes de « partisans » qui désagrègent une instance juridique et institutionnelle (l'Etat) afin de donner libre cours provisoirement à une politique d'accentuation de la relation ami-ennemi. Et même si les différents accords de paix en Côte d'Ivoire, en RDC, au Rwanda, au Libéria, au Burundi, ... ont fait la part belle à la transition démocratique, il s'agit des processus de recomposition de la souveraineté étatique à la suite des conflits

internes. Notre réflexion porte sur l'entre-deux : l'entrée en crise est analysée sous le prisme de la désinstitutionnalisation et la fin de la crise, sous celui de la ré-institutionnalisation. La période couverte par notre étude est celle du processus de sortie de crise.

La rébellion est définie ici comme « une lutte de pouvoir dans laquelle le régime en place est menacé par [un groupe réduit d'individus qui utilise] des moyens qui incluent, entre autres, le recours à la violence » (Tazdaït et Nessah 2008:15). De ce fait, notre définition de la rébellion emprunte également la variable potentielle de « l'illégalité du mouvement » à la définition des révolutions formulée par Jack Goldstone (1991).² La rébellion en tant que conflit domestique ou interne violent en Côte d'Ivoire ou en RDC peut être assimilée à une guerre civile (Tazdaït et Nessah 2008:87).

Ces guerres civiles ou conflits internes entament ou traduisent le phénomène de désinstitutionnalisation totale ou partielle des ordres politiques africains. La désinstitutionnalisation, entendue ici comme un « ensemble de perturbations qui affectent tous les niveaux de l'ordre politique » (Chevallier 1996), est caractéristique de la crise politique. Cette dernière est marquée à la fois par la corrosion de l'ordre établi et par le développement des mobilisations désintégratrices; dans le cas d'espèce : la naissance de mouvements rebelles, les fractures identitaires sévères. C'est la remise en cause à géométrie variable de l'ordre politique africain car, il y a à la fois désaccord sur la définition des rôles politiques, contestation de l'autorité qui était attachée à ces rôles, non-respect des bonnes manières politiques, inobservation des rituels, transgression du code qui régissait jusqu'alors les comportements politiques, dénégation des valeurs fondamentales sur lesquels s'appuyait la politique. Elle est la marque des « conjonctures critiques » (Dobry 1992). L'aggravation constante du désordre amène à appréhender la crise comme synonyme de rupture, de cassure, de dépassement d'un point de non-retour. Dès lors, l'Afrique, théâtre privilégié des conflits internes, corrobore les thèses du désordre comme paradigme explicatif de la politique africaine et de l'absence d'institutions en Afrique (Chabal et Daloz 1999 ; Hyden 2006:50-71). La fin de ce contexte d'incertitude structurelle dépendrait alors de la mise en œuvre des « recettes tactiques ». La signature des accords de paix dans le cadre d'arènes restreintes ou larges desquels sont issues des technologies institutionnelles comme le Gouvernement de transition participe de ces recettes car, le mouvement de « désinstitutionnalisation » libère en effet un ensemble de potentialités nouvelles, qui peuvent être positives ou négatives. L'Afrique est de ce fait, un site privilégié de la corrélation entre Gouvernement de transition et

sortie de crise ou de conflit. Et les initiatives de résolution des conflits en Afrique empruntent toute une dynamique de pacification des rapports politiques à travers un effort de Démocratisation-Ré-étatisation par la reformulation des règles du jeu politique et par la réconciliation des parties dans les Etats en déliquescence.

La politique est l'art de gouverner, c'est-à-dire de veiller sur les lois et les institutions de la cité (Platon 1966). Le Gouvernement ou le pouvoir exécutif est un « organe collégial chargé de l'exécution des lois et de la direction de la politique nationale dans un pays » (Ardant 1992:46 ; Debbasch 2001:187). A ce titre, il est la clé de la constitution de l'ordre politique en période de routine politique ou de reconstruction. Cela dit, il y a comme une synonymie entre l'art de gouverner entendu dans son sens restrictif comme la manière avec laquelle les gouvernants exercent leur autorité et la survie des gouvernements. Platon en son temps conditionnait déjà le bonheur de l'humanité à l'avènement du gouvernement des philosophes-rois. La « troisième vague des démocratisations » (Huntington 1996) est l'un de ces phénomènes politiques marquants dont la diffusion à l'échelle de l'Afrique va poser de manière problématique les questions de libéralisation politique, de partage de pouvoir, d'alternance et/ou de légitimité au pouvoir dans des Etats jadis néo-patrimoniaux (Médard 1991). La démocratisation en Afrique a été le révélateur d'un contexte explosif de déchirures ethno-identitaires, de fractures sociales et communautaires et de ressentiments populaires. Elle va donner libre cours à l'exacerbation des revendications populaires et de luttes politiques parfois très violentes entre élites ou communautés pour le contrôle ou l'accès au pouvoir. Ce contexte, en consacrant la mise à mal des souverainetés africaines va conduire à l'effondrement de l'Etat africain (Zartman 1996).³ Cet effondrement à géométrie variable de l'Etat africain étant de plus en plus accentué par les jeux et les enjeux d'une reconfiguration du capitalisme libéral, à la grande désillusion de ceux qui, à la fin de la guerre froide, avançaient la marginalisation stratégique et économique future du continent (Kaplan 1994 ; Clapham 1996). Dès lors, il y a une corrélation entre gouvernement de transition et Etat failli même si ce rapport n'est pas de l'ordre de la causalité (Sindjoun 2007). Une faillite de l'Etat africain qui va prédisposer celui à être le site privilégié de la violence politique interne.

Le processus d'institutionnalisation commence avec l'avènement d'un champ de coopération et d'interdépendance entre acteurs du conflit avec des intérêts mêmes contradictoires (Crozier et Friedberg 1977:20). Le Gouvernement de transition comme régulateur de la violence politique

amène à envisager le rapport violence, légitimité et pouvoir dans les ordres politiques en voie de sortie de crise. La parlementarisation⁴ est d'abord un processus social avant d'être un processus politique (Elias 1997) et dans le cadre de la sortie de crise, elle est un aspect de la lutte pour le pouvoir d'Etat. Ainsi se trouve posé le problème de la relation entre les institutions, les acteurs et leur environnement.

La réflexion sur le gouvernement dans les ordres politiques en voie de sortie de crise ne vise pas à en faire un concept autosuffisant, mais plutôt à en fonder l'importance dans la dynamique relationnelle qui l'unit au passage à un nouvel ordre politique. La transition pouvant être appréhendée dans ce cas comme le passage de la guerre à la paix, même s'il est important de signaler que ce passage n'est pas inéluctable. Celle-ci peut aussi être une transition démocratique puisque elle se fait suivant le modèle de la paix démocratique. Cette délimitation stricte de notre objet d'étude n'ignore pas qu'il a existé ou qu'il existe d'autres formes de gouvernement de transition. Dans la théorie constitutionnelle classique, la dictature telle que pratiquée à Rome (Schmitt 2000), la dictature du prolétariat dans le constitutionnalisme marxiste-léniniste (Milacic 1991) étaient des gouvernements de transition. Aujourd'hui, on pourrait citer : les gouvernements mis en place par les comités nationaux de salut public après les coups d'Etat militaire tel celui du 04 janvier 2000 dirigé par le général Robert Gueï en Côte d'Ivoire, les gouvernements de coalition ou d'union pour apaiser les crises politiques en Afrique, les gouvernements de décompression autoritaire tels ceux dirigés par les Professeurs Crispin Mulumba Lukoji et Nguza Karl-I-Bond respectivement nommés le 06 janvier 1991 et le 25 novembre 1991 après la conférence nationale souveraine en RDC.

Cet article soutient l'hypothèse selon laquelle, sans sous-estimer sa puissance et sa force contraignante, le gouvernement de transition issu des accords de paix en Afrique émerge dans le cadre d'un environnement dans lequel les rapports de force entre acteurs vont déterminer la sortie de crise qui, elle-même, influence les acteurs qui, à leur tour, influencent ou modèlent le gouvernement de transition. La sortie de crise par le gouvernement de transition est le fruit de la part du choix et de la part de la « real politik ». Cette étude ambitionne de réfuter toute substantialisation du gouvernement de transition au cours des sorties de crise. Elle montre enfin que la sortie de conflit se présente comme une forme de ré-institutionnalisation à géométrie variable et parfois incrémentale de l'ordre politique conflictuel qui suit une trajectoire largement dominée par les acteurs qui, en fonction de leurs

attentes et intérêts, stratégies et positions au sein du Gouvernement de transition, et surtout des ressources qu'ils sont susceptibles ou capables de mobiliser, influencent d'une manière ou d'une autre l'évolution du processus vers un nouvel ordre politique.

Le gouvernement de transition est donc le cadre par excellence de l'apprentissage et du remodelage de la politique dans les ordres politiques en voie de sortie de crise. En tant qu'emblème institutionnel de l'Etat en reconstruction, il est le lieu de la civilisation parlementaire des mœurs politiques. Cette dernière étant elle-même un processus complexe marqué par les logiques de situation (Dobry 1995:3-8),⁵ le gouvernement de transition est un cadre de luttes de pouvoir feutrées ou violentes entre acteurs pour la définition de la forme, du sens et de la hiérarchie au terme de la transition.

Comme la plupart des auteurs récents, nous allons faire un usage complémentaire des trois néo-institutionnalismes puisque la frontière qui les sépare n'est pas totalement étanche (Hall et Taylor 1997). Ces apports fructueux des trois néo-institutionnalismes nous permettront de dépasser la dichotomie souvent opérée entre acteurs et structures, entre contraintes et stratégies, entre institutions et culture.

L'analyse néo-institutionnelle sera donc utilisée dans une perspective de politique comparée.⁶ Dans cette perspective, deux points de méthodes mériteraient d'être relevés : d'une part, la notion de « gouvernement de transition » permettra de procéder à « l'homogénéisation conceptuelle d'un espace hétérogène » tant les situations de crise en Côte d'Ivoire et en RDC qui constituent les circonstances politiques de fluidité institutionnelle, sont différentes ; d'autre part, en optant pour les Etats en reconstruction en Côte d'Ivoire et en RDC, des faits respectifs de la contestation du monopole étatique dans le premier et de l'effondrement de l'Etat dans le second, la comparaison se fait à partir des pays relativement différents et présentant un environnement politico-institutionnel différent. Ces deux points de méthode indiquent qu'il s'agit d'une comparaison binaire contrastée entre la Côte d'Ivoire et la RDC car, les situations de sortie de conflit dans les deux pays ont été choisies pour leur exemplarité. Cette comparaison cherche néanmoins à appréhender le passage de l'Etat postcolonial en Côte d'Ivoire et en RDC d'une période de routine à une période de crise ; les conditions d'entrée en crise, de sortie de crise et de retour à la civilisation de la politique et à l'Etat.

Le gouvernement de transition comme site d'institutionnalisation de la politique en Afrique, servira à étayer notre hypothèse. Son caractère structurant est analysé à l'occasion de la sortie de conflit en Côte d'Ivoire et en RDC. Ceci exige de nous que nous puissions prendre au sérieux l'enchevêtrement qui existe entre les périodes de stabilité et de crise (De

Tocqueville 1967). Dans cet ordre d'idées, le gouvernement de transition est une configuration dynamique au centre de laquelle s'établit « un équilibre fluctuant des tensions, un mouvement pendulaire d'équilibre des forces qui s'incline tantôt du côté de la paix, tantôt du côté de la tension » (Elias 1991). L'approche configurationnelle favorise la compréhension réaliste des processus de transition. Ce qui importe ici, c'est de rendre compte des états du mouvement, des rapports de forces décisifs à la fois en tant qu'éléments de dynamique sociale et cadre de définition de sens. La sortie de crise est le lieu de luttes pour la définition de la forme, du sens et de la hiérarchie au cours et au terme de la Transition. C'est une configuration marquée par la réversibilité. Vu sous cet angle, pour saisir la dynamique des gouvernements de transition dans les ordres politiques en voie de sortie de crise, il serait dans un premier temps important d'appréhender la dynamique sociopolitique et économique de l'Etat dans le passage d'une période de routine à une période de crise en Côte d'Ivoire et en RDC (I), et ensuite d'aborder les Gouvernements de Transition à la fois comme des cadres d'institutionnalisation de la politique dans les ordres politiques en voie de sortie de crise (II) et comme des cadres de tensions perturbatrices des ordres politiques en voie de sortie de crise (III)

Dynamique sociopolitique et économique de l'Etat dans le passage d'une période de routine à une période de crise

Le Gouvernement de Transition comme formule institutionnelle de pacification des ordres politiques en voie de sortie de crise, émerge sous certaines circonstances particulières. Officiellement colonie française par décret du 10 mars 1893 signé par le Président français Sadi Carnot, la Côte d'Ivoire, pays de l'Afrique de l'Ouest de 322 462 km² de superficie, pour une population actuelle estimée à 16 000 000 d'habitants, autrefois considéré comme le pays du miracle économique africain, devient indépendante selon les modalités transactionnelles d'accès entre les dirigeants ivoiriens avec comme leader le docteur Félix Houphouët Boigny et la puissance colonisatrice, la France, le 07 Août 1960 (Blé Kessé 2005:31).⁷ De son côté, après la conférence de Berlin (du 15 novembre 1884 au 26 février 1885), le Congo aujourd'hui RDC, pays de l'Afrique centrale vaste comme un continent, avec 2 345 410 km² de superficie,⁸ pour une population actuelle estimée à 65 751 000 d'habitants, devient officiellement une « possession » du roi Léopold II de Belgique en 1908. Ce dernier est reconnu comme souverain à titre personnel de l'Etat indépendant du Congo, qui accède à

l'indépendance selon les modalités de rupture des liens de domination,⁹ entre le colonisateur belge et le colonisé congolais le 30 juin 1960. L'Etat ivoirien indépendant est un Etat relativement stable car, ce qu'on désigne ici sous le vocable indépendance, c'est un mélange de continuité coloniale et de discontinuité dans la mesure où les élites ivoiriennes qui accèdent au pouvoir d'Etat sont relativement mieux préparées à la gestion de l'Etat que leurs frères du Congo. Quant à l'Etat congolais indépendant, il s'est agi d'un Etat en décomposition car, le 11 juillet 1960, soit onze jours après la proclamation de son indépendance, le Katanga a proclamé sa sécession.

Les deux pays ne connaissent donc pas la même expérience coloniale et des modalités identiques d'accession à l'indépendance. Pourtant, si l'on tend à relativiser les différences entre les modèles d'administration directe ivoirien et patrimonial congolais,¹⁰ il est incontestable qu'un héritage politique et institutionnel différent, du moins dans sa dimension de « lègue politique » et de « test de survie ou de longévité », pourrait constituer une source de divergences fondamentales qui expliqueraient, soit la relative stabilité de l'Etat post colonial ivoirien, soit encore la faillite ou la décomposition de l'Etat post colonial congolais. En effet, les servitudes de la politique paternaliste belge au Congo avec ses corollaires que sont l'impréparation des élites à l'exercice du pouvoir, les préparatifs bâclés de la décolonisation et l'interférence des intérêts étrangers sont à l'origine de cet état de choses (Piermay 1991:3-9).¹¹ D'ailleurs, dans une comparaison récente des politiques coloniales belge et française de promotion des cadres et élites africains devant gérer l'après indépendance faite par André Mbata Mangu, il ressort qu'à l'époque coloniale, la politique belge au Congo-Kinshasa était claire : « pas d'élite, pas d'ennuis », à l'inverse de la France, pour qui la formation des cadres dans les colonies visait l'émergence d'une élite. Ainsi, lors de l'accession du Congo-Kinshasa à l'indépendance, le pays comptait moins de dix cadres nationaux ayant terminé leurs études universitaires (Mbata Mangu 2006:31). La politique coloniale belge était fondée sur l'obscurantisme et Crawford Young souligne l'absence d'une élite congolaise avant 1940 (Young 1979). Cependant, sous Buisseret, le Gouverneur Général des colonies, en 1948, une petite classe des évolués était née avec comme mission de soutenir les travaux des colonisateurs en fonction des subalternes (Lumumba-Kasongo 1998).

Côte d'Ivoire et la RDC sont deux Etats africains du Golfe de Guinée qui s'inscrivent dans la vague des indépendances africaines des années 1960. Rapidement, ces deux Etats postcoloniaux font émerger en leur sein un système de domination sociale digne de féconder une comparaison entre les deux pays et dont le crépuscule leur est « fatal ».

***Un système de domination politique et sociale dans l'Etat
postcolonial africain***

L'« Houphouétisme » et le « Mobutisme » sont d'abord et avant tout des systèmes, c'est-à-dire des « unités globales organisées d'interrelations entre éléments, actions ou individus » (Morin 1977:102). Cette définition suggère le mouvement de mise en place du système et la dynamique à l'œuvre. L'« houphouétisme », tout comme le « mobutisme », est donc un système de domination sociale, c'est-à-dire un « ensemble de principes structurants [la vie politique, économique et sociale] et des pratiques [qui] fonctionnent comme un système de référence et une culture politique socialement reconnue » (Akindès 2003).¹² Toutefois, le « mobutisme » s'est construit sur les cendres de la première mouture de l'Etat postcolonial. Cependant, avec l'houphouétisme, on s'inscrivait dans la dynamique qui caractérisait le remodelage de l'Afrique politique pendant la période de la guerre froide, c'est-à-dire l'émergence des autocraties civiles ou militaires avec leurs attributs plus ou moins prégnants selon les différents régimes en place en Côte d'Ivoire et en RDC : népotisme, kleptocratie, clientélisme, violations des droits de l'homme, sévices et maltraitements diverses, ... Ceci, avec l'aval – voire la participation de grandes puissances comme la France pour la Côte d'Ivoire, la France et les Etats-Unis pour la RDC (Bouvier et Bomboko 2004:20).

Le régime autoritaire

Les régimes d'Houphouët-Boigny et de Mobutu partagent au moins une caractéristique : ils sont des régimes autoritaires et, en ce sens, ce sont des systèmes non démocratiques et non totalitaires (Linz 2006:157) ; même si par certains de ses traits caractéristiques, le « régime mélangé » de Mobutu emprunte au totalitarisme.¹³ En empruntant la définition des régimes autoritaires de Juan Linz, on peut postuler que les régimes d'Houphouët-Boigny et de Mobutu se présentent comme :

des systèmes politiques au pluralisme limité, politiquement non responsables, sans idéologie élaborée et directrice mais pourvus de mentalités spécifiques, sans mobilisation politique extensive ou intense – excepté à certaines étapes de leur développement – et dans lesquels un leader ou, occasionnellement, un petit groupe exerce le pouvoir à l'intérieur de limites formellement mal définies mais, en fait, plutôt prévisibles » (Linz 1964:255).

Cette définition implique l'existence de frontières conceptuelles floues vis-à-vis du totalitarisme et couvre sur bien de points un « régime sultanique » comme celui de Mobutu.¹⁴ Mais, elle s'éloigne également de ce régime, du fait de sa propension intense à l'arbitraire, de son imprévisibilité dans l'usage du pouvoir et de sa très faible tolérance d'un pluralisme politique, même limité.

Le régime présidentieliste

La nature présidentieliste du régime politique de la Côte d'Ivoire d'Boigny ou de l'ex-Zaïre (RDC) de Mobutu est le premier dénominateur commun à ces deux régimes. Celle-ci fait du Président de la République, le seul organe d'Etat au sein du pouvoir exécutif et la clé de voûte des institutions pour reprendre les propos de M. Debré, voire de tout le système politique. En effet, en dépit du fait que la Constitution ivoirienne assure la liberté d'association, le respect de la personne et des biens et surtout la liberté des partis et groupements politiques,¹⁵ le pouvoir tout entier est confié au Président Houphouët-Boigny au nom de la construction de l'unité nationale. Le système de parti unique ou le système de parti-Etat aidant selon qu'on est en Côte d'Ivoire ou en ex-Zaïre (RDC), il n'existe pas de véritable séparation des pouvoirs dans ces pays (Gnahoua 2006:44-45). D'ailleurs, avec l'Ordonnance-loi n° 66/92 bis du 07 mars 1966, le Président Mobutu s'attribue le pouvoir législatif ordinaire dans son pays. Bien plus, le conseil législatif et le conseil judiciaire sont des organes du MPR dont le Président Mobutu en est le chef.

La personnalisation du pouvoir : masque de la faiblesse institutionnelle de l'Etat

La Côte d'Ivoire et l'ex-Zaïre (RDC) respectivement sous les régimes politiques d'Houphouët-Boigny et de Mobutu sont deux cas d'école de personnalisation du pouvoir dans les Etats post coloniaux africains. Ici, la seule personne du Président Houphouët-Boigny ou Mobutu se confond à l'Etat dans chacun de ces pays et masque sa faiblesse institutionnelle intrinsèque, même s'il faut noter que l'Etat sous le régime du premier est plus institutionnalisé que l'Etat sous le régime du second.¹⁶ La mort du Président Houphouët-Boigny le 7 décembre 1993 et le mouvement de contestation du Mobutisme (la CNS) qui a entamé la démystification de Mobutu vont dévoiler la fragilité des institutions étatiques dans les deux pays. La personnalisation du pouvoir tient aussi à la durée des « règnes » d'Houphouët-Boigny et de Mobutu qui ont passé plus de trente ans à la

magistrature suprême : 33 ans pour le Président à vie Houphouët-Boigny (7 août 1960-7 décembre 1993), 32 ans pour le Président Mobutu (24 novembre 1965-mai 1997). Elle est aussi tributaire de la construction d'un parti unique. Le PDCI-RDA en Côte d'Ivoire et le MPR en RDC.

Le régime à pluralisme limité

Défini par Linz en référence à l'autoritarisme franquiste, ce régime n'admet dans le cercle du pouvoir que des acteurs cooptés illustrant certes un certain pluralisme, mais un pluralisme fermé aux acteurs dysfonctionnels (Hermet 2004:159-178). Cependant, si la limitation du pluralisme est une limitation de fait sous le régime d'Houphouët-Boigny, elle est légale sous le régime de Mobutu. La Constitution de 1967 avait été taillée de manière à permettre au Président Mobutu d'engager l'institutionnalisation du parti unique par l'instauration du conformisme idéologique.¹⁷ Il s'en suivra l'inscription du MPR comme organe de la Constitution de l'ex-Zaïre de 1973. Le parti unique ou le parti-État, selon le cas, se trouve être le référent unique de la vie politique et le régulateur du système politique. Les systèmes houphouëtiste et mobutiste instrumentalisent le parti unique comme la ressource principale de leur toute puissance ; les deux leaders se servent « du parti unique comme instrument de gouvernement pour faire diffuser leurs idées et expliquer leurs décisions » (Médard 1991:102). En ce sens, ce sont des systèmes de parti unique. Le PDCI-RDA et le MPR ont la particularité d'être l'instrument de contrôle de l'ensemble du territoire national de la Côte d'Ivoire et de l'ex-Zaïre (RDC). Le parti unique correspond à ce qu'on pourrait appeler le « parti unifié », c'est-à-dire une formation issue de la fusion d'éléments divers plutôt que fondée sur un corps unique et discipliné (Foltz 1965). La création d'un parti-État en ex-Zaïre, participait de la volonté de Mobutu de ne pas confiner son mouvement à la simple structure d'un parti politique traditionnel. Il entendait faire du MPR, le « lieu de rassemblement de tout le peuple ».

Une légitimité tributaire du temps ou de la conjoncture

Cette variable amène à appréhender les trajectoires historiques et politiques de la création et de l'émergence de ces deux partis uniques. Le PDCI est créé en avril 1946 par Houphouët-Boigny. Bien auparavant dans le cadre d'un vaste rassemblement africain pour une lutte anticoloniale, ce dernier avait créé le RDA le 18 octobre 1946 à Bamako, mouvement auquel vont adhérer certains partis historiques comme l'UPC du Cameroun. Le PDCI

devient donc le PDCI-RDA, parti historique ivoirien affilié au Parti Communiste Français dans la lutte anticoloniale. Mais il abandonna cette affiliation vers les années 1950 pour embrasser un mélange de patriotisme, de capitalisme libéral et une alliance inconditionnelle avec la France. C'est ainsi que la Côte d'Ivoire vota « oui » au referendum de 1958 organisé par son ami, le général Charles de Gaulle alors Président de la France (Lumumba-Kasongo 1994:2).

Fort de sa légitimité historique et du fait du consensus créé autour de la personne d'Houphouët-Boigny, le PDCI-RDA va réussir à phagocyter les autres formations politiques entre 1956 et 1958. Sans coup férir, le PDCI va se poser comme le garant du projet national ivoirien sous le contrôle du Président Houphouët-Boigny au moment de l'indépendance et après celle-ci. Vu sous cet angle, le PDCI-RDA est plus un parti hégémonique qu'un parti unique.¹⁸ Quant au MPR, il fut dans un premier temps connu sous le nom de Corps des volontaires de la République, créé le 09 janvier 1966. Cependant, sa création est tributaire d'une histoire politique congolaise coloniale et postcoloniale tumultueuse et mouvementée. Le MPR naît dans un contexte congolais marqué par la sécession du Katanga et une guerre civile qui a duré cinq ans de 1960-1965. Ce parti et son leader ont une légitimité conjoncturelle. La fragmentation politique donne le spectacle d'une fragmentation identitaire (partis ethniques ou régionaux). Ce qui est à l'origine d'une fragmentation du territoire et une longue instabilité gouvernementale (quatre gouvernements simultanés dans le pays). Le MPR en tant que parti unique naquit officiellement le 20 mai 1967 par la proclamation de son manifeste dans la localité de Nselé. Selon ce dernier, il se devait d'être un parti fort, mobilisateur et rassembleur, bref un « parti attrape-tout » selon la typologie du politiste allemand Otto Kirschheimer qui dut réaliser l'unité des congolais par tous les moyens (Kirschheimer 1966). Une entreprise ardue, car il devra surmonter quelques épreuves plus tard comme la révolte des creuseurs de Diamant kasaiens, les deux guerres du Shaba (1977, 1978), les dissidences sporadiques, les conflits intercommunautaires, la déconfiture de l'armée, ... Ainsi devant l'enthousiasme de la majorité des congolais, Mobutu va s'efforcer de se donner l'image d'un leader charismatique en se présentant comme ce « chef éclairé qui allait enfin conduire son pays vers un grand destin, un nationaliste qui disait vouloir servir son peuple avec abnégation » (Kamitatu-Massamba 2007:191).

Un leadership politique autoritaire tributaire de l'histoire

Les Présidents Houphouët-Boigny et Mobutu ont comme caractéristique commune d'être deux leaders politiques qui ont fondé leur légitimité sur l'action qu'ils ont menée pour maintenir l'unité en dépit des tendances sécessionnistes stimulées par la confrontation des intérêts étrangers dans l'ex-Zaïre. Toutefois, le contexte historique et politique propre à la naissance de leur parti et le curriculum vitae de ces leaders influencent ou déterminent la nature des régimes politiques et le type de leadership politique en vigueur dans ces deux pays.

De ce fait, étant la clé de voûte des systèmes politiques ivoirien et congolais, les Présidents Houphouët-Boigny et Mobutu se distinguent pour le premier par sa légitimité historique et celle de son parti, le PDCI-RDA¹⁹ et pour le second par la construction d'une idéologie de la « Providentialité et de la sacralité de l'homme ».²⁰ La légitimité historique du Président Houphouët-Boigny, tout en donnant l'impression d'aller d'elle-même, renforce son aura et son hégémonie sur la société toute entière ; tandis que le Président Mobutu et son régime dépourvus de légitimité institutionnelle sont cependant pourvus d'une légitimité conjoncturelle en « perpétuelle construction ». La légitimité de ce dernier s'apprécie sur ses pompes (les énormes dépenses de prestige) et ses œuvres (le MPR), voire sa mégalomanie.²¹ Cet état de choses va avoir un impact sur le type de leadership politique en vigueur en Côte d'Ivoire et dans l'ex-Zaïre. Ces deux pays ont eu en commun un type de leadership politique autoritaire comme d'ailleurs la plupart des régimes politiques africains après les indépendances. Cependant, en s'appuyant sur des critères tels le degré d'usage de la violence ou le degré de patrimonialisme, selon qu'il fonctionne plutôt à la violence ou plutôt à la redistribution, on peut recourir à la catégorisation élaborée par Jean-François Médard qui classe l'ex-Zaïre de Mobutu aujourd'hui (RDC) dans la catégorie des « autoritarismes durs » et la Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny dans les « autoritarismes modérés » (Médard 1991:92-104).

Les autoritarismes durs comme celui du Zaïre de Mobutu sont des régimes basés sur le recours exclusif à la violence politique et reposent sur une peur permanente et insidieuse bien que la terreur y existe. Le régime de Mobutu est un véritable régime policier et les instruments de cet autoritarisme dur sont : le parti-Etat, le MPR et les services de sécurité et de répression. Le MPR est la Nation zaïroise politiquement organisée. L'article 33 de la Constitution de 1973 disposait que : « toute formation d'un autre parti

politique était interdite et que tout zairois était obligatoirement membre du MPR ». Le caractère contraignant de l'appartenance au « parti-Léviathan » (Willame 1991:10-21), lequel lance des appels à la « vigilance » et à l'« encadrement » de chaque famille, chaque homme, chaque femme, chaque enfant, afin de connaître tout ce qui se passe « dans chaque avenue, chaque quartier, chaque localité (...) pour ne pas être pris au dépourvu et pour aider la base à échapper au danger de déviationnisme et de défaitisme » (*Zaire Montly* 1988), ajouté au fait que le régime affirme et réaffirme le caractère pyramidal et hiérarchique de l'autorité viennent lever toute équivoque sur le caractère totalitaire du régime de Mobutu (Naipul 1981; Thurler 1987). Notons aussi entre autres le nombre considérable d'agences de sécurité et de répression. Du côté civil, l'AND (Agence Nationale de Documentation) subdivisée en deux branches : le Service national de sécurité et l'Agence Nationale d'Immigration, les Services autonomes de sécurité de la jeunesse du MPR, les CADER de la Garde civile (milice armée). Du côté militaire, le SRMA, le Service de Renseignement Militaire, les services de sécurité de la division spéciale présidentielle, la brigade de recherche et de surveillance, les quartiers généraux du SRMA dans les différentes régions du pays. Cette pléthore d'officines de répression traduit le seuil élevé de la violence en ex-Zaïre et témoigne de la criminalisation de l'Etat (Bayart et al. 1997) sous le régime de Mobutu : (massacre de 300 creuseurs de diamants indépendants en 1979, répression d'une marche de chrétiens (Marche de l'Espoir) par l'armée (13 morts) le 16 février 1992, les 11 et 12 mai 1990 massacre d'étudiants à l'Université de Lubumbashi par la garde présidentielle). Ce qui permet d'épiloguer sur la catégorie d'« autoritarisme dur » élaborée par J.F. Médard pour qualifier le régime de Mobutu.²²

Les autoritarismes modérés comme celui de la Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny sont plus parcimonieux quant au recours à la violence politique. Le Président Houphouët-Boigny a su mettre en place un système fortement patrimonialisé qui a utilisé la cooptation et la redistribution pour anesthésier la société ivoirienne. Cependant, comme le révèle J.F. Médard, la limite entre l'autoritarisme dur dans l'ex-Zaïre de Mobutu et l'autoritarisme modéré dans la Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny est impossible à tracer (1991:100) lorsqu'on se fonde sur le critère d'usage de la violence. Le régime d'Houphouët-Boigny pouvait passer assez rapidement d'une catégorie à une autre en fonction des fluctuations de la violence politique. Aux premières années de l'indépendance, il recourait à la tactique des faux complots,²³ fit emprisonner et torturer ceux qu'il pouvait suspecter de non-

soumission absolue : fonctionnaires, membres de son entourage, notables, parents des accusés, à l'instar des Sanwi sécessionnistes ; interdits des partis d'opposition et des organes d'expression plurielle ; ordonna l'exil des militants syndicalistes. A l'indépendance en 1960, ce dispositif juridico-politique autoritaire que le Gouvernement autonome du PDCI-RDA venait de mettre en place, changea la nature de l'Etat sous tutelle qui devint un Etat « souverain », monolithique et despotique. Par ailleurs, le monopole politique exercé par le parti unique ivoirien (PDCI-RDA) avait pour corollaire « un recours à la coercition, à la répression contre toute contestation du pouvoir qu'elle revête la formule de délits d'opinion, de grèves, d'actions politiques ou de luttes armées » (Loucou 1992:131). Dans la philosophie du Président Houphouët, l'injustice était préférable au désordre. Ce dernier qui se résume en la contestation du pouvoir est source de désagrégation sociale. Les arrestations-disparitions comme celle de Kragbé Gnagbé entre 1970 et 1972, les arrestations arbitraires comme celle de Gbaï Trago en 1985, les limogeages comme celui de Philippe Grégoire Yacé, la loi dite « anti-casseurs », témoignaient de la répression musclée de toute tentative de contestation du régime d'Houphouët-Boigny. Les plus significatives étant les répressions contre le peuple Sanwi au Sud-Est du pays en 1969,²⁴ les Guébiés au Centre-Est en 1970,²⁵ les étudiants en Mai 1991. Sur cette amnésie efficacement contrôlée, le Président Houphouët-Boigny construisit le culte de la personnalité où, héros de la lutte contre le colonisateur, il revêtait les attributs de la « sagesse africaine », de la tolérance, de l'art du dialogue venant à bout de tous les conflits. Ainsi, la stabilité fut acquise au prix d'une « pacification » violente de la Côte d'Ivoire (Vidal 2008:169-181). Mais il faudrait aussi ajouter que, malgré la violence liée à la nature de l'Etat ivoirien contemporain, le Président Houphouët-Boigny croyait essentiellement aux principes de dialogue, de paix et de l'unité même au sein d'un parti unique (Lumumba-Kasongo 1994:1) comme mécanismes philosophiques nécessaires pour construire un état-nation.

L'Etat patrimonialisé

Sous l'ère d'Houphouët-Boigny et sous celle de Mobutu, la Côte d'Ivoire et la RDC sont deux Etats patrimonialisés (Callaghy 1986:31-36 ; Médard 1990:25-36). Le patrimonialisme est un des sous types idéaux de domination traditionnelle proposé par Max Weber. Ce dernier estime : qu'« avec l'apparition d'une direction administrative (et militaire) purement personnelle du détenteur du pouvoir toute domination traditionnelle in-

cline au patrimonialisme et, à l'apogée du pouvoir du seigneur, au sultanisme ». ²⁶ Le patrimonialisme se caractérise par l'absence de différenciation entre le public et le privé, puisque le « chef patrimonial traite toute les affaires politiques, administratives ou judiciaires comme s'il s'agissait d'affaires personnelles, de la même façon qu'il exploite son domaine, comme s'il s'agissait de propriétés privées » (Weber 1971:239-240). Le néo-patrimonialisme est une adaptation de ce sous-type wébérien.

L'Etat néopatrimonial est un Etat dont le mode de gestion et la logique de fonctionnement entretiennent la confusion entre le public et le privé (Médard 1991:323-353). Le patrimonialisme en Côte d'Ivoire s'apparente à une situation néo-patrimoniale, à un « type mixte », c'est-à-dire qu'il ne fonctionne pas à l'état pur, mais se combine avec des logiques qui lui sont étrangères. Le néopatrimonialisme ici est donc « un sous produit d'une conjoncture historique spécifique qui aboutit à une combinaison particulière de normes bureaucratiques [issues de la colonisation] et patrimoniales [issues de la tradition] contradictoires » (John Iliffe, cité par Gazibo 2006:82). Quant à l'ex-Zaïre (RDC) sous Mobutu, il s'agit d'un Etat purement prédateur correspondant au stade suprême du patrimonialisme, c'est-à-dire un patrimonialisme de type sultanique. Ici, la privatisation du public poussée à l'extrême a fini par dissoudre le public. Le préfixe « néo » n'est plus alors qu'une fiction (Médard 2000:849-854). L'informalisation quasi-totale de l'Etat débouche donc sur sa disparition au sens institutionnel du terme.

Le patrimonialisme en Côte d'Ivoire se distingue donc du patrimonialisme en RDC (ex-Zaïre). Le premier peut être qualifié d'un patrimonialisme civil et économique tandis que le second est un patrimonialisme administratif et politique. Cependant, il est important de signaler que cette dichotomie n'est pas exclusive. On peut retrouver l'une et l'autre variable du patrimonialisme dans les deux cas. Il faut tout simplement distinguer la variable caractéristique et fondamentale, propre au patrimonialisme en Côte d'Ivoire et en RDC.

Le patrimonialisme civil et économique en Côte d'Ivoire est un modèle qui repose sur « l'articulation d'une économie de traite ouverte à l'influence accrue des moyens de production étrangers, marquée par un capitalisme d'Etat et caractérisée par un mode de régulation sociale combinant clientélisme et redistribution sur des bases régionales » (Hugon 2003:105-127). Après l'indépendance, l'Etat intervient dans l'économie et dans la création de sociétés d'Etat. Bien entendu, la multiplication des organismes para-étatiques (Sode, EPN, SEM) a été un puissant instrument dans le jeu

de régulation de la clientèle politique (Akindès 2008:30). Ce processus d'étatisation entrepris par le Président Houphouët-Boigny s'inscrivait dans le cadre de la politique d'« ivoirisation » du capital et des cadres. L'objectif affiché était de créer une bourgeoisie nationale capable de se transformer en classes d'investisseurs et d'entrepreneurs locaux. Le secteur parapublic fut le siège du patrimonialisme ivoirien dont Houphouët Boigny définit les fondements à travers une parabole devenue célèbre : « on ne regarde pas dans la bouche de celui qui grille des arachides ». Francis Akindès, analysant cette parabole du Président Houphouët-Boigny qu'il traduit sous l'euphorisme de La philosophie « du grilleur d'arachides », écrit :

Cette parabole africaine ne prend son sens que rapportée à une certaine représentation des attributs du pouvoir politique en Afrique en général et en Côte d'Ivoire en particulier. Griller l'arachide suppose qu'à un moment donné de la cuisson, le grilleur en apprécie la teneur en sel. Symboliquement, la relation entre l'acte de griller et la bouche qui goutte tient dans le privilège du grilleur d'appartenir au cercle restreint de la clientèle politique, bénéficiaire de la répartition inégale mais socialement légitime du fait de son positionnement. L'évocation de la bouche renvoie ici à la logique de la manducation fortement présente dans la représentation sociale de l'exercice du pouvoir politique en Afrique. En termes clairs, c'est une légitimation de la prévarication de l'accumulation primitive avec une spécificité en Côte d'Ivoire : il s'agissait pour le Président Houphouët Boigny de créer, par ce biais, une bourgeoisie d'Etat.

Le paradoxe ici, c'est que l'option pour le libéralisme ne libère pas le marché et l'« ivoirisation s'opère sans entrepreneurs privés ivoiriens » (Amin 1967). Cette politique donne libre cours à l'accumulation parallèle et à l'« économie patrimonialiste » (Fauré et Médard 1982 ; Contamin et Fauré 1990). Le capitalisme d'Etat s'affirme par des méthodes de cooptation ou de patronage politique. L'on confie « des postes de responsabilités dans des entreprises et dans l'administration publique à des élites issues de l'oligarchie du parti unique au mépris des principes de compétences » (Blé Kessé 2005:38). Le mot d'ordre « enrichissez-vous » ralliait les cadres du régime. L'« économie patrimoniale » est un élément structurant du système Houphouëtiste car, son mode de régulation prédateur ou prébendier et paternaliste de l'espace socio politique permet d'assurer une stabilité au système social. C'est justement à ce niveau que l'Houphouëtisme se distingue, mais aussi pourrait rejoindre le Mobutisme car, ils ont la particularité d'être un système qui « puise dans le libéralisme les avantages qu'elle offre – en fait à une minorité – la jouissance de la propriété privée ». ²⁷ Seulement le Mobutisme emprunte

au totalitarisme les méthodes de conquête et de maintien au pouvoir. Mobutu n'a jamais cru en une bourgeoisie congolaise indépendante de l'état qui aurait pu avoir les capacités de se recréer (Lumumba-Kasongo 1998).

Thomas M. Callaghy écrit que l'Etat autoritaire du Zaïre de Mobutu est un Etat patrimonial administratif (1984:32). Ce dernier peint le régime de Mobutu en utilisant l'image d'un précoce Etat absolutiste moderne, d'« un Etat pré-moderne, néo-traditionnel et bureaucratique-patrimonial » (Callaghy 1984:5). C'est un premier Etat moderne bureaucratique, patrimonial et néo-traditionnel dans une tradition organique d'Etat clairement distincte de celle de la démocratie libérale et du totalitarisme, mais possédant les pseudo-éléments de chacun. Ces éléments sont une façade « démocratique » incarnée par le parti unique corporatiste appliquant la non participation, un appareil administratif patrimonial de type préfectoral utilisé pour compenser les conditions de pouvoir dispersé, des structures politiques traditionnelles qui demeurent partiellement viables avec d'intenses particularismes qui résultent dans leur immense majorité d'une fluide et puissante ethnicité, tout comme d'un localisme et d'un régionalisme et d'un rapport Etat-sujet plus direct et immédiat poursuivant ce que l'auteur appelle une stratégie de « coverover », c'est-à-dire une stratégie hégémonique (Callaghy 1984). Le patrimonialisme administratif et politique que certains ont qualifié de « nationalisme patrimonial » (Cros et Misser 2006) est le produit politique concret du Mobutisme. Ici, il n'y a pas de frontière entre le civil et le politique, entre l'administratif et le politique, entre le privé et le politique.

Pour certains auteurs (Kabuya Kalala et Tshiunza Mbiye 2003:289-316), l'étiquette qui conviendrait le mieux au régime de Mobutu, est celle d'« Etat-chefferie », d'autant plus que Mobutu lui-même, lorsqu'il était interpellé pour son autoritarisme, avait coutume de présenter cette parade quasi inattaquable : « Je suis le chef. Citez-moi un seul village du Zaïre où il y a deux chefs dont l'un de l'opposition. Ça n'existe pas. Pour les zaïrois, c'est une monstruosité que d'avoir deux têtes sur un même corps. La notion de chef est indiscutable » (Callaghy 1984:179). Confirmant la nature personnelle et patrimoniale du pouvoir de Mobutu, un ancien dignitaire du régime fournit, sur un ton apologétique, cet autre témoignage très éloquent:

Si nous avons relevé l'indéniable stabilité politique à la tête du pays, c'est aussi pour souligner le caractère pyramidal du pouvoir au Zaïre où la pérennité de la fonction présidentielle fut identifiée et sacralisée en une seule personne qu'était le Président Mobutu Sese

Seko...Tout, à cette époque convergea effectivement vers lui de manière qu'un fleuve et ses affluents convergent irrésistiblement vers la mer [...]. Nous sommes en effet enclin à penser aujourd'hui que feu Maréchal Mobutu a, malgré lui, géré le Congo comme un Chef du village – au sens primaire du terme – que comme le dirigeant d'un Etat moderne [...] il était donc logique que les ressources produites par (les sociétés minières nationalisées), ces biens du « Maître », servent d'abord et avant tout, ses intérêts de la manière dont lui seul les concevait (Bossekota 1999:32).

La personnification mégalomane de l'autorité, les rapports clientélistes érigés en mode de gestion du rapport gouvernant- gouverné, le confinement de la classe politique limitée à une catégorie de « barons » regroupés en cercles concentriques autour de la personne du chef de l'Etat et lui servant de « réserve de recrutement », le caractère despotique et versatile d'un pouvoir soucieux d'assurer sa permanence et son omnipotence en recourant de façon cyclique à des purges, révocations, mutations, ostracismes, replâtrages, réintégrations, le détournement systématique des fonctions du parti unique à des fins de propagande personnelle, l'accaparement des ressources financières publiques et leur utilisation à des fins ostentatoires, ... furent autant d'instruments devant servir à asseoir et affirmer le monopole d'un pouvoir totalisant et présomptueux (Bouvier et Bomboko 2004:21).

Le Mobutisme se définit comme l'« ensemble des actes et pensées du Président-Fondateur du MPR » (Wamba Dia Wamba 1996:154-167). Il est devenu le fondement de la Constitution (issue du coup d'Etat du 24 novembre 1965) qui légalisa la confiscation du pouvoir par un groupe d'individus à la tête duquel se trouve l'homme providentiel, Mobutu. C'est à ce niveau que le Mobutisme contraste d'avec l'Houphouëtisme car il a tendance à se confondre avec une idéologie de pouvoir dans l'ex-Zaïre, support indispensable dans tout régime totalitaire.²⁸ Mobutu lance la politique de « l'authenticité » qui vise à terme l'affirmation d'une identité zaïroise. Cette politique sera suivie à partir de 1973, de la « zaïrianisation » des entreprises qui s'inscrit davantage dans l'optique de consolider la bourgeoisie naissante. La « zaïrianisation » désignait un ensemble de mesures annoncées lors du discours de Mobutu du 30 novembre 1973 et par lesquelles ce dernier retirait des mains des étrangers des biens, activités économiques et unités de production dont ceux-ci étaient propriétaires et les céda aux seuls congolais, personnes physiques ou morales. Ce que l'on peut dire, c'est que la « zaïrianisation » s'inscrivait dans le sillage des orientations politiques qui, à l'époque, faisaient recette en Afrique

subsaharienne : africanisation, indigénisation, nigérianisation, ivoirisation. Cependant, si l'on a tendance à l'assimiler à l'« ivoirisation » des entreprises, le point de rupture entre ces deux programmes tient au fait que l'« ivoirisation » des entreprises se fait sans entrepreneurs privés ivoiriens tandis que la « zaïrianisation » des entreprises consiste en la rétrocession des entreprises aux nationaux. Une situation qui encourage la gestion patrimoniale à l'origine de la faillite des entreprises zaïrainisées, de la corruption et des impérities des citoyens et que le Président Mobutu lui-même va qualifier de « mal zaïrois ». ²⁹ Ainsi plus tard, pour justifier la débâcle économique de son règne, ce dernier racontera que

Quand je partais en voyage, je demandais un million de dollars à mon conseiller spécial, qui en demandait deux au Premier ministre, qui en demandait trois ou quatre au gouverneur de la Banque nationale. Celui-ci en prenait cinq dans les coffres et en donnait quatre au Ministre des finances, qui en remettait trois au Premier ministre qui en fournissait deux au conseiller spécial et moi je recevais le million demandé (Kabuya Kalala et Tshiunza Mbiye 2003:289-316).

***Le système de domination politique et sociale comme
un contrat colonial postindépendance***

Le dernier critère commun aux systèmes Houphouëtiste et Mobutiste est la dérive néocoloniale de l'Etat post colonial ivoirien ou congolais. En effet, l'houphouetisme et le Mobutisme peuvent être appréhendés comme un ensemble de prescriptions politiques, économiques, sociales et culturelles pour pérenniser sur l'Etat postcolonial en faveur de la France et ses alliés locaux en Côte d'Ivoire ou de l'Occident et de ses alliés locaux en ex-Zaïre, les conditions de vie coloniale. Le principal point de divergence entre l'Houphouëtisme et le Mobutisme est que le premier apparaît comme un « type de contrat colonial autarcique » (Koulibaly 2005) tandis que le second est un « type de contrat colonial ouvert et plus libéral ». La Franzaïre étant la branche locale de la Francafrique, cette dernière était une des représentations des politiques néocoloniales du mobutisme (Agir Ici 1997:14-20).

***De la décompression autoritaire à la mobilisation démocratique
La crise économique***

L'évolution autoritaire des deux régimes ajoutée à une situation socio-économique profondément sinistrée précipite la crise des systèmes Houphouëtiste et Mobutiste. Cette crise relève du modèle d'accumulation

et du coût de la régulation sociopolitique dans les deux pays.³⁰ La crise socio-économique ivoirienne commence à l'épuisement des « vingt glorieuses » (1960-1980)³¹ tandis que celle de l'ex-Zaïre débute à la fin des années 1970. Ces crises socio-économiques ivoirienne et congolaise consacrent l'échec du modèle de développement promu respectivement dans ces deux pays par les Présidents Houphouët-Boigny et Mobutu. Des modèles de développement qui ont paradoxalement conduit à l'insolvabilité des deux pays. A partir de 1976, le Zaïre est réputé être un mauvais payeur et se trouve en tête de la liste des pays à haut risque (Blumenthal 1982). Dix ans plus tard, c'est-à-dire en mai 1987, la Côte d'Ivoire se déclare insolvable face à une dette de 4,5 milliards de francs. La crise socio-économique enclenche la crise sociopolitique dans les deux pays. Les deux crises combinées provoquent alors une « crise des autoritarismes » en Côte d'Ivoire et au Zaïre.

L'initiative démocratique

L'initiative de démocratisation dans les deux pays est le double produit de la conjoncture politique internationale de la fin de la guerre froide et de la chute des régimes communistes en Europe de l'Est, de l'impact des grands mouvements de revendications libérales populaires et des dynamiques nationales et internes. On ne saurait oublier le discours de La Baule qui, bien qu'étant intervenu après la proclamation officielle du lancement de la démocratisation en Côte d'Ivoire et en RDC, faisait de la démocratisation des régimes autoritaires africains, une condition de l'aide au développement,³² même si pour certains analystes, il n'a été qu'une imposture si l'on s'en tient au discours de Chaillot prononcé deux ans plus tard par le même Président ; discours qui affirmait paradoxalement que : « chacun saura, j'en suis convaincu, fixer en toute indépendance les modalités et le rythme qui conviennent dès lors que la direction [démocratique] est prise ... » (Mongo Béti 1993:178-179). Les Présidents Houphouët-Boigny et Mobutu se rapprochent sur deux points. D'une part, ils sont fermement réticents au changement politique³³. D'autre part, ils utilisent la « formule du dialogue direct avec le peuple » comme une « armistice politique » (Kamto 1993:209-236) en vue de provoquer une « révolution passive » (Sindjoun 1999:1-7) dans la volonté de la reformulation libérale des règles du jeu politique exprimée par leur peuple respectif ; mais aussi pour redonner à leur Etat et à eux-mêmes une crédibilité non pas nationale mais internationale dont dépendent les subsides et la survie (Darbon 1990:37-45).

La Côte d'Ivoire et l'ex-Zaïre (RDC) amorcent la libéralisation de leur régime politique en 1990. Le 3 mai 1990, le Président Houphouët Boigny autorise officiellement le multipartisme en Côte d'Ivoire. De son côté, le 24 Avril 1990, le maréchal Mobutu prononce un discours qui est censé engager son pays dans le processus de démocratisation à travers une série de décisions : naissance de la troisième République à dater du 24 avril 1990, instauration d'un multipartisme à trois, réhabilitation des trois pouvoirs traditionnels, instauration du pluralisme syndical, suppression des organes constitutionnels (congrès, comité central et bureau politique), délimitation de la période transitoire (24 avril 1990–30 avril 1991), auto-exclusion de Mobutu du MPR, Les deux Présidents partagent le même état d'esprit face au changement. Ils sous-estiment la puissance des forces sociales et politiques du changement, promeuvent la stratégie de la « transition octroyée » et rejettent l'hypothèse d'une « transition pactée » dans leur pays. Ainsi, les résolutions de la conférence nationale souveraine (7 août 1991–4 décembre 1992) considérées comme un Accord politique en vue d'une transition vers la démocratie ne seront pas respectées par le Président Mobutu. Toujours au courant de l'année 1990, les deux Présidents vont doter leur régime présidentiel d'un poste de Premier Ministre, à la différence qu'au Zaïre, il s'agit des Premiers ministres à la tête de simulacres Gouvernements de Transition.³⁴

*L'impact réel de cette initiative démocratique sur la transformation libérale
du régime politique*

La libéralisation des régimes politiques ivoirien et congolais enclenchée presque au même moment va connaître des fortunes diverses. En effet, en 1990, la Côte d'Ivoire entre dans son processus de démocratisation en expérimentant la double problématique de l'ouverture politique (multipartisme) et de la tenue d'élections disputées et concurrentielles³⁵. Bien que cette ouverture fut qualifiée de « contrôlée » et les résultats de ces élections disputées qualifiés d'« univoques » (Fauré 1991:31-49), il est incontestable que pour la première fois dans la jeune histoire de la Côte d'Ivoire, les élections avaient permis de désacraliser l'exclusivité du Président Houphouët-Boigny et de son parti le PDCI-RDA dans le jeu politique ivoirien. De son côté, le Zaïre ne connaîtra qu'un bref « processus de décompression autoritaire » marqué par l'instauration d'un multipartisme à trois (discours du 24 avril 1990), l'instauration d'un multipartisme intégral le 6 octobre 1990, la tenue de la CNS, la tenue d'un Haut Conseil de la République (HCR) (9 au 18 mars 1993) chargé de ramener le pouvoir et

l'opposition à la table de négociations, la mise en place d'un parlement de Transition (HCR-PT) le 15 janvier 1994. Ainsi, avant la tenue des élections législatives et présidentielles disputées des 30 juillet et 29 octobre 2006, l'ex-Zaïre (RDC) n'avait jamais véritablement amorcé sa transition démocratique.

Cependant, la Côte d'Ivoire et la RDC partagent en commun le fait qu'ayant longtemps croupi sous des autoritarismes, leurs régimes respectifs sont passés près de l'éclatement en 1990, mais vont réussir leur « adaptation conservatrice »; de courte durée (neuf ans pour la Côte d'Ivoire et sept ans pour la RDC) car, ces autoritarismes s'achèvent par une guerre de succession internationalisée³⁶ ponctuée parfois par des putschs.³⁷ L'unité nationale fortement fragilisée par les régimes d'Houphouët-Boigny et de Mobutu à travers leur politique respective de la colonisation agraire³⁸ et de l'authenticité remise en cause dans ces deux pays, par les guerres de succession de ces deux Présidents notamment par la politique de l'ivoirité conçue et mise en place par le Président Henri Konan Bédié (Curdiphe 1996) et l'article 35 de la Constitution ivoirienne du 1er Août 2000 et par la « grogne des Banyarwanda » du Kivu qui veulent accéder à la gestion du pouvoir en RDC (Kalulambi Pongo 2001).

De la guerre désintégratrice

La guerre désintégratrice en Côte d'Ivoire et en RDC est un moyen de recreation d'un nouveau contrat social. Elle n'a pas conduit à une dynamique de scissiparité étatique ; mieux elle s'est révélée comme un moyen de ré étatisation de la Côte d'Ivoire et de la RDC. Par ailleurs, le conflit en Côte d'Ivoire ou en ex-Zaïre qui est le produit respectif d'une expérience calamiteuse du processus de démocratisation dans le premier pays et d'une expérience constamment ajournée de ce processus, n'est pas étranger aux jeux et tensions régionales. Ainsi, les effets de composition de l'interconnexion entre l'environnement interne ivoirien et congolais et l'environnement régional ont eu un effet d'amplification à géométrie variable du conflit dans les deux pays.

Des expériences calamiteuse ou ajournée du processus de démocratisation

L'expérience de l'initiative de démocratisation de la Côte d'Ivoire et du Zaïre permet de présenter l'Etat postcolonial dans les deux pays sous le prisme de l'Etat prédateur, c'est-à-dire « une simple structure bureaucratique d'exploitation » (Darbon 1990:45). De ce fait, la vague de démocratisations des années 1990 n'a pas seulement érodé la légitimité des Présidents

Houphouët-Boigny et Mobutu, mais aussi et de manière considérable a hypothéqué la stabilité et la survie des institutions étatiques de ces deux pays, à leur leader. Et après le décès du Président Félix Houphouët-Boigny le 7 décembre 1993 et la chute du régime du Maréchal Président Mobutu en mai 1997, la démocratisation lancée dans les deux pays va donner libre cours à des luttes parfois très violentes entre communautés ou entre élites pour le contrôle ou l'accès au pouvoir. Cela dit, en dehors du vent de l'Est, le conflit en Côte d'Ivoire et en RDC est dû respectivement à un processus de démocratisation calamiteux³⁹ et à plusieurs rendez-vous manqués de démocratisation qui sont à l'origine de l'effondrement des bases matérielles de l'Etat et la « radicalité de la démocratisation » en RDC.⁴⁰ Et enfin comme causes communes au déclenchement des conflits ivoirien et congolais, on peut évoquer non seulement les jeux et les enjeux de la reconfiguration du capitalisme libéral ; la Côte d'Ivoire et la RDC étant deux pays riches du Golfe de Guinée,⁴¹ mais aussi la remise en cause et la débâcle de deux systèmes politiques post coloniaux patrimonialisés, personnalisés et ayant une forte dimension néocoloniale que sont respectivement l'Houphouétisme⁴² et le Mobutisme.⁴³

Bien plus, la période d'entrée en conflit constitue une autre variable qui rend contrastées les trajectoires de conflit et de désintégration de la Côte d'Ivoire et de la RDC. Et l'on pourrait en convoquant certains analystes, dire que cette variable impacte également sur la sortie de conflit dans ces deux pays. D'abord parce que les conflits dans les deux pays n'ont pas commencé au même moment ; le conflit en Côte d'Ivoire démarre le 19 septembre 2002 suite à une tentative de coup d'Etat devenue rébellion armée, c'est-à-dire près de six ans après le début de l'assaut de l'AFDL de L.D. Kabila sur le Sud-Kivu en octobre 1996. Ensuite, l'antériorité du déclenchement du conflit congolais par rapport au conflit ivoirien permet de valoriser les concepts de « crise mûre » (Zartman 1990: 245) pour qualifier la situation de conflit en RDC et de « crise non mûre ou pas encore suffisamment mûre⁴⁴ » pour qualifier celle de la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, il serait difficile d'appréhender le conflit ivoirien ou congolais, sans que l'on ait suffisamment pris en compte l'impact de la crise économique sur la fragilisation même différenciée de l'Etat dans les deux pays. D'autant plus qu'il est de plus en plus démontré une corrélation entre la guerre civile et les caractéristiques économiques d'un pays. En effet, les faibles performances économiques d'un pays ou le sous-développement sont un facteur de risque de guerre civile. Corrélativement, le développement est un frein à la guerre civile (Banque mondiale 2005: 13). Dès lors, les difficultés

économiques auxquelles sont confrontées la Côte d'Ivoire et la RDC, respectivement à partir des années 1980 et à la fin des années 1970 seront à l'origine de l'affaiblissement de l'Etat dans le premier pays et l'effondrement de l'Etat dans le second. La Côte d'Ivoire et la RDC, en tant que « pays en développement marginalisés⁴⁵ » présentaient de sérieuses menaces ; et même le premier pays qui a connu une longue période de paix n'a pas été épargné par la spirale du conflit. La RDC, ex-Zaïre, pris dans une espèce d'engrenage des conflits, avait déjà été déclarée, en 1976, en tête de la liste des pays à haut risque.⁴⁶ De 1960, année de son indépendance à 1978, l'Etat n'aura que des périodes brèves de contrôle sur la totalité du territoire, du fait de plusieurs sécessions notamment celle du Katanga (1960-1963) et du Sud-Kasaï (1960-1961), des rébellions de l'Est (1964-1965) et des deux guerres du Shaba de 1977 et de 1978.⁴⁷ En raison de tout ceci, l'Etat congolais semblait présenter le risque le plus élevé de sombrer à nouveau dans le conflit.

la régionalisation du conflit

Les conflits ivoirien et congolais ont en commun la même caractéristique, celle d'avoir une dimension régionale. Moins exacerbée dans le cadre du conflit ivoirien, toutefois l'implication du Burkina Faso dans la préparation de la rébellion ivoirienne est aujourd'hui établie.⁴⁸ De son côté, les luttes violentes pour le pouvoir et le jeu macabre des forces en présence ont pris, une dimension régionale en RDC, au point que ce complexe d'invasions, rébellions, massacres et pillages ait pu être qualifié de « Première Guerre mondiale africaine ».⁴⁹ Cette régionalisation du conflit est d'autant plus exacerbée dans ce pays, qu'au-delà du soutien que les pays de la sous-région des Grands Lacs ont apporté aux mouvements rebelles (CNDP, RCD, MLC...) et au Gouvernement de Kinshasa, la RDC a été le théâtre des interventions des armées étrangères sur le terrain (Rwanda, Ouganda, Angola, Zimbabwe, Namibie). Il est à souligner que l'intervention militaire des forces armées étrangères zimbabwéennes, et surtout angolaises aux côtés des forces armées congolaises a été déterminante en ce sens qu'elle aura permis le maintien du régime chancelant de Laurent-Désiré Kabila au cours de la deuxième guerre du Congo en 1998.

Avec des héritages politiques coloniaux différents auxquels s'ajoutent leurs superficies disproportionnellement différentes, la Côte d'Ivoire et la RDC sont deux pays qui étaient promus à un prestige élogieux sur le continent : géant et poumon économique de l'Afrique de l'Ouest pour le premier et acteur clé de l'intégration africaine pour le second. Bien que

présentant des trajectoires politiques différentes, ils ont sombré dans un type identique de violence politique interne (rébellion, violences miliciennes et guerre civile). Par ailleurs, si le processus de résolution du conflit congolais a commencé bien avant le déclenchement du conflit ivoirien,⁵⁰ il est important de signaler que ces deux pays ont recouru presque au même moment (l'année 2003), au gouvernement de transition à des fins de reconstruction de leur Etat en crise.

Le gouvernement de transition : cadre d'institutionnalisation de la politique dans les ordres politiques en voie de sortie de crise

Le Gouvernement de transition est le gouvernement de l'Etat en reconstruction dont il est l'emblème institutionnel. Il émerge à la suite des accords de paix qui entendent sanctionner la fin d'un conflit ou d'une crise. Tel qu'il est compris ici, le conflit « consiste en un affrontement ou heurt intentionnel » entre individus ou groupes « qui manifestent les uns à l'égard des autres une intention hostile ..., éventuellement par le recours à la violence, laquelle peut le cas échéant tendre à l'anéantissement physique de l'autre » (Freund 1983:65). La crise quant à elle se réfère au passage actif des hostilités armées (Zartman 1990:12). Cependant, souvent associée à une flambée soudaine sur une courte période, la crise peut être un litige prolongé dont la résolution emprunte les mêmes modalités que la sortie de conflit. Le conflit ou la crise dans les deux pays provoquera la prolifération des « logiques de dépenses » (Mbembe 2004). Ces dernières conduiront les parties à rechercher une solution pacifique et équitable pour tous à travers les accords de paix. La réinsertion du « partisan », c'est-à-dire du combattant irrégulier commence donc à la longue lorsque le jeu politique insère la contrainte d'une absence de survie, si l'on ne s'appuie pas sur une organisation reconnue ou des institutions reconnues. Dans cet ordre d'idées, le destin politique de l'irrégularité en Afrique n'est donc pas l'irrégularité permanente et l'action du partisan vise à susciter une nouvelle instance, un nouvel ordre politique. Guillaume Kigbafori Soro, Secrétaire Général des Forces Nouvelles, déclara dans son livre qu'il a pris les armes pour deux raisons :

- mettre fin à une dérive brutale du pouvoir, et restaurer la démocratie ivoirienne à peine naissante ;
- reconstruire le pacte social et politique de l'Etat c'est-à-dire débouter du champ politique ivoirien le concept xénophobe de l'ivoirité qui avait rendu les ressortissants du Nord de la Côte d'Ivoire, étrangers dans leur propre pays (Soro 2005:17-24).

***Le Gouvernement de transition : un processus institutionnel de régulation
pacifique des ordres politiques en voie de sortie de crise***

Les Gouvernements de transition en Côte d'Ivoire et en RDC s'appréhendent comme des « processus de régulation » (Commaille et Jobert 1998:19) et ne sauraient être déconnectés d'une étape antérieure non moins importante de la pacification qui est la codification des ordres politiques conflictuels par les accords de paix de Marcoussis et aujourd'hui de Ouagadougou et de Pretoria dont ils constituent le module par excellence de pacification institutionnelle.

***La genèse du Gouvernement de transition comme technologie institutionnelle
et politique de sortie de crise***

Le 19 septembre 2002, la Côte d'Ivoire est victime d'une tentative de coup d'Etat entamée sous l'apparence d'une mutinerie des « Zinzins », « Baéfoué » et « 98-2A », devenue rébellion armée. Il s'ensuit la partition d'un pays qui sortait à peine d'un processus de transition et de réconciliation,⁵¹ la radicalisation de la violence politique⁵² et l'internationalisation d'un conflit qui menaçait l'équilibre de toute la région. Faisant suite à l'échec des négociations en terre africaine,⁵³ l'Etat français va convier les forces politiques ivoiriennes à se réunir en France pour un règlement pacifique de la crise. Il en résulte l'Accord de Linas-Marcoussis signé le 24 janvier 2003 par les forces politiques ivoiriennes, et complété par les décisions politiques des 25 et 26 janvier 2003 à Kléber.⁵⁴ Cet accord prévoyait la mise en place d'un gouvernement de réconciliation nationale, institution de sortie de crise chargée d'assurer le retour à la paix et à la stabilité. L'appartenance relative de l'Accord de Linas-Marcoussis à la catégorie des « Conventions de la Constitution » a contribué à faire de la sortie de crise en Côte d'Ivoire, une forme d'institutionnalisation incrémentale de ce pays.⁵⁵ Le gouvernement de transition mis en place dans le cadre de l'Accord de Marcoussis s'est avéré inapte à pacifier le pays et à organiser les élections sensées permettre la transition vers un nouvel ordre politique. Pour sortir de l'impasse des reports infinis de la transition, les deux principaux belligérants de la crise ivoirienne (l'Etat ivoirien représenté par le Président Laurent Gbagbo et les Forces Nouvelles, rébellion ivoirienne, représentées par Guillaume Soro) vont engager des négociations directes sous le modèle du dialogue inter-congolais, sous les auspices du facilitateur le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré.

Ce dialogue inter-ivoirien aboutira à la signature de l'Accord politique de Ouagadougou du 4 mars 2007 suivi de quatre Accords complémentaires ou connexes, dont l'existence trouve sa justification dans la recherche du consensus et des moyens en vue de l'application effective du premier Accord.⁵⁶ Il a permis la nomination du Secrétaire général des Forces Nouvelles, Guillaume Soro comme Premier ministre⁵⁷ et la mise en place d'un gouvernement de transition,⁵⁸ remanié le 23 février 2010 et complété le 4 mars 2010 avec entre autres missions : la réunification de la Côte d'Ivoire, le désarmement et l'organisation des élections ouvertes, transparentes et démocratiques, bref la promotion de la réconciliation nationale et la normalisation politique et institutionnelle de l'Etat en Côte d'Ivoire. Ainsi, après une longue période d'immobilisme inaugurée par l'Accord de Linas-Marcoussis, la sortie de crise en Côte d'Ivoire va connaître un coup d'accélérateur avec la signature de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires, qui ont néanmoins permis de rapprocher les acteurs politiques ivoiriens de l'échéance électorale, notamment avec la réalisation de l'identification et la production d'une liste électorale provisoire (5 300 586 personnes croisées positivement).

Cette liste provisoire sera complétée par d'autres personnes à l'issue du contentieux sur les cas litigieux qui concerne une liste de 1 033 985 personnes. Depuis le lancement de la sortie de crise en Côte d'Ivoire, le 14 mars 2003, avec la désignation complète des membres du premier gouvernement de réconciliation nationale post-Marcoussis, celle-ci se poursuit encore, elle qui, dans le cas d'espèce, est conditionnée par la production de la liste électorale définitive et la tenue des élections de sortie de crise. La tenue des élections est à son sixième report après respectivement ceux du 30 octobre 2005, du 31 octobre 2006, 31 octobre 2007, 30 novembre 2008, 29 novembre 2009.

L'échec prémédité de la démocratisation en RDC, ex Zaïre, allait achever de convaincre ceux qui croyaient que le régime de Mobutu ne pouvait être « déraciné » que par la force.⁵⁹ C'est ce qui justifie l'assaut de l'AFDL de Laurent Désiré Kabila⁶⁰ en 1996. C'est au mois de mai 1997 qu'il fit tomber Kinshasa avec son organisation, l'AFDL, et s'auto proclama le président de la République Démocratique du Congo.⁶¹ Et lorsqu'en 1998, L.D Kabila voulut « répudier » ses parrains,⁶² ce dernier va engager le pays dans une guerre longue et populaire, considéré comme « la première guerre continentale africaine ». Les parties ayant pris part à la guerre de 1998 décidèrent d'arrêter les frais et signèrent l'Accord de cessez-le feu de Lusaka⁶³ le 10 juillet 1999. Dans son article 3 alinéa 19, cet accord ouvrait une

brèche sur le dialogue inter-congolais amorcé le 25 février 2002 à Sun City. Il en ressort un accord baptisé « Accord pour la gestion consensuelle de la transition en RDC » signé par toutes les parties le 19 avril 2002. Mais cet accord ne fut pas respecté sur le terrain. Le résultat à demi-teinte de Sun City conduira les parties au conflit congolais à la signature à Pretoria de l'Accord global et inclusif sur la transition en RDC le 17 septembre 2002. Cet accord a été adopté le 1er avril 2003 à Sun City lorsqu'une Constitution dite de transition a été calquée et présentée sous son modèle. La Constitution de transition du 4 avril 2003, consacre le Gouvernement de Transition comme l'une des « institutions politiques de la Transition ». Après 37 mois de mise en application relative de l'Accord global et inclusif sur la transition et de la Constitution, ce dispositif gouvernemental a œuvré à l'avènement d'un nouvel ordre politique en RDC, matérialisé par l'adoption de la Constitution du nouvel Etat congolais, le 18 février 2006 et par la désignation des nouveaux représentants de cet Etat, à la suite des élections des 30 juillet et 29 octobre 2006 en RDC constitution qui, dans l'acceptation programmatique du processus de paix, marquait un nouveau départ dans le processus de reconstruction de l'Etat en RDC.

L'ordre politique congolais issu des élections de 2006 est demeuré fragile du fait de l'instabilité permanente entretenue à l'Est de la RDC, et dans les pays voisins, par la présence sur le territoire congolais des groupes armés étrangers⁶⁴ ou des groupes armés illégaux. Par ailleurs, la question de l'intégration tant souhaitée au cours du Dialogue inter-congolais entre les combattants venus de différentes « armées belligérantes » en vue de la construction d'une véritable armée nationale a été occultée, voire édulcorée toute au long de la sortie de crise. Ainsi pour mettre fin au chaos sécurité orchestré par les groupes armés illégaux à l'Est de la RDC et stabiliser la région, une série d'actions en faveur de la paix et de la stabilité de la RDC, et au-delà, de toute la région, va être entreprise. Il s'agit notamment du mécanisme dit « Tripartite Plus 1 » rassemblant les Gouvernements de la RDC, du Rwanda, de l'Ouganda et celui du Burundi.⁶⁵ Il s'en est également suivi des initiatives telles la Conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement, organisée dans les Grands Lacs qui a débouché sur un « Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la région des Grands Lacs » signé à Nairobi le 15 décembre 2006 et entré en vigueur le 21 juin 2008 ; le communiqué conjoint de Nairobi signé le 9 novembre 2007 par les Gouvernements de la RDC et du Rwanda, pour éliminer la menace que font peser les groupes armés illégaux, particulièrement les FDLR. A la suite de ce communiqué conjoint que certains n'ont pas tardé à appeler

Accord de Nairobi (Pole Institute, 2008), il s'est tenu une Conférence de mise en œuvre des engagements du communiqué conjoint de Nairobi, qui traita des dispositions concernant la présence des groupes armés rwandais en RDC.

D'autre part, pour débarrasser complètement les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu des groupes armés qui s'y affrontent quotidiennement, prolongeant la spirale de la violence à l'Est de la RDC, la communauté internationale va au cours d'une Conférence qui s'est tenue du 6 au 23 janvier 2008, dans le chef-lieu de la province du Nord-Kivu, faciliter la signature d'un Acte d'engagement entre un groupe de mouvements armés congolais, chapeauté par le CNDP, et le Gouvernement congolais le 23 janvier 2008 à Goma. L'acte d'engagement de Goma souligne la volonté des groupes armés signataires dudit document, d'œuvrer à la consolidation de l'Etat et de ses institutions en RDC. Cela passe par l'arrêt total et immédiat de toute activité militaire et de toute forme de violence dans les territoires qu'ils contrôlent, l'abstention de poser des actes nuisibles à la paix et à la sécurité, la participation à la pacification, à la sécurisation et à la restauration de l'autorité de l'Etat sur les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en vue du développement intégral de ces deux provinces et l'acceptation du principe du DDR. De son côté, outre le cessez-le-feu, les engagements les plus significatifs pris par le Gouvernement de la RDC se résument en la présentation au Parlement d'un projet de loi d'amnistie pour faits de guerre et insurrectionnels et la finalisation d'un plan de désengagement, les questions de grades, d'intégration et d'encadrement des démobilisés. Dans la foulée de la signature de l'acte d'engagement de Goma et dans l'optique d'assurer l'application des résolutions et des recommandations contenues dans ce document ainsi que celles de la Conférence sur la paix la sécurité et le développement dans les deux provinces du Kivu, le Président de la RDC signa une ordonnance portant création d'une structure dénommée « Programme Amani »,⁶⁶ appelée à assurer la sécurisation, la pacification, la stabilisation et la reconstruction des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Sous prétexte de vouloir protéger les Tutsis des nombreux Hutus venus se réfugier au Congo lors du génocide rwandais de 1994, le CNDP de Laurent Nkunda a repris les affrontements le 28 août 2008 contre le Gouvernement congolais fragilisant ainsi le processus de consolidation de l'Etat, à travers la sécurisation, la pacification, la stabilisation et la reconstruction du Kivu, et rendant caduque l'acte d'engagement du 23 janvier 2008. L'escalade du conflit opposant l'armée congolaise et les rebelles du

Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de Laurent Nkunda, menaçait de provoquer un désastre humanitaire.⁶⁷ À l'initiative de la communauté internationale et sous le haut patronage du Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon,⁶⁸ un sommet international sur la crise dans l'Est de la RDC s'ouvre à Nairobi, le 7 novembre 2008. Dans sa déclaration finale, le sommet a appelé tous les « groupes armés et milices » à respecter un « cessez-le-feu immédiat » et décidé de « la mise en place d'un corridor humanitaire (...) pour permettre d'apporter une réponse (...) à la tragédie humanitaire ». Le sommet a par ailleurs exigé la mise en œuvre « immédiate » des accords existants sur le désarmement des groupes armés. Cependant, la rébellion du CNDP, principale menace pour la sécurité dans l'Est du Congo, a confirmé par la voix de son président Laurent Nkunda, qu'elle rejetait les conclusions du sommet et jugeait que ce dernier avait été « un autre sommet pour rien ».

Ainsi, face au pourrissement de la situation consécutif à l'échec de différentes approches expérimentées jusque-là (Désarmement, Rapatriement et Relocalisation volontaire des combattants rwandais), la RDC et le Rwanda ont signé l'Accord de Goma du 5 décembre 2008 à travers lequel ils conviennent de la mise en place d'une opération conjointe destinée à permettre le désarmement des « réfugiés » Hutus rwandais en RDC.⁶⁹ À travers cet accord, les deux parties sont convenues d'une opération musclée visant à traquer les « réfugiés » Hutus rwandais dans tous leurs retranchements sur le territoire congolais afin de les rapatrier au Rwanda. À cet effet, un délai de quinze jours a été accordé à ces derniers pour se rendre, faute de quoi, l'opération devait entrer dans sa phase d'exécution effective. L'arrivée sur le territoire congolais d'un contingent de militaires rwandais (plus de 4 000 hommes) le 20 janvier 2009 a permis à la coalition des militaires congolais et rwandais de mettre hors d'état de nuire le Général tutsi des rebelles congolais, Laurent Nkunda. Son arrestation qui s'en est suivie le 22 janvier 2009 marque une victoire importante dans le processus de stabilisation du nouvel ordre politique au Congo.

Les arènes de négociations des accords de paix comme lieu de sportification relative du jeu politique conflictuel

À cet effet, on pourrait l'appréhender comme une modalité de la théorie du processus de civilisation des ordres politiques en voie de sortie de crise. La « sportification » commence par et dans les arènes de négociation des accords de paix localisées dans les espaces de sport et de loisirs. Le 15 janvier 2003, à 16 heures, quand s'ouvrent les débats dans la salle de

conférence du Centre international de Rugby de Marcoussis au Sud de Paris, « beaucoup se demandent franchement ce qu'ils font là et si la réunion va durer au-delà d'un après-midi ». La tenue des négociations de Marcoussis dans ce centre traduit la volonté des autorités françaises de transformer le jeu politique conflictuel ivoirien en sport car, « au début c'était froid, on se croisait sans se saluer » confie l'un des participants (Boisbouvier 2004:68-69). Pascal Affi N'Guessan⁷⁰ et Louis Dacoury-Tabley⁷¹ qui militaient jadis au FPI, mais aujourd'hui dans la guerre, se fuient du regard. A la sortie de cette première séance, le premier s'approche du second : « c'est trop dur, ce que tu as dit sur nous. On se connaît quand-même ! –Non, ce n'est pas trop dur. C'est vrai que je vous connais bien, vous les gens du FPI, mais depuis que vous êtes au pouvoir, je ne vous reconnais plus ! » Petits sourires (Boisbouvier 2004). Cet entretien traduit le dégel et les chaudes explications qu'on observe très souvent au terme des confrontations sportives.

D'autre part, celles tenues à Sun City, cité balnéaire, lieu de départ et de l'aboutissement du dialogue inter congolais participent de la « balnéation politique » des acteurs du conflit congolais et procède d'une opération de transformation de la politique en « loisirs vacanciers à la plage ». La sportification dans les arènes de négociation, accélère un strict contrôle de la violence à l'intérieur des affrontements politiques à travers l'adoption d'un « code de conduite ». Les accords de paix témoignent d'un changement conjoncturel des règles de jeux allant dans le sens du « procès de sportization » (Elias et Dunning 1994:22).⁷²

Le Gouvernement de transition : formule institutionnelle de consensus et de réanimation relative d'un jeu politique conventionnel

Ainsi, le début d'apprentissage du débat parlementaire dans les salles de conférence des espaces de sport de Marcoussis et loisirs de Sun city se poursuit par un travail de réinsertion des rebelles. Leur transformation même caricaturale en forces politiques conventionnelles : MPCI, MPIGO et MJP à Marcoussis ; les trois mouvements politico- militaires vont se rebaptiser les « Forces Nouvelles ». A Pretoria, il n'y a que les Maï-Maï qui n'ont pas adopté un sigle conventionnel de parti politique. Réservé aux formations politiques et à la société civile, il apparaît comme le produit d'un compromis politique. Son objet porte sur « une gestion consensuelle et partagée » du pouvoir ; les accords de paix desquels ils sont issus sont des accords politiques à contenu juridique (Du Bois de Gaudusson 2003:41-55). Ils consacrent le primat de la politique sur le Droit positif, sur les institu-

tions étatiques (Accord de Marcoussis). Cet accord est le fait des acteurs politiques, des acteurs privés⁷³ avalisant de ce fait la thèse selon laquelle le Droit crée la fiction de la souveraineté. Par la qualité de ces signataires, il accentue la crise de l'Etat ivoirien et entonne l'oraison funèbre pour ses obsèques. La sous-étatisation, voire la désétatisation de la Côte d'Ivoire par celui-ci constitue déjà en elle-même l'une des principales raisons de sa faible institutionnalisation dans la sortie de crise dans ce pays. Ainsi, en remplaçant l'Etat ivoirien et sa Constitution au cœur de la sortie de crise, l'Accord politique de Ouagadougou signé le 04 mars 2007 entre le Président de la République de Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo, et le Secrétaire général des Forces Nouvelles, Guillaume Soro, entendait tirer les leçons de l'échec des accords et résolutions précédents.

Contrairement à la sortie de crise en Côte d'Ivoire, l'Etat congolais, pourtant effondré, n'a pas été mis hors jeu. L'originalité de l'Accord global et inclusif est qu'il met sous effets juridiques réciproques d'une part un acteur public (le Gouvernement de la RDC) et d'autre part les acteurs privés (l'opposition armée, l'opposition légale et les forces vives). Par ailleurs, les sujets évoqués pendant la négociation des accords de paix, sont des sujets politiques puisqu'ils portent sur la nationalité, le désir de reconnaissance, la paix, la sécurité, la stabilité, la restauration de l'autorité de l'Etat, la démocratie.

Le gouvernement de transition : produit du rapport de forces, parfois fluctuant

La mise en place d'un cadre de gestion consensuelle et partagée du pouvoir est une course d'obstacles ; fruit de multiples tractations et arrangements, elle est le produit du rapport de forces du moment. Ainsi, elle se fait en faveur des détenteurs des moyens de puissance,⁷⁴ ou des quatre formations politiques⁷⁵ dans le cadre de Kléber, et au détriment des « petits partis » ou de l'opposition politique.⁷⁶ L'accord politique de Ouagadougou consacre les détenteurs des moyens de puissance que sont le Président Laurent Gbagbo et Guillaume Soro comme les deux principaux acteurs de la sortie de crise et par conséquent du dialogue direct inter ivoirien. Du coup, la répartition des postes au sein du Gouvernement de transition va refléter ce rapport de forces : 8 membres au sein de l'équipe gouvernementale formée le 07 avril 2007 dont le Premier ministre pour les Forces Nouvelles, contre 8 ministres, membres du FPI, le parti au pouvoir et 2 ministres sympathisants du FPI.⁷⁷ Toutefois, cette iniquité produite du rapport de forces n'enlève rien à la place centrale du gouvernement de transition dans les sorties de crise. Par ailleurs, il en découle que le gouvernement de transition est le produit

d'un pacte politique de gouvernement à caractère conjoncturel et contingent. A cet effet, il est important de souligner que ce qui le caractérise, c'est la rigidité et l'inamovibilité des postes obtenus par les membres de la communauté du conflit dans les deux pays, au cours de leur qualification à l'exercice des fonctions gouvernementales pendant les accords de paix et de la dynamique agrégative qui s'en est suivie. Toutefois, la réorganisation constante du gouvernement de transition en Côte d'Ivoire et en RDC témoigne du fait qu'une fois entériné par les membres de la communauté du conflit, l'accord en vue de la répartition des postes au sein du gouvernement devient une espèce de pacte politique de gouvernement fragile et qui peut s'évanouir à tout moment en fonction des conjonctures, des événements et de l'évolution des rapports de forces entre les acteurs de la transition.⁷⁸ Le gouvernement de transition est une ressource de pouvoir entre les mains des acteurs politiques pour atteindre leurs fins. Il est une ressource de pouvoir dans la conservation et le renversement des rapports de forces entre acteurs au cours de la sortie de crise. En Côte d'Ivoire, il a même été donné de constater qu'à chaque fois qu'un pacte politique de gouvernement était conclu entre les acteurs de la transition et qu'un nouveau gouvernement entrait en activité, un autre était en sommeil dans l'imaginaire stratégique des acteurs politiques.

La recentralisation institutionnelle conjoncturelle de la pacification politique en Côte d'Ivoire et en RDC par le gouvernement de transition

Conçu comme la « locomotive » de la sortie de crise en Côte d'Ivoire et en RDC, il apparaît comme une institution réparatrice et régulatrice. D'abord en raison de sa régularité au-delà de ces deux pays. Ce qui l'institutionnalise comme l'une des dernières trouvailles de la résolution des conflits en Afrique. Ce mode de sortie de crise n'est pas pourtant autant « made in Africa » ou « made for Africa » ; le conflit n'étant pas le destin politique des sociétés africaines. Hors d'Afrique, on a pu observer son utilisation dans la sortie de crise à Haïti, au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, etc.

Le Gouvernement de transition, une réalité légitime constamment objectivée

Sa fonction- réparation en fait une réalité légitime s'inscrivant dans l'horizon d'attentes des acteurs politiques et du peuple. Sa tradition dans les sorties de crise dans les deux pays en particulier (Kalulambi Pongo 2001:13-46) légitime sa survenue à Marcoussis, à Ouagadougou et à Pretoria. Institution « réparatrice, curative et salvatrice », le Gouvernement de réconciliation nationale ivoirien est basé sur un accord de gouvernement qui se fonde sur

un programme tandis que le Gouvernement d'union nationale congolais est basé sur un programme commun de gouvernement dont l'un des principaux objectifs est la réconciliation nationale. A cet effet, les sorties de crise en Côte d'Ivoire et en RDC ont respectivement utilisé ou prévu le Forum de réconciliation nationale et la Commission vérité et réconciliation. Mais lorsque la violence orgiaque a fait de nombreuses victimes et que les coupables sont les acteurs du conflit, le pardon devient donc le préalable de la réconciliation nationale. Les politiques de pardon telles que l'Amnistie ou la grâce constituent d'ailleurs un motif classique des politiques de sortie de la violence (Lefranc 2002). Les Gouvernements de transition en Côte d'Ivoire et en RDC ont été une fois de plus chargés d'appliquer l'amnistie.⁷⁹ Ainsi, des lois d'amnistie ont été adoptées au cours de la transition en Côte d'Ivoire et en RDC.⁸⁰ Celles-ci sont des « accords d'amnistie » qui concernent en premier chef les acteurs du conflit. Ce sont des accords d'impunité qui, fortement informés par les figures de la réconciliation nationale et de la construction politique de l'unité, offrent temporairement des garanties ou des immunités judiciaires et pénales aux belligérants. Le pardon véhiculé par ces lois d'amnistie se distingue de celui initié par les nouveaux régimes démocratiques (Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Chili, Pérou, Sierra Léone, etc.) à la suite d'une période marquée par la violence d'Etat.⁸¹

Dans l'optique de la réconciliation nationale, le gouvernement de transition est une structure qui consacre l'égalité de chances comme « annulateur » des différences sociales. Un Conseil de ministres regroupant le Président Gbagbo et le Premier ministre Guillaume Soro présenté au début comme le porte-parole d'un obscur mouvement de « petits caporaux et va nu-pieds » est un signal fort. Il sublime le principe de l'équilibre dans le partage des postes et des responsabilités comme ordre dissuasif et réparateur. A ce titre, le jeu politique transitionnel interdit la révocation de tout ou partie du gouvernement, par une partie quelle qu'elle soit.⁸² Cela dit, il y a dans les sorties de crise en Afrique, une canalisation gouvernementale de la conflictualité. Le Gouvernement de transition dans ces deux pays apparaît comme un « champ politique » (Bourdieu 1999) car, il fait ressortir un système de contraintes normatives constitutives de l'adversité qui existent indépendamment des parties qui le composent. A cet effet, il n'est pas spontané, encore moins une donnée naturelle ; il est une formation, ce qui signifie qu'on assiste à une unification des éléments objectifs, des intérêts communs et des représentations subjectives. Il s'impose aux acteurs du fait de sa mission et des circonstances de sa mise en place. A ce titre, il fonctionne selon le principe de l'inclusivité et de la non

conflictualité. C'est pourquoi suite à l'Accord d'Accra III du 30 juillet 2004, le Président Gbagbo sera obligé de convoquer Guillaume Soro, Patrick Achi et Youssouf Soumahoro⁸³ au Conseil de ministres du 09 août 2004 pour permettre la reprise des activités du Gouvernement de transition. De même, le dénouement de la crise de février-mars 2010 en Côte d'Ivoire a permis de déjouer la volonté du camp présidentiel de voir de nouvelles institutions de transition (Gouvernement de transition, CEI) composées de personnes qui ne sont pas politiquement marquées.⁸⁴ Le nouveau gouvernement de transition formé le 23 février 2010 et complété le 4 mars 2010 est resté conforme aux termes de l'Accord de Linas-Marcoussis, notamment le respect du principe du partage équitable des postes et des responsabilités au sein du gouvernement de transition entre les membres de la communauté du conflit en Côte d'Ivoire.

Aussi, quand le 24 août 2004, à partir de son fief de Goma, le vice-président Azarias Ruberwa annonce l'arrêt de la transition et la suspension de la participation de son mouvement politico-militaire, le RCD, des institutions de transition. Sa décision va diviser le mouvement. Pour le Dr Ilunga, sénateur du RCD, le RCD ne peut en aucun cas se désolidariser de l'ensemble de la communauté de pouvoir avec laquelle, il forme un corps. Il affirme que : « La déclaration de notre président a rejoint la position des gens qu'il a combattus hier ». ⁸⁵ Dès lors, il conclut qu'

On peut déduire que le vice-président de la République ne souhaite pas le bien de la RDC et de son peuple. Décrocher le RCD des institutions est inacceptable. C'est ainsi que nous lançons un appel aux camarades députés, sénateurs, ministres et autres animateurs RCD des institutions citoyennes à demeurer à leur poste pour continuer le processus et l'infléchir dans l'intérêt du peuple. Aucune distraction n'est de mise à un an de la fin de la transition.

Par ailleurs, le 14 avril 2009, les délégués généraux des Forces Nouvelles avaient lancé un appel en direction du Premier ministre Guillaume Soro lui demandant de démissionner de son poste de chef du gouvernement. Mais, à la suite d'un conclave entre le Secrétaire général des Forces Nouvelles et tous les responsables de ce mouvement politico-militaire tenu à Bouaké, le 20 avril 2009, les intérêts de la Côte d'Ivoire vont primer sur ceux égoïstes des délégués régionaux car dans sa résolution finale,

Le conclave prend acte de la déclaration faite par les délégués généraux des Forces Nouvelles le 14 avril 2009 et décide de faire confiance au Premier ministre pour la suite à donner à cette demande

de démission ; félicité et encourage le Secrétaire général, le Premier ministre Guillaume Soro et son gouvernement pour le travail important abattu en deux ans, tant pour la sortie de crise que pour la construction post(crise du pays et les exhorte à garder le cap et à tout mettre en œuvre pour la tenue urgente des élections (Sivori 2009).

En d'autres termes, le conclave des Forces Nouvelles a désavoué les délégués généraux dans leur tentative de déstabiliser le processus de paix en Côte d'Ivoire.

*Le gouvernement de transition, une modalité de production incertaine
d'un ordre pacificateur et réformateur*

Sa substance (Thompson 1966) fait de lui le paradigme de la pacification de l'ordre politique. Il véhicule les formules de consensus comme la cohabitation et le partage de pouvoir constitutifs de son identité et se distingue par certains de ses objectifs. Ses objectifs s'articulent autour de la réunification et de la reconstruction du pays. Cela passe par la réconciliation nationale, la refondation d'une armée nationale attachée aux valeurs d'intégrité et de morale républicaine avec l'aide des programmes DDRRR (Conoir et Verna 2006)⁸⁶ et la restauration de l'Etat dans ses dimensions matérielles et symboliques. Il est outre chargé de mettre en place un cadre de possibilités démocratiques en créant les institutions d'appui à la démocratie⁸⁷ chargées de contrôler et de superviser l'avènement du jeu politique parlementaire et d'organiser les élections présidentielles et législatives libres et transparentes.

Le Gouvernement de transition en Côte d'Ivoire ou en RDC est une institution de réanimation d'un Etat vacillant ou effondré. A cet effet, il véhicule en lui même l'idée et la culture de l'Etat en tant que pouvoir organisé ; d'autant plus que généralement, les gouvernants au sens de membres du pouvoir exécutif s'identifient à l'Etat, parce qu'ils en assurent le « porte-parolat » (Sindjoun 2007). La tenue des élections pluralistes libres et transparentes est conçue comme un début d'expansion d'une zone de paix dans ces deux pays. On espère arriver à un régime de régulation socio-politique susceptible de faire apparaître un « espace public » dans ces deux pays. De ce fait, le Gouvernement de Transition se présente comme une réalité productrice des contraintes.

*Le Gouvernement de transition comme cadre d'intensification
des contraintes sur les acteurs*

L'institutionnalisation se présente ici comme le mécanisme par lequel les pratiques sociales et culturelles tenaces d'organisation de l'Etat et de renforcement de l'idée d'appartenance à une même communauté politique sont développées en réponse à des problèmes de désinstitutionnalisation à géométrie variable de l'Etat, et cherchant à s'objectiver à travers des ensembles d'organes et de règles créés à cet effet. Le gouvernement de transition pèse aussi bien sur la structure du champ politique de la sortie de conflit que sur le comportement des acteurs. La cohabitation et la responsabilité commune véhiculées par le Gouvernement de transition sont deux techniques qui lui permettent d'« euphémiser » la violence dans les ordres politiques en voie de sortie de crise.

***Le Gouvernement de transition comme formule de cohabitation :
Une technique politique d'euphémisation de la violence et du conflit***

Il peut être appréhendé comme un « gouvernement consensuel » car, il consacre la « politique des coalitions » et le paradigme américain de la diversité dans l'union (Raynaud 1997:152-157). Il traduit une situation où les parties en conflit jugent la coexistence moins coûteuse que la destruction mutuelle (Dahl 2001). Le Gouvernement de Transition apparaît comme un espace de « sociation » politique, c'est-à-dire un espace où s'établit « une relation de pouvoir ... [qui] ... se fonde sur un compromis d'intérêts politiques motivé rationnellement en valeur ou en finalité ou sur une coordination d'intérêts politiques également motivée rationnellement » (Weber 1971:373). Ainsi, l'expansion intense des relations d'échanges et d'intérêts entre les belligérants au sein du gouvernement de transition va de pair avec une pacification relative. Le Gouvernement de transition en tant que formule institutionnelle de cohabitation pose le problème de Gouvernabilité dans les ordres politiques où les clivages politiques ou la discrimination ami-ennemi déterminent les usages, les manières de faire ou de sentir. Dès lors qu'on pose la question de la gouvernabilité sous le prisme de la forme d'un régime, on a affaire à « une technique de domestication et de contrôle de la guerre sociale par la soumission à un gouvernement qui a pour objet de faire admettre une représentation collective du corps politique aux parties toujours potentiellement (ou réellement) en conflit » (Leca, 1985:15). Le gouvernement de transition est un espace où « l'interdépendance se mêle à la rivalité » (Schelling 1986:17). C'est pour quoi la

notion de gain ne doit pas être entendue au sens de battre son adversaire, mais de gagner par rapport à un système de référence particulier tel la participation de son mouvement politico-militaire, de son parti politique au sein du gouvernement de transition ; ce succès pouvant au demeurant être obtenu par la négociation, la tolérance, la coopération pacifique, et en évitant dans la mesure du possible les dommages réciproques. Ainsi, si l'enjeu de la pacification politique peut s'interpréter à la fois sous la figure de la «sociation» politique, celle-ci peut se fonder sur une entente comme la cohabitation pour restaurer la communauté politique.

La cohabitation dans le Gouvernement de Transition comme logique de restauration de la communauté politique

Les formules institutionnelles de cohabitation sont marquées par la recherche et la réalisation des compromis d'intérêts entre les différents acteurs de la « communauté du conflit ». ⁸⁸ La cohabitation permet de dévoiler ou de déceler des formes de coopération et des compromis qui rendent possible la gouvernabilité des Etats en crise. Elle génère des dynamiques d'interdépendances créatrices d'une certaine homogénéité. D'où la « guerre des dieux » ⁸⁹ dans les ordres politiques en voie de sortie de crise ne débouche pas nécessairement sur une « scissiparité étatique ». Ainsi, « si la violence a des effets destructeurs, elle a donc aussi des effets fondateurs » (Braud 2004:9). Il en résulte même que le conflit est un moyen, soit de renforcement de l'Etat comme nous l'enseigne l'expérience ivoirienne, soit de ré-étatisation comme l'atteste l'expérience congolaise. Dans tous les cas, le besoin de régulation de la violence est à l'origine de la récréation de la communauté politique. La communauté politique ici, c'est l'Etat (Etzioni 1963:45). Cette définition emprunte tout un processus d'unification des membres de la « communauté du conflit » dans les sorties de crise en Côte d'Ivoire et en RDC. La fracture politique, sociale et communautaire y étant demandeuse d'un nouveau projet politique et/ou national socialisant et unificateur comme l'Etat et moins draineur de clivages comme l'ont fait l'ivoirité ou la congolité. Dans cet ordre d'idées, le conflit est donc un moyen qui contribue à l'unité (Simmel 1995:9). Et la communauté politique prend la forme de l'Etat-Nation, ceci d'autant plus que l'enjeu du pouvoir d'Etat, qui révèle cette organisation politique est renforcée par l'exacerbation du sentiment national. D'autre part, la tenue des élections des 30 juillet et 29 octobre 2006 en RDC participe dans une certaine mesure du retour à la communauté politique à travers la mise en compétition des acteurs autour des trophées politiques de l'Etat (Sindjoun 1999:269-330).

*La cohabitation au sein du Gouvernement de Transition, consécration
d'une communauté d'intérêts entre la communauté du conflit*

Le pouvoir apparaît désormais comme étant potentiellement la « chose de tous ». La réconciliation nationale légitimant l'établissement des règles communément acceptées sur la dévolution du pouvoir, participe de la consolidation de la notion de « Respublica ». Les accords de paix étaient déjà en leur temps une agrégation des forces en présence qui luttent pour la préservation de la grandeur et de l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire ou de la RDC. Après leur signature, on a observé des scènes de clôture en liesse, montrant les protagonistes de la crise congolaise et ivoirienne, ennemis hier, mais frères aujourd'hui, debout, main dans la main, chantant le « debout congolais » ou l'« Abidjanaise ». L'enjeu ici est d'aboutir à un pacte social devant baliser l'avenir ; or il se trouve que le désir de cet avenir partagé s'institutionnalise à travers le nouvel ordre politique recherché. Ainsi durant la transition, le Gouvernement de Transition apparaît comme un espace où s'établissent des relations de pouvoir qui se fondent sur le sentiment subjectif des participants d'appartenir à une même communauté de pouvoir ou de gouvernement.⁹⁰ C'est ce qui justifie la sortie mi enjouée, mi-sérieuse de Guillaume Soro, le 30 juillet 2004 à Accra en présence du président Gbagbo : « dites au grand frère Hubert Oulaye (chargé d'assurer l'intérim à la tête du département de la communication) de me remettre mes clefs. Je veux travailler maintenant ». La cohabitation entre les représentants des parties signataires des accords de paix au sein des institutions de transition en Côte d'Ivoire et en RDC prend alors la forme du partage du gâteau national. Le pouvoir, qui procure honneurs, privilèges et richesses au cours de la sortie de conflit dans ces pays, scelle les liens entre les membres de la communauté du conflit, devenant ainsi un intérêt partagé par ceux-ci. Il s'en suit un encadrement rigide de son partage pendant toute la durée de la sortie de conflit.

Le Gouvernement de transition : Du Gouvernement représentatif prétorien

Les Gouvernements de transition en Côte d'Ivoire et en RDC en tant qu'espaces de « sociation » politique, sont des gouvernements représentatifs. Ils sont composés de représentants désignés par chacune des délégations ou composants ayant participé à la Table ronde de Marcoussis ou au dialogue inter congolais. En cela, ils introduisent dans le jeu politique de ces deux pays une forme de « représentation » qui est en contradiction avec les trois idéaux-types de gouvernement représentatif (Manin 1995).⁹¹ En Côte

d'Ivoire, le principe de la représentation emprunte la forme caricaturale de la « démocratie des partis » tandis qu'en RDC, il ressemble un peu plus à la « démocratie des factions ou des composantes ». De ce fait, on ne saurait parler de la représentation au sens démocratique du terme parce que celle-ci n'a pas été fondée sur une élection volontaire des gouvernants, mais sur la communauté du conflit. Ainsi contrairement au parlementarisme constitué de notables, le Gouvernement de transition a la caractéristique d'être composé de « gladiateurs politiques ». C'est « un gouvernement sur le peuple » puisque la logique des composantes est une véritable dictature. Le fossé semble nettement se creuser entre les aspirations populaires et celle du gouvernement. Le gouvernement de transition est un gouvernement représentatif prétorien car cette représentation apparaît comme une représentation pesée en fonction d'un poids politique plus ou moins avéré ou de la détention des moyens de puissance. La cohabitation est une logique de reconstruction de l'Etat par le « pacte entre rivaux ».

Le conseil de ministres : espace de reconnaissance mutuelle

La cohabitation au sein du Gouvernement de transition transforme cet espace de sociation politique en cadre de reconnaissance mutuelle. Ainsi contrairement aux issues possibles du « combat sanglant » chez G.W.F Hegel repris par F. Fukuyama, le conflit en Côte d'Ivoire et en RDC n'a pas débouché sur une relation de maître et d'esclave, encore moins sur une logique ouvrière caractérisée par « l'ordre par la puissance », il a plutôt abouti à la reconnaissance des partisans comme nouvelle instance en formation par les instances juridiques existantes. Les Mai- Mai, ces « petits voleurs de rue recrutés parmi la racaille des villages » siégeaient au Conseil de ministres à côté du Président Joseph Kabila en RDC. De fait, le gouvernement de transition devient un espace de partage de pouvoir.

Le partage de pouvoir permet de surmonter la dichotomie « pouvoir-partage » longtemps considérée dans la longue tradition autoritaire en Côte d'Ivoire et en RDC comme des concepts irréconciliables. Le partage du pouvoir est une technique politique de domestication du conflit et de reconnaissance de l'autre qui peut laisser émerger la figure de l'adversaire, du partenaire- adversaire ou de « rival-associé » avec qui on est engagé en collaboration ou en concurrence à poursuivre les objectifs similaires. La nomination du chef de l'ex-rébellion des Forces nouvelles (FN) M. Guillaume Kigbabori Soro en vertu de l'Accord politique de Ouagadougou au poste de Premier ministre par le Président de la République, Laurent Gbagbo,⁹² participe de la logique d'acceptation du partage du pouvoir dans le

Gouvernement de transition. La reconnaissance mutuelle ici est beaucoup plus forte lorsque le président Gbagbo partagea le vin de palme avec Henri Konan Bedié lors des obsèques de son épouse à son domicile à Abidjan. Ainsi, le partage du pouvoir au sein du Gouvernement de Transition crée un « jeu à somme positive » (Hyden 1996:15) et fait de ce dernier un cadre de Responsabilité commune.

***Le gouvernement de Transition comme technique
de domestication du conflit par la Responsabilité commune***

Il faut signaler que la confiance et la réciprocité ne sont susceptibles de s'installer dans un contexte de sortie de crise, s'il n'existe aucune règle particulière, même symbolique, ayant trait à la responsabilité commune des dirigeants politiques et l'importance du calendrier commun de mission. De ce fait, la mission dévolue au Gouvernement de transition en Côte d'Ivoire et en RDC est de tourner définitivement cette page tragique de l'histoire de ces deux pays. D'ailleurs pendant les réjouissances de l'après signature de l'Accord de Marcoussis, les ivoiriens vont scander haut et fort le « plus jamais ça dans notre pays ». Ainsi, la mission de sauvetage de cette institution « rédemptrice » est encadrée dans la durée⁹³ en vue de la « récréation » de la paix et de la stabilité, le renforcement de l'indépendance de la justice, la restauration de l'administration et des services publics, et du redressement du pays. Et celle-ci fait émerger en son sein, une camaraderie qui naît du fait que ses membres mettent ensemble leur volonté à la réalisation de cette tâche commune, la réunification du pays, la réconciliation nationale et la tenue des élections, ou alors s'associent dans une communauté d'intérêts en visant la même finalité. L'importance du travail du Gouvernement de transition apparaît comme étant libératrice et apaisante. Ainsi, l'Accord de Ouagadougou qui prévoit un chronogramme de mise en œuvre des activités nécessaires à la sortie de crise en 11 points, est perçue comme une dynamique de « sociation » des rapports politiques en vue de l'avènement d'un nouvel ordre politique, économique et social.⁹⁴

En s'inspirant de Thomas Hobbes, on peut rechercher l'une des causes de la rébellion en Côte d'Ivoire et en RDC dans le mécontentement qui, lui-même, est issu de la peur et de l'ambition (Hobbes 2006:178-187). C'est la raison pour laquelle, la reconstruction du nouvel ordre politique en Côte d'Ivoire et en RDC s'accompagne d'une dynamique de reformulation libérale des règles du jeu politique ; étant entendu que l'un des objectifs principaux à atteindre par le Gouvernement de transition est de réussir à mettre à terme un Etat de Droit qui se veut démocratique. Ceci passe par

la mise en place d'un cadre juridique favorable à l'indépendance de la justice, à l'émergence du professionnalisme, de l'éthique, de la déontologie journalistique dans les activités des médias ; la mise en place progressive des institutions d'appui à la démocratie et la création des conditions favorables à la tenue d'élections ouvertes, libres et transparentes à travers la modification des textes juridiques litigieux, l'établissement des mesures importantes d'identification et la confection des fichiers électoraux,⁹⁵ l'élaboration d'une loi électorale comme celle du 21 janvier 2006 en RDC. La tenue des élections surtout les présidentielles comme celles du 30 juillet 2006 en RDC est la phase ultime de la transition politique. « Voter c'est comme traverser la mer Rouge à pied avec Moïse ». De ce fait, le report et l'application partielle ou relative du programme de transition aient été à l'origine de la prolongation de la transition.⁹⁶ La Responsabilité commune investit les acteurs politiques de responsabilités et peut être perçue comme un principe structurant la « communauté de destin » en Côte d'Ivoire et en RDC.

La répartition des responsabilités en Côte d'Ivoire

La nature d'une institution de transition peut alors être expliquée à partir des objectifs des acteurs. De ce fait, les gouvernements de transition sont transformés par les acteurs lorsque ces derniers jugent qu'elles ne génèrent pas ou plus les résultats prévus lors de leur création (Lecours 2002:15). D'autre part, ils peuvent être réorganisés lorsque le rapport de force qui a présidé à leur mise en place, a changé.

* Composition du premier gouvernement de réconciliation nationale post-Marcoussis

du vendredi 14 mars 2003 : 41 ministres + le Premier ministre = 42 membres

- Président de la République, chef de l'Etat, M. Laurent Koudou Gbagbo (26-10-2000)
- Premier ministre : chef du Gouvernement: M. Seydou Elimane Diarra (25-01-2003)
- Ministres d'Etat et ministres
- Secrétaire général du gouvernement : Amédée Kouassi

* Composition du second gouvernement de réconciliation nationale post-Marcoussis

du 28 décembre 2005 : Effectif réduit à 31 ministres + le Premier ministre = 32 membres

- Président de la République, chef de l'Etat, Laurent Koudou Gbagbo : (26-10-2000)

- Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de l'économie et des finances et ministre de la communication : Charles Konan Banny, 5 décembre 2005.
- Ministres d'Etat et Ministres
- * Composition du troisième gouvernement de réconciliation nationale post-Marcoussis
16 septembre 2006 : 33 ministres + 2 secrétaires d'Etat + le Premier ministre = 36 membres
- Président de la République, chef de l'Etat, Laurent Koudou Gbagbo : (26-10-2000)
- Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de l'économie et des finances et ministre de la communication : Charles Konan Banny, 5 décembre 2005.
- Ministres d'Etat, Ministres et secrétaires d'Etat.
 - Secrétaire Général du Gouvernement F. Tyeoulou Dyela.
 - * Composition du premier gouvernement de transition post-Ouagadougou du 07 avril 2007 : 32 ministres + le Premier ministre = 33 membres.
 - Président de la République, chef de l'Etat, Laurent Koudou Gbagbo : (26-10-2000)
 - Premier ministre, chef du Gouvernement, Guillaume Kigbafori Soro, 29 mars 2007
 - Ministres d'Etat et Ministres
 - * Composition du second gouvernement de transition post-Ouagadougou du 23 février 2010 complété le 04 mars 2010 : Effectif revu à la baisse : 28 membres y compris le Premier ministre
 - Président de la République, chef de l'Etat, Laurent Koudou Gbagbo : (26-10-2000)
 - Premier ministre, chef du Gouvernement, Guillaume Kigbafori Soro, 29 mars 2007, reconduit le 12 février 2010
 - Secrétaire Général de la Présidence de la République : Amédée Kouassi Blé
 - Ministres d'Etat et Ministres.

Tableau 1 : Répartition des postes au sein des gouvernements de transition successifs en Côte d'Ivoire

Composantes (Ministres d'Etat, Ministres, Ministres délégués et secrétaires d'Etat)		1 ^{er} Gouv post-Marcoussis	2 ^e Gouv post-Marcoussis	3 ^e Gouv post-Marcoussis	1 ^{er} Gouv post-Ouagadougou	2 ^e Gouv post-Ouagadougou
FPI		10	7	7	8 + 2 ministres ⁹⁷	9
PDCI		7	5	5	5	4
RDR		7	5	5	5	4
MPCI ou MJP	Forces Nouvelles	8	6	6	7	5
MPIGO		1	1			
UDPCI		2	1	1	1	1
PIT		2	1	1	1	1
MFA		1	1	1	1	1
UDCY		1	1	1	1	1
Société civile		2	4	6	1	1
				2 secrétaires d'Etat		

Source : Données compilées par l'auteur

La répartition des responsabilités en République Démocratique du Congo

* Composition du Gouvernement de Transition de la RDC du 1er juillet 2003, remanié le 11 juillet 2004 et le 4 janvier 2005.

* L'Espace présidentiel : le fameux 1 + 4

Il peut être assimilé à un espace privilégié où se déploient les acteurs de poids du conflit et du dialogue inter congolais auxquels, on a ajouté la composante « opposition politique » pour donner un semblant de représentativité « démocratique » à ce cercle restreint de pouvoir que d'aucuns n'ont pas hésité à qualifier de « Cour des grands ». Il est composé ainsi qu'il suit :

- Président de la République, chef de l'Etat, Général major Joseph Kabila Kabange (26-01-2001)
- Vice-présidents

Il est important de signaler d'entrée de jeu, que l'article 86 de la Constitution de transition en RDC dispose que chaque vice-président est en charge d'une des quatre commissions gouvernementales suivantes :

M. Azarias Ruberwa Manywa, RCD, Président de la commission politique, défense et sécurité

M. Jean Pierre Bemba Gombo, MLC, Président de la commission économique et financière

M. Arthur Z'Ahidi Ngoma, Union des congolais pour la paix (UCP), opposition politique, Président de la commission sociale et culturelle.

M. Abdoulaye Yerodia Ndombasi, Union des patriotes nationalistes congolais, composante gouvernement, Président de la commission pour la reconstruction et le développement.

- Secrétaire exécutif du Gouvernement, Mme Georgette Bokanya.

* Le Gouvernement : 36 ministres + 25 vice-ministres

Connu sous le nom de partage des portefeuilles ministériels, la répartition des postes au sein du gouvernement entendu ici comme l'ensemble formé par les ministres, les vice-ministres et le secrétaire exécutif du gouvernement, se fonde sur le mode de participation des composantes et entités au dialogue inter congolais : Gouvernement, opposition armée, opposition politique et forces vives.

- Les ministres

Gouvernement PPRD	7
RCD	7
MLC	7
Opposition politique	7
Société civile	2
RCD-ML	2
RCD-N	2
Maï-Maï	2

- Vice-ministres

Gouvernement	4
RCD	4
MLC	4
Opposition politique	4
Société civile	3
RCD-ML	2
RCD-N	2
Maï-Maï	2

Source : données compilées par l'auteur

Toutefois, cette communauté de destin pose le problème de la responsabilité individuelle et collective des acteurs politiques devant le peuple et les acteurs transnationaux impliqués dans la résolution de la crise.

La fonction de membre du gouvernement de transition comme sacerdoce

C'est un engagement au dévouement dans l'action et dans la collaboration avec les autres, pris devant le peuple, le médiateur et la communauté internationale dans l'œuvre de pacification du pays. D'ailleurs cet engagement est pris sous la forme d'une « prestation de serment ».⁹⁸ Dès lors, le peuple et le médiateur apparaissent comme des figures d'évaluation des responsabilités des acteurs. Les élections consacrent le peuple comme le responsable du « suivi évaluation » de la Transition en lui conférant le pouvoir souverain. Ce dernier peut alors distribuer les trophées politiques aux acteurs politiques au terme de la transition. Bien plus, le rôle de l'Etat médiateur ou du médiateur va se voir étendu pendant la Transition et consistera à veiller au respect des engagements pris individuellement et collectivement par les acteurs du conflit membres du Gouvernement de Transition, de leurs différents alliés et familles politiques. Les accords d'Accra II, III et de Prétoria⁹⁹ se sont attelés à identifier les points de blocages à l'application de l'Accord de Marcoussis. Et le préambule de l'accord politique de Ouagadougou fait de l'identification des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra et de Pretoria, ainsi que des résolutions de l'ONU sur la Côte d'Ivoire, et des leçons tirées de ces multiples expériences, la clé de constitution de l'esprit de ce nouveau texte. Au sommet Afrique-France des 20 et 21 février 2003, le Président Français Jacques Chirac, va invoquer l'hypothèse de la comparution des auteurs des « escadrons de la mort » à Abidjan devant la cour pénale internationale.

Les comités internationaux de suivi et la communauté internationale comme des instances de contrainte relative des acteurs

Les premiers sont un aréopage chargé de veiller à ce que les membres de la communauté du conflit respectent tous les engagements pris. Ce rôle se démarque de celui du comité de suivi au Burundi en 1994 puisque dans les conflits ivoirien et congolais, il n'y a eu ni vainqueurs, ni vaincus. Leur mission est d'amener les parties à faire preuve d'un sens du devoir et de responsabilité. Certes, le blocage d'un processus de paix du aux obstructions et aux défaillances des acteurs peut conduire au renforcement des missions des structures internationales de suivi au cours de la sortie de

crise comme l'atteste l'expérience ivoirienne de la création du Groupe de travail international (GTI). Dans certains cas, ce sont les accords de paix qui ouvrent des brèches à la confusion autour des véritables missions des structures internationales de suivi ; l'exemple type de ce genre d'accords est l'Accord global et inclusif qui confie des pouvoirs larges au Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT). Ce qui alimente la controverse autour des véritables missions des structures internationales de suivi. Une controverse qui n'est pas sans trahir le rôle ambigu de la communauté internationale dans la sortie de crise dans ces deux pays ; car, passé quelques actions qui peuvent être regardées comme favorables à la paix, l'enthousiasme retombe assez vite. Les critiques sont nombreuses : représentativité tronquée ; légitimité contestée ; multilatéralisme biaisé ; violations et atteintes à la souveraineté de l'Etat ; des dysfonctionnements qui provoquent une « crise de confiance », toujours menaçante par excès de politisation ou de bureaucratisation ; insuffisance de moyens pour réaliser les activités fort nombreuses contenues dans le programme de transition, et pour accomplir les missions complexes de maintien de la paix et de résolution durable des conflits ; incapacité, défaillances ou soumission aux intérêts des plus puissants, etc. (Devin 2009:11-28). Le Groupe de travail international créé pour remplacer le comité de suivi de l'Accord de Marcoussis va tenter sans succès de dissoudre l'Assemblée nationale ivoirienne dont le mandat expirait le 16 décembre 2005. Le Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA) prévu par l'Accord politique de Ouagadougou, est largement informé par l'expérience tumultueuse du GTI au cours de la sortie de crise en Côte d'Ivoire et l'appropriation du processus de paix par les ivoiriens. Il est composé de deux catégories de participants à ses assises : les membres appartenant au groupe des signataires de l'Accord politique de Ouagadougou ; et les observateurs représentés ici par les membres de l'Organe consultatif international (OCI).¹⁰⁰. Ainsi, tantôt sollicitées (CIAT en RDC, CEA en Côte d'Ivoire), tantôt décriées et conpues, on note une grande controverse autour des véritables missions des structures internationales de suivi au cours de la sortie de crise en Côte d'Ivoire et en RDC. Celles-ci font l'objet de vives critiques, qualifiées par-ci de « Gouvernement-bis » ou de « proconsulat » et par-là de « véritable gouvernement de la transition ». Qualifié de proconsul au cours de la sortie de crise en Côte d'Ivoire, le Président du Comité de suivi de l'Accord de Linas-Marcoussis, Albert Tévoédjrè s'en défend : « Je préside un comité et non pas une République ».¹⁰¹

Le rôle de la communauté internationale ne se limite pas seulement à un soutien politique, diplomatique et financier à la transition, elle prend la forme des forces d'interposition ONUCI en Côte d'Ivoire et MONUC en RDC et des missions d'établissement des faits et des responsabilités ». ¹⁰² Elle est aidée en cela par les ONG de la paix et de défense des droits humains ¹⁰³ « caméras de surveillance » de la communauté internationale. L'ONU, le père fouettard à partir de ses résolutions 1572 et 1633 va prendre des mesures du 7 février 2006 contre certaines personnes considérées comme des obstacles à la paix en Côte d'Ivoire. ¹⁰⁴ Cependant, au-delà de cet aspect philosophique de l'implication de la communauté internationale dans la résolution des conflits en Afrique, particulièrement en Côte d'Ivoire et en RDC, il est important de mentionner que son rôle au cours de ces processus de paix reste ambigu. Il faut aller chercher cette ambiguïté dans le fait que le mandat de l'ONUCI oscille entre fermeté, manipulation, contradictions et impuissance, tandis que celui de la MONUC oscille entre impuissance, manque de proactivité, indécisions et contradictions. La présence des soldats de la CEDEAO et de la Force Licorne n'a pas empêché les escadrons de la mort en Côte d'Ivoire. Les résultats de la « mission d'établissement des faits » de l'ONU effectuée entre le 23 et le 29 décembre 2002 dans la partie gouvernementale du pays et la lettre datée du 24 janvier 2003 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général des Nations Unies, vont certes permettre d'éradiquer les crimes ciblés, mais les auteurs ne sont pas inquiétés.

En RDC, ce sont les événements de l'Ituri à l'été 2003 qui sont venus rappeler à la communauté internationale combien la confrontation entre les 250 ethnies et tribus du pays a été ébranlée par les discours de haine, de génocide et d'extermination qui présidèrent ces années sanglantes. Et c'est au plus fort des hostilités qui se sont poursuivies dans l'est du pays en particulier entre les milices Hema et Lendus, ¹⁰⁵ ainsi que dans les Kivu entre le RCD-Goma et les Mai-Mai, que le Conseil de sécurité des Nations Unies, par sa résolution 1484, a autorisé le déploiement à l'été 2003 d'une force multinationale d'intervention européenne (Artémis) à Bunia sur la base du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, remplacée au début du mois de septembre 2003 par la Brigade de l'Ituri de la MONUC. Cette analyse de la dimension structurante du Gouvernement de Transition a trop vite fait de le transformer en paradigme, l'inscrivant dans un processus téléologique et occultant le fait que ce dernier abrite des luttes pour la définition du sens de la transition.

Le gouvernement de transition comme cadre de tensions perturbatrices des ordres politiques en voie de sortie de crise

La pacification par le Gouvernement de transition est caractérisée en gros par une séquence historique du type « intégration-désintégration-réintégration » (Dobry 1992:18) qui, parfois, voit les engagements politiques et psychologiques s'effriter, diluant ainsi le compromis des accords de paix et rendant de ce fait, les acteurs du conflit à nouveau disponibles à la pratique de la discrimination « ami-ennemi ». D'ailleurs selon André Guichaoua et Claudine Vidal : « les logiques de guerre cèdent difficilement la place aux logiques de paix lorsque les leaders retirent leur autorité et leur légitimité des crises et des comportements sécuritaires qu'elles induisent » (Guichaoua et Vidal 1997:7). La pacification politique correspondant à des jeux d'intérêts et à des motifs mixtes.

Le gouvernement de transition : une ambiguïté porteuse des tensions dans les ordres politiques en voie de sortie de crise

Le gouvernement de transition est une structure de pouvoir issue de la coalition des dirigeants et/ou des représentants des partis politiques, des mouvements armés ou des organisations de la société civile influençant la dynamique politique de l'État. La théorie du gouvernement est prisonnière de l'idée de régulation, de l'idée de la production d'un ordre. Or, en nous inspirant des expériences concrètes de sortie de crise en Côte d'Ivoire et en RDC, on peut valablement soutenir que la nature et le sens du gouvernement de transition conflit sont considérés comme intrinsèquement ambigus, et leurs origines, leurs évolutions et leurs fonctions comme intrinsèquement problématiques (March et Olsen 1984:734-749 ; Hall 1986). La dynamique du gouvernement de transition en Côte d'Ivoire et en RDC révèle la formation des coalitions gouvernantes par voie de négociation plus ou moins diplomatique influencée par les rapports de forces militaires, par la réputation de représentativité de certains groupes ou encore par l'imputation à certains individus des qualités charismatiques, etc. Les Gouvernements de transition en Côte d'Ivoire comme en RDC souffrent de maux organiques inhérents à sa structure ou à sa constitution, car sa mise en place a nécessité des arrangements qui, à la longue, déstabilisent sa structure. Il y a une dimension structurelle et fonctionnelle de la tension dans le Gouvernement de transition qui naît d'une volonté d'émasculer à tout prix le spectre de la violence dans les ordres politiques en voie de sortie de crise.

La dimension structurelle et fonctionnelle de la tension

Le gouvernement de transition est une structure problématique de parlementarisation parce qu'il est un groupe difficile à former. Il représente un brassage d'acteurs divers et de natures divergentes; ce qui fragilise sa cohésion dans les sorties de crise. L'observation de la qualité d'acteurs permet d'y déceler une différence de professionnalisation dans le métier de la politique (Gaxie 1973).¹⁰⁶ La politique est un « métier » réservé aux seuls initiés qui ont un passé et un actif de combat politiques livrés. Et le métier de la politique n'est autre chose que la sorcellerie.¹⁰⁷ Cette conception de la politique est à plus d'un titre facteur de tensions dans la sortie de crise ivoirienne. Elle peut paraître non seulement discriminatoire : « Ne confiez pas la Côte d'Ivoire à des amateurs de la politique »,¹⁰⁸ mais aussi, parce que se déroulant en Afrique, elle peut dans son sens équivoque réduire la politique à une pratique mystique et criminelle puisqu'elle se fait pendant les « heures militantes », celles de nuit. La politique comme la sorcellerie est une « métaphore dangereuse pouvant faire rejaillir des amalgames » à travers lesquelles, on peut essayer de comprendre le soupçon de « commanditaires des escadrons de la mort » que les détracteurs du Président Gbagbo font peser sur camp présidentiel. Ensuite, il y a les aventuriers dont la participation au Gouvernement de transition s'inscrivait dans la stratégie des acteurs politiques d'instrumentaliser ces groupes de marginaux.¹⁰⁹ Cette nature inégalitaire, hétérogène et prétorienne du Gouvernement de Transition peut amener les acteurs qui sont adossés sur l'Etat à se surestimer : « Laissez Seydou Diarra faire ses consultations et me proposer un Gouvernement. Votre rempart, c'est que la dernière signature, c'est toujours moi... ». ¹¹⁰ Elle est même à l'origine de la mutation fragile du gouvernement de transition en réalité objective.

Le gouvernement de transition, une institution de dressage pour des acteurs potentiellement ou effectivement belligères

Le Gouvernement de transition en tant qu'institution de passage se légitime et se stabilise à partir du « brassage » en son sein des forces sociales et politiques potentiellement ou effectivement déstabilisatrices. La nature de leurs relations antérieures et leurs rationalités sont des facteurs de déstabilisation des ordres politiques en voie de sortie de crise. La participation au gouvernement de transition n'empêchera pas la perpétuation de l'habitus de la méfiance et de l'hostilité. A titre d'illustration, les partisans de Jean Pierre Bemba vont lancer le tout premier congrès du MLC du 29 Janvier 2006 au rythme de la « congolité » ; Innocent Kobena Anaky exhorte

la population à renverser le Président Gbagbo le 23 mars 2009 ; le président du RDR, Alassane Ouattara déclare que le Président Gbagbo « devrait s'effacer pour que la démocratie revienne en Côte d'Ivoire » et juge ce dernier illégitime, surpris par le pouvoir et trop petit politicien pour prétendre diriger un Etat ;¹¹¹ tandis que le Président Gbagbo voue Alassane Ouattara aux gémonies : « Toutes les crises que nous avons connues depuis la mort d'Houphouët viennent de l'ambition d'un individu... » (Soudan 2005:54-55) ; à Pretoria, il dira à ce dernier : « Vous avez fomenté la guerre civile qui endeuille la Côte d'Ivoire » ;¹¹² le Président Gbagbo ne peut se départir de cette conviction intime : « Je suis choqué que quelqu'un qui a été vice- président de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest au titre de la Haute-Volta, fonctionnaire du FMI pour la Haute-Volta, je suis choqué qu'il soit candidat ici ».¹¹³

Le gouvernement de transition est une coalition de façade ; l'idée de réconciliation nationale dans les sorties de crise est réduite à la formation d'un gouvernement pléthorique dont la mise en place sacrifie l'efficacité, la technocratie au profit de la recherche du compromis. C'est ce qui ressort de cette réponse cinglante d'Alassane Ouattara à Henri Konan Bédié : « L'urgence est à la réconciliation et non à la technocratie »¹¹⁴ lorsque ce dernier marqua sa préférence à la désignation d'un technocrate comme futur Premier ministre, le 24 Janvier 2003. La réconciliation nationale est le lieu des arrangements intéressés au grand dam du peuple; raison pour laquelle le Gouvernement de transition est un module biaisé de parlementarisation. Il apparaît comme une formule de parlementarisation fonctionnelle ou institutionnelle. Elle (réconciliation nationale) concerne les dirigeants des formations politiques et des composantes : le Président Laurent Gbagbo, Guillaume Soro, Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara pour le compromis de Marcoussis ; le Président Joseph Kabila, Azarias Ruberwa, Arthur Z'Ahidi Ngoma, Jean Pierre Bemba, et leurs représentants qui forment ou formaient la communauté de Gouvernement en Côte d'Ivoire ou en RDC. D'où l'opportunité de rééditer l'exploit de l'organisation d'un mini-forum de réconciliation nationale entre les frères ennemis ivoiriens en mars 2006 . Dans cet ordre d'idées, l'Accord de Ouagadougou apparaît plus saisissant car, il réduit la réconciliation nationale aux détenteurs des moyens de puissance dans le champ politique, renvoyant les autres « poids lourds » de la scène politique ivoirienne (Alassane Ouattara, Henri Konan Bédié), très en vue à Marcoussis, au rang de spectateurs de la sortie de crise, bien que le Cadre permanent de concertation essaie de les remettre en scelle. La réconciliation nationale marque une fracture entre élites et société légitimant la thèse du conflit : « une affaire d'élites ». Or si le conflit

en Côte d'Ivoire et en RDC a été déclenché par les élites, on ne saurait sous estimer son revers social. Ce type de parlementarisation sans ancrage social a le réalisme de ne pas concerner un groupe de marginaux, non élitiste comme « les jeunes patriotes », même si par la suite, la civilisation des mœurs politiques des acteurs majeurs du conflit peut avoir comme effet d'ébranler de tels groupes.

D'autre part, la parlementarisation élitiste est un objet et une forme d'exacerbation de luttes politiques. Le Gouvernement de transition en Côte d'Ivoire et en RDC est donc un champ de forces marqué par la distribution inégale des ressources et où les confrontations entre les élites ont lieu pour conserver ou renverser le rapport de force. D'autre part, l'observation de la réalité laisse apparaître une dimension fonctionnelle de la tension dans le Gouvernement de transition en raison du fait qu'il se déploie dans un jeu politique sur lequel plane le spectre de plusieurs paradoxes qui entravent la transition.

***Le paradoxe d'un acteur à la fois conventionnel et non conventionnel :
les groupes politico-militaires***

La réinsertion des groupes rebelles autrement appelés des groupes politico-militaires dans le jeu politique conventionnel de la sortie de crise en Côte d'Ivoire et en RDC ne s'est pas fait sans heurts à cause de la place primordiale qu'occupent les conquêtes guerrières dans le processus de promotion politique, de reconnaissance diplomatique et de légitimation politique de ces derniers. Le travail de reconversion des mouvements rebelles est un travail de « bricolage » dans la mesure où les mouvements rebelles devenus des groupes politico-militaires ont du mal à intégrer le jeu politique conventionnel. D'ailleurs, ils continuent à légitimer l'« instrument-fusil » comme instrument de pouvoir. Guillaume Soro dira à cet effet : « nous ne voulons pas devenir un parti politique avant les élections... Nous serons les arbitres des élections » (Soro 2005:177-192).

Le paradoxe de l'acteur-médiateur¹⁵

La médiation française en Côte d'Ivoire s'inscrit dans la logique de la conduite diplomatico-stratégique de ce pays. L'accord de Marcoussis et les décisions de Kléber concoctés par le tandem Chirac-De Villepin qui feignent d'ignorer le représentant de l'Etat, le Président Gbagbo, même élu dans des conditions calamiteuses, banalisent le recours aux armes comme voie d'accès au pouvoir. La réponse cinglante du Président Jacques Chirac quelque peu exaspéré le 25 janvier 2003 à Paris, de l'attitude d'Henri Konan Bédié qui

manqua de s'étouffer de l'attribution des postes de souveraineté aux rebelles est assez révélatrice : « ce sont eux qui ont les armes, pas vous ». La Résolution 1464 de l'ONU initiée par la France et qui permet à l'ONU de faire sienne l'Accord de Marcoussis, s'inscrit dans la logique « du coup d'Etat constitutionnel » contre le Président Gbagbo qui s'oppose au monopole de la France en Afrique (Smith 2003:112-126). Dès lors, la France qui refuse d'actionner les accords de défense du 24 Avril 1961 qui la lient à la Côte d'Ivoire, mais organise les négociations de Marcoussis, « soutient la Côte d'Ivoire comme la corde soutient le pendu » (Gome Gnohité, 2004:68). D'autre part, quand la France a détruit la flotte aérienne ivoirienne en réaction aux attaques de l'aviation ivoirienne qui ont provoqué la mort de huit soldats français et un américain, elle s'est désormais condamnée à une « impossible neutralité » et tend à confondre la défense du droit à celle de ses intérêts. Vu sous cet angle, la France peut revêtir en Côte d'Ivoire la figure du « diplomate-guerrier » (Aron 1962).

Le paradoxe de l'Etat-partie au gouvernement de transition

En dépit du niveau avancé de désinstitutionnalisation de la RDC et contrairement à l'expérience de résolution du conflit ivoirien à Linas-Marcoussis où la désinstitutionnalisation partielle de l'ordre politique a conduit à la tentative de mise à l'écart de l'Etat dans le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire, l'Etat congolais, du moins le groupe qui en assurait le porte-parolat au début du lancement du dialogue inter-congolais, a été associé au processus de sortie de crise dans ce pays. Au sommet de Lusaka du 3 avril 2002 réunissant les signataires du cessez-le-feu de Lusaka, « les chefs d'Etat [ont été] unanimes pour dire que les négociations de Sun City se déroulent entre un pouvoir établi et internationalement reconnu et les autres composantes ». L'Etat congolais du moins ce qu'il en restait du conflit par le biais de son Gouvernement dirigé par le président Joseph Kabila, est une composante de DIC. Cependant, l'Etat en tant que processus de monopolisation mis dans une situation de partage de pouvoir, peut devenir un facteur de tensions au cours de la transition. Immédiatement après les accords de paix, le président Kabila va même demander aux autres composantes de prêter serment devant lui. Le Président Joseph Kabila a lui-même favorisé une absorption des autres forces au sein de sa propre armée plutôt qu'une véritable intégration du commandement et de la gestion des FARDC. Bien plus, il ne va pas hésiter à utiliser l'option militaire pour faire reconnaître son autorité sur certaines parcelles du territoire tenues par les rebelles qui rechignent de désarmer.

Le paradoxe de l'Etat des partis

L'Accord de Marcoussis essaie de transposer dans l'ordre politique présidentiel ivoirien, un « Etat parlementaire de bricolage » des partis et forces politiques qui l'ont signé, dirigé par un premier ministre de « consensus ». Cela passe par une délégation « automatique » des pouvoirs du Président de la République au Premier ministre, ce qui est contraire à la Constitution en vigueur.¹¹⁶ L'Etat en reconstruction en Côte d'Ivoire traduit la réalité d'un « gouvernement de partis » qui entraîne inéluctablement l'affaiblissement de la liberté du chef du gouvernement, mieux de son autorité sur les ministres, l'ouverture d'un conflit de leadership politique entre le Président Gbagbo et ses Premiers ministres successifs mais également l'immobilisme de l'action du gouvernement. C'est ce qui justifie l'importance d'un remaniement ministériel pour le Président Gbagbo en juillet 2008 : « Mettez-vous à ma place. Les décisions prises en Conseil de ministres se retrouvent dans les minutes qui suivent sur la place publique. Plutôt que de faire avancer les dossiers de l'Etat, certains ministres ne songent qu'à appliquer les instructions de leur parti » (Seck 2008:10-11).

Le paradoxe de l'armée nationale une faction de forces en conflit

Dans une configuration de contestation du monopole étatique en Côte d'Ivoire et en RDC, les armées nationales de ces deux pays sont considérées comme des factions par les forces en conflit à côté des mouvements rebelles qui deviennent des structures concurrentes du monopole de la violence parce que disposant des armes. C'est cet affront que les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) vont vouloir laver en lançant la fameuse opération « Dignité » du 4 au 6 Novembre 2004 sur le Nord de la Côte d'Ivoire. Ce paradoxe peut devenir source d'insécurité lorsque l'armée nationale devient partisane. Ainsi le 17 janvier 2006, devant les attaques des bâtiments de l'ONUCI par les « jeunes patriotes », le Général Philippe Mangou, Chef d'état-major des FANCI répond sans ambages : « je suis un républicain. Je ne donnerai jamais l'ordre de tirer sur des manifestants qui cherchent à protéger nos institutions que vous voulez dissoudre ».¹¹⁷ Dès lors le désarmement passe par la création d'un état-major intégré qui n'en demeure pas moins une source de tensions pendant la transition.¹¹⁸

L'environnement interne non pacifié, lieu de prolifération des menaces pour la sortie de crise

Le Gouvernement de transition en tant que processus de parlementarisation suppose un environnement pacifié. La sortie de crise par le Gouvernement de transition se présente comme un processus dépourvu de la maîtrise de la violence. En Côte d'Ivoire et en RDC, il apparaît comme un module de parlementarisation dans un jeu politique encadré par les éléments de contre parlementarisation.

La persistance des structures de militarisation et de para-militarisation de l'Etat

Les ordres politiques en voie de sortie de crise en Côte d'Ivoire et en RDC sont perturbés par des structures de militarisation et de paramilitarisation de l'Etat qui, dans le cas d'espèce, peuvent être des soldats des mouvements rebelles (Forces Nouvelles en Côte d'Ivoire, MLC, RCD, MCD-ML, RCD-N en RDC), les milices d'auto-défense (GPP, FLGO, FLCO, MILOCI en Côte d'Ivoire, UPC, Maï-Maï en RDC), les groupes de partisans (Alliance des Jeunes Patriotes pour le sursaut national de Charles Blé Goudé), les escadrons de la mort (avec les présumés « anges de la mort » que pourraient être le capitaine de gendarmerie Séka Séka Yapo et le maître d'arts mariaux, Patrice Bahi), les mercenaires libériens en Côte d'Ivoire et les faucons du régime ivoirien.¹¹⁹

Les médias, cadres de la poursuite du conflit sous d'autres formes

Le conflit ivoirien ou congolais étant mu par des enjeux et des intérêts divers, la guerre, ici, est médiatique avant d'être militaire. Les médias occidentaux sont la tribune et l'écho des manipulations identitaires politiciennes. Le 12 janvier 2003, le New-York Times écrivait que le conflit ivoirien oppose: « A government-held area in the Christian and animist south and a rebel-held area in the Muslim North ». Cette dichotomie à l'origine d'une patrimonialisation du territoire par les deux grands représentants de ces espaces géographiques ivoiriens : le Gbagbo Land et le Ouattara Land, ne reflète pas la réalité (Basset 2003:13-27). Il s'en suit une déconstruction du pouvoir de Laurent Gbagbo qui s'accompagne de la victimisation de l'opposition et de la construction d'un bureau qui elle relève de la « stratégie de l'étau qui se referme sur le président Gbagbo ». ¹²⁰ Ce dernier est présenté comme un boulanger qui roule tout le monde dans la farine. De leur côté, les médias ivoiriens tels Fraternité Matin, Le Na-

tional, Notre voie, la Radio télévision ivoirienne (RTI) ont attisé les passions ivoiritaires et ultranationalistes, tandis que Le patriote va entretenir la victimisation de l'opposition à l'intérieur du pays. En RDC, J.P. Bemba va utiliser son groupe de médias contre Joseph Kabila. Par ailleurs, la crise ivoirienne s'est trouvée un nouveau champ de conflit. En effet, la bataille médiatique s'est déportée sur la toile et participait des stratégies communicationnelles du Camp présidentiel et des forces nouvelles d'orienter les informations vers un public plus large et diversifié (NagalaYérégnan Traoré 2005).

La persistance de la discrimination ami-ennemi dans la transition en Côte d'Ivoire et en RDC

Elle prend la forme de segmentation identitaire et du démantèlement de l'Etat. En effet, la question de la nationalité, de l'authenticité ivoirienne ou congolaise, loin de se réduire simplement à des moules médiatiques, continue de générer les tensions et de structurer le conflit de transition à travers les affrontements interethniques aux allures de carnage entre Lema et Lendu, Gueré et Dioula, Baoulé et Dioula, congolais et Banyamulenge. On en arrive à une citoyenneté étroite s'appuyant sur des critères ethno-territoriaux, avec la conception absolue de l'étranger comme celui qui n'est pas de mon groupe ethnique et qui n'est pas un national (Dembélé, 2002:123-171). Cette balkanisation symbolique des territoires a été à l'origine de la persistance, du moins pendant longtemps, de la balkanisation physique et par conséquent du démantèlement des Etats congolais et ivoirien.¹²¹

Enfin le gouvernement de transition : un gouvernement de « factions »

Il apparaît comme un gouvernement de « factions » qui parfois, ne sont pas homogènes : opposition politique, opposition armée, Gouvernement, forces vives en RDC, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP). Jean Pierre Bemba, vice président de la Transition va exiger que sa garde rapprochée soit constituée des éléments de sa milice. D'où la patrimonialisation de son groupe politico-militaire. D'ailleurs, Olivier Kamitatu, Alexis Thambwe-Mbwamba, et Papy Kibonge vont expliquer leur défection au sein du MLC par le fait que ce dernier « gère son mouvement et les territoires qu'il contrôle comme sa propriété privée ».

L'affirmation inachevée du gouvernement de transition comme réalité subjective

Dans la sortie de crise, elle se manifeste sous deux formes : d'abord, une assimilation relative et une problématique du discours de la pacification politique par les acteurs, ensuite la constitution progressive du gouvernement de transition comme cadre de perpétuation de l'habitus de la méfiance et de l'hostilité.

Une assimilation relative et problématique du discours sur la sortie de crise

Dans les ordres politiques en voie de sortie de crise, le compromis de la transition varie en fonction du temps et surtout des circonstances. Il en résulte que sa légitimation incomplète est le fruit d'une logique factuelle de situation. Vus sous cet angle, les accords de paix peuvent être perçus comme des compromis de conjoncture et aléatoires. La signature des Accords de Marcoussis et de Pretoria est liée à un certain nombre de pesanteurs dont la volonté de débouter le « syndrome rwandais » de ces deux pays. L'Accord de Marcoussis est aléatoire du fait des méthodes un peu trop expéditives du président de séance, M. Pierre Mazeaud, un accord mené à la baguette, conclu dans la précipitation pour sauver la face, amortir les énormes frais d'organisation et entaché de quelques soupçons de corruption.¹²² Sur un plan stratégique, le Président Gbagbo n'a approuvé les décisions de Kléber que pour éviter que la France, derrière la communauté internationale, ne reproduise en Côte d'Ivoire le « coup de la déroute de Milosevic ou de Jean Bertrand Aristide ». Par ailleurs, le compromis aléatoire transparaît dans cette phrase du Président Gbagbo dans son discours du 7 Février 2003 : « Essayons donc ce médicament, et faisons en sorte qu'il nous guérisse. S'il nous guérit, c'est terminé. S'il ne nous guérit pas, nous essayerons un autre médicament ». Le compromis de Marcoussis est donc le cadre de l'équilibre instable du fait de la cohabitation concurrentielle entre l'Accord de Marcoussis et la Constitution ivoirienne.¹²³ Le Gouvernement de transition devenant un pacte politique conjoncturel et contingent. A titre d'illustration, le 21 janvier 2009 lors de la cérémonie présentation des vœux du nouvel an au Président de la République, Laurent Gbagbo, retransmise sur la Radiotélévision ivoirienne (RTI), ce dernier a déclaré qu'il souhaitait organiser les élections « à son rythme » et qu'il signerait si nécessaire « vingt accords politiques de Ouagadougou supplémentaires ». Par ailleurs, au-delà de la polémique suscitée par l'absence des débats pendant la cérémonie d'endossement des documents devant régir la transition

en RDC, il est permis de constater que les acteurs politiques congolais n'étaient pas prêts ou ne voulaient tout simplement pas de ce compromis. A titre d'illustration, selon P. A. Matusila interrogé par *Le Potentiel* : « L'absence des débats pendant la cérémonie d'endossement ... s'explique ... par le fait que les congolais sont passés maîtres dans la rhétorique, dans le discours appuyé. On risquerait de compter des jours, des semaines, et pourquoi pas, des mois si une telle opportunité nous était donnée de pouvoir débattre » (*Le Potentiel* n° 2776 2003). Il est à noter enfin qu'à la signature de l'Accord global et inclusif dont la Constitution de transition est partie intégrante, le projet de Constitution de transition adopté était la dixième mouture de ce texte.

- Les dénonciations ne vont pas tarder et vont accentuer la faible institutionnalisation de la pacification politique. Elles porteront en premier sur les usages politiques controversés du droit de la transition qui ne poursuivent pas toujours la pacification politique. Mamadou Coulibaly qui claqua la porte du conclave de Marcoussis avançait déjà la thèse du « coup d'Etat constitutionnel contre le président Gbagbo ». L'Accord de Marcoussis qui ignore le représentant de l'Etat ivoirien, mais est signé par le parti du président, le FPI, exhume paradoxalement au grand mépris de la démocratie africaine, le vieux démon du « parti- Etat ». Si par des exégèses juridiques, certains constitutionnalistes à l'instar de Pierre Mazeaud, l'ont qualifié de « conventions de la constitution ». D'autres condamnent, par contre, l'usage d'un « droit public de circonstances » (Du Bois de Gaudusson 2003:41-55). Cet accord est entaché d'un vice de forme,¹²⁴ ce qui légitime la thèse qu'il a été à moitié signé par des « Bandits ». Le nationalisme constitutionnel mobilisé par le camp présidentiel pour sauver des institutions publiques ivoiriennes et qui se présente comme une réponse celui-ci à un constitutionnalisme de crise qui, en sous-étatisant la Côte d'Ivoire mettait à mal la position privilégié du chef de l'Etat, va contribuer à rendre laborieuse la sortie de crise.

- La difficile aliénation de l'héritage de la discrimination « amiennemi » participe du poids d'un « habitus » de la violence dans les sorties de crise. Cela s'observe à travers la persistance des violences privées comme l'assassinat de Camara Yéréféfé alias Camara H, membre du RDR dont le corps est retrouvé le 1^{er} Février 2003 ; les déclarations explosives des acteurs du conflit : Mamadou Coulibaly déclara le 07 novembre 2004 que « la Côte d'Ivoire sera un Vietnam pour la France » ; le réarmement des acteurs du conflit (*JA/L'Intelligent* n°2196:13; *JA/L'Intelligent* n°2288:10) ; les revendications identitaires comme la congolité par Jean Pierre Bemba.

Dans les transitions, elle est à l'origine de la sublimation de la stratégie de la victoire totale. Dès lors, la victoire est la voie la plus radicale pour passer d'une situation de conflit à celle de paix (Simmel 1995:16). L'opération « Dignité » du 4 au 06 novembre 2004 et la déclaration pompeuse du Général Mathias Doué le 29 août 2005 à RFI dans laquelle il entend déloger le Président Gbagbo de son fauteuil par « tous les moyens », s'inscrivent dans cette logique. Enfin, les profanations des tombes des parents des certains protagonistes de crise participent également de la persistance d'un « habitus » de la violence dans les sorties de crise. Le mardi 20 décembre 2005, en réaction à la profanation dans la nuit du 19 décembre 2005 de la tombe de feu dame Hadja Nabintou Cissé, mère du Dr Alassane Dramane Ouattara, un groupe de jeunes a tenté de profaner la tombe du père du ministre Amani N'guessan Michel, ministre de l'éducation nationale, à Bodokro, dans la sous-préfecture de Bouaké. Par ailleurs, l'Accord politique de Ouagadougou avait consacré la victoire des détenteurs des moyens de puissance, c'est-à-dire des deux principaux protagonistes du conflit ivoirien. Dès cet instant, le Président Gbagbo avait pensé qu'il n'avait pour seul interlocuteur valable au cours de la sortie de conflit en Côte d'Ivoire que l'opposition armée. Mais la crise de février-mars 2010 de la CEI s'est révélée comme une conjoncture qui a remis en selle l'opposition politique qui, tout au moins avec l'organisation des manifestations de rue dans plusieurs villes de Côte d'Ivoire, y compris dans la ville considérée comme le fief du Président Gbagbo Gagnoa, et l'appel à la non reconnaissance du Président Gbagbo comme Président de la République de Côte d'Ivoire, a permis de bloquer le processus de paix en Côte d'Ivoire et d'étaler sa capacité de nuisance que les deux principaux protagonistes du conflit ivoirien feignaient d'ignorer. Elle démontre là tout au moins que, la sortie de crise demeure un cadre de perpétuation de l'habitus de la méfiance et de l'hostilité.

***Le gouvernement de transition comme cadre de perpétuation de l'habitus
de la méfiance et de l'hostilité***

Le gouvernement de transition est le lieu par excellence de la persistance du couple « exclusion-auto-exclusion ». Par ailleurs, les dissensions proviennent d'abord de l'absence de forclusion des armes dans le « jeu politique transitionnel » en Côte d'Ivoire et en RDC. En effet, malgré la résolution 1572 qui décrète l'embargo sur les armes en Côte d'Ivoire, et l'existence des PNDDRR en Côte d'Ivoire et en RDC, on n'y trouve une dissémination des armes légères à l'origine de différentes formes de vio-

lence : Assassinats, rackets, pillages, mutineries, coupeurs de route. Elles prennent aussi les formes de la contestation et de la dénonciation devenues des « sports nationaux » dans les ordres politiques en voie de sortie de crise. Etienne Tshisekedi appelle au boycott du référendum constitutionnel du 18 Décembre 2005 en RDC. Cette fonction n'est rendue opératoire qu'à cause du laborieux établissement des chaînes d'interdépendances entre les acteurs politiques ivoiriens ou congolais. La persistance d'une fracture sociale, communautaire et politique béante¹²⁵ prend aussi la forme des mobilisations antifrancaises et l'ultranationalisme qui expliquent le non refoulement des violences privées. La disparition du journaliste franco-canadien Guy André Kieffer le 16 avril 2004, l'assassinat de Jean Hélène par le sergent de police Théodore Seri, des magistrats molestés par les jeunes patriotes au palais de justice d'Abidjan sont des actes qui illustrent un système laxiste de sanctions internationales dans les transitions ivoirienne et congolaise. Leur capacité de dissuasion ayant une efficacité discutable.¹²⁶

**Le gouvernement de transition comme cadre de poursuite de tensions
dans les ordres politiques en voie de sortie de crise**

Le gouvernement de transition est un de registre marqué par un champ d'affrontements civilisés qui peuvent devenir violents. A ce titre, il est un processus animé par la dynamique « de deux pas en avant et d'un pas en arrière ».

Le gouvernement de transition comme le lieu de tensions prolongeant le conflit

Les nouvelles formes du conflit à l'ère du Gouvernement de transition apparaissent sous les visages de :

a. La transnationalisation du conflit politique de transition, vecteur de turbulences dans le jeu politique interne
Avec la signature des accords de paix, le territoire national ivoirien ou congolais comme seul cadre d'analyse, de définition et déroulement de la politique interne est de moins en moins pertinent. Le « transfert du pouvoir constituant originaire à une autorité internationale » (Missibah Konan 2007) est à l'origine de l'« internationalisation » des constitutions nationales ivoirienne et congolaise. Selon le cas, cette dernière prend la forme de l'internationalisation partielle en Côte d'Ivoire et de l'internationalisation totale en RDC. Les effets pervers de cette internationalisation étant que l'Accord de Marcoussis se présente comme une para-constitution (Sindjoun 2007) et la constitution de transition en RDC comme une anti-constitu-

tion (Pierré-Caps 2000:36). La transnationalisation des ordres politiques en voie de sortie de crise en Côte d'Ivoire et en RDC s'accompagne d'une promotion internationale des mouvements rebelles devenus de véritables plénipotentiaires siégeant à côté des dirigeants des organisations et des Etats à Kléber, à Ouagadougou et à Pretoria. Elle révèle l'importance des acteurs internationaux¹²⁷ dans la vie politique interne de ces pays. On décèle même des coalitions concurrentes entre ces acteurs dans les transitions en Côte d'Ivoire et en RDC ; coalitions qui peuvent regrouper les acteurs internes et acteurs transnationaux. Ainsi, la médiation française en Côte d'Ivoire fut qualifiée d'« intervention calculée »; une illustration à ce propos viendra le 8 Novembre 2004 suite à un évènement qui se rapprochait alors de l'opération Barracuda.¹²⁸ Ces coalitions concurrentes peuvent également opposer les acteurs internationaux. En Côte d'Ivoire, on peut distinguer d'une part « la France, la CEDEAO, Olusegun Obasanjo »¹²⁹ pro-marcoussistes et d'autre part, « l'Afrique du sud- Thabo Mbeki- John Kufuor- USA »¹³⁰ qualifiée de « marcoussiste-rénovée ». Il en découle une reconfiguration conflictuelle de la géographie du pouvoir en Côte d'Ivoire et en RDC, car les décisions prises à Abidjan et à Kinshasa sont parfois en porte-à-faux avec celles prises à New York, Pretoria, Lomé, à Accra, à Sun city, à Marcoussis et à Ouagadougou.

La régionalisation et l'internationalisation du conflit de transition, révélatrice de la complexité de la sortie de crise

Dans la continuité de la réflexion sur les guerres « sans frontières » comme « celle du fleuve Mano » (Ero et Ferme 2002), la pacification de la Côte d'Ivoire et de la RDC parce qu'elle cherche à résoudre des conflits devenus régionaux, voire internationaux (Banégas et Fratani 2003)¹³¹ n'est plus un processus relevant seulement de l'interne. Il doit être perçu comme un processus régional et international. La pacification de la RDC passe par une véritable entente avec ses puissants voisins que sont le Rwanda et l'Ouganda. Le feuilleton Nkunda est à cet effet saisissant. Il en est de même de la pacification de la Côte d'Ivoire. D'ailleurs, la naissance d'un constitutionnalisme identitaire explique le passage d'un système politique ivoirien attractif à un système politique ivoirien contesté par la sous-région (Meledje Djedjro 2006:701-713). A titre d'illustration, la suppression de la carte de séjour pour tous les ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire a contribué à décrier les relations entre le régime du Président Gbagbo et ceux de ses homologues de la sous-région. Il faut également qu'on assiste à un véritable démantèlement des rebellions transnationales en Afrique.¹³²

Les interactions entre acteurs autour des ressources de légitimation de persuasion

Les Accords de Marcoussis et de Ouagadougou et l'Accord global et inclusif reflètent à titre principal le consensus entre les forces en présence. Ils sont le produit d'un rapport de forces entre élites. Cette consécration des élites (Coenen Huther 2004:6)¹³³ dans la communauté de Gouvernement peut être à l'origine des transactions collusives (Dobry 1992:110) entre elles ou entre les différentes factions auxquelles elles appartiennent. Par exemple le Président Joseph Kabila qui tolère la prédation des ressources naturelles dans le Nord-Ouest de la RDC par les éléments de Jean Pierre Bemba. La consolidation du Gouvernement de transition peut amener les élites à se reconnaître mutuellement, voire à coopérer pour devenir selon une expression de Raymond Aron des « associés rivaux », mais corrélativement son évolution tend vers une marginalisation du poids de l'emprise sociale de cette institution et une intensification du fossé entre élites et société. De ce point de vue, la tenue de l'élection présidentielle est vécue par certains acteurs devenus prophètes par les armes comme une source de dangers. D'où à la faveur des élections présidentielles congolaises du 30 juillet 2006, le Mercato battait son plein¹³⁴ et l'on comprend pourquoi après le second tour du scrutin du 29 octobre 2006, Jean-Pierre Bemba va « tout accepter même l'inacceptable ».¹³⁵

Les interactions entre acteurs autour des ressources coercitives

Elles concernent les rapports entre la classe politique et la jeunesse en Côte d'Ivoire et en RDC. C'est la revanche d'une « jeunesse rebelle » qui en a assez d'être sous la coupe des aînés. Depuis le 19 Septembre 2002, deux anciens leaders de la FESCI¹³⁶ vont prendre la vie politique ivoirienne en otage. Ils expérimentent une forme de subjectivation de la guerre qui, en leur ouvrant les portes de l'autonomie et du pouvoir, véhiculent aussi des « Styles de vie » guerriers qui fragilisent la pacification politique en Côte d'Ivoire. Dans cet ordre d'idées, le pouvoir d'Etat dans ses rapports avec sa jeunesse en Côte d'Ivoire est passé « d'une philosophie de la mère poule à une stratégie de la mère cane » (Konaté, 2003:49-70). Une stratégie qui n'augure pas de lendemains radieux à la pacification politique surtout lorsque ce sont les jeunes qui continuent à « mettre lait dans noix de coco ».

La partition temporaire du territoire, puissant levier de la violence matérielle

La place de la violence matérielle dans le conflit de transition s'appréhende comme la prédation concurrentielle des ressources naturelles qui revêt différentes formes : confiscation, exploitation directe, monopole forcé et

fixation des prix, taxes parafiscales et redevances. L'une des illustrations de ce phénomène est celle autour des denrées agricoles en Côte d'Ivoire notamment la bataille du coton et celle autour de la boucle du cacao. En RDC, la prédation concurrentielle des ressources naturelles est à l'origine du développement du Far-West de l'Afrique au Kivu et d'un Far-West ougandais comme « la République de l'Ituri » (Maindo Mongo Ngonga 2003:181-192). Dans la plupart des cas, la balkanisation du territoire est à l'origine de l'émergence potentats locaux ; ce qui accélère l'économie internationalisée de la guerre et du pillage. Cette dernière s'appuie sur des réseaux transnationaux de prédation de ressources nationales.¹³⁷ Elle place les peuples congolais, et ivoirien dans une situation d'« otage des autres peuples du monde ». Et l'évaluation du processus de Kimberly entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003 donne lieu à un bilan mitigé.¹³⁸ Bien plus, le partage du pouvoir au sein du gouvernement de transition peut devenir un facteur paradoxal de pérennisation du conflit de transition. La détention des moyens de puissance comme carte d'accès à une parcelle de pouvoir peut compromettre le désarmement des rebelles. Dans le cas d'espèce, l'arme tout en conférant un espace de vie politique et sociale est une ressource de survie politique qui transforme son détenteur en « ya'soda » (grand-frère soldat).

Le partage du pouvoir: une logique de « coopération entre égoïstes »

Le partage du pouvoir n'est pas souvent loin d'aboutir à une « coopération entre égoïstes » (Axelrod 1984:135-174). C'est une logique d'enracinement de l'Etat des fiefs à l'origine du Gbagboland et du Soroland en Côte d'Ivoire, du Kabilaland, du Bembaland ... en RDC. L'États des fiefs qui est une logique de crucifixion de l'intérêt national s'enracine dans un environnement international qui n'est pas toujours favorable à la pacification. D'abord à cause des rationalités stratégiques et économiques des acteurs africains qui ont réussi à s'autonomiser et à poursuivre des intérêts qui leur sont propres. Excepté le Burkina Faso et le Nigéria, ces acteurs sont tous membres du nouveau bloc offensif africain¹³⁹ qui s'est fait sous le parapluie américain et la marginalisation française. A cet effet, la médiation sud-africaine entend assurer des rentes diplomatiques et économiques à cette puissance panafricaniste qui est résolue à bouter hors du continent, les initiatives de paix humiliantes de l'occident et de l'ONU.¹⁴⁰ Ensuite, les rationalités et les rivalités stratégiques et économiques des grandes puissances notamment des États-Unis et de la France sont un facteur de pérennisation du conflit de transition notamment en Côte d'Ivoire. Si les premiers poursuivent un « but de possession » (Wolfers 1962:73-74)¹⁴¹ depuis l'adoption de l'African

Growth and Opportunities Acts (AGOA) en 2000 consistant au refus de verser les « droits de péage » aux anciens maîtres du partage de l'Afrique, la stratégie de représailles contre la France, « allié déloyal et indocile » depuis son opposition à la « guerre contre le terrorisme en Irak » va prendre corps dans la pacification en Côte d'Ivoire. Même si le discours officiel des Etats-Unis n'entend pas désavouer publiquement l'Accord de Marcoussis. Comme faits d'armes des USA, on peut citer la bataille du cacao remportée par les sociétés nord-américaines,¹⁴² l'aide apportée au pouvoir ivoirien dans la bataille médiatique contre la France, notamment à diffuser la radio et la télévision ivoirienne sur Internet, les réserves sur la légalité et la crédibilité de l'Accord de Marcoussis.¹⁴³ Dans cet ordre d'idées, la médiation française en Côte d'Ivoire expose les objectifs de sa « puissance offensive » qui oscillent entre prestige et profit (Glaser et Smith 2005).¹⁴⁴

Enfin, si le rôle des bureaucraties internationales dans le maintien de la paix dans une Afrique encline aux conflits internes est indéniable,¹⁴⁵ il est important de signaler qu'au-delà de l'importance apparente des opérations de paix aujourd'hui comme vont le confirmer les expériences de la MONUC et de l'ONUCI, c'est leur fréquente superficialité et la multiplicité des voies par lesquelles leurs histoires s'écrivent au quotidien, souvent loin des projecteurs de l'actualité (Pouligny 2004:16) qui sont mises en exergue ici. Elles se situent parmi les plus importantes mobilisations internationales en termes de ressources militaires, civiles et économiques en Afrique.

Un peu partout, lorsqu'on interroge les populations vivant dans les sociétés concernées par les opérations de paix, c'est la déception, la désillusion ; d'où le titre évocateur de l'ouvrage de Béatrice Pouligny : « Ils nous avaient promis la paix » (2004). Cet état de choses n'est pas sans révéler les controverses autour des opérations civiles et militaires de maintien et de consolidation de la paix et le chemin tortueux de retour à la paix qu'empruntent les sociétés où elles sont déployées. Les logiques poursuivies par les bureaucraties internationales sont versatiles. Ainsi quant elles ne sont pas d'une passivité coupable comme au Rwanda en 1994, en Ituri en 2003 et au sujet de l'exécution des sanctions multiples prévues par les multiples résolutions onusiennes en Côte d'Ivoire et en RDC, ou impuissantes comme dans les affrontements d'août, septembre et octobre 2008 entre le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) de Laurent Nkunda et le Gouvernement de Kinshasa, elles sont sujettes à une instrumentalisation par les grandes puissances comme en Côte d'Ivoire et en RDC. A titre d'illustration, la France est accusé d'avoir actionné le Groupe de Travail International (GTI) dans la préparation de la Résolution

Tableau 2 : Les trois principales opérations de l'ONU en Afrique
(effectifs au 30 septembre 2006)

Opération	Minul (Libéria) depuis le 19 septembre 2003	Onuci (Côte d'Ivoire) depuis le 4 avril 2004	Onuci +Licorne (Côte d'Ivoire)	Monuc (RDC) depuis le 30 novembre 1999
Effectifs dont :	15846	8986	13792	18495
Militaires	14570	7843	11343	16627
Observateurs	200	194	394	763
Policiers	1076	949	949	1107
Personnel civil international	511	369	369	959
Personnel civil local	754	509	509	2046
Volontaires des Nations Unies	251	228	228	656
Pertes en vies humaines	83	25	49	98
Budget du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (millions de dollars)	750	438	688	1138

Source : Voir notre thèse de Doctorat : 575.

1721 du Conseil de sécurité qui aurait emporté le Président Gbagbo, si le projet initial de cette résolution n'avait pas été amendé lors de son adoption le 1er novembre 2006. De même, à la suite des soupçons de partialité qui commençaient à peser sur la Mission de l'Union européenne en RDC, le Représentant spécial de l'Union européenne pour les Grands Lacs africains, Aldo Ajello est sorti de sa réserve et a déclaré : « il n'y a pas d'agenda caché » et « c'est le peuple congolais qui choisira ses dirigeants ». Les attitudes répréhensibles des missionnaires de la paix dont certains sont

devenus des « touristes ou délinquants sexuels » en RDC ou simplement des « braqueurs ou bandits »¹⁴⁶ en Côte d'Ivoire continuent d'entamer la crédibilité des Nations Unies. En tout état de cause, leurs rationalités complexes et versatiles en particulier économiques¹⁴⁷ ne sont pas d'humeur à accélérer la transition, eu égard à l'importance de l'enjeu de celle-ci.

Le gouvernement de transition comme lieu de tensions par l'importance de l'enjeu de la transition

L'enjeu essentiel de la transition, c'est le passage à un nouvel ordre politique en tant que processus de monopolisation (Elias 1975). L'ordre politique avenir, tel qu'il est conceptualisé par la Constitution du 18 février 2006 en RDC et la Constitution du 1^{er} août 2000 amendée par l'Accord de Marcoussis, recherche les fondements de l'association politique. On part de l'état de nature caractérisé par la guerre en Côte d'Ivoire et en RDC et du contrat originel avec les accords de paix pour aboutir au « Gouvernement civil » (Locke 1984). L'Etat ici, c'est une autorité contenue, limitée par le consentement du peuple,¹⁴⁸ par les droits de l'homme pour contrer toute tentative de dérive dictatoriale ou éliminer le risque d'arbitraire qui a ouvert une brèche à l'anarchie.¹⁴⁹ Dès lors, contrairement à la théorie de Locke, la reconstruction d'un Etat en Côte d'Ivoire et en RDC est le fait de la communauté du conflit. Ainsi contre Locke, on peut avancer que sans le consentement du peuple, il est plus que jamais possible d'ériger une nouvelle forme de gouvernement ; Ceci, pour deux raisons : en RDC, la Constitution du 18 janvier 2006 a été un avant projet du Gouvernement de transition adopté sous la forme d'un projet de constitution par l'assemblée nationale et soumis au référendum populaire. Ce texte voté à 84 pour cent des suffrages illustre ce « hold up populaire ». D'ailleurs, la victoire du MLC aux dernières législatives et sénatoriales dans la capitale Kinshasa lui assurait d'office par l'entremise d'un suffrage indirect la désignation d'un Gouverneur aux couleurs du MLC. Curieusement, le Gouverneur de Kinshasa est du PPRD, au grand désarroi de la population. L'ordre politique avenir apparaît donc comme un « Gouvernement civil limité ». Par ailleurs, il est un facteur de tensions parce que l'institutionnalisation de l'Etat suppose la fin des promotions sociales et politiques de fortune. Désormais, il ne suffira plus de prendre les armes pour devenir ministre. Enfin, l'Etat naissant devenant le légitime régulateur de l'activité économique se présente comme étant une source d'incertitudes pour les acteurs.

Le gouvernement de Transition comme lieu de tensions en raison des incertitudes de l'après-Transition pour les acteurs

Quand bien même la nature du régime politique avenir serait expressément prévue comme au Rwanda, au Burundi, et tout récemment en RDC avec la Constitution post-transition, plusieurs incertitudes n'augurent pas la quiétude chez les acteurs politiques surtout lorsqu'on pense à la possibilité d'instauration d'un diktat des vainqueurs. Cette instrumentalisation belliqueuse de la dynamique de formation de l'Etat se traduit par l'idée des vainqueurs comme les artisans de la paix et des vaincus comme les forces du mal.¹⁵⁰ Elle peut être source d'incertitudes quant à la possibilité d'une redéfinition explosive du sens de la transition. Déjà dès le déclenchement des conflits ivoirien et congolais, les thèses sur la « conspiration et le complot » contre la nation trouvent droit de cité dans ces ordres politiques. Dès lors, la transition peut être affectée d'un ferment révolutionnaire,¹⁵¹ la libération du pays de l'emprise externe. Une hypothèse qui met les alliés de l'extérieur (les Dioula et les Banyamulenge et autres Tutsi congolais) dans la situation de la mauvaise femme du jugement du Roi Salomon. D'autre part, la victoire d'un Ouattara, peut être considérée comme la victoire de l'extérieur sur l'intérieur. Bien plus, l'hypothèse de la dérive autoritaire après la transition fait craindre à l'échelle du nouvel ordre politique, la diffusion du paradigme de l'« Etat chrétien-racket » (Tilly 1982).

Les autres sources d'incertitudes ont trait à la reconversion sur le plan pratique lorsqu'on sait que l'histoire de la démobilisation au Libéria démontre le caractère problématique de la réinsertion. Ce qui n'a pas manqué d'avoir des conséquences fâcheuses sur la paix dans la sous-région. La casquette d'homme ordinaire n'est pas facile à porter pour les rebelles qui, pour certains ne savent tenir que la Kalachnikov. De même, les contraintes de la parlementarisation voudraient que les Seigneurs chaussent les gants d'homme politique. De nouveaux rôles qui ne sont faciles à jouer pour ses anciens « dieux » des configurations prétoriennes.

Par ailleurs, la mort tragique de John Garang¹⁵² qui traduit la difficile reconversion de l'ennemi à l'adversaire remet à l'ordre du jour dans les ordres politiques en voie de sortie de crise le réalisme machiavelien selon lequel « tous les prophètes triomphent quand ils sont armés et succombent quand ils sont désarmés ». Surtout lorsqu'on connaît les incertitudes liées au résultat de l'élection. La tenue de cette dernière se présentant alors comme un moment pathétique pour les « usurpateurs » du titre de

« défenseurs de la cause du peuple ». Ainsi, l'arithmétique électorale incertaine issue du premier tour de l'élection présidentielle en RDC (44,8 % des suffrages pour Joseph Kabila et 20,3 % pour Jean Pierre Bemba) a été propice à tous les débordements. Les affrontements de Kinshasa du 21 Août 2006 ont donné un aperçu de l'extrême tension qui règne entre les deux camps surtout lorsqu'on redoute le « syndrome de cendrillon » lié à l'imminence d'une justice correctionnelle. Ainsi, l'imprescriptibilité des crimes de guerre, de génocide et des crimes contre l'humanité¹⁵³ pour les criminels de guerre engagés dans les sorties de crise peut être à l'origine du prolongement infini de la transition. Ce sont les garanties illusoirees contre les tentacules de la cour pénale internationale qui vont motiver l'entrée de Bemba au Gouvernement de transition. Mais c'était sans compter avec l'utopie moralisatrice de la justice pénale internationale pour crimes qu'on ne peut ni punir ni pardonner (Garapon 2002).¹⁵⁴ D'autre part, l'un des effets pervers de la justice tout court et de la justice internationale en général est sans nul doute la « luciférisation » des vaincus et le « blanchiment » des vainqueurs.¹⁵⁵ Enfin, les incertitudes liées aux calculs stratégiques et économiques des acteurs internationaux ont trait à l'hypothèse de la perte du pré carré ivoirien, jadis vitrine de la France en Afrique et de l'effet boomerang que le désormais spécimen Gbagbo peut avoir dans les autres Etats néocoloniaux du pré-carré africain de la France.

Le gouvernement de transition est-il un site d'institutionnalisation de la politique dans les ordres politiques en voie de sortie de crise ? Telle est la question fondamentale qui a sous-tendu cette réflexion. Nous avons tenté d'y répondre en essayant d'appréhender dans une comparaison binaire contrastée, l'action et l'itinéraire du gouvernement de transition dans les processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire et en RDC. Il en ressort que la sortie de crise est en partie déterminée dans le sillage du gouvernement de transition et dans le jeu des acteurs. En somme, le Gouvernement de transition draine des tensions qui, en définitive, le transforment en un champ de luttes qui, si elles ne sont pas réglées, peuvent être à l'origine de l'ajournement constant de la sortie de crise ou à la reprise des hostilités à la suite de la tenue des élections concurrentielles marquant la fin programmatique d'une sortie de crise. Il serait donc important de défétichiser l'action du gouvernement de transition au cours de la sortie de crise en admettant que « It is not like the 'big bang' which may instantaneously have created the universe. Instead, the process takes incremental stages »¹⁵⁶ (Keller 1996:201-216). Il a le mérite d'inscrire les ordres

politiques en voie de sortie de crise dans la radicalité de la parlementarisation. Cependant, son inscription rigide dans la durée crée des tensions qui minimisent les efforts jusque là consentis et participe de la tradition développementaliste teintée par le complexe du « récapitulatif » ou du « bilan ». La transition ici emprunte la logique du « match décisif ». Dès lors, les multiples reports de la sortie de crise en Côte d'Ivoire qui participent parfois d'une stratégie de stabilisation provisoire des équilibres ou d'épuisement des adversaires, l'inscrivent dans le « temps des prolongations » ou dans la « théorie du temps additionnel ».

L'enjeu de la transition étant énorme et d'un intérêt désormais crucial, la mise en place d'un nouveau pacte social et politique est demandeuse de multiples ajustements et réajustements entre divers intérêts nationaux et internationaux. La rébellion peut être un ingrédient pour la renégociation d'un nouveau contrat social au sein des Etats africains en crise. Par ailleurs, les expériences de sortie de crise en Côte d'Ivoire et en RDC conseillent une certaine réserve quant à l'affirmation de la capacité du gouvernement de transition à permettre la sortie de conflit ou à fonder la paix. A titre d'illustration, la reprise des combats à l'Est du Congo entre les Forces armées de la RDC (FARDC) et les éléments armés d'une nouvelle rébellion, le CNDP de Laurent Nkunda, aux lendemains de la fin officielle de la sortie de crise dans ce pays, témoigne du fait que la sortie de crise par le gouvernement de transition ne mène pas toujours vers la fin du conflit et vers la paix. La relative stabilité de l'Etat issu de la sortie de crise en RDC révèle la quintessence d'une modalité de pacification politique dont l'objectif principal est finalement la tenue des élections, perçue comme le signe d'un nouveau départ. Il en découle que la sortie de crise par le gouvernement de transition est un processus qui vise à son terme à conférer une légitimité démocratique aux nouveaux représentants élus ; ce qui contribue à légitimer la thèse selon laquelle, l'essentiel pour le gouvernement de transition au cours de la sortie de crise, c'est de permettre le passage « des armes aux urnes ».

Or la paix démocratique n'est pas la seule forme de paix recherchée au cours de la sortie de crise. De même, la tenue des élections n'est en rien le signe de l'instauration d'une zone de paix au terme de la sortie de crise car, ce qui caractérise le processus de démocratisation, c'est son extrême réversibilité surtout dans une société qui tente à peine de se réconcilier avec elle-même, à la suite d'un conflit. La paix devrait aussi signifier le passage à l'Etat, facteur de sécurité dans la perspective de Thomas Hobbes (1651:120-132). Or la réunification relative du territoire congolais, la restauration relative de l'autorité de l'Etat et le redéploiement inachevé de

l'Administration de l'Etat, ont contribué à relativiser la stabilité de l'Etat issu de la sortie de crise en RDC. De même, l'évolution similaire de la situation en Côte d'Ivoire n'augure pas une sortie de crise au terme de ce processus. En effet, si les élections venaient à se tenir en l'absence du désarmement des Forces Nouvelles, et du démantèlement des milices pro-gouvernementales, on s'acheminerait vers une fin de sortie de crise sur laquelle pèsent encore de sérieuses menaces à la paix. Il en ressort que le gouvernement de transition ne permet pas toujours de sortir de la crise ou de fonder la paix, entendue ici dans le double sens de paix positive (état de protection et de bien-être des individus) et de paix négative (état de non-guerre) (Galtung 1969:167-191). Autant l'expression « gouvernement de transition » a une dimension idéologique au sens d'institution conduisant à la sortie de crise, autant la réalité de son fonctionnement révèle qu'il fait partie d'un processus ambigu ponctué par la dynamique des rapports de forces, facilitant ou hypothéquant la sortie de crise. Toutefois, il importe de noter le poids de la paix comme institution : aucun acteur politique n'accepte de vouloir faire perdurer le conflit. Bien plus, l'Etat post-colonial, un des défis majeurs de la sortie de conflit dans ces deux pays, ne renaîtra et n'emportera l'adhésion de tous que s'il a réglé la question du statut juridique des Dioula, Banyamulenge et autres Tutsi congolais. Cela dit, les expériences congolaise et ivoirienne de sortie de crise par la convocation du gouvernement de transition montrent que les questions de démocratisation et d'étatisation sont liées (Wood 1991;Linz et Stepan 1996:17-19). Ainsi, la volonté de sous-étatisation de la Côte d'Ivoire par l'Accord de Marcoussis a été à l'origine du glissement d'un conflit politique à une querelle juridique entre les institutions héritées de la période routinière et celles créées par la conjoncture de sortie de crise, du développement d'un nationalisme constitutionnel dans la sauvegarde des institutions publiques et de l'installation dans cette période d'une dictature constitutionnelle de salut public, largement informés par les logiques de survie politique du camp présidentiel. C'est pourquoi une sortie de crise soucieuse du respect des institutions ivoiriennes est convenable en Côte d'Ivoire.

Ensuite, le paysage politique qui a abrité les élections des 30 juillet et 29 octobre 2006 en RDC n'était pas définitivement débarrassé de « partisans ». Le réalisme congolais enseigne que la sortie de crise enrôle les acteurs dans un engrenage où il n'est plus possible de reculer sans se faire le paria de la communauté internationale. Cependant, un tel dispositif qui a rigoureusement inscrit la démocratie dans l'horizon d'attente, reléguant

au stade des erreurs négligeables de l'apprentissage, toutes les péripéties, les irrégularités, les injustices, bref les disfonctionnements observés au cours des premières élections pluralistes et concurrentielles (30 juillet et 29 octobre 2006) jamais organisées dans ce pays, a plus été une armistice politique entre les acteurs politiques congolais qu'un retour à une paix durable. En effet, les résultats de ces élections qui ont très rapidement reçu le soutien de la communauté internationale, se sont imposés sur le plan interne grâce à un imposant dispositif prétorien.¹⁵⁷ Le rôle d'Hercule joué par celle-ci a sapé la réconciliation nationale car, l'élection n'a pas pu se constituer en un facteur d'intégration autour de l'Etat et du renforcement du lien social. La reprise des combats à l'Est du Congo entre les rebelles du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de Laurent Nkunda et les forces armées régulières du Congo en décembre 2006 immédiatement après les premières élections concurrentielles dans ce pays, puis après les impasses de l'Accord de Goma et des conférences de Nairobi I, I et III, n'en finit pas de convaincre sur le fait que la sortie de crise en Côte d'Ivoire et en RDC est une configuration dynamique au centre de laquelle s'établit « un équilibre fluctuant des tensions, un mouvement pendulaire d'équilibre des forces qui s'incline tantôt du côté de la paix, tantôt du côté de la tension » (Elias 1991).

Enfin, si la dynamique de l'Etat dans les ordres politiques en voie de sortie de crise naît de la « concurrence agrégative » (Sindjoun 2007) contrairement à la « concurrence éliminatoire » en vigueur dans la dynamique de l'occident, il reste que ces deux logiques de construction de l'Etat peuvent cohabiter ; et parfois en fonction des conjonctures, l'une peut se donner comme une alternative à l'autre (cas du Rwanda). Par ailleurs, dans l'optique d'affirmation de leur pouvoir, les nouveaux dirigeants peuvent se reconverter à la « concurrence éliminatoire » pour écarter leurs malheureux adversaires du jeu politique de l'après transition (cas de Jean Pierre Bemba en RDC).

Notes

1. La « transition politique pacifique » signifie le « passage d'un régime à un autre », c'est-à-dire « de la guerre comme régime de la politique fondée sur la destruction de l'autre à la paix comme régime de la politique impliquant la tolérance de l'autre » ; sur cette expression, lire notre thèse de Doctorat intitulée : « Les institutions dans les processus de sortie de conflit : Analyse comparée de la Côte d'Ivoire et de la RDC », Université de Yaoundé II, Avril 2010.

2. Etant entendu que cette formulation s'applique également aux rébellions, ce dernier définit les révolutions en retenant neuf variables potentielles: 1) l'illégalité du mouvement ; 2) le recours à la violence ; 3) la participation des élites ; 4) la participation des masses ; 5) un changement de politique ; 6) un changement de gouvernement ; 7) un changement structurel de politique ; 8) un changement socioéconomique structurel ; 9) un changement fondamental de l'idéologie en vigueur.
3. Douze des vingt Etats effondrés classés en 2005 suivant les critères « Fund for Peace » sont des Etats africains (Libéria, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, le Soudan, la Somalie, la Sierra Leone, le Tchad, le Rwanda, le Zimbabwe, la Guinée, le Burundi et la République centrafricaine), voir –www. Fundforpeace.org, site visité le 30 août 2006.
4. La parlementarisation est un processus de pacification des luttes politiques par l'éradication de la violence sauvage et destructrice de l'adversaire et le renforcement de la légitimité de la compétition à travers la codification des règles de jeu (Elias et Dunning 1994).
5. L'idée de « logique de situation » amène à relativiser les discours planificateurs.
6. Pour des exemples récents d'usage du Néo-institutionnalisme dans la politique comparé dans l'analyse des changements de régime et de la sortie de conflit (Gazibo 2002:139-160 ; Sindjoun 2007 ; Mandjem 2010).
7. Cette transaction est une armistice politique au cours de laquelle les dirigeants ivoiriens renoncent à réclamer l'indépendance économique de leur Etat pour obtenir le pouvoir politique.
8. Avec cette superficie, la RDC est aussi grande que l'Europe de l'Ouest et a près de huit fois la superficie de la Côte d'Ivoire.
9. Sur la politique d'émancipation basée sur l'indépendance, lire le Discours du 30 juin 1960 de Patrice Lumumba, Premier Ministre du Congo, (Zah 2007:172-174).
10. Selon Crawford Young, il faut aller chercher les pratiques néopatrimoniales au Congo belge, dans une approche plus complexe que l'idée de la simple résurgence des pratiques précoloniales.
11. Par ailleurs, les évolués congolais étaient plus préoccupés à exiger les mêmes statuts, avantages et privilèges que les Blancs. Dans le même sens, le Manifeste de conscience africaine publié en 1956 par l'abbé Malula, Joseph Ileo et Joseph Ngalula, n'appelait pas à une indépendance immédiate. Il exigeait seulement une certaine humanisation du colonialisme par la reconnaissance de plus de droits au peuple congolais, même si il eut une forte répercussion et contribua à la relance du mouvement nationaliste (Mbata Mangu 2006:32).

12. Les mots entre les crochets sont de nous. Voir notre Thèse de Doctorat, op.cit. p. 27.
13. Voir les six traits généralement acceptés qui distinguent les régimes totalitaires et la définition que Carl J. Friedrich donne du totalitarisme, c'est : « une forme nouvelle de gouvernement entrant dans la catégorie générale de la dictature, un système où les instruments d'une technologie de pouvoir avancée sont utilisés sans restriction par un mouvement élitiste centralisé, dans le but de servir une révolution sociale totale, incluant le conditionnement de l'homme sur la base de certaines considérations idéologiques arbitraires imposées par les leaders dans un contexte d'unanimité forcée de l'ensemble de la population » (1969:126).
14. Les « régimes sultaniques » sont ces « formes de pouvoirs tyranniques ou arbitraires, exercés par un individu et ses affidés avec le soutien d'une garde prétorienne ; pouvoirs privés de toute espèce d'institutions structurées, ne cherchant pas sérieusement à se rendre légitimes, servant des intérêts privés plutôt que collectifs, qui n'appartiennent pas au même groupe que des régimes autoritaires plus institutionnalisés dont les responsables estiment agir au bénéfice de tous » (Linz 2006:23).
15. Loi n° 60-356 du 3 novembre 1960 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire, articles 6 et 7.
16. Dans sa comparaison entre un régime autoritaire et un régime sultanique, Juan Linz situe la différence fondamentale au niveau du degré d'institutionnalisation du régime : même s'ils partagent quelques traits communs, le régime autoritaire est plus institutionnalisé que le régime sultanique (Linz 2006:23).
17. La Constitution de 1967 disposait que « Tout ou partie de la Constitution pouvait être modifié en dehors de tout référendum, dont la convocation relevait de la volonté du Président de la République », (Bagal Wamalabi 2006).
18. Sur le clivage séparant les systèmes de parti unique des systèmes de parti hégémonique, voir Sartori (1970).
19. Le Président Houphouët-Boigny jouit d'une triple légitimité : – Historique, il cumule le leadership au sein du PDCI-RDA, du RDA et du Syndicat Agricole Africain (1944). Il a été 5 fois ministre en France, député à l'Assemblée Nationale Française en 1945 où il obtint le 5 avril 1946 le vote d'une loi qui porte son nom et qui supprime le travail forcé ; Bref dans la conscience collective, il est le libérateur des ivoiriens du joug colonial – une légitimité intellectuelle et économique parce que médecin colonial, il figure parmi les plus grands planteurs de Côte d'Ivoire. C'est le père du « miracle ivoirien ». Une légitimité traditionnelle puisqu'il est issu d'une riche famille de chefs traditionnels

Baoulé. Par ailleurs, le Président Houphouët-Boigny a assis son pouvoir sur le mythe du sens supérieur de l'Etat propre à son sens d'appartenance ethnique. Ce mythe repose sur le double socle de « l'idéologie ethnocentrique de l'Etat et l'idéologie aristocratique de l'ethnie » ; ce mythe plutôt « informel et oral » tend à justifier les sources d'un pouvoir qui se veut charismatique et fonde également la légitimité du Président Houphouët à diriger les autres. Memel Fotê 1999:21-42).

20. Quant au Président Mobutu, il a un parcours atypique : fils d'un cuisinier chez les missionnaires catholiques de l'Equateur, technicien, assistant de presse, indicateur de sûreté coloniale belge...Général. Il n'a aucune expérience politique avant son accession à la magistrature suprême en 1965. Il est l'ange de la paix parce qu'il est l'homme de la pacification de la guerre civile congolaise de 1960-1965. Il le disait ironiquement en affirmant que « les congolais lui doivent tout, il ne leur doit rien ». Son maintien au pouvoir est la condition de la stabilité du Zaïre: « Avant moi le déluge et après moi le déluge ». *The Independent*, 5 octobre 1996.
21. Le Président Mobutu a été élevé au rang de maréchal, de « guide suprême », de « Président Fondateur », s'érigeant lui-même en institution suprême du pays (Willame 1991:10-21). Le Président Mobutu est le père d'un atavisme du paraître (Cros et Misser 2006:39-41).
22. Fondé sur la force, l'arbitraire et un système de pillage généralisé, le régime de Mobutu se rapproche du sultanisme « cas typique » des régimes sanguinaires et « cas limite » des régimes autoritaires africains. A partir de l'idéal type de Max Weber, J.F. Médard n'a pu identifier que trois exemples : l'Ouganda d'Idi Amin Dada, la République centrafricaine de Jean-Bedel Bokassa, la Guinée équatoriale de Marcias Nguema. Le quatrième exemple est le Zaïre de Mobutu (Chehabi et Linz 1998).
23. De 1959 à 1967, trois faux complots qui seront suivis plus tard d'autres « complots » dans l'armée et la police, sont le prétexte à une décapitation du PDCI-RDA, de ses plus valeureux cadres, principalement mandé et kru, parmi les jeunes et les anciens
24. Les Anyi du Sanwi, en tant que peuple, coupable de vouloir « se détacher » de la Côte d'Ivoire pour se soustraire à l'hégémonie baoulé, subirent un long martyr dont l'histoire reste à faire.
25. Une répression plus sauvage encore avait frappé les Bété du sous-groupe Guébié de Gagnoa, criminalisés pour avoir suivi le citoyen Jean-Christophe Kragbé Gnagbé, qui avait fondé un parti politique légal (PANA : Parti nationaliste), mais non reconnu. Certains en ont été traumatisés au point de parler de « génocide » car, les événements du Guébié n'ont pas été totalement éclaircis à ce jour. Alors qu'on retient

- généralement le chiffre de 6000 à 7000 morts victimes de la répression qui a suivi la tentative de Sécession, (Coulibaly 2003:71-82) ; d'autres ont revu à la baisse et ne parlent plus « que » de 79 morts, (Gadji-Dagbo 2002).
26. Le sultanisme est « une domination patrimoniale qui dans la manière dont elle est administrée, se meut principalement dans la sphère de l'arbitraire non lié à la tradition », (Weber 1971:237-238).
 27. Voir Mémoire des évêques au Président de la République. Conférence épiscopale du Zaïre, 09 mars 1990.
 28. Seulement, on peut dire contre Jean-Claude Willame que la nature insaisissable des mentalités ainsi que le caractère mimétique et dérivé de cette prétendue idéologie n'auraient sans doute pas facilité un travail sur cette dimension du régime de Mobutu (1991:10-21).
 29. Voir « Discours du 25 novembre 1977 prononcé par le Président-Fondateur du MPR devant les participants du 2^e congrès ordinaire du parti, 22-27 novembre 1977 », Kinshasa, Agence zaïroise de presse.
 30. Sur le modèle ivoirien en questions (Fauré et Médard 1982 ; Gouffern 1982 ; Duruflé 1988 ; Contamin et Fauré 1990 ; Contamin et Memel – Foté 1997). Sur la crise du modèle mobutiste, voir « Dossier Spécial, Zaïre, un pays à reconstruire », *Politique africaine* n° 41, mars, 1991.
 31. Des taux de croissance moyens de 6 à 7 pour cent en termes réels, des taux d'investissement de plus de 15 pour cent du PIB, ainsi que des exportations en constante croissance sont les signes le plus souvent évoqués pour dépendre ces performances (Hugon 2003:105-127).
 32. Discours du Président français, François Mitterrand, lors de la 16^e Conférence des chefs d'Etats africains francophones à la Baule, le mercredi 20 juin 1990.
 33. Dans son discours de clôture des fameuses « Journées du dialogue » tenues du 21 au 29 septembre 1989, le Président Houphouët-Boigny avait rejeté la demande formulée par de nombreux participants d'instaurer le multipartisme en déclarant qu'il s'agissait là d'« une simple vue de l'esprit ». Le 14 janvier 1990, lors du lancement du dialogue direct avec le peuple, Mobutu Sese Seko déclare : « La perestroïka ne concerne pas les Zaïrois ».
 34. En novembre 1990, Monsieur Alassane Ouattara est nommé Premier ministre de Côte d'Ivoire. Le 4 mai 1990, le professeur Vincent Lunda Bululu est nommé Premier ministre du Zaïre par le Président Mobutu. Il y aura sept gouvernements de transition sous son régime.
 35. Les élections présidentielles du 28 octobre 1990 donnent 81,7 pour cent des suffrages exprimés au Président Houphouët contre 18,3 pour cent au chef de file de l'opposition du FPI, M. Laurent Gbagbo. Pour

les législatives du 25 novembre 1990, le PDCI remporte 163 sièges sur 175, contre 9 sièges pour le FPI, 1 siège pour le PIT et 2 sièges pour les indépendants. Enfin pour les municipales du 30 décembre 1990, le PDCI a remporté 123 sur les 135 communes, le FPI : 6, 3 à des listes indépendantes, les résultats dans 3 d'entre-elles ont été annulés.

36. En Côte d'Ivoire, la guerre de succession oppose le Président Henri Konan Bédié successeur du Président Houphouët Boigny à Alassane Ouattara Premier ministre de ce dernier. La guerre de succession va s'internationaliser lorsqu'à la suite de la prise du pouvoir par un joker inattendu, le Président Gbagbo, le 26 octobre 2000, ce dernier voudra mettre en place la politique de la refondation. Lire (Koulibaly 2003; Blé Kessé 2005 ; Djéhoury 2005 ; Gnakalé 2006 ; Banégas et Otayek 2003:71-87 ; Ero et Marshall 2003 : 88-101). Le fait que l'accord de Lusaka qui sanctionne le cessez-le feu le 10 juillet 1999 ait été signé par les représentants de l'Angola, de la RDC, de la Namibie, du Rwanda, de l'Ouganda et du Zimbabwe témoigne la dimension internationale de la guerre (Kalulambi Pongo 2001).
37. Le putsch du 24 décembre 1999 orchestré par les jeunes mutins en Côte d'Ivoire et qui porta le Général Robert Gueï au pouvoir avait comme principal objectif l'arrivée d'Alassane Ouattara au pouvoir (Gomé Gnohité 2004).
38. L'intégration des différents groupes se fait sur la base du droit foncier traditionnel : le droit d'usage et non le Droit de propriété.
39. Si pour certains, la crise ivoirienne est due à la difficile succession d'Houphouët-Boigny (Baulin 2000; N'guessan Kouamé 2002:52-57). Cette thèse est incapable de rendre compte de toute la réalité à moins de considérer que la Côte d'Ivoire était une monarchie. Le processus de démocratisation ivoirien « calamiteux », thèse plausible va patiner et parfois même déraiper dans la guerre du fait du manque de fair-play de certains leaders politiques ivoiriens qui par des artifices juridiques (poursuites judiciaires, accusations infondées) et des règles drastiques et idéologiques (l'ivoirité, l'article 35 de la Constitution du 1^{er} août 2000) verrouillent leur pouvoir et empêchent à certains candidats gênants (Gbagbo et Ouattara, le 22 octobre 1995, Bédié et Ouattara le 22 octobre 2000) de briguer la magistrature suprême.
40. Contrairement à la Côte d'Ivoire, la RDC n'a jamais connu d'élections pluralistes au sommet de l'Etat avant les élections de 2006, son libéralisme politique est longtemps demeuré un multipartisme de façade. Ses rendez-vous pris avec la démocratisation ont été manqués. A titre d'illustration, le discours du maréchal Président Mobutu du 24 avril 1990 qui lançait le processus de démocratisation de la RDC, jadis Zaïre, marquait le début d'une crise qui allait emporter le pouvoir du

dictateur et laisser émerger une nouvelle classe de politiciens dont les ambitions se résumaient en des luttes pour la contestation des institutions et pour les rentes de pouvoir. Même la CNS (7 août 1991-4 décembre 1992), censée réconcilier le peuple et sa classe politique s'est présentée comme le lieu de l'immobilisme et des affrontements surmédiatisés entre mobutistes et membres de l'opposition. Enfin, si l'arrivée de L. D. Kabila au pouvoir en 1997 par la voie de la confrontation militaire participait de la transition démocratique (Nzongola Ntalaja 1997:9-24), il faut dire que c'était une fois de plus une « illusion d'optique ». La démocratisation est une quête permanente du peuple congolais.

41. Les crises ivoirienne et congolaise sont aussi le fait des enjeux économiques internationaux (Gomé Gnohité 2004 ; Musao Kalombo Mbuyu 2005).
42. La remise en cause de l'Houphouétisme : c'est la remise en cause de la France en situation de monopole en Afrique, de quarante neuf (49) ans de floraison de la Françafrique sous l'autocratie du père de la Nation Félix Houphouët-Boigny et du régime de son successeur Henri Konan Bedié. Réseau que le Président Houphouët mettra au service des héritiers de son mentor le Général De Gaulle, Georges Pompidou puis Jacques Chirac. Voir (Rueff 2004:12 ; Gomé Gnohité 2004:28 ; Blé Kessé 2005 ; Kouamouo 2007 ; Koulibaly 2005).
43. Sur la débâcle du Mobutisme, voir (*Agir Ici* 1997).
44. Hewane Serequeberhan dans sa tentative d'explication de l'échec de la médiation française, fait sienne la réflexion contestable de William Zartman, en utilisant les arguments d'une sortie de crise prématurée (mise en place seulement cinq (5) mois après le déclenchement du conflit) et des protagonistes de la crise ivoirienne qui n'étaient pas encore prêts à négocier, voir Serequeberhan (Hewane), « Le réengagement français dans les conflits africains et le défi ivoirien ».
45. Ce sont des « pays qui n'ont pas réussi, jusqu'à maintenant, à mettre en place des politiques, le mode de gouvernement et les institutions qui leur auraient donné une chance de connaître une croissance raisonnable et de diversifier leurs ressources de façon à ne plus dépendre exclusivement de la production de matières premières » (Banque mondiale 2005:6).
46. Un tel pays où le développement est en panne court le risque immense d'être pris dans l'engrenage d'une guerre sans fin, ruineuse pour l'économie.
47. A cela, on pourrait ajouter la survivance du maquis de Laurent Désiré Kabila, bien que n'ayant plus la même influence d'antan, dans les montagnes du Sud-Kivu, de 1967-1985.

48. Guillaume Soro écrit : « j'ai décidé de quitter mon pays, de rejoindre ceux qui voulaient lutter pour la démocratie et leur apporter mon savoir-faire politique et ma détermination » ; l'auteur a rejoint ceux qui se battaient pour la liberté et la démocratie au Burkina Faso (Soro 2005:24 ; Banégas et Otayek 2003:71-87).
49. Sur l'influence et la participation des forces armées étrangères en RDC, voir (Bouvier et Bomboko 2004 ; El Hacem Ould Lebatt 2005).
50. Le 10 juillet 1999, on enregistre les premières signatures de l'Accord de cessez-le feu de Lusaka.
51. La première période de transition en Côte d'Ivoire va du 04 janvier 2000 au 22 octobre 2000, date de l'élection de Laurent Koudou Gbagbo à la présidence ivoirienne. Mais il n'avait pas été élu normalement. Il avait pris le pouvoir dans un processus démocratique inachevé. Ce dernier organise le forum pour la réconciliation nationale le 09 octobre 2001- 18 Décembre 2001, form présenté comme une « catharsis nationale ».
52. En plus de la mort du Général Guei, du Ministre de l'intérieur Emile Boga Doudou, on décompte plus de 200 morts et 300 blessés. En réaction au du charnier de Yopougon découvert le 29 octobre 2000, contenant 57 corps, les rebelles seront à l'origine des charniers de Korhogo contenant au moins 99 corps.
53. Si la CEDEAO a réussi à arrêter les hostilités (Accords d'Accra I du 29 septembre 2002, accords de cessez-le feu du 17octobre 2002, du 1^{er} novembre 2002, du 13 janvier 2003), elle n'a pas permis le retour à la paix et à la stabilité en Côte d'Ivoire.
54. Nous disons décisions politiques parce que la conférence de Kléber est une rencontre informelle entre les chefs d'Etat dont Omar Bongo, et le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan venus apporter leur caution politique à l'Accord de Marcoussis.
55. Accord d'Accra II du 7 mars 2003 ; Accord d'Accra III du 30 juillet 2004 ; Accord de Pretoria du 6 avril 2005.
56. Voir le premier Accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou signé le 27 mars 2007 décidant la nomination d'un nouveau Premier ministre en la personne de M. Guillaume Soro, Secrétaire général des Forces Nouvelles ; Le deuxième Accord signé le 28 novembre 2007 porte sur la désignation, par le Gouvernement de la Société française SAGEM-Sécurité, en qualité d'opérateur technique pour les opérations d'identification et d'inscription sur la liste électorale ; le troisième Accord signé le 28 novembre 2007 porte sur le désarmement, la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire, la reconstruction de l'armée nationale, etc. ; le quatrième

- Accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou, quant à lui, a été signé le 22 décembre 2008 et règle les problèmes des grades des militaires de l'ex-rébellion.
57. Voir le décret n° 2007-450 du 29 mars 2007.
 58. Voir le décret n° 2007-456 du 7 avril 2007.
 59. La répression d'Etat est une incitation sélective à rejoindre un groupe révolutionnaire. Dans ce sens lire, (De Nardo 1985; Mason 1989; Mason et Krane 1989:175-198).
 60. Lire l'interview d'Edi Angulu, Ambassadeur de la RDC en France. Voir *Jeune Afrique Economie*, n° 347, du 16 décembre 2002 au 19 Janvier 2003.
 61. Pour plus d'informations sur ce mouvement, voir Tukumbi Lumumba-Kasongo, « President Laurent-Désiré Kabila's Assassination and Its Implications in the Struggle for Peace, Democracy, and Social Progress in the Democratic Republic of Congo and in the Great Lakes Region of Africa, » *Journal of Comparative Education and International Relations in Africa*, Volume 3, Numbers 1-2 (December), 2000.
 62. Le soutien de l'Ouganda et du Rwanda à l'AFDL n'était pas désintéressé. Museveni voulait utiliser le pouvoir de Kabila pour anéantir l'Armée de la Résistance du Seigneur qui attaquait son pays à partir du Kivu. Tandis que Kagame voulait l'utiliser pour démanteler les bases arrière des Ex-forces armées rwandaises (FAR) et des milices Interahamwés dans le Kivu.
 63. Cet accord a été signé par les représentants de la R.D.C (Gouvernement et Rébellion), de l'Angola, de la Namibie, de l'Ouganda, du Rwanda et du Zimbabwe.
 64. Notamment rwandais, ougandais, etc.
 65. Il est à l'origine de la rencontre de Kampala de Septembre 2007 qui a permis aux autorités congolaises présentes de présenter aux autres partenaires, leur « Plan de paix et de sécurité » pour la région. Monsa Iyaka Duku (Freddy), «RDC-Rwanda-Ouganda-Burundi / Tripartite Plus 1 »: le « Plan de paix et de sécurité de la RDC » soumis aux partenaires », DBR News, 17 septembre 2007.
 66. Amani signifie Paix, en Swahili.
 67. Ce regain de violence a fait plus de 250.000 déplacés depuis le mois d'août 2008.
 68. Plusieurs chefs d'Etat africains ont pris part à ce sommet : il s'agit de ceux de la RDC, du Rwanda, du Kenya, d'Ouganda, de Tanzanie, du Burundi et d'Afrique du Sud, le Président de l'Union africaine (UA) et les représentants de pays occidentaux.

69. Il est important de rappeler que le Rwanda, à ce propos, a toujours soutenu une option militaire allant jusqu'à demander le feu vert de la RDC en vue de renvoyer ses troupes au Congo pour des opérations militaires conjointes. Malheureusement, cette proposition avait toujours été désapprouvée par Kinshasa pour des raisons simples. D'abord, sur le plan psychologique, la population congolaise n'accepterait plus jamais un retour des forces rwandaises en RDC à cause des atrocités commises pendant l'occupation et leur incapacité à neutraliser ces mêmes forces négatives alors que l'armée rwandaise se trouvait en RDC. Ensuite, rien ne garantissait que l'armée rwandaise accomplirait cette mission et en combien de temps. Ce qui aggraverait davantage la situation sécuritaire aux conséquences imprévisibles.
70. A l'époque, Premier ministre de la République de Côte d'Ivoire et Président du FPI, parti au pouvoir.
71. Ancien transfuge du FPI, Ministre des affaires étrangères du MPC I pendant la tenue des négociations de Marcoussis. Il sera Ministre de la solidarité et des victimes de guerre dans les gouvernements de transition des 28 décembre 2005, 16 septembre 2006 et 7 avril 2007.
72. Le procès de sportization n'est possible que dans une « société où les tensions politiques ont une forme réglée et pacifique, et où les groupes qui participent aux conflits de pouvoir admettent leur égalité de chances en tant que acteurs politiques et obéissent à des règles communément acceptées ».
73. Ce sont le plus souvent les dirigeants des partis politiques ou des mouvements politico- militaires : Pascal Affi Nguessam, Président du FPI, Guillaume Soro, Secrétaire général du MPC I, Alassane Ouattara, président du RDR.
74. Dans le langage de Kléber, il s'agit du couple Gbagbo-Soro, le premier désigne le Premier Ministre, le second bénéficie des ministères de souveraineté. Dans le langage du DIC, il s'agit du Gouvernement de la RDC, du RCD et du MLC.
75. Dans le langage de Kléber, il s'agit du FPI, RDR, PDCI- RDA, MPC I, 7 ministères dont deux d'Etat pour chacune de ces formations politiques.
76. Dans le langage de Kléber, c'est l'ensemble formé par le MPIGO, MJP, PIT, UDPCI, UDCY et MFA. Ils ont un seul ministre chacun. L'opposition politique c'est celle qui n'avait que la force des mots .A cet effet l'UDPS de Tshisekedi s'exclura du processus de transition.
77. Il s'agit du Ministre de l'Education nationale, M. Gilbert Bleu-Laine et du Ministre de la Culture et de la Francophonie, M. Augustin Kouadio Komoé.

78. Depuis le lancement de la sortie de crise en Côte d'Ivoire, on dénombre cinq gouvernements de transition : ceux respectivement du 14 mars 2003, du 28 décembre 2005, du 16 septembre 2006, du 7 avril 2007 et du 23 février 2010 complété par 11 ministres de l'opposition le 4 mars 2010. En RDC, en dehors du gouvernement de transition du 30 juin 2003, on a assisté à deux remaniements ministériels : ceux du 11 juillet 2004 et 3 janvier 2005.
79. En faveur des militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et les soldats exilés. cf. Article 3(i) de l'Accord de Marcoussis ou Article 6.3., de l'Accord de Ouagadougou du 4 mars 2007. Voir également le Titre VI, Article 199 de la Constitution de transition du 04 avril 2003.
80. La loi n° 2003-309 du 8 août 2003 portant amnistie en Côte d'Ivoire ; l'Ordonnance n° 2007-457 portant amnistie des Forces de défense et de sécurité (FDS) ainsi que des forces armées des Forces Nouvelles (FAFN) ; la loi n°05/023 portant amnistie des faits de guerre des infractions politiques et de délits d'opinion du 19 décembre 2005 en RDC.
81. Sur le pardon symbolisant une espèce de « suture factice » d'une nation en lambeaux, ou une catharsis collective (Ricoeur 2000).
82. Article 89 (2) de la Constitution de transition du 04 avril 2003.
83. Ils étaient tous trois ministres des Forces Nouvelles et du PDCI dans le Gouvernement de transition dirigé par Seydou Diarra. Ils avaient été quelques temps auparavant limogés par le Président Gbagbo.
84. Lire l'Interview de Gervais Coulibaly, le porte-parole du Chef de l'Etat ivoirien, *L'inter*, 19 février 2010. Notons qu'à la suite de l'Affaire de fraude supposée de la CEI, cette institution avait été accusée d'avoir élaboré en dehors des procédures normales un fichier de « 429 000 personnes à intégrer d'office à la liste électorale définitive. Ce qui aurait fourni l'occasion et le prétexte au Président Gbagbo d'utiliser les ressources institutionnelles, notamment l'article 48 de la Constitution ivoirienne, pour dissoudre le Gouvernement et la CEI et tenter d'infléchir le rapport de force en sa faveur.
85. Allusion aux huit députés banyamulenge qui avaient déjà pris la même décision en juillet 2004 et qui avaient été condamnés par la haute direction du parti.
86. Les programmes de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation, réinsertion dans l'optique de la « débalkanisation de l'Etat » sont appuyés par les partenaires au Développement internationaux en Côte d'Ivoire et le Conseil Supérieur de la défense en RDC.
87. On distingue la CEI pour la Côte d'Ivoire et la RDC, la CNDH et le CNCA en Côte d'Ivoire, l'ONDH, la HAM, la CELC et la CVR en RDC.

88. Cette expression désigne le groupe formé par l'ensemble des signataires des accords de paix.
89. En Côte d'Ivoire, les Dieux peuvent prendre la figure de Gbagbo, Ouattara, Soro, Bedié, et en RDC ce sont Kabila, Bemba, Ruberwa.
90. Par Communauté de pouvoir ou de gouvernement, il faut entendre l'ensemble des partis et mouvements politico-militaires qui partagent le pouvoir au sein du Gouvernement de Transition.
91. Bernard Manin distingue le parlementarisme, la « démocratie des partis » et la « démocratie du public ».
92. Décret n° 2007-450 du 29 mars 2007 portant nomination du Premier ministre.
93. La première phase de la transition allait du 14 mars 2003 au 30 octobre 2005 en Côte d'Ivoire et du 1^{er} Juillet 2003 au 30 Juin 2005 en RDC.
94. Voir l'annexe de l'Accord politique de Ouagadougou.
95. Sur la Côte d'Ivoire, voir Ordonnance n° 2008-133 du 14 avril 2008 portant ajustement du Code électoral pour les élections générales de sortie de crise, Décret n° 2008-135 du 14 avril 2008 fixant les modalités de collaboration entre l'Institut national de la statistique (INS) et la Société SAGEM SECURITY sous la responsabilité et l'autorité de la Commission électorale indépendante (CEI), Décret n° 2008-134 du 14 avril 2008 portant convocation du collège électoral de la République de Côte d'Ivoire en vue de l'élection du Président de la République, Décret n° 2008-136 du 14 avril 2008 fixant les modalités d'établissement de la nouvelle liste électorale, etc.
96. Si la prolongation de la transition était expressément prévue par l'Accord global et inclusif en RDC, elle est le fait des Résolutions 1633 du 21 octobre 2005 et 1721 du 1^{er} novembre 2006 et des acteurs politiques.
97. Le Camp présidentiel s'est considérablement agrandi et renforcé avec la sympathie de deux nouveaux ministres, présentés au départ comme étant sans parti politique ; ce sont : M. Gilbert Bleu-Laine, Ministre de l'Education nationale, et M. Augustin Kouadio Komoé, Ministre de la Culture et de la Francophonie.
98. Voir article 67 de la constitution de Transition en RDC.
99. L'Accord d'Accra II a été signé le 07 mai 2003, celui d'Accra III le 30 juillet 2004 et celui de Prétoria le 06 avril 2005.
100. Conformément au point 9 de la Résolution 1765 du Conseil de sécurité des Nations Unies, cet organe consultatif inclut le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, le Coordonnateur résident du Système des Nations Unies, et les représentants de la Banque mondiale, du FMI, de l'Union européenne, de l'Union africaine, de

- la Banque africaine de développement, de la CEDEAO et de la France. Il s'est par la suite élargi à de nouveaux membres dont la Belgique, le Brésil, la Norvège, l'Organisation de la Conférence islamique.
101. Le 7 février 2003, le béninois Albert Tévoédjrè est nommé par Kofi Annan pour succéder au Mauritanien Ahmedou Ould Abdallah comme président du Comité de suivi de l'Accord de Linas-Marcoussis.
 102. Lettre d'information du 12 avril 2001 adressée au président du conseil de sécurité par le Secrétaire Général des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC, Lettre datée du 09 avril 2008, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire.
 103. Amnesty international, Human Rights Watch, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Global Witness, « Chocolat chaud : Comment le Cacao a alimenté le conflit en Côte d'Ivoire », Rapport, juin 2007, Oxfam International, « Les milliards manquants de l'Afrique : Les flux d'armes internationaux et le coût des conflits », Document d'information, octobre 2007.
 104. Il s'agit de Charles Blé Goudé et Eugène Djué des « jeunes patriotes » et Martin Fofié Kouakou de la rébellion.
 105. Ces hostilités ont été qualifiées « d'actes d'une sauvagerie innombrable », Lire le Rapport de l'ONU du 24 juillet 2003 sur les massacres dans le district de l'Ituri et dans la périphérie de Bunia.
 106. On a les « Professionnels de la politique » (FPI, PDCI, PALU, ...), les partisans (MPCI, MPIGO, MJP ou Forces nouvelles ; MLC, RCD...) et les aventuriers (Maï-Maï)
 107. Pour le président Gbagbo, la politique est une activité qui consiste à lire et à prévoir un avenir meilleur que le peuple laissé à lui seul, ne saurait imaginer. Elle confère aux politiciens des qualités exceptionnelles.
 108. Phrase prononcée le 20 janvier 2000 par Laurent Gbagbo en visite à Bouaké pour une rencontre avec les chefs Baoulé.
 109. Certains avancent que la présence des Maï-Maï au dialogue inter congolais (DIC) a été imposée par Joseph Kabila.
 110. Ces phrases sont extraites du discours de Laurent Gbagbo à la nation le 7 février 2003.
 111. Lire la Grande interview accordée par Alassane Ouattara au journaliste Marwane Ben Yahmed, *J.A./L'Intelligent*, n° 2296, du 9 au 15 janvier 2005:50-57.

112. Lire la Grande interview accordée par le Président Laurent au journaliste Cheikh Yérim Seck, *J.A./L'Intelligent*, n° 2321, du 3 au 9 juillet 2005:18-24.
113. Propos tenus par le président Gbagbo le 20 mars 2000 lors d'un meeting à Abidjan
114. Lire l'enquête de Marwane Ben Yahmed, « La vraie histoire du 'oui' de Gbagbo à Chirac » in *JA/L'Intelligent* n° 2199 du 2 au 8 mars 2003:32-35.
115. A Paris, « Le comportement de De Villepin à l'égard du président Gbagbo était odieux, il lui criait dessus. On se croyait revenu au temps de Foccart... », Lire Francis Kpatindé, « Le calvaire de Laurent Gbagbo, Retour sur les Accords de Paris » in *JA/L'Intelligent* n° 2195 du 2 au 8 février 2003:64- 65.
116. La Résolution 1721 du Conseil de sécurité des Nations unies du 1^{er} novembre 2006 recompose les rapports de force au sommet de l'exécutif ivoirien.
117. Il répondait ainsi à Pierre Schori, Représentant spécial du Secrétaire des Nations Unies en Côte d'Ivoire, par ailleurs co-président du GTI lorsque ce dernier dénonça vigoureusement la complicité des FANCI.
118. Voir le Décret portant création du Groupe de travail pour la restructuration de l'armée signé le 20 décembre 2008 ; le Décret n° 2007-82 du 16 mars 2007 du Centre de Commandement intégré (CCI).
119. Le Président de l'Assemblée Nationale Mamadou Coulibaly, qualifié de l'idéologue du régime Gbagbo, Le Président du Conseil économique et social Laurent Dona-Fologo, père du sursaut national ivoirien, Le Général Mangou qui s'est distingué lors de l'opération « Dignité »...
120. Lire Pierre Tuquoi, « Abidjan appelle Paris au Secours » in *Le Monde* du 28 septembre 2002, Thomas Hofnung, « Nouvelle Offensive contre Ouattara », in *Libération* du 21 octobre 2002.
121. Les Forces nouvelles contrôlent 60 pour cent du territoire ivoirien en partant du Nord vers le Sud. En RDC, l'Est et le Nord Ouest du pays qui représente près de la moitié du pays ont été occupés par les rebelles et les milices.
122. Lire Côte d'Ivoire. Désaccords de paix, in *JA/L'Intelligent* no. 2195 du 2 au 8 février 2003. Spécial 32p. Lire également Marwane Ben Yahmed, « La Vraie histoire du 'oui' de Gbagbo à Chirac » in *JA/L'Intelligent* no. 2199 du 2 au 8 mars 2003:32- 35.
123. Le discours du président Gbagbo du 07 février 2003 donne le ton à ce jeu dangereux mais subtil pendant la Transition « ... Entre le texte

- de Marcoussis et la constitution, j'appliquerai la Constitution... Un document que je n'ai pas signé n'est pas valable ».
124. Ainsi, l'Adjudant Tuo Fozié qui a d'ailleurs été ministre du MPCJ sous ce faux nom s'appelle en réalité Seydou Koné ; Le « Sergent » Félix Doh du MPIGO n'est autre que le Caporal-chef N'Dri N'Guessan, un baoulé pur jus de Yamoussoukro et non un Yakouba comme il le prétendait.
 125. En RDC, la fracture sociale communautaire et politique s'est déportée dans le champ de la musique. Lire Luc Olinga, « La Victoire en chantant », in *JA/L'Intelligent* no. 2356 du 3 au 11 mars 2006: 113-114.
 126. La Résolution 1572 attendra quatorze mois pour voir son contenu appliqué par le conseil de sécurité de l'ONU en Côte d'Ivoire. Hormis Thomas Lubanga qui a été arrêté par les autorités de Kinshasa, les criminels de guerre congolais continuent en toute liberté de se pavaner dans leur fief et même à Kinshasa.
 127. Les organisations internationales (l'ONU, l'UA, la CEDEAO et la Francophonie), les Etats (France dans la crise ivoirienne, Afrique du Sud en RDC) les individus (Ketumile Masiré, facilitateur neutre du dialogue intercongolais).
 128. Le 8 novembre 2004, les blindés français auraient pénétré la concession de la présidence ivoirienne. On avait alors eu peur que l'opération Licorne ne se transforme en opération Barracuda qui avait permis à Paris en 1979, de se débarrasser de l'empereur Bokassa et d'emmener dans les soutes de ses Transall, David Dacko, le successeur choisi.
 129. Lire Cheikh Yérim Seck, « Sortie de crise, mode d'emploi » *JA/L'Intelligent* n° 2350 du 22 au 28 janvier 2006:13-14
 130. Lire Cheikh Yérim Seck, « Sortie de crise, mode d'emploi », op. cit.
 131. Voir également sur la RDC, Les Rapports du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses en RDC I, II, III, 2001-2002.
 132. Dans les conflits ivoirien et congolais, il y a une instrumentalisation croisée des rebellions transnationales qui s'autonomisent, accroissent le potentiel de violence locale et contribuent à l'enkystement du conflit.
 133. Le terme « élites » n'exclut pas l'idée d'excellence, mais l'accent est mis sur les positions acquises et les fonctions exercées.
 134. Le Mercato est le marché des ralliements et des Transfuges. Lire Christophe Boisbouvier, « L'élection de tous les espoirs... et de tous les dangers », in *JA/L'Intelligent* n° 2355 du 26 février au 4 mars 2006:42-48.

135. L'une des lectures que l'on peut dégager de ces propos de Jean Pierre Bemba, est qu'il aurait échangé son fair-play contre la levée des poursuites judiciaires en son encontre. Lire Jean Pierre Bemba « J'ai tout accepté même l'inacceptable » interview accordé à Elimane Fall, *Jeune Afrique* n° 2396 du 10 au 16 décembre 2006:34-35.
136. Guillaume Kigbofori Soro (1995-1998) est le patron de l'aile politique de la rébellion du MPC. Ministre d'Etat dans les Trois Gouvernements post-Marcoussis aujourd'hui Premier ministre, il a été remplacé à la tête de la FESCI par Charles Blé Goudé (1998-2001) ; Général en chef de l'Alliance des jeunes patriotes pour le Sursaut national. Il n'a certes pas de poste officiel, mais son influence est très considérable dans la vie politique ivoirienne.
137. Lire les Rapports du Groupe d'Experts op. cit. ; voir également les Rapports de Global Witness intitulés : *The Sinews of War : Eliminating the Trade in Conflict Resources*, Mai 2006, et *Digging Corruption : Fraude, Abuse and Exploitation in Katanga's Copper and Cobaltmines*, juillet 2006 ; Kouassi Honoré, « Economie parallèle en Côte d'Ivoire 95 à 150 milliards de F CFA de perte par an », <http://intelligentdavidjan.org/actualites/?p=1018>, consulté le 11 juillet 2008 ; Global Witness, *Chocolat chaud : Comment le cacao a alimenté le conflit en Côte d'Ivoire*, Rapport, juin 2007.
138. Les décisions prises dans le cadre du processus de Kimberly restent en deçà des attentes, la complicité avérée du Ghana dans l'exploitation illégale des diamants ivoiriens n'est pas sanctionnée, ce contrôle apparaît aléatoire et le processus ne porte que sur les diamants bruts.
139. Le bloc offensif africain est composé des Etats principaux que sont : Le Rwanda, l'Ouganda, l'Ethiopie, l'Erythrée, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Soudan, et des Etats sympathisants que sont la Zambie, le Burundi, la Libye, la Tanzanie, le Zimbabwe, la Namibie.
140. Le président Thabo Mbeki dira à cet effet à Kléber : « Nous, les Africains, nous sommes venus à Paris, parce que nous n'avons pas trouvé de solution en Afrique, c'est là notre drame... ».
141. Un Etat est sensé poursuivre un « but de possession » quand il cherche à se procurer directement un bien rare.
142. Dans le domaine de l'exportation et de la transformation du cacao, la plus grande société abidjanaise SIFCA a été rachetée par l'américain Archer Daniel Midlands (ADM), le second rang revient à l'américano-Hollandais Cargill, en troisième rang le Suisse Barry Callebaut, la France vient en quatrième rang avec le chocolatier Cémoi.

143. Les Etats-Unis, la Russie, la Chine et la Tanzanie vont d'ailleurs infléchir le projet français de la Résolution 1721 qui mentionnait expressément que cette résolution prime sur la Constitution.
144. Voir aussi, François Soudan, Comment Chirac a perdu, *Jeune Afrique* n° 2388 du 15 au 21 octobre 2006:56-59.
145. La MONUC est la première opération de maintien de la paix en Afrique avec un effectif évalué au 30 octobre 2006 à 18495 personnes, un budget allant du 1er Juillet 2006 au 30 Juin 2007 à 1,1 milliard de dollars. Dans les mêmes périodes, l'ONUCI, 3e opération de l'ONU après la MINUL, a un effectif de 9000 personnes, pour un budget de 438,37 millions de dollars. Cet effectif de l'ONUCI ne prend pas en compte la Force Licorne.
146. Le 18 février 2005, la France a restitué cent millions de Francs CFA au Bureau de la BCEAO à Abidjan. Cette restitution intervient à la suite de l'incident de septembre 2004, qui avait vu la succursale de la BCEAO de Man dévalisée par douze éléments de la Force Licorne.
147. Les rationalités économiques ici sont la garantie de l'emploi, importante source de devises pour les Etats et leurs ressortissants qui participent à l'opération, les trafics de tout genre. Lire *JA/L'Intelligent* n° 2251, p. 72.
148. Article 5 de la constitution du 18 février 2006 en RDC.
149. L'Article 7 de cette même constitution dispose que : « L'institution d'un parti unique constitue une infraction imprescriptible de haute trahison punie par la loi ».
150. Les ex-FAR et les milices interahamiwé sont considérées par le pouvoir de Kigali, comme les génocidaires.
151. Le discours du président Gbagbo de retour de Rome après les attaques du 19 septembre 2002 est saisissant « ... Chers amis ne vous y trompez pas, c'est la Côte d'Ivoire qui est attaquée... on nous impose une bataille. Menons la avec courage, avec détermination et honneur. Vive la Côte d'Ivoire » (Gome Gnohité 2004).
152. Alors que ce dernier venait de rejoindre son poste de vice-président du gouvernement de transition à Khartoum au nom du Sudan People's Liberation Army. (SPLA) suite à l'accord du 9 janvier 2005 à Nairobi.
153. Le cas de Charles Taylor rattrapé malgré les garanties données à ce dernier le 11 août 2003 avant son exil de Calabar.
154. L'arrestation et l'extradition des criminels de guerre congolais Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo et Jean-Pierre Bemba devant la Cour pénale internationale s'inscrivent dans cette perspective. De même que le mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale délivré le 22 août 2006 à l'encontre de Bosco Ntaganda.

155. Dans son article « Qui a armé le Rwanda ? » Colette Braeckman donne des exemples de tueries commises par le FPR comme celles de Ruhengeri, mais qui n'ont pas été sanctionnées par le TPIR.
156. Ce n'est pas comme le « big bang » qui pourrait avoir instantanément créé l'univers. Au lieu de cela, le processus prend des étapes progressives.
157. Dix sept mille casques bleus de l'ONU.

Bibliographie

- Agir Ici-Suisse, 1997, « France-Zaïre-Congo : 1960-1997. Echec aux mercenaires » in *Dossiers noirs de la politique africaine de la France* n° 9, L'Harmattan, pp. 14-20.
- Akindès, F., 1996, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, CODESRIA-Karthala.
- Akindès, F., « A travers les origines et les incertitudes des mutations politiques récentes en Côte d'Ivoire: le sens de l'histoire des origines des crises politiques récentes au sens de l'histoire en Côte d'Ivoire », Forum de Delphes 3, http://perso.wanadov.fr/forum.de_delphe/forum_de_delphe_56.html (consulté le 8 janvier 2008).
- Akindès, F., 2008, « Racines des crises sociopolitiques en Côte d'Ivoire et sens de l'histoire », in Ouédraogo, Jean-Bernard et Sall, Ebrima (dir.), *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA, pp. 25-61.
- Amin, S., 1967, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris, éditions de Minuit.
- Ardant, P., 1992, *Institutions politiques et Droit constitutionnel*, 4e édition, Paris, LGDJ.
- Aron, R., 1962, *Paix et Guerres entre les Nations*, Paris, Calmann- Lévy.
- Axelrod, R., 1984, *Comment réussir dans un monde d'égoïstes. Théorie du comportement coopératif*, traduction française, Paris, Odile Jacob, pp.135-174.
- Bagal Wamalabi, J., 2006, « Transition démocratique et évolution constitutionnelle en République Démocratique du Congo », Mémoire, sous la direction du Professeur Maurice A. Glele, Chaire Unesco des Droits de la Personne et de la Démocratie/Université d'Abomey-Calavi/ République du Bénin.

- Banégas, R. et Otayek R., 2003, « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne : effets d'aubaines et incertitudes politiques », in *Politique Africaine*, n° 89, Mars, pp. 71-87.
- Basset, T.J., 2003, « Nord musulman et Sud chrétien : les moules médiatiques de la crise ivoirienne », Dossier Côte d'Ivoire, *Afrique contemporaine*, été, pp.13- 27.
- Baulin, J., 2000, La succession d'Houphouët-Boigny, Paris, Karthala.
- Bayart J.-F., Hibou B. et Ellis S., 1997, *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Paris, éditions complexe.
- Blé Goudé, C., 2006, « Crise ivoirienne », in *Ma part de vérité*, 2e éd., Abidjan, Leaders Team Associated et Fraternité matin.
- Blé Kessé, A., 2005, *La Côte d'Ivoire en guerre. Le sens de l'imposture française*, Paris, L'harmattan.
- Boisbouvier, C., « Si Marcoussis m'était conté », in *JA/L'Intelligent* no. 2245 du 18 au 24 janvier 2004, pp. 68-69.
- Boltansky, L., 1982, *Les Cadres : La formation d'un groupe social*, Paris, éditions de Minuit.
- Bossekota, W.L., 1999, *Rebâtir le Congo Démocratique: De la bonne gouvernance étatique et du rôle clé des PME-PMI*, tome I, Kinshasa, Presses Universitaires Bel Campus.
- Bourdieu P., 1999, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- Bouvier, P. en collaboration avec Bomboko F., 2004, « Le dialogue intercongolais : anatomie d'une négociation à la lisière du chaos. Contribution à la théorie de la négociation, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale ».
- Bratton M., Van de Walle N., 1997, *Democratic Experiments in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Braud P., 2004, *Violences politiques*, Paris, Seuil.
- Callaghy, T. M., 1984, *The State-Society Struggle: Zaire in Comparative Perspective*, New York, Columbia University Press.
- Callaghy, T., 1986, « Politics and vision in Africa : The interplay of Domination, Equality and Liberty », in Chabal (Patrick) (ed), *Political Domination in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, pp.31-36.
- Chabal, P. et Daloz J.P., 1999, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica.
- Chehabi, H.E. et Linz, J.J. (eds), 1998, *Sultanistic Regimes*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- Chevallier, (J.), 1996, *Institutions politiques*, Paris, L.G.D.J., p.144.

- Clapham, C., 1996, *Africa and the international System. The Politics of State Survival*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Commaille, J. et Jobert B. (dir), 1998, *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ.
- Coenen, H., J., 2004, *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin. Conoir, Yvan et Verna, Gérard (dir.), 2006, *DDR : désarmer, démobiliser et réintégrer*, Laval, P.U.L.
- Contamin, B. et Memel-Fotê Harris (éds), 1997, *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-Orstom.
- Contamin, B. et Fauré, Y.A., 1990, *La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire. L'histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala-ORSTOM.
- Coulibaly, A., 2003, « Les sept péchés capitaux de la Côte d'Ivoire », *Géopolitique africaine*, n° 9 pp. 71-82.
- Cros, M.-F., Misser, F., 2006, *Géopolitique du Congo (RDC)*, Bruxelles, Editions complexe.
- Crozier, Michel, Friedberg, Erhard, 1977, *L'auteur et le Système*, Paris, Seuil, p. 20.
- Curdiphe, 1996, *L'Ivoirité ou l'esprit du nouveau contrat social du Président Henri Konan Bedié*, Abidjan, PUCI.
- Dahl, R., 2001, *De la démocratie*, Nouveaux Horizons.
- Daloz, J.P., Q., Quantin, 1997, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala.
- Darbon, D., 1990, « L'Etat prédateur », *Politique Africaine* no. 39, septembre, pp. 37-45.
- DeNardo, J., 1985, *Power in Numbers: the Political Strategy of Protest and Rebellion*, Princeton, Princeton University Press.
- De Tocqueville, A., 1967, *L'Ancien régime et la Révolution*, Paris, Gallimard.
- De Villiers, G., Omasombo T., J., 1997, *Zaïre, chronique d'une transition manquée*, Bruxelles, Institut Africain-CEDAF.
- Debbasch, C., et al, 2001, *Lexique de politique*, 7e édition, Paris, Dalloz.
- Dembélé, O., 2002, « La Construction économique et politique de la catégorie « étranger » en Côte d'Ivoire » in Le Pape Marc et Vidal Claudine (éds) *L'année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala, pp. 123-171.
- DeNardo, J., 1985, *Power in Numbers: the Political Strategy of Protest and Rebellion*, Princeton, Princeton University Press.
- Diamond, L. et al, 1990, *Politics in Developing Countries. Comparing Experiences with Democracy*, Lynne Rienner Publishers, INC, Boulder, Colorado.

- Djéhoury, A., M., 2005, *Marcoussis : les raisons d'un échec*, Paris, l'Harmattan.
- Dobry, M., 1992, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP.
- Dobry, M., 1995, « Les processus de Transition à la démocratie », *Cultures et conflits*, no. 17, pp. 3-8.
- Du Bois de Gaudusson, Jean, 1996, « Les solutions constitutionnelles des conflits politiques », *Afrique contemporaine*, numéro spécial, 4e trimestre.
- Du Bois de Gaudusson, Jean, 2003, « L'accord de Marcoussis : Entre Droit et politique », in *Afrique contemporaine*, no. 206, Dossier Côte d'Ivoire, été, pp. 41-55.
- Durufté, G., 1988, *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*, Paris, Karthala.
- Dzassabi, G., en coll. Avec Mianzenza, Aimé Dieudonné, 2007, *La déstabilisation de la République démocratique du Congo*, Paris, ICESCI Hacem Ould Lebatt (Mohamed), 2005. *Facilitation dans la tourmente: deux ans de médiation dans l'imbroglio congolais*, Paris, L'Archipel.
- Elias, N., 1997, « Towards a theory of social processes: A translation », in *The British Journal of Sociology*, vol. 48, no. 3, september.
- Elias, N., 1991, *Qu'est ce que la sociologie ?*, Paris, éditions de l'aube.
- Elias, N. et Dunning, E. 1994, *Sport et civilisation : La violence maîtrisée*, Fayard.
- Elias, N., 1975, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy.
- Ero, C. et Ferme, M. (dir.), 2002, « Libéria, Sierra Léone, Guinée : la régionalisation de la guerre », Dossier, *Politique africaine*, no. 88.
- Blumenthal, E., 1982, « Zaïre : rapport sur sa crédibilité financière internationale », *La Revue nouvelle*, no. 11, Novembre.
- Etzioni, A., 1963, 'A Paradigm for the Study of Political Unification', *World Politics*, XV (1).
- Fauré, Y.-A. et Médard, J.-F., 1982, *Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.
- Fauré, Y.-A., 1991, « L'économie politique d'une démocratisation. Eléments d'analyse à propos de l'expérience récente de la Côte d'Ivoire », *Politique Africaine*, no. 43, octobre, pp. 31-49.
- Foltz, W.J., 1965, *From French West Africa to the Mali Federation*, New Haven, Yale University Press.
- Freund, J., 1983, *Sociologie du conflit*, Paris, PUF.
- Friedrich, C.J., 1969, « The Evolving Theory and Practice of Totalitarian Regimes » in Friedrich C., Curtis (Michael), and Barber (Benjamin R.) (eds.), *Totalitarianism in Perspective: Three Views*, New York, Praeger.

- Gadji-Dagbo, J., 2002, *L'affaire Kragbé Gnagbé, 32 ans après*, Abidjan, NEI.
- Galtung, Johan, 1969, « Violence, Peace and Peace Research », *Journal of Peace Research*, 3, pp. 167-191.
- Gaxie, D., 1973, *Les professionnels de la politique*, Paris, PUF.
- Gazibo, M., 2002, « Le Néo- institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation », *Politique et Sociétés*, Vol 2, no.3, p.139-160.
- Gazibo, M., 2005, « La Force des institutions : La commission électorale nationale indépendante comme site d'institutionnalisation au Niger », in Quantin Patrick (dir.), *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*, Paris, Karthala et CEAN, p.65-84.
- Gazibo, M., 2006, *Introduction à la politique africaine*, Montréal ; Presses de l'Université de Montréal.
- Genschel, P, 1997, *The Dynamics of Inertia: Institutional Persistence and Change in Telecommunications and Health Care*, *Governance* 10:43-66.
- Gnahoua, A.R., 2006, *La crise du système ivoirien : Aspects politiques et juridiques*, Paris, L'Harmattan.
- Gnakalé, V., 2006, *Laurent Gbagbo, pour l'avenir de la Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.
- Goldstone, J., 1991, *Révolution and Rebellion in the Early Modern World*, Berkeley, University of California Press.
- Gome-Gnohite., H., 2004, *Le Rempart : Attaque terroriste contre la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Institut éco-projet.
- Gouffern, L., 1982, « Les limites d'un modèle ? A propos d'Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire », *Politique Africaine*.
- Guichaoua, A. et Vidal, C., 1997, « Les politiques internationales dans la région des Grands Lacs », *Politique africaine*, no. 68, décembre, p. 3-10.
- Guillaume, D., 2009, « Ces institutions qui font la paix, qui fait les institutions... », in Devin, Devin (dir.), *Faire la paix. La part des institutions internationales*, Paris, Presses de la Sciences Po., pp. 11-28.
- Gros, J.-G., (ed.), 1998, *Democratization in Late Twentieth Century Africa. Coping With Uncertainty*, Westport, Greenwood Press.
- Habermas, J, 1978, *L'Espace publique*, Paris, Payot.
- Hall, P., 1986, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, New York, Oxford University Press.
- Hall, P. A. et Taylor, R., C. R., 1997, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue Française de Science Politique*, vol.47, no. 3-4, p.469-496.

- Hermet, G., 1993, *Les désenchantements de la liberté: La sortie des dictatures dans les années 1990*, Paris, Fayard.
- Hermet, G., 1996, *Le passage à la démocratie*, Paris, Presses de la FNSP.
- Hermet, G., 2004, « Un régime à pluralisme limité ? A propos de la gouvernance démocratique », *Revue Française de Science Politique*, vol. 54, no.1, février, pp. 159-178.
- Hobbes, T., 1651 « De la première et de la seconde Lois naturelles, et des contrats », in *Léviathan, Première Partie : L'Homme, chapitre XIV*, pp. 120-132.
- Hobbes, T., 2006, *Eléments de loi, (1640)*, Paris, Allia.
- Hugon, P., 2003, « La Côte d'Ivoire: plusieurs lectures pour une crise annoncée », *Afrique contemporaine* no. 2006, Eté, pp. 105-127.
- Huntington, Samuel P., 1968, *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale University Press.
- Hyden, G., 1996, « Gouvernance et étude de la politique » in Hyden, Goran et Bratton, Michael (dir), *Gouverner l'Afrique : vers un partage de rôles*, Nouveaux Horizons, p.15.
- Hyden, G., 2006, *African Politics in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 50-71.
- Ihonvberé, J., 2000, « Politics of Constitutional Reforms and Democratization in Africa », *International Journal of Comparative Sociology*, vol XLI, no. 1, p. 9-25.
- Kabongo N., D., 1997, « Autopsie d'une transition ratée », *Pistes africaines*, Saint Géry, p. 56-64.
- Kabuya K.alala, F. et Tshiunza M., 2003, « Patrimonialisme et implosion de l'Etat en RDC : quel avenir pour l'économie ? », in *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2002-2003*, Paris, L'Harmattan, pp. 289-316.
- Kalulambi Pongo, M., 2001, *Transition et conflits politiques au Congo-Kinshasa*, Paris, Karthala.
- Kamitatu-Massamba, Cléophas, 2007, *Kilombo ou le prix à payer pour rebâtir la R-D Congo*, Paris, L'Harmattan.
- Kamto, M., 1993, « Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme politique au Cameroun », in Conac, Gérard (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, pp. 209-236.
- Kaplan, R.D, 1994, « The Coming Anarchy: How Scarcity, Crime Over Population, Tribalism and Diseases are Rapidly Destroying the Social Fabric of our Planet » *The Atlantic Monthly*, February.
- Keller, E.J, 1996, « Structure, Agency and Political Liberalization in Africa », *African Journal of Political Science*, vol. 1, no. 2, pp. 201-216.

- Kirschheimer, O., 1966, « The Transformation of the Western European Party Systems », dans Joseph Lapalombara et Myron Weiner (dir.), *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press.
- Konaté, Y., 2003, « Les enfants de la Balle de la FESCI aux mouvements de patriotes », *Politique Africaine* no. 89, pp. 49-70.
- Kouamouo, T., 2007, *La recolonisation de l'Afrique : le cas de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, éditions Le Courrier d'Abidjan.
- Koulibaly, M., 2003, *La guerre de la France contre la Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.
- Koulibaly, M., 2004, *Sur la Route de la Liberté*, Abidjan – Paris ; PUC/L'Harmattan.
- Koulibaly, M., 2005, *Les servitudes du pacte colonial*, 2e éd., Abidjan, CEDA/NEI.
- Leca, J., 1985, « Perspectives démocratiques » in *Les Démocraties sont-elles gouvernables ?* Paris, Economica.
- Lecours A., 2002, « L'approche néo-institutionnaliste en Science politique : Unité ou Diversité ? », *Politique et Sociétés*, vol. 21, no. 3, pp. 3-17.
- Lefranc, S., 2002, *Politiques du pardon*, Paris, P.U.F.
- Lesquen, B., 2005, « Côte d'Ivoire : La voix des rebelles, Entretien avec Guillaume Soro », *Politique internationale*, no. 108 – été.
- Linz, J., 2006, *Régimes totalitaires et autoritaires*, Paris, Armand Colin.
- Linz, J., 1964, « An authoritarian Regime : The Case of Spain », in Erik Allardt and Yrjo Littunen (eds), *Cleavages, Ideologies and Party Systems*, Helsinki, Westermarck Society.
- Linz, J., et Stepan, A., 1996, *Problems of Democratic transition and consolidation*, Baltimore, the Johns Hopkins Press.
- Locke, J., 1984, *Traité du gouvernement civil*, traduction de David Mazel, Paris, Flammarion.
- Loucou, J.N., 1992, *Le multipartisme en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Editions Neter.
- Lumumba-Kasongo, T., 2000, « President Laurent-Désiré Kabila's Assassination and Its Implications in the Struggle for Peace, Democracy, and Social Progress in the Democratic Republic of the Congo and in the Great Lakes Region of Africa », *Journal of Comparative Education and International Relations in Africa*, Volume 3, no. 1-2 (December).
- Lumumba-Kasongo, T., 1991, *Nationalistic Ideologies, Their Policy Implications and The Struggle for Democracy in African Politics*, New York: The Edwin Mellen Press.

- Lumumba-Kasongo, T., et N'Dri A.-L., 1999, « Une Réflexion Générale sur la Problématique des Conditions Africaines dans le System Mondial et Leurs Implications dans le Processus de la Recherche d'une Paix Permanente et d'une Démocratie Fonctionnelle en Afrique et en Côte d'Ivoire », *Journal of Comparative Education and International Relations in Africa/Revue d'Education Comparée et des Relations en Afrique*, Volume 2 Numbers 1-2/ no. 1-2, (December/Décembre): 24-47.
- Lumumba-Kasongo, T., 1996, « The End of a Political Era: Which Political Formula in Côte d'Ivoire after Félix Houphouët-Boigny? », *Africa World Review*, London: 1-5. and also in *Africa Forum* (1994):1-3.
- Lumumba-Kasongo, T., et N'Dri A.-L., 1999, « La Situation Politique et Sociale en Côte d'Ivoire Après le Coup d'Etat Militaire: Une Perspective Générale », *Journal of Comparative Education and International Relations in Africa/Revue d'Education Comparée et des Relations en Afrique*, Volume 2, nos. 1-2/no. 1-2, (December/décembre): 59-70.
- Maindo Mongo Ngonga, A., 2003, « La « Républiquette de l'Ituri » en République démocratique du Congo : Un far west ougandais », *Politique africaine* no. 89, pp. 181-192.
- Mandjem, Y.-P., Les Gouvernements de transition issus des accords de paix en Côte d'Ivoire et en République Démocratique du Congo, Mémoire de DEA en Science Politique, Université de Yaoundé II, Mai 2006.
- Mandjem, Y.-P., « Les Institutions dans les processus de sortie de conflit : Analyse comparée de la Côte d'Ivoire et de la République Démocratique du Congo », Thèse de Doctorat de Science Politique, Université de Yaoundé II, Avril 2010.
- Manin, B., 1995, *Principes du gouvernement représentatif*, Fondation Saint-Simon, Liberté de l'esprit, Calmann-Levy.
- Mappa, S., 1995, « Introduction Générale » et « L'injonction démocratique dans les politiques européennes de développement », in Mappa, Sophia (dir.), *Développer par la démocratie ? Injonctions occidentales et exigences planétaires*, Paris, Karthala.
- March, J.G. et Olsen, J.P., 1984. « The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life », *American Political Science Review*, vol. 78, pp. 734-749;
- Marshall, A., 2003, « L'Ouest de la Côte d'Ivoire: un conflit Libérien ? », *Politique Africaine*, no. 89, mars, pp. 88-101.
- Mason, D. T., 1989, « Nonelite response to state sanctioned terror », *Western Political Quarterly*, vol. 42, pp. 467-492.

- Mason, D. T. et Krane D. A., 1989, « The political economy of death squads : toward a theory of impact of state-sanctioned terror », *International Studies Quarterly*, vol. 33, pp. 175-198.
- Mbaku, J., 1999, « Multiparty Democracy and Political Change: Constraints to Democratization in Africa », *Journal of Modern African Studies*, vol 37, n° 4.
- Mbata Mangu, A., 2006, « Contribution des intellectuels congolais au mouvement nationaliste, à la lutte pour l'indépendance et la démocratie au Congo-Kinshasa », in Mbata Mangu (André) (dir.), *Nationalisme, panafricanisme et reconstruction africaine*, Dakar, CODESRIA, pp. 23-38.
- Mbembe, A., 2000, « Essai sur l'imagination politique en temps de guerre », *Bulletin du CODESRIA* 2, 3 et 4, pp. 6-22.
- Mbembe, A., « Essai sur politique en tant que forme de la dépense », Université de Witwatersrand : www.ccb.org/transcip/urbanitats/africa/pdf/mbembe.pdf.le16/06/2004.
- Médard, J.-F., 1990, « L'Etat patrimonialisé », *Politique africaine* no. 39, pp. 25-36.
- Médard, J.-F. (dir.), 1991, *Etats d'Afrique noire : Formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991.
- Médard, J.-F., 1991, « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique Africaine*, no. 43, octobre, pp. 92-104.
- Médard, J.-F., 1991, « L'Etat néopatrimonial en Afrique noire », dans Jean-François Médard (dir.), *Etats d'Afrique noire : Formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, pp. 323-353.
- Médard, J.-F., 2000, « L'Etat et le politique en Afrique », *Revue Française de Science Politique*, vol. 50, no. 4, pp. 849-854.
- Memel Fote, H., 1999, « Un mythe politique des Akans en Côte d'Ivoire : le sens de l'Etat », in Valsecchi, Pierluigi et Viti, Fabio. (dir.), *Mondes akan. Identité et pouvoir en Afrique occidentale*, Paris, L'Harmattan, pp. 21-42.
- Milacic, S., 1991, « La Révolution Française dans le miroir de la Révolution d'Octobre », in *Le Discours sur les Révolutions*, sous la direction de Jean-Louis Seurin, Christian Lerat et James Ceaser, Tome, Paris, Economica, pp. 273-289.
- Missibah, K., L., *Le transfert du pouvoir constituant originaire à une autorité internationale*. Thèse de doctorat en Droit public, Université Nancy 2 soutenue en 2008 sous la direction de Professeur Auguste Mampuya.
- Mongo Béti, 1993, *La France contre l'Afrique, retour au Cameroun*, La Découverte.

- Musao Kalombo Mbuyu, C., 2005, « La position Géostratégique du Golfe de Guinée : source ou facteur de tension politique dans les enjeux économiques internationaux : Expérience de la RDC », in Actes du colloque international *Mondialisation : enjeux et jeux dans le Golfe de Guinée*, Université de Yaoundé II, 21-23 juillet.
- Naipul, V.S., 1981, « Un nouveau roi pour le Congo », *Le débat*, no. 8, janvier.
- Ndulo, M., 2001, « Constitution-Making in Africa: Assessing both the Process and Content », *Public Administration and Development*, vol 21, no. 2, p. 101-117.
- N'guessan, K., 2002, « Le coup d'Etat de décembre 1999 : espoirs et désenchantements », in Le Pape (Marc) et Vidal (Claudine) (éds), *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala, pp. 51-80.
- Nzongola Ntalaja, G., 1997, « The state and democracy in Africa » in Nzongola Ntalaja G., Lee (Margaret-C.) (eds), *The State and Democracy in Africa*, Harare, AAPS Books, pp. 9-24.
- O'Donnell, G., 1986, *Transition from authoritarian rule : Tentative conclusions about uncertain democracies*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- Orren, K et Skowronek, S., 1991, « Beyond the Iconography of order », communication non publiée, présentée à l'annual Meeting de l'American political science Association, Washington DC.
- Ottaway, M., (ed.), 1997, *Democracy in Africa: The Hard Road Ahead*, Boulder, Lynne Rienner.
- Peters, G., 1999, *Institutional Theory in Political Science: 'The New Institutionalism* London, Pinter, p. 56.
- Piermay, J.-L., 1991, « Zaïre, Un pays à reconstruire », Dossier thématique, *Politique Africaine*, no. 41, Mars, pp. 3-9.
- Pierré-Caps, S., 2000, « La Bosnie- Herzégovine : un Etat virtuel ? », *Civitas europa*, no. 4, p. 36.
- Platon, 1966, *La République, Introduction, traduction et notes* par Robert Bacou, Paris, Flammarion, livre VI.
- Pole Institute, « La Conférence de Goma et la question des FDLR au Nord et au Sud-Kivu », Rapport de la journée portes ouvertes, 11 mars 2008, Goma, juin 2008.
- Pouligny, B., 2004, *Ils nous avaient promis la paix*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Privat Mel, A., 2008, « La réalité du bicéphalisme du pouvoir exécutif ivoirien », *Revue Française de Droit Constitutionnel*, vol. 3, no. 75, pp. 513-549.

- Raynaud, P., 1997, «Multiculturalisme et démocratie », *Le débat*, no. 97, 1997, pp. 152- 157.
- Ricoeur, P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.
- Rueff, J., 2004, *Côte d'Ivoire, le feu au pré carré*, éditions Autrement-Frontières.
- Sartori, G., 1970, «The typology of party systems-proposals for improvement» in Allardt (Erik) and Rokkan (Stein) (eds.), *Mass Politics: Studies in Political Sociology*, New York, Free Press.
- Schelling, T., 1986, *Stratégie du conflit*, Paris, PUF.
- Schmitt, C., 1992, *La notion de politique. Théorie du partisan*, Flammarion.
- Schmitt, C., 2000, *La Dictature*, Paris, Seuil.
- Seck, C.Y., « La grande interview avec Alassane Ouatara », in *J.A./L'Intelligent*, no. 2321, du 3 au 9 juillet 2005, pp. 18-24.
- Seck, C.Y., « Côte d'Ivoire-Burkina Faso. La grande réconciliation ? », *Jeune Afrique*, no. 2481, du 27 juillet au 2 août 2008, pp. 10-11.
- Seck C.Y., « Sortie de crise, mode d'emploi » op. cit. *JA/L'intelligent* no.2350 du 22 au 28 janvier 2006, pp.13-14
- Simmel, G., 1995, *Le Conflit*, Circé/poche, P. 9
- Sindjoun, L., 1999, « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique » in Sindjoun, Luc (dir), *La révolution passive au Cameroun*, Dakar, CODESRIA, pp. 269- 330.
- Sindjoun, L., 1999, *Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique noire*, Dakar, CODESRIA.
- Sindjoun, L., 2007, « Le gouvernement de transition : Eléments pour une théorie politico-constitutionnelle de l'Etat en crise ou en reconstruction », in *Mélanges MILACIC*, Bruxelles, Bruylant, pp. 967-1011.
- Sivori, B., « Côte d'Ivoire : Le conclave des Forces Nouvelles demande à Soro de rester à son poste », *Notre Voie*, 22 avril 2009.
- Smith, S., 2003, « La politique de l'engagement de la France à l'épreuve de la « Côte d'Ivoire » *Politique Africaine* no. 89, mars, in Dossier - *La Côte d'Ivoire en guerre*, pp. 112- 126.
- Soro, G., 2005, *Pourquoi je suis devenu un rebelle. La Côte d'Ivoire au bord du gouffre*, Hachette Littératures.
- Soudan, F., « La carpe et le lapin », *J.A./L'Intelligent*, no. 2296, du 9 au 15 janvier 2005, pp. 54-55.
- Steinmo, S. et al., 1992, *Structuring Politics: Historical Institutionalism in Comparative Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Tazdaït, T. et Nessah, R., 2008, *Les théories du choix révolutionnaire*, Paris, La Découverte.

- Thelen, K., 1999, « Historical Institutionalism in Comparative Politics », *Annual Review of Political Science*, no.2, p.382.
- Thompson, E., 1966. *The Making of the English Working Class*, London, Vintage.
- Thurler A.L., 1987, « Le dictateur et son peuple. Quel pouvoir : Approche sémiologique du pleurer-rire de H. Lopès », in Monnier L. (éd.), *Figures du pouvoir ? Dans le roman africain et latino-américain, Les cahiers du CEDAF-ASDOC studies, n° 1-2-3 mars*.
- Tilly, C., 1982, « War-making and State-making as Organized Crime », Rapport multigramme, University of Michigan.
- Torcol, S., « L'internationalisation des constitutions nationales », Atelier 3, Europe et constitution.
- Vidal, C., 2008, « La brutalisation du champ politique ivoirien, 1990-2003 », in Ouédraogo, Jean-Bernard et Sall, Ebrima (dir.), *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA, pp. 169-181.
- Wamba Dia Wamba, E., 1996, « The national question in Zaire: Challenges to the Nation-State Project » in. Olukoshi A.O et Laakso, L. (éds), *Challenge to the Nation-State in Africa*, Uppsala, Afrikainstitutet, pp. 154-167.
- Weber, M., 1971, *Economie et Société*, Tome 1 et 2, Paris, Plon.
- Willame, J.-C., 1991, « L'automne d'une monarchie », *Politique Africaine*, n° 41, mars, pp. 10-21.
- Wolfers, A., 1962, *Discord and Collaboration*, Baltimore, John's Hopkins, University Press.
- Wood, G.S., 1991, *La création de la République américaine*, Paris, Belin.
- Young, C., (éd), 1979, *Introduction à la politique congolaise*, Kinshasa, Presses universitaires du Zaïre.
- Zah, Z., 2007, *Sur les traces de Mamadou Koulibaly*, Abidjan Les éditions Le courrier.
- Zartman, W. I., 1990, *La résolution des conflits en Afrique*, Paris L'Harmattan.

Reuves et journaux

- JA/L'Intelligent* n° 2196 du 9 au 15 janvier 2003.
- JA/L'Intelligent* n° 2199 du 2 au 8 mars 2003.
- JA/L'Intelligent* n° 2288 du 14 au 20 novembre 2000.
- J.A./L'Intelligent*, n° 2296 du 9 au 15 janvier 2005.
- Le Potentiel*, n° 2776, 2003.

